Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection Générale des Affaires Culturelles

n° 2014-12

ANALYSE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET DES POLITIQUES CULTURELLES EN RÉGION

PHASE 1

DÉPENSES PAR RÉGION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DE SES OPÉRATEURS

Anne CHIFFERT
Inspectrice générale des affaires culturelles

Dominique CHAVIGNY
Chargé de mission d'inspection générale

Catherine LE GAL
Auditrice interne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

NOTE

à l'attention de Madame Ann-José ARLOT
Chef du Service de l'Inspection Générale
des Affaires Culturelles

05 FEV. 2014

CC/18957

Objet : Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région

Dans le cadre de la politique de décentralisation portée par le Gouvernement, la loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) offre une modalité nouvelle de relation entre l'État et les collectivités territoriales. Elle ouvre en effet la possibilité pour celui-ci de déléguer aux collectivités qui en feraient la demande la gestion de compétences qu'il exerce, pour une période limitée et dans un cadre défini par convention.

Il m'apparaît important d'examiner les conditions dans lesquelles ce nouvel outil de partenariat pourrait être utile dans les domaines de la culture et de la communication.

Dans cette perspective, j'ai souhaité que soit engagée au sein du ministère une réflexion concertée sur ce thème et j'ai chargé à cet effet le secrétariat général de mettre en place un groupe de travail, associant les directeurs généraux de l'administration centrale et des directeurs régionaux des affaires culturelles, qui me rendra prochainement ses conclusions.

Il me semble également indispensable de disposer d'une vision précise et actualisée des politiques culturelles mises en œuvre et des moyens qui leur sont affectés dans chacune des régions. C'est pourquoi je confie à l'IGAC la mission d'en établir l'état des lieux et de procéder à son analyse.

Dans un premier temps la mission procédera, avec l'appui du secrétariat général et des directions générales, à une consolidation des données existantes sur les apports financiers du ministère de la Culture et de la Communication dans chaque région au titre de ses crédits déconcentrés et centraux comportant les établissements publics, les SCN et, lorsque ces données peuvent être disponibles, les secteurs de l'audiovisuel et de la presse. Ces données et leur analyse devront m'être remises dans un délai de huit semaines.

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

Dans un second volet de la mission, je souhaite que soit établie une estimation récente des apports financiers des conseils régionaux à la culture, directement ou par l'intermédiaire des agences qu'ils subventionnent, ainsi qu'un recensement des organisations qu'ils ont mises en place pour mener leur politique culturelle: place du service dédié dans l'organigramme de leur administration et ses effectifs, y compris les agences régionales.

L'IGAC s'attachera également, pour chaque région, à présenter la politique culturelle des collectivités territoriales régionales et ses modalités de mise en œuvre dans ses différentes composantes (Patrimoines, Spectacle vivant, industries culturelles…). Au titre des partenariats, les dispositifs communs existants (commissions conjointes, mutualisations de crédits dans une structure commune, fonds d'intervention...) devront être inventoriés. L'ensemble de ces données fera l'objet d'une synthèse au plan national.

Pour la réalisation de ce second volet, je demande expressément aux DRAC et au Département des études, de la prospective et des statistiques de se mobiliser pour répondre aux demandes de l'IGAC dans les délais qui leur seront fixés.

Je souhaite pouvoir disposer des résultats complets des travaux de l'IGAC au plus tard dans un délai d'un mois suivant l'achèvement de la première partie de la mission.

Laurence ENGEL

Copies: SG et DG

SOMMAIRE

Présentation générale de la mission	1
Analyse au plan national des dépenses par région du ministère de la culture et de la communication	5
Dépenses par région et par catégorie	17
Alsace	19
Aquitaine	29
Auvergne	39
Bourgogne	49
Bretagne	59
Centre	69
Champagne-Ardenne	79
Corse	89
Franche-Comté	99
Guadeloupe	109
Guyane	119
Ile-de-France	129
Languedoc-Roussillon	141
Limousin	151
Lorraine	161
Martinique	171
Midi-Pyrénées	181
Nord-Pas-de-Calais	191
Basse-Normandie	201
Haute-Normandie	211
Pays-de-la-Loire	221
Picardie	231
Poitou-Charentes	241
Provence-Alpes-Côte d'Azur	251
Réunion	261
Rhône Alpes	271
Synthèses au plan national des dépenses par catégorie	282
Note et tableau méthodologiques	285

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Rappel des objectifs :

Conformément à la demande de la directrice du cabinet de la Ministre de la culture et de la communication dans sa lettre de mission adressée à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC), l'objectif est d'établir une consolidation région par région des différentes dépenses du ministère et de procéder à une estimation des dépenses et des moyens organisationnels que les conseils régionaux ont mis en place pour assurer les politiques culturelles qu'ils ont définies.

Il convient de préciser en préambule que la démarche retenue par l'IGAC n'a pas pour objet d'établir des comparaisons quantitatives qui seraient dénuées de fondement entre les moyens mis en œuvre par les conseils régionaux et le ministère de la culture et de la communication. En cela, l'étude du DEPS qui vient d'être publiée « *Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010: 7,6 milliards d'euros pour la culture* » constitue l'outil adéquat permettant d'évaluer les efforts engagés par toutes les collectivités territoriales au bénéfice de la culture.

Dans une démarche jusqu'à ce jour jamais entreprise, l'IGAC s'est donc attachée à produire les éléments d'information les plus récents, c'est à dire sur la base des crédits de paiement 2013, de nature à donner pour chacune des 26 régions une lecture actualisée et la plus précise possible des moyens et des organisations du conseil régional et du ministère de la culture et de la communication que la direction régionale des affaires culturelles, placée sous l'autorité du préfet de région, représente sur ce territoire.

Une mission dont les résultats sont produits en deux temps

L'IGAC a été appelée à remettre les résultats de ses travaux en deux temps.

Un premier rapport, que l'on trouvera ci-joint, présente les données quantitatives relatives aux dépenses du ministère. Pour ce faire la mission a procédé, avec l'appui du secrétariat général et des directions générales, à une consolidation pour chaque région des données existantes au titre des crédits déconcentrés et centraux du ministère ainsi que des opérateurs, des services à compétence nationale (SCN) et des secteurs de l'audiovisuel et de la presse.

Remis dans un second temps, le rapport final de la mission comportera une estimation récente des apports financiers de chacun des conseils régionaux à la culture et une présentation de sa politique culturelle dans ses différentes composantes (Patrimoine, Spectacle vivant, Industries culturelles...) ainsi que de ses modalités de mise en œuvre.

L'ensemble des données ainsi recueillies au cours des deux phases de la mission fera l'objet d'une synthèse établie au plan national.

Une organisation faisant appel à un travail collectif

Un comité de pilotage interne à l'inspection générale a été chargé de définir l'organisation du travail collectif qu'a impliqué cette mission.

Ce travail collectif s'est exercé en premier lieu au sein même de l'IGAC par la mobilisation des inspecteurs généraux et des chargés de mission d'inspection générale qui ont accompagné les travaux relatifs à la région pour lesquels ils sont les référents.

Mais ce travail collectif s'est étendu à l'ensemble des services du ministère (secrétariat général, directions générales et directions régionales des affaires culturelles) qui ont contribué chacun pour ce qui les concerne au rassemblement des informations nécessaires à la réalisation de la mission de l'IGAC.

De même, la participation des établissements publics et des opérateurs a été active, notamment ceux disposant d'antennes en région comme le Centre des monuments nationaux (CMN) ou le Centre national de la danse (CND) par exemple et ceux répartissant des aides en région comme le Centre national du livre (CNL) ou le Centre national du cinéma (CNC). Les sociétés de l'audiovisuel, France Télévision et Radio France, également sollicitées ont apporté les données qui leur étaient demandées, au prix d'adaptation complexe de leur cadre budgétaire qui ne repose pas sur une approche par région.

Pour la première phase d'exécution de la mission, toutes les données ont été rassemblées et traitées par l'inspection générale, plus particulièrement par la cellule d'audit interne qui lui est rattachée. Elle s'est efforcée d'offrir une photographie la plus complète possible des dépenses du ministère de la culture et de la communication en région exécutées en 2013 au titre des crédits déconcentrés et centraux incluant les établissements publics implantés en région et les autres opérateurs distribuant des soutiens, les Services à compétence nationale et les secteurs de l'audiovisuel et de la presse.

Il faut souligner que ce travail de récolement est le premier réalisé au sein du ministère, et la contrainte de calendrier qui a accompagné ce premier exercice a pu conduire à des imprécisions ou à des choix qu'il conviendrait sans doute à l'avenir d'affiner.

Les modalités de la collecte des données et des informations relatives aux conseils régionaux dont les DRAC ont été les agents sur le terrain seront précisées dans le rapport de seconde phase.

A ce stade, il est cependant utile d'indiquer que les deux enquêtes (1ère et 2ème phases) ont débuté concomitamment selon des grilles susceptibles de produire une lecture cohérente du paysage que composent au niveau régional les interventions du ministère et des conseils régionaux.

Périmètre retenu:

Le périmètre retenu par l'IGAC comprend les deux catégories de dépenses suivantes :

—Les dépenses effectuées à partir du budget général de l'État affecté au ministère de la culture et de la communication et à ses opérateurs pour 2013 ;

— Les dépenses effectuées à partir des produits des taxes de toutes natures affectées au secteur culturel. Ces crédits peuvent être redistribués sous forme d'aides par des opérateurs ou autres structures (CNC, CNL, CNV) ou bien servir à implanter régionalement

des services publics comme le réseau national de France Télévision (FR3) ou de Radio France (France Bleu).

Ainsi, le périmètre de l'analyse dépasse le strict champs des deux missions du ministère pour intégrer trois programmes de la mission « Avances à l'audiovisuel public » relevant du ministère : les programmes 841 « *France télévision* », 843 « *Radio France* » et 845 « *Institut national de l'audiovisuel (INA)* » et une partie du programme 122 du ministère de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique pour ce qui concerne la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques. En revanche, la mission n'a pas inclus dans ses travaux les dépenses mutualisées au niveau des préfectures et effectuées pour le compte du ministère de la culture et de la communication sur les programmes 309 « *Entretien immobilier de l'État* » et 723 « *Contribution aux dépenses immobilières* ».

Principales sources:

La première préoccupation du comité de pilotage a été de déterminer les sources nécessaires à la documentation des travaux des deux phases pour procéder d'une part à la consolidation par région de l'ensemble des crédits du ministère de la culture et de la communication et effectuer d'autre part une estimation des dépenses et des organisations mises en œuvre par les conseils régionaux au service de leur politique culturelle.

L'origine des données utilisées dans le cadre de la première phase de la mission est diverse selon qu'il s'agit des dépenses d'administration centrale, des crédits déconcentrés ou des dépenses des opérateurs. Les services du secrétariat général ont été sollicités en priorité (Département de l'action territoriale, Bureau de la qualité comptable, Bureau de l'emploi et de la rémunération). La réalisation de la mission a nécessité également la collaboration des services des Directions générales et l'aide directe des opérateurs pour recueillir des informations précises sur leur activité de distribution de soutien financier.

Concernant le second volet de la mission qui consiste à procéder à un état des lieux des politiques culturelles menées par les Conseils régionaux, la mission n'a pu s'appuyer ni sur les données centralisées par la Direction générale des collectivités locales du fait du manque de finesse des informations (ce point sera explicité dans le rapport final), ni sur les résultats de l'enquête conduite fin 2013 par le département de l'action territoriale auprès des Directions régionales des affaires culturelles pour recueillir les données relatives à l'évolution des financements des collectivités territoriales en faveur du domaine culturel entre 2012 et 2015, très peu de réponses étant parvenues au DAT à la date de la mission. De ce fait, la mission a élaboré un questionnaire diffusé auprès des DRAC pour recueillir des informations sur le budget du Conseil régional et dont les réponses serviront de base pour l'analyse.

A titre complémentaire, le rapport 1ère phase présente en annexe pour chaque type de données un récapitulatif des sources utilisées, des conventions appliquées ou des retraitements de données qui ont été effectués par la mission IGAC.

Composition du rapport de première phase

Le rapport de la première phase de la mission est composé:

1) d'une synthèse et d'une analyse des données au plan national

2) d'un feuillet pour chacune des régions comprenant:

– une brève note de présentation rédigée par l'inspecteur ou le chargé d'inspection générale référent

– un tableau de synthèse des dépenses du périmètre culture et communication

– une présentation graphique des grandes masses de dépenses par types de crédits

– 4 tableaux détaillés pour chacune des catégories de dépenses :

. détail des crédits déconcentrés/ventilation par secteur d'intervention,
. effectifs du ministère de la culture et de la communication et des opérateurs,
. détail par programme des dépenses d'intervention sur crédits centraux,
. détail des crédits des opérateurs, autres structures et sociétés de l'audiovisuel

3) d'une note méthodologique présentant les modalités de traitement des données utilisées et un tableau récapitulatif des sources.

ANALYSE
DES DÉPENSES PAR REGION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET DE SES OPÉRATEURS

Répondant strictement à la mission, les feuillets composant le rapport de première phase présentent par catégorie une consolidation détaillée de la totalité des dépenses affectées à chacune des régions par le ministère de la culture et de la communication (MCC), y compris la Dotation générale de décentralisation (DGD) et ses opérateurs.

On trouvera ci-dessous un tableau de synthèse de ces dépenses, établi au plan national. Ces dépenses totales, hors dépenses des sociétés audiovisuelles, s'élèvent toutes régions confondues à 3 786 986 785 € en 2013.

TABLEAU 1 - DEPENSES TOTALES EN EUROS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DE SES OPERATEURS – HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL (Exécution 2013)

REGIONS	CREDITS DECONCENTRES	CREDITS D'ADMINISTRATION CENTRALE *T6+SCN+T2*	CREDITS OPERATEURS	TOTAL
TOUTES REGIONS	849 016 055	1 167 262 818	1 770 707 912	3 786 986 785

1. Présentation des dépenses d'intervention du ministère de la culture et de la communication (MCC) par région et par catégorie

De manière complémentaire et dans la perspective de la seconde phase de la mission, l'analyse présentée ci-dessous s'attache principalement à rendre compte des dépenses d'intervention en région. Dans cette analyse, on retiendra une notion étendue des crédits d'intervention, c'est à dire comprenant tous les crédits qui concourent à irriguer directement l'activité culturelle au sein de ces territoires.

Dans ce périmètre sont ainsi retenus :

- les crédits déconcentrés, hors dépenses de fonctionnement des DRAC (programme 224 action 07) ;

- les crédits centraux d'intervention et des SCN, les dépenses de masse salariale titre 2 (T2) étant exclues de ce périmètre ;

- les subventions de fonctionnement (T3) et d'investissement (T7) pour les opérateurs implantés en région ;

- pour les opérateurs distribuant des aides, sont pris en compte le montant de ces aides et le coût du siège dans sa région d'implantation ; et, pour le Centre national du livre (CNL), le Centre national du cinéma (CNC), le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) hors coût du siège.

En revanche, notamment pour des raisons de cohérence entre les exercices budgétaires, les données relatives au secteur de l'audiovisuel (FR3, Radio Bleue) datant de 2012 ont été

traitées séparément et exclues de l'addition de l'ensemble des dépenses du MCC.

Par ailleurs, la mission signale un phénomène de distorsion lorsqu'il s'agit d'analyses par région, du fait du programme 180 « *Presse* » qui résiste mal à une répartition par région. Le programme 180 qui concerne de grands quotidiens à diffusion inter-régionale concentre en effet des subventions importantes sur la région abritant le siège du journal, ce qui provoque une hypertrophie des crédits centraux dans les régions siège de ces journaux comme par exemple, en Aquitaine ou en Bretagne.

Le tableau qui suit présente donc une répartition par région et par catégorie de dépenses d'intervention, telles que définies précédemment, ainsi qu'un total des dépenses pour chacune d'elles.

On y constate que le montant total des dépenses d'intervention du MCC affectées aux régions s'élève à 3 335,5 M€.

TABLEAU 2 - REPARTITION PAR REGION DES DEPENSES D'INTERVENTION EN EUROS - (Exécution 2013)

REGIONS	CREDITS DECONCENTRES *hors Prog . 224 action 07*	CREDITS D'ADMINISTRATION CENTRALE *Hors T2*	CREDITS OPERATEURS	TOTAL
ALSACE	27 003 408	5 018 355	17 668 148	49 689 911
AQUITAINE	40 480 959	12 844 393	16 963 918	70 289 270
AUVERGNE	19 615 094	7 197 018	7 043 137	33 855 249
BASSE-NORMANDIE	25 126 223	3 530 854	3 701 438	32 358 515
BOURGOGNE	32 048 268	4 912 472	5 555 340	42 516 080
BRETAGNE	36 195 236	19 392 132	12 785 200	68 372 568
CENTRE	34 443 319	9 565 082	13 688 700	57 697 101
CHAMPAGNE-ARDENNE	21 123 534	4 460 981	12 383 979	37 968 494
CORSE	1 391 944	588 019	2 533 217	4 513 180
FRANCHE-COMTE	18 636 118	1 248 949	2 019 114	21 904 181
GUADELOUPE	4 288 313	664 941	1 632 565	6 585 819
GUYANE	4 757 868	405 347	750 962	5 914 177
HAUTE-NORMANDIE	29 869 759	2 465 991	6 316 656	38 652 406
ILE DE FRANCE	108 728 426	567 195 044	1 511 397 544	2 187 321 014
LANGUEDOC-ROUSSILLON	36 355 971	7 572 161	8 376 252	52 304 384
LIMOUSIN	14 841 628	3 229 818	4 186 194	22 257 640
LORRAINE	33 715 062	7 241 499	7 452 266	48 408 827
MARTINIQUE	5 557 845	633 712	982 827	7 174 384
MIDI-PYRENEES	37 168 280	11 226 854	10 300 422	58 695 556
NORD-PAS-DE-CALAIS	45 646 708	8 303 584	9 272 961	63 223 253
PAYS-DE-LOIRE	37 297 153	7 301 611	12 184 628	56 783 392
PICARDIE	28 486 557	4 620 953	4 554 585	37 662 095
POITOU-CHARENTES	30 602 509	2 307 320	8 892 716	41 802 545
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	74 181 165	23 154 359	40 638 533	137 974 057
REUNION	8 106 708	1 196 874	3 012 518	12 316 100
RHONE-ALPES	76 478 482	16 417 706	46 414 092	139 310 280
TOTAL	**832 146 535**	**732 696 029**	**1 770 707 912**	**3 335 550 476**

2. L'Ile-de-France et la Corse présentent un caractère d'exception

Les dépenses d'intervention du MCC en Ile-de-France en font une région atypique

Les dépenses d'intervention du ministère en Ile-de-France apparaissent sans commune mesure avec celles des autres régions, prises individuellement et même en totalité. Le tableau ci-dessous montre la part qu'elle occupe dans chacune des catégories de dépenses, crédits déconcentrés, crédits centraux, crédits des opérateurs.

TABLEAU 3 - DEPENSES D'INTERVENTION DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DE SES OPERATEURS EN EUROS (Exécution 2013)

REGIONS	CREDITS DECONCENTRES *hors Prog . 224 action 07*	CREDITS D'ADMINISTRATION CENTRALE *Hors T2*	CREDITS OPERATEURS	TOTAL
Ile de France	108 728 426	567 195 044	1 511 397 544	2 187 321 014
Toutes les régions	832 146 531	732 696 029	1 770 707 912	3 335 550 472
Part Ile de France	**13%**	**77%**	**85%**	**66%**
Toutes les régions hors IDF et Corse	722 026 161	164 912 966	256 777 151	1 143 716 278
	63,1%	*14,4%*	*22,5%*	*100%*

Si la part des crédits affectés à l'Ile de France représente 13% des crédits déconcentrés, cette part s'élève à 77 % pour les crédits centraux et à 85 % pour les opérateurs. Au total, les crédits d'intervention affectés à l'Ile de France représentent 66 % de la totalité des crédits d'intervention du ministère au plan national.

Il est clair que l'implantation majoritairement parisienne des établissements publics nationaux, comme des associations à vocation nationale ou encore des organes de presse nationale a pour effet de sur-représenter le montant des dépenses culturelles du MCC sur la région Ile de France, alors même que ces dépenses ont vocation à couvrir l'intégralité du territoire national ou à toucher un public non francilien.

L'essentiel des moyens du MCC a été transféré à la Collectivité territoriale de Corse

La Loi du 22 janvier 2002 a transféré à la Collectivité territoriale de Corse des compétences très étendues en matière culturelle et les moyens de l'État qui s'attachaient à ses interventions de soutien aux activités artistiques et culturelles. L' État n'a conservé que ses compétences régaliennes dans les domaines patrimoniaux et la consolidation de ses dépenses en 2013 ne représente plus que 6,8 M€, y compris les interventions de ses opérateurs (le CNC principalement), la masse salariale T2 et la dotation générale de décentralisation (DGD-bibliothèques).

Dans ces conditions, pour le travail d'analyse qui suit, lorsqu'il s'agira de proposer une lecture au plan national par ratio, elle sera effectuée en neutralisant les dépenses de ces deux régions.

3. Hors Ile de France, la part des crédits déconcentrés dans les dépenses d'intervention est la plus importante

La représentation graphique n°1 montre la répartition au plan national des dépenses d'intervention hors Ile-de-France et Corse. Elle fait apparaître que les crédits déconcentrés représentent 63,1 % des crédits interventions, 22,5 % sont en provenance des opérateurs et 14,4 % sont affectés dans les régions par l'administration centrale.

GRAPHIQUE 1 - SYNTHESE NATIONALE
HORS CORSE ET ILE DE FRANCE
ET HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

CREDITS D'INTERVENTION DU MCC ET DE SES OPERATEURS (Exécution 2013)

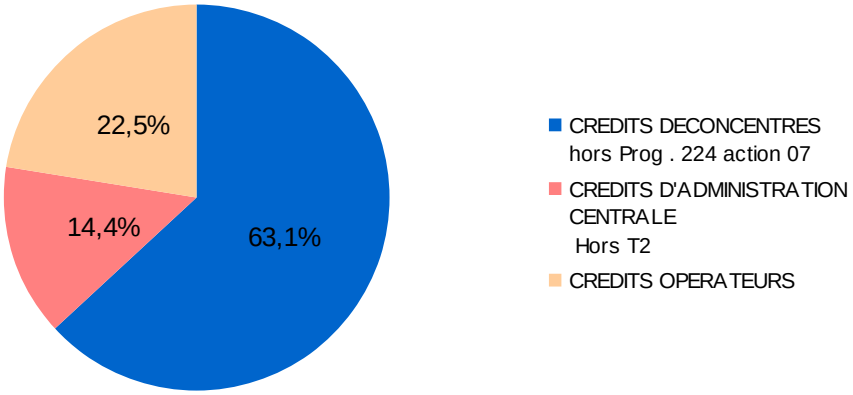

4. Le montant et la proportion des dépenses d'intervention gérées par les DRAC sont contrastés selon les régions

La représentation graphique suivante permet d'en visualiser l'échelle entre régions. Elle distingue en outre la part en provenance de la dotation globale de décentralisation (DGD) relevant du ministère chargé de l'intérieur mais dont la répartition est assurée par les DRAC, facilitant le repérage des régions les plus actives en matière d'équipements de lecture publique.

GRAPHIQUE 2
– MONTANT DES CREDITS D'INTERVENTION DECONCENTRES
(Exécution 2013)

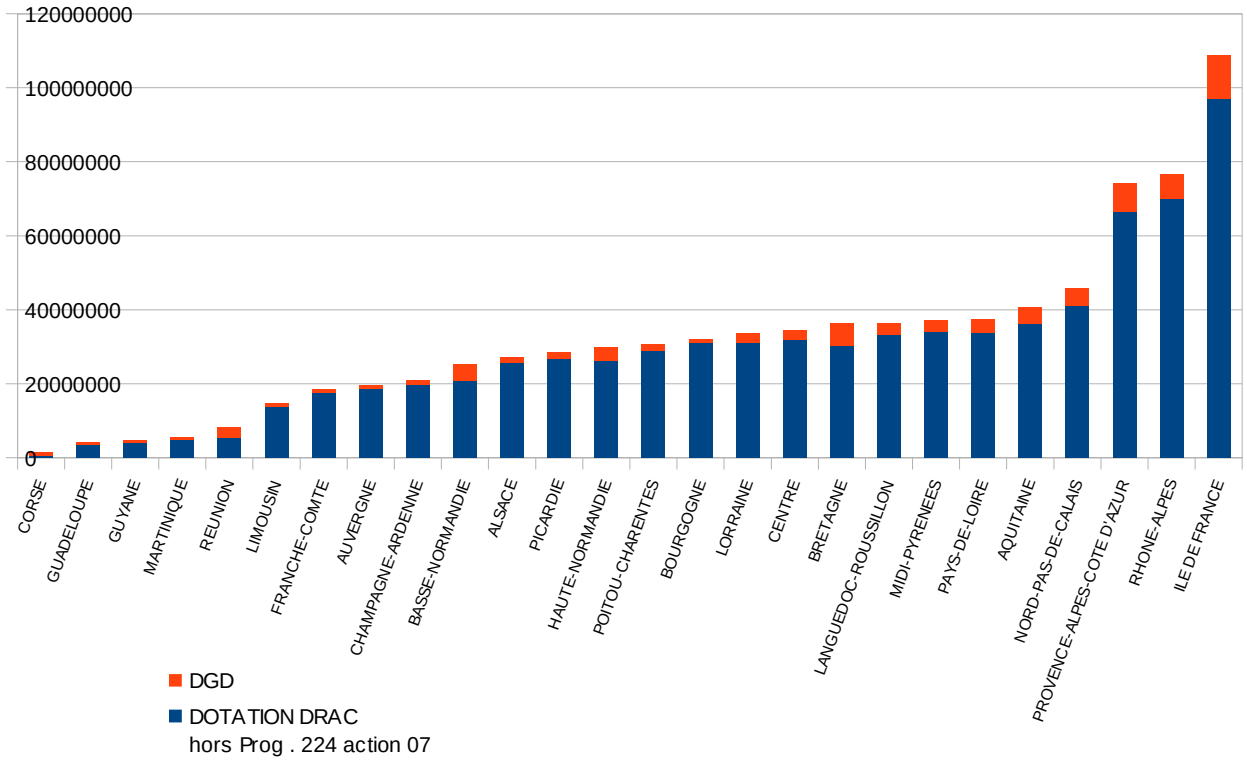

Si globalement les crédits déconcentrés représentent la part la plus importante des dépenses d'intervention du ministère en région, soit 832,1 M€, elle varie cependant avec une amplitude sensible selon les régions.

Il convient de noter que la part des crédits déconcentrés présentée ci-dessous, du fait qu'elle n'intègre pas les coûts de fonctionnement des DRAC (224-7), présente un léger écart avec le pourcentage indiqué dans les feuillets par région.

TABLEAU 4 - PART DES CREDITS DECONCENTRES SUR LE TOTAL DES CREDITS D'INVENTION (Tous programmes d'administration centrale (y compris 180) et opérateurs – hors T2) HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL EN EUROS (Exécution 2013)	
REGIONS	CREDITS DECONCENTRES hors Prog . 224 action 07
FRANCHE-COMTE	85,1%
GUYANE	80,4%
BASSE-NORMANDIE	77,6%
MARTINIQUE	77,5%
HAUTE-NORMANDIE	77,3%
PICARDIE	75,6%
BOURGOGNE	75,4%
POITOU-CHARENTES	73,2%
NORD-PAS-DE-CALAIS	72,2%
LORRAINE	69,6%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	69,5%
LIMOUSIN	66,7%
REUNION	65,8%
PAYS-DE-LOIRE	65,7%
GUADELOUPE	65,1%
MIDI-PYRENEES	63,3%
CENTRE	59,7%
AUVERGNE	57,9%
AQUITAINE	57,6%
CHAMPAGNE-ARDENNE	55,6%
RHONE-ALPES	54,9%
ALSACE	54,3%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	53,8%
BRETAGNE	52,9%
TOTAL	63,1%

Hormis en Ile-de-France et en Corse, cette part se situe entre 52,9 % en Bretagne pour la plus basse et 85,1 % en Franche-Comté, pour la plus haute.

En 2013, 2 DRAC ont géré plus de 80% des crédits d'intervention de leur région : Franche-Comté et Guyane.

7 DRAC ont géré entre 70% et 79% des crédits d'intervention de leur région: Basse-Normandie, Martinique, Haute-Normandie, Picardie, Bourgogne, Poitou-Charentes, Nord-Pas de Calais.

8 DRAC ont géré entre 60% et 69% des crédits opérationnels de leur région: Lorraine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Réunion, Pays de la Loire, Guadeloupe, Midi-Pyrénées.

8 DRAC ont géré moins de 60% des crédits d'intervention de leur région : Centre, Auvergne, Aquitaine, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Alsace, Provence-Alpes-Cote-d'Azur et Bretagne.

Compte tenu de l'importance des crédits en provenance de l'administration centrale et des opérateurs qui y sont implantés, la DRAC d'Ile-de-France a assuré en 2013 la gestion de 4,9% des dépenses d'intervention de cette région; pour les raisons exposées plus haut la

DRAC a géré 30,8% des dépenses d'intervention de la région Corse.

5. Le mouvement de déconcentration est presque entièrement accompli en dehors de l'Ile de France et des crédits des programmes 180 et 313

La part des crédits d'intervention gérés par les directions centrales est de 14,4 %, hors Corse et Ile de France, et de 22 % pour un montant de 732,7 M€ si on tient compte de ces deux régions dans la synthèse nationale.

Le tableau suivant indique la répartition des crédits par programme.

TABLEAU 5 - SYNTHESE NATIONALE - REPARTITION DES CREDITS D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX EN EUROS (T6 ET SCN)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	81 697 852	52 648 237	134 346 089
PROG. 175 PATRIMOINES	41 573 408	771 703	42 345 111
PROG. 180 PRESSE	380 165 834	18 572 897	398 738 731
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	1 822 231	2 210 696	4 032 927
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	58 075 076	88 516	58 163 592
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	27 751 220	611 479	28 362 699
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	24 118 934	56 348	24 175 282
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	37 563 571	4 968 027	42 531 598
TOTAL	**652 768 126**	**79 927 903**	**732 696 029**

Hors Ile-de-France, qui en reçoit la plus grande part, soit 567,2 M€, le solde bénéficiant aux autres régions est réduit à une somme de 165,5 M€.

Cette somme se répartit comme suit :

— les programmes 180 « *Presse* » et 313 « *Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique* », hors Île-de-France, représentent avec 123,2 M€ la part massive des crédits gérés par l'administration centrale

— 9,9 M€ sont affectés aux SCN

— le programme 186 « *recherche culturelle et culture scientifique* » représente 1,09 M€

— le programme 131 « *Création* » conserve 16,6 M€ et le programme « *Patrimoine* » 4,5M€, représentant ensemble 21,04 M€

— le programme 334 « *Livres et industries culturelles* » représente 0,36 M€

— sur le programme 224 « *transmission de savoirs et démocratisation de la culture* », 9,8M€ restent en gestion centrale sur lesquels s'impute une part de la réserve parlementaire qui s'est élevée au total en 2013 à 8,9M€, sans qu'il soit possible à ce stade d'en identifier la part revenant à l'Ile-de-France.

Ainsi l'analyse de la composition des crédits gérés par les directions centrales et attribués en région confirme que le mouvement de déconcentration des crédits du ministère apparaît accompli.

Avec 15,2 M€ de crédits centraux la région PACA semble y faire exception. Cette très forte dotation s'explique par la présence de 3 SCN pour 3,3 M€ (les Musées nationaux du XXème-Alpes Maritimes, les Archives nationales d'Outre-Mer et le DRASSM) et par l'ampleur des crédits du programme 131 qui s'élève à 9,9M€ comprenant les subventions aux festivals

d'Aix-en-Provence et d'Avignon. On notera que 60 % des crédits centraux de ce programme sont affectés à la seule région PACA.

6. Hors Ile de France, l'apport des opérateurs « distributeurs » est très largement supérieur à celui des opérateurs implantés

Représentant 22% des dépenses d'intervention du ministère, la part des opérateurs est globalement très significative dans le total des crédits en région. Le tableau ci-dessous en présente le détail par région.

TABLEAU 6 - REPARTITION DES CREDITS DES OPERATEURS HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL EN EUROS
(Exécution 2013)

REGIONS	OPERATEURS IMPLANTES	AIDES DISTRIBUEES PAR DES OPERATEURS DISTRIBUTEURS	TOTAL
GUYANE	0	750 962	750 962
MARTINIQUE	0	982 827	982 827
GUADELOUPE	0	1 632 565	1 632 565
FRANCHE-COMTE	1 155	2 017 959	2 019 114
REUNION	0	3 012 518	3 012 518
BASSE-NORMANDIE	169 679	3 531 759	3 701 438
LIMOUSIN	2 345 714	1 840 480	4 186 194
PICARDIE	85 455	4 469 130	4 554 585
BOURGOGNE	1 114 588	4 440 752	5 555 340
HAUTE-NORMANDIE	1 612 024	4 704 632	6 316 656
AUVERGNE	1 584 036	5 459 101	7 043 137
LORRAINE	3 409 991	4 042 275	7 452 266
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 313 948	6 062 304	8 376 252
POITOU-CHARENTES	204 223	8 688 493	8 892 716
NORD-PAS-DE-CALAIS	1 994 449	7 278 512	9 272 961
MIDI-PYRENEES	2 605 777	7 694 645	10 300 422
PAYS-DE-LOIRE	5 642 654	6 541 974	12 184 628
CHAMPAGNE-ARDENNES	3 353 354	9 030 625	12 383 979
BRETAGNE	1 807 634	10 977 566	12 785 200
CENTRE	4 567 436	9 121 264	13 688 700
AQUITAINE	2 408 183	14 555 735	16 963 918
ALSACE	12 982 806	4 685 342	17 668 148
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	28 426 747	12 211 786	40 638 533
RHONE-ALPES	20 118 173	26 295 919	46 414 092
SOUS TOTAL HORS CORSE ET IDF	96 748 026	160 029 125	256 777 151
CORSE	0	2 533 217	2 533 217
ILE DE France	1 217 303 277	294 094 267	1 511 397 544
TOTAL	**1 314 051 303**	**456 656 609**	**1 770 707 912**

Les dépenses d'intervention du ministère et le produit des recettes fiscales affectées à la culture apportées en région par le canal des opérateurs se sont élevées en 2013 à un total de 1 770,7 M€.

Ces dépenses sont de deux natures:

– les subventions du ministère accordées aux opérateurs implantés dans les régions : écoles nationales supérieures d'architecture, écoles nationales supérieures d'art, conservatoires nationaux supérieurs, musées et théâtres nationaux, monuments gérés par le CMN,

etc..pour un montant de 1 314 M€
– les aides ou soutiens distribués par des opérateurs à des bénéficiaires en région: CNC, FNAP, CNL pour les plus importants, mais aussi le CNAP, le CND, le CNT, ou l'ONDA, pour un montant de 456,6 M€.

Hors Ile-de-France qui mobilise 1 217,3 M€ au titre des opérateurs implantés et 294,1 M€ au titre des opérateurs distributeurs, les autres régions se partagent 96,7 M€ au titre des opérateurs implantés et 160 M€ au titre des opérateurs distributeurs.

Si l'Ile-de-France mobilise au total 86% des crédits relevant des opérateurs, une observation plus fine montre que cette région bénéficie de 92,6 % des crédits affectés aux opérateurs implantés et de 64,4 % des interventions des opérateurs distributeurs.

On notera que pour les régions d'outre-mer l'intégralité des crédits opérateurs relève des aides distribuées par ces derniers et que ces régions n'ont aucun opérateur implanté sur leur territoire.

Toutes régions confondues, les crédits distribués par des opérateurs représente 25,7 % de l'ensemble des crédits relevant des opérateurs, mais la part devient prééminente hors Ile-de-France, avec 62,6 % au total. Même s'il conviendrait d'en faire une lecture précise région par région, comme le montre les profils différenciés du graphique n°5 ci-après, les interventions des opérateurs distributeurs exercent une fonction de rééquilibrage territorial qui est globalement avérée.

GRAPHIQUE 5 - REPARTITION DES CREDITS DES OPERATEURS
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL
(Exécution 2013)

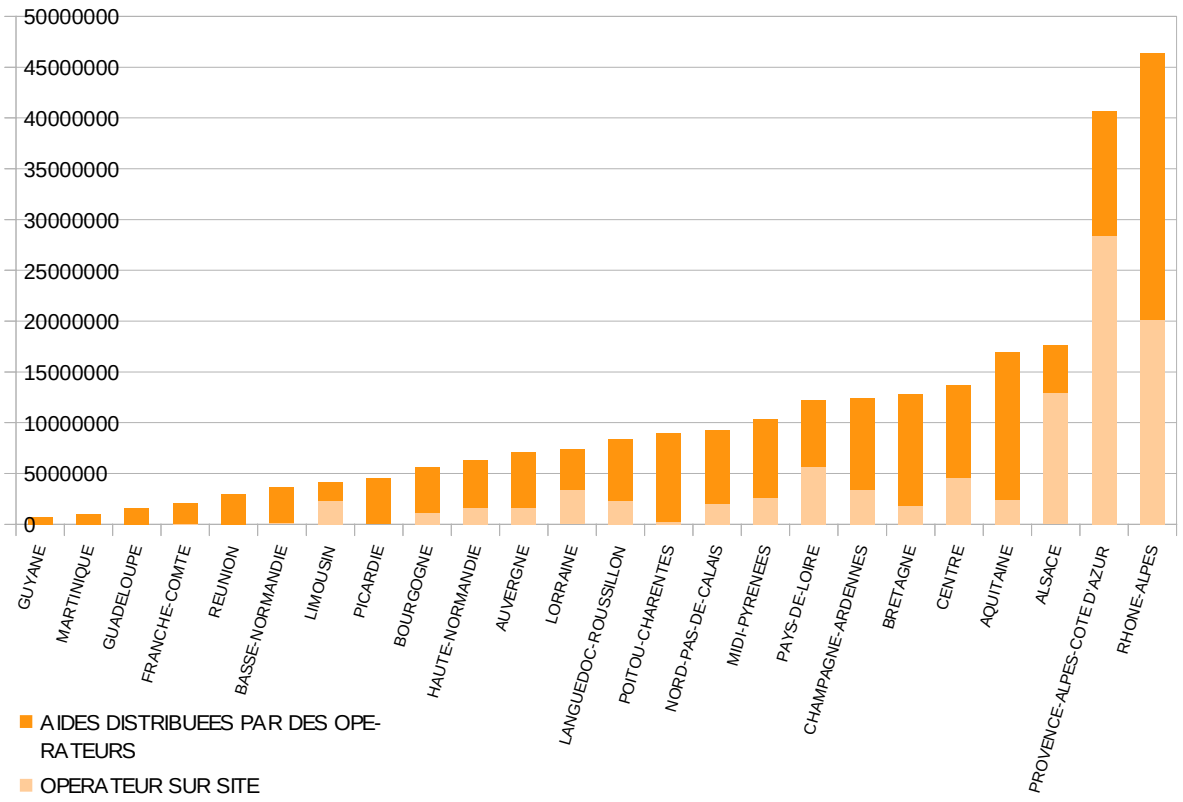

7. Hors Ile de France et Corse, les dépenses d'intervention par habitant et par région s'inscrivent en 2013 dans un écart d'environ 1 à 2

Par nature « irrépartissable » le calcul de la dépense par habitant et par région n'intègre pas le programme 180 « *Presse* ». Il est établi sur la base du recensement de la population de 2010.

On propose ci-dessous deux tableaux classés par ordre décroissant de dépense par habitant, le premier construit à partir des dépenses de crédits centraux et déconcentrés, le second intégrant les opérateurs.

TABLEAU 7 – DEPENSES D'INTERVENTION PAR HABITANTS EN EUROS HORS PROG. 180 - HORS OPERATEURS
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL (Exécution 2013)

REGIONS	CREDITS DECONCENTRES HORS 224-07	CREDITS D'ADMINISTRATION CENTRALE Hors Prog. 180 et hors T2	TOTAL	POPULATION 2010	PART DES DEPENSES / HABITANT en €	RANG DE CLASSEMENT du + fort au + faible
GUYANE	4 757 868	358 697	5 116 565	231 167	22,1	1
LIMOUSIN	14 841 628	988 687	15 830 315	764 935	20,7	2
BOURGOGNE	32 048 268	1 937 189	33 985 457	1 693 742	20,1	3
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	74 181 165	17 181 100	91 362 265	4 984 058	18,3	4
POITOU-CHARENTES	30 602 509	1 522 047	32 124 556	1 824 367	17,6	5
BASSE-NORMANDIE	25 126 223	771 492	25 897 715	1 518 103	17,1	6
CHAMPAGNE-ARDENNE	21 123 534	2 181 478	23 305 012	1 373 935	17,0	7
PICARDIE	28 486 557	3 563 397	32 049 954	1 962 150	16,3	8
HAUTE-NORMANDIE	29 869 759	730 697	30 600 456	1 879 146	16,3	8
FRANCHE-COMTE	18 636 118	1 036 084	19 672 202	1 208 268	16,3	8
AUVERGNE	19 615 094	2 513 013	22 128 107	1 388 779	15,9	11
ALSACE	27 003 408	1 927 429	28 930 837	1 880 860	15,4	12
LANGUEDOC-ROUSSILLON	36 355 971	4 615 936	40 971 907	2 693 275	15,2	13
MARTINIQUE	5 557 845	448 549	6 006 394	400 535	15,0	14
LORRAINE	33 715 062	1 911 066	35 626 128	2 406 524	14,8	15
CENTRE	34 443 319	2 201 850	36 645 169	2 619 613	14,0	16
MIDI-PYRENEES	37 168 280	3 950 280	41 118 560	2 964 308	13,9	17
AQUITAINE	40 480 959	4 390 352	44 871 311	3 321 058	13,5	18
RHONE-ALPES	76 478 482	7 104 588	83 583 070	6 384 816	13,1	19
GUADELOUPE	4 288 313	586 183	4 874 496	409 905	11,9	20
NORD-PAS-DE-CALAIS	45 646 708	2 927 824	48 574 532	4 107 148	11,8	21
BRETAGNE	36 195 236	2 270 185	38 465 421	3 301 802	11,6	22
PAYS-DE-LOIRE	37 297 153	2 733 740	40 030 893	3 676 582	10,9	23
REUNION	8 106 708	847 400	8 954 108	829 903	10,8	24
Total	**722 026 165**	**68 699 263**	**790 725 428**	**53 824 979**	**14,7**	
CORSE	1 391 944	536 963	1 928 907	314 867	6,1	
ILE DE FRANCE	108 728 426	264 721 072	373 449 498	11 938 714	31,3	

Le tableau suivant inclut dans la dépense par habitant l'apport des opérateurs.

TABLEAU 8 – DEPENSES D'INTERVENTION PAR HABITANTS EN EUROS HORS PROG. 180 Y COMPRIS OPERATEURS
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL (Exécution 2013)

REGIONS	CREDITS DECONCENTRES *hors Prog . 224 action 07*	CREDITS D'ADMINISTRATION CENTRALE Hors Prog. 180 et hors T2	CREDITS OPERATEURS	TOTAL	POPULATION 2010	PART DES DEPENSES / HABITANT en €	RANG DE CLASSEMENT du + fort au + faible
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	74 181 165	17 181 100	40 638 533	132 000 798	4 984 058	26,5	1
LIMOUSIN	14 841 628	988 687	4 186 194	20 016 509	764 935	26,2	2
CHAMPAGNE-ARDENNE	21 123 534	2 181 478	12 383 979	35 688 991	1 373 935	26,0	3
GUYANE	4 757 868	358 697	750 962	5 867 527	231 167	25,4	4
ALSACE	27 003 408	1 927 429	17 668 148	46 598 985	1 880 860	24,8	5
BOURGOGNE	32 048 268	1 937 189	5 555 340	39 540 797	1 693 742	23,3	6
POITOU-CHARENTES	30 602 509	1 522 047	8 892 716	41 017 272	1 824 367	22,5	7
AUVERGNE	19 615 094	2 513 013	7 043 137	29 171 244	1 388 779	21,0	8
RHONE-ALPES	76 478 482	7 104 588	46 414 092	129 997 162	6 384 816	20,4	9
HAUTE-NORMANDIE	29 869 759	730 697	6 316 656	36 917 112	1 879 146	19,6	10
BASSE-NORMANDIE	25 126 223	771 492	3 701 438	29 599 153	1 518 103	19,5	11
CENTRE	34 443 319	2 201 850	13 688 700	50 333 869	2 619 613	19,2	12
PICARDIE	28 486 557	3 563 397	4 554 585	36 604 539	1 962 150	18,7	13
AQUITAINE	40 480 959	4 390 352	16 963 918	61 835 229	3 321 058	18,6	14
LANGUEDOC-ROUSSILLON	36 355 971	4 615 936	8 376 252	49 348 159	2 693 275	18,3	15
FRANCHE-COMTE	18 636 118	1 036 084	2 019 114	21 691 316	1 208 268	18,0	16
LORRAINE	33 715 062	1 911 066	7 452 266	43 078 394	2 406 524	17,9	17
MARTINIQUE	5 557 845	448 549	982 827	6 989 221	400 535	17,4	18
MIDI-PYRENEES	37 168 280	3 950 280	10 300 422	51 418 982	2 964 308	17,3	19
GUADELOUPE	4 288 313	586 183	1 632 565	6 507 061	409 905	15,9	20
BRETAGNE	36 195 236	2 270 185	12 785 200	51 250 621	3 301 802	15,5	21
REUNION	8 106 708	847 400	3 012 518	11 966 626	829 903	14,4	22
PAYS-DE-LOIRE	37 297 153	2 733 740	12 184 628	52 215 521	3 676 582	14,2	23
NORD-PAS-DE-CALAIS	45 646 708	2 927 824	9 272 961	57 847 493	4 107 148	14,1	24
SOUS TOTAL HORS CORSE ET IDF	**607 121 970**	**68 699 263**	**198 817 483**	**853 928 754**	**46 470 884**	**18,4**	
CORSE	1 391 944	536 963	2 533 217	4 462 124	314 867	14,2	
ILE DE FRANCE	108 728 426	264 721 072	1 511 397 544	1 884 847 042	11 938 714	157,9	

Une lecture comparative de ces deux tableaux montre que, hors Corse et Ile-de-France, la dépense par habitant incluant les opérateurs fait progresser cette dépense en moyenne de 3,70 €, passant de 14,70€ à 18,40€.

En revanche en Ile-de-France, celle-ci bondit de 31,30€ à 157,90€ et fait plus que doubler pour la Corse qui passe de 6,10€ à 14,20€.

Si des modifications dans le classement des régions sont observées, dans les deux

configurations l'écart entre la dépense par habitant la plus forte et la moins forte reste globalement dans une échelle d'environ 1 à 2.

8. Les sociétés audiovisuelles n'ont pas été intégrées à l'analyse des dépenses d'intervention

Il a été choisi de ne pas intégrer au total des dépenses d'intervention du ministère en région les sociétés de l'audiovisuel, Radio France avec France Bleu et France Télévision avec France 3.

En premier lieu, les données chiffrées de 2013 de ces deux sociétés ne sont pas à ce jour disponibles et ce sont donc celles de 2012 qui figurent dans les tableaux. En second lieu, compte tenu de leurs activités et de leurs organisations les cadres budgétaires de ces sociétés ne prévoient pas de comptabilité par région. Si elles se sont efforcées à la faveur de cette mission de procéder à une répartition par région, les réponses qu'elles ont pu apporter dans le bref délai imparti comportent certaines limites : France Télévision a proposé d'appliquer une quotepart de financement à partir de la contribution à l'audiovisuel public de 87 % sur les charges d'exploitation des antennes et Radio France n'a pas communiqué les informations concernant les régions ultramarines.

Ainsi faut-il considérer les dépenses de ces sociétés, figurant dans le tableau ci-dessous, comme ayant valeur indicative.

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL EN EUROS	**QUOTE PART DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC AFFECTEE AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012**
France 3 antennes région	346 000 000
France Bleu antennes région	100 803 000
TOTAL	**446 803 000**

* *
*

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

PAR REGION ET PAR CATEGORIE

ALSACE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

ALSACE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-Marc Lauret

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Dans une région riche en structures culturelles, à forte densité de population mais qui affiche de nombreuses disparités territoriales, la stratégie de la DRAC vise à mobiliser l'ensemble des structures et des interventions autour des enjeux d'accès à la culture et de rééquilibrage territorial de l'offre culturelle. Le partenariat avec les collectivités territoriales est au cœur de cette stratégie dans un contexte marqué cependant par le rejet en 2013 du projet de collectivité unique et certaines difficultés dans les relations entre les collectivités que cet échec a engendrées.

La DRAC intègre d'ores et déjà dans sa réflexion sur la stratégie à mener en Alsace, l'accession de l'agglomération de Strasbourg au statut de métropole. La stratégie de la DRAC intègre également le caractère transfrontalier de la région (avec l'Allemagne et la Suisse).

La DRAC présente l'éducation artistique et culturelle comme la première de ses priorités. La mise en œuvre de cette priorité s'appuie sur le GIP ACMISA (action culturelle en milieu scolaire en Alsace) dont la convention a été renouvelée pour la période 2013 – 2018, et qui associe l'État (DRAC et Rectorat), et les collectivité territoriales. Cette priorité s'appuie également sur la mise en place d'un comité territorial de pilotage associant les services de l'État et les représentants des collectivités territoriales.

Dans le domaine du patrimoine monumental et de l'architecture, l'action de la DRAC est centrée sur la préparation du millénaire de la cathédrale de Strasbourg qui sera célébré en 2015 et sur la poursuite du chantier ATEP de simplification et de modernisation des procédures de délivrance des avis des ABF. La priorité en matière d'archéologie concerne le projet du centre de Conservation et d'Étude sis à Sélestat. Dans le champ des musées, l'enjeu est double : accompagner le redressement des musées en déshérence et soutenir les nouveaux projets qui émergent à Wissembourg, Mulhouse et Neuf-Brisach.

Dans le champ de la création artistique, l'action de la DRAC est contrainte par le niveau de contractualisation pluriannuelle et partenariale qui absorbe plus de 80 % des crédits et limite le redéploiement de ces crédits pour accompagner l'émergence de nouveaux talents et le renouvellement des formes et des esthétiques. C'est aussi la raison pour laquelle certaines des principales structures de création et de diffusion sont aidées pour leur action en matière d'éducation artistique et culturelle et en direction des publics sur le programme 224.

Plusieurs projets sont en cours de développement au sud de l'Alsace visant à renforcer un pôle d'art contemporain en relation avec le territoire de Bâle : programme d'échanges et de résidences d'artistes de la Kunsthalle coordonné par la ville de Bâle, biennale Mulhouse 00 durant la foire de Bâle, politique d'acquisitions du FRAC Alsace ouvert sur Bâle et le Bade-Wurtemberg.

Dans le domaine du livre et de la lecture, un important travail de mobilisation a été conduit en partenariat avec la Région pour soutenir l'économie du livre dans le cadre d'un contrat de progrès sur la filière. Plusieurs projets émergent dans le champ des langues régionales et minoritaires (alsacien, yiddisch).

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, le partenariat avec les collectivités territoriale est incarné par la convention CNC/DRAC/Région/CUS. Un groupe de travail « Culture et numérique » a été mis en place par la région Alsace auquel la DRAC participe afin de développer la production de contenus.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 81 agents (79,2 ETP) dont 43 pour l'administration et la direction, 31 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA), et 7 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique et danse, arts plastiques, livre et langues de France), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Sous l'autorité du Directeur et de son adjointe, un secrétariat général, deux pôles et des services forme l'architecture de la DRAC :

Un pôle communication/documentation
Un pôle création/diffusion/industries culturelles
Un service des patrimoines
Un service de la politique des publics et des territoires
Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Le budget de la DRAC Alsace représente 27,59 M€ dont 18,50 M€ en crédits de fonctionnement et 9,08 M€ en crédits d'investissement, incluant la DGD Bibliothèque pour un montant de 1,41 M€.

Les politiques patrimoniales, rassemblées dans le programme 175, représentent 30% des crédits, avec une dotation de 8,34 M€. Le programme création (131) prédomine dans le budget de la DRAC et représente 47 % des crédits avec 13,07 M€. l'accent mis par la DRAC sur les politiques territoriales et d'enseignement permet au budget du programme 224 (transmission des savoirs) de représenter 16 % des crédits déconcentrés, avec 4,45 M€. Les industries culturelles, livre et cinéma, représentent une part peu significative du budget de la DRAC (1%) mais toujours dans le domaine du livre, la Dotation générale de décentralisation pour le soutien aux bibliothèques représente 1,41 M€, soit 5% du budget des crédits déconcentrés.

Les crédits centraux affectés en Alsace, à hauteur de 5,01 M€, essentiellement en crédits de fonctionnement, concernent dans leur grande majorité le volet aide aux médias : les aides à la presse représentent 61% des crédits centraux avec 3,09 M€.

S'agissant des opérateurs le total de leur apport en investissement et fonctionnement est de 17,66 M€. Il est à souligner que le Théâtre national de Strasbourg pèse pour 10,19 M€ (57%) dans les crédits des opérateurs, puis l'État intervient activement par l'intermédiaire du Centre national du cinéma et de l'image animée pour un montant de 2,5M€. Enfin l'INRAP (1,01M€) est le troisième opérateur présent de manière significative en Alsace.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 59,48 M€ en Région Alsace, y compris la masse salariale T2.

ALSACE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	12 747 607	327 447	13 075 054
PROG. 175 PATRIMOINES	1 027 836	7 321 177	8 349 013
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	4 419 539	29 635	4 449 174
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	310 603	0	310 603
DGD – BIBLIOTHÈQUES		1 410 387	1 410 387
TOTAL	**18 505 585**	**9 088 646**	**27 594 231**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 *(hors subventions au Conseil de l'Europe)*	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	855 638	79 778	935 416
PROG. 175 PATRIMOINES	95 300	0	95 300
PROG. 180 PRESSE	2 417 226	673 700	3 090 926
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	42 600	42 600
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	256 498	0	256 498
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	590 415	7 200	597 615
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**4 215 077**	**803 278**	**5 018 355**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	11 818 086	1 164 720	12 982 806
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	4 685 342	0	4 685 342
TOTAL	**16 503 428**	**1 164 720**	**17 668 148**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	27 594 231	55%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	5 018 355	10%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	17 668 148	35%
TOTAL	**50 280 734**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 405 566
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	4 794 887
TOTAL	**9 200 453**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	27 594 231	46%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 405 566	7%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	5 018 355	8%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	17 668 148	30%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	4 794 887	8%
TOTAL	**59 481 187**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**19 412 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

ALSACE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

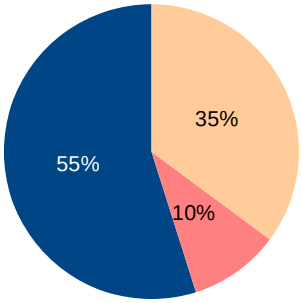

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

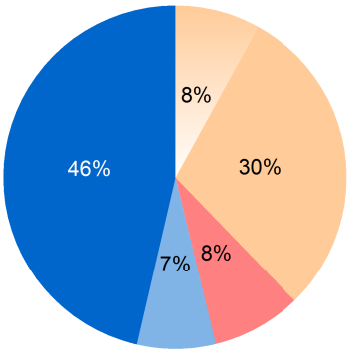

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

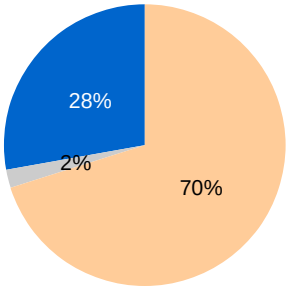

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

ALSACE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	391 664	4 576 358	4 968 022
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	10 035	275 166	285 201
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	257 268	2 469 653	2 726 921
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	287 997	0	287 997
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	11 969 013	211 487	12 180 500
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	778 594	115 960	894 554
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	218 483	0	218 483
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	195 020	0	195 020
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	1 238 660	0	1 238 660
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 467 817	0	2 467 817
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	45 840	0	45 840
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	576 412	14 411	590 823
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	68 783	15 224	84 007
TOTAL		**18 505 586**	**7 678 259**	**26 183 845**
DGD BIBLIOTHÈQUES			1 410 387	1 410 387
		18 505 586	**9 088 646**	**27 594 232**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

ALSACE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	538 783
SERVICE GÉNÉRAUX	1 108 768
PROG. CREATION	495 962
PROG. MEDIAS IND.	202 544
PROG. PATRIMOINES	915 100
STAP	839 006
AUTRES SERVICES DRAC	305 403
SOUS TOTAL DRAC	*4 405 566*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	901 073
SCN	0
OPERATEURS	3 893 814
TOTAL	9 200 453

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	41	39,7
DIRECTION	2	2
ARCHEOLOGIE	7	7
ARTS PLASTIQUES	3	2,8
C.R.M.H	7	7
MUSIQUE ET DANSE	1	1
LIVRE ET LANGUES DE FRANCE	1	1
THEÂTRE	2	2
STAP	17	16,7
TOTAL	**81**	**79,2**

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Strasbourg	60,1	37,7	97,8
Théâtre national de Strasbourg	0	98	98
INA délégation régionale de Strasbourg	0	4	4
TOTAL	60,1	139,7	199,8

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	79,2
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	6
SCN	0
OPÉRATEURS	199,8
TOTAL	**285**

ALSACE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME *(hors subventions au Conseil de l'Europe)*	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	935 416	4	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	2 500	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	92 800	10	8
TOTAL	95 300	11	9
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	3 090 926	5	1
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	42 600	2	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	256 498	62	54
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	597 615	13	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

ALSACE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Strasbourg	1 976 765	482 480	2 459 245
Théâtre national de Strasbourg	9 511 321	682 240	10 193 561
INA – délégation de Strasbourg (charges 2013)	330 000	0	330 000
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	11 818 086	1 164 720	12 982 806
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	71 225		71 225
CNAP – aides	13 286		13 286
CNC (Conventions Région +CUS)	717 500		717 500
CNC aides	2 328 141		2 328 141
CND – aides	0		0
CNL – aides	127 030		127 030
CNT- aides	0		0
CNV- aides	366 800		366 800
INRAP / FNAP	1 010 550		1 010 550
ONDA – aides	50 810		50 810
RMN GP – charges (2012)	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	4 685 342	0	4 685 342
TOTAL	**16 503 428**	**1 164 720**	**17 668 148**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	16 182 000
France Bleu antennes région	3 230 000
TOTAL	**19 412 000**

Sources : France Télévision – Radio France

AQUITAINE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

AQUITAINE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-Sébastien Dupuit

I. Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La DRAC décline les grandes orientations de la politique nationale en tenant compte des particularités de l'Aquitaine : une région vaste, avec de fortes disparités de population et d'activité, une attractivité fondée sur une richesse patrimoniale exceptionnelle et la vitalité des principaux pôles urbains, mais aussi un développement culturel relativement tardif, qui explique le faible nombre d'institutions du premier cercle dans les domaines de la création. Dans tous les secteurs les dynamiques enclenchées par l'État depuis plus de vingt ans ont pris appui sur des partenariats étroits avec les différents niveaux de collectivités territoriales.

Dans le contexte actuel, notamment budgétaire, et sans remettre en cause les composantes structurantes de l'intervention de l'État en matière de patrimoine ou de création, la stratégie de la DRAC repose sur trois axes :

- l'attention aux territoires fragiles : afin d'éviter que la concentration des moyens sur les institutions des agglomérations, spécialement Bordeaux, n'accentue les déséquilibres, la DRAC privilégie des dispositifs plus légers, mobilisant les politiques transversales et au premier chef l'EAC, tout comme la politique du livre particulièrement active dans cette région. Les partenariats mis en œuvre (conventions de développement culturel, CLEA, CTL...) peuvent concerner un département (Landes), une petite ville ou des communautés de communes, y compris en milieu rural.
- l'innovation numérique : héritage des deux CPER de la période 2000-2013 et étendu à toutes les collectivités importantes, le programme de la Banque numérique du savoir en Aquitaine (BnsA) sert de socle au développement de nombreux projets de valorisation patrimoniale ; parallèlement la dimension numérique prend une part croissante dans la politique conjointe avec le conseil régional pour le soutien aux industries culturelles, livre et cinéma.
- la confortation des potentiels culturels de la région : qu'il s'agisse, au plan financier comme à celui de l'expertise, des grands projets de valorisation patrimoniale (Lascaux 4) ou des lieux intermédiaires facilitant le parcours d'équipes artistiques régionales.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 126 agents (121,3 ETP) dont 40 pour l'administration et la direction, 77 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 9 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique et danse, arts plastiques, livre et langues de France...), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Avant même la Réforme de l'administration territoriale de l'État, la DRAC Aquitaine s'est engagée dans une réorganisation, novatrice (regroupement dans un service unique des conseillers sectoriels non patrimoniaux) et adaptée aux priorités régionales (un service à la fois vertical et horizontal, axé sur la politique de numérisation). Les enjeux patrimoniaux dans cette région ont conduit en revanche à ne pas regrouper artificiellement CMRH et SRA, et l'intégration des STAP s'est opérée dans le cadre d'un pôle, coordonné par le responsable du service du département

chef-lieu de région.

La DRAC comprend ainsi, outre l'équipe de direction et le secrétariat général, et à côté des services patrimoniaux, deux services spécifiques :
- le Service de la création, du développement culturel et de la formation (CDCF), regroupant l'ensemble des conseillers chargés des actions relevant des programmes « création » et « transmission »
- le Service des collections, de l'information et de la communication (CIC), compétent pour le patrimoine écrit, les langues de France, l'ethnologie, les musées, en même temps que pour la politique de numérisation, l'informatique et la communication.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés, y compris la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, en fonctionnement et investissement, ont été, en 2013, de 41,24 M€. Sur ce total, 12,27 M€ (29,8%) relèvent du programme « création », 17,24 M€ (41,8%) du programme « patrimoines », 6,29 M€ (15,3%) du programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 1,134 M€ (2,7%) du programme « livre et industries culturelles » (5,43 M€, soit 13,1% avec la DGD). Cette répartition montre l'importance du patrimoine dans la région, et en même temps la vigueur de l'accent mis de longue date par cette DRAC sur les actions transversales (en priorité l'éducation artistique et culturelle) et la politique du livre.

Les interventions sur crédits centraux se montent à 11,24 M€ hors SCN. Elles sont constituées pour l'essentiel par les aides à la presse (8,45 M€) et aux radios (2,08 M€). Les interventions ponctuelles sur crédits centraux des programmes « culturels » au sens strict atteignent 0,7 M€ et n'appellent pas de commentaire particulier.

La région compte deux SCN, le Musée national et domaine du château de Pau et le Musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac, auxquels 1,59 M€ ont été consacrés en fonctionnement et en investissement et 6,23 M€ pour le personnel (125,08 ETP).

Le Centre des monuments nationaux est présent sur 7 sites en Dordogne et en Gironde, avec 45 agents (ETP) répartis pour moitié entre T2 et T3. Hors personnel, ses dépenses se sont élevées à 0,13 M€.

Un seul établissement public a son siège dans la région, l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, avec 129,9 agents (ETP), dont 63% sur T2, et une subvention de l'État de 2,27 M€.

Les dépenses des opérateurs et autres structures accordant des soutiens se sont élevées au total à 14,55 M€ (soit un gros tiers des crédits déconcentrés), dont 10,46 M€ (soit près de 72%) pour le seul CNC. Les autres interventions sont significatives au regard des crédits déconcentrés dans les secteurs correspondants, en particulier :

- 2,07 pour les fouilles d'archéologie préventive (FNAP), confortant les 1,49 M€ du programme 175
- 0,80 M€ (en 2012) pour les opérations de la RMN-GP, à mettre en regard des 0,34 M€ dépensés par la DRAC pour l'action « musées »
- 0,5 M€ pour les aides du CNL et 0,12 M€ pour les pôles associés de la BNF, complétant le programme 334 pour sa partie « livre et lecture » (1,03 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 92,14 M€ pour la Région Aquitaine, y compris la masse salariale T2.

AQUITAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	11 621 831	655 163	12 276 994
PROG. 175 PATRIMOINES	3 833 754	13 406 620	17 240 374
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	6 192 152	104 654	6 296 806
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	1 114 056	20 000	1 134 056
DGD – BIBLIOTHÈQUES		4 295 476	4 295 476
TOTAL	**22 761 793**	**18 481 913**	**41 243 706**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	253 004	34 445	287 449
PROG. 175 PATRIMOINES	78 000	6 000	84 000
PROG. 180 PRESSE	7 992 478	461 563	8 454 041
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	5 000	53 602	58 602
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	240 390	0	240 390
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	2 004 016	76 540	2 080 556
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	21 000	21 340	42 340
			0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	1 438 331	158 684	1 597 015
TOTAL	**12 032 219**	**812 174**	**12 844 393**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 224 161	184 022	2 408 183
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	14 555 735	0	14 555 735
TOTAL	**16 779 896**	**184 022**	**16 963 918**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	41 243 706	58%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	12 844 393	18%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	16 963 918	24%
TOTAL	**71 052 017**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	7 204 356
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	13 886 739
TOTAL	**21 091 095**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	41 243 706	45%
MASSE SALARIALE SUR TITRE 2 DRAC	7 204 356	8%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	12 844 393	14%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	16 963 918	18%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	13 886 739	15%
TOTAL	**92 143 112**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**30 514 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

AQUITAINE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

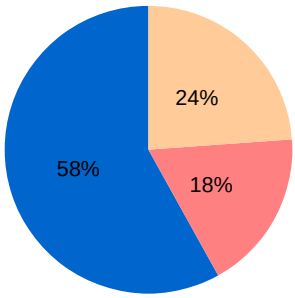

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

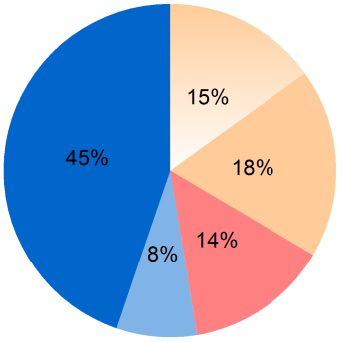

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR TITRE 2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

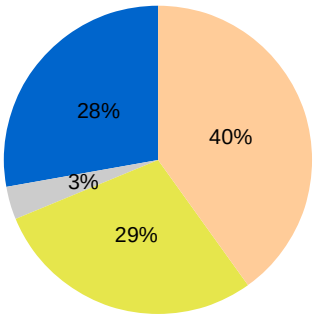

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

AQUITAINE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 587 528	12 398 514	13 986 042
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	980 760	512 233	1 492 993
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	162 402	182 537	344 939
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	779 897	56 288	836 185
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	11 086 831	80 700	11 167 531
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	535 000	574 463	1 109 463
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	1 014 596	20 000	1 034 596
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	99 460	0	99 460
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	1 593 054	0	1 593 054
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	3 744 506	0	3 744 506
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	276 667	0	276 667
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	734 592	28 154	762 746
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	166 500	333 548	500 048
TOTAL		**22 761 793**	**14 186 437**	**36 948 230**
DGD BIBLIOTHÈQUES			4 295 476	4 295 476
TOTAL AVEC DGD		**22 761 793**	**18 481 913**	**41 243 706**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

AQUITAINE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	475 794
SERVICE GÉNÉRAUX	580 741
PROG. CREATION	643 641
PROG. MEDIAS IND.	292 797
PROG. PATRIMOINES	1 860 165
STAP	2 336 344
AUTRES SERVICES DRAC	1 014 874
SOUS TOTAL DRAC	*7 204 356*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 613 529
SCN	6 231 862
OPERATEURS	6 041 348
TOTAL	21 091 095

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	38	34,8
DIRECTION	2	2
ARCHÉOLOGIE	15	14,4
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	17	17
LIVRE ET LANGUES DE FRANCE	3	3
MUSÉE	1	1
MUSIQUE ET DANSE	1	1
THEÂTRE	4	3,8
STAP	44	43,3
TOTAL	126	121,3

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Musée du Château de Pau	77	75,9
Musée de la préhistoire – Eyzies de Tayac	51	49,18
TOTAL	128	125,08

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN (Abbaye Sauve Majeure, Château Cadillac, Château de Puyguilhem, Grotte de Pair non Pair, Eyzies de Tayac, Villa de Montcaret, tour Pey Berland)	23	22	45
ENSA Architecture Bordeaux	82,4	47,5	129,9
TOTAL	105,4	69,5	174,9

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	121,3
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	15
SCN	125,08
OPÉRATEURS	174,9
TOTAL	436,28

AQUITAINE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	287 449	9	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	15 000	3	3
DGPAT Hors DGLFLF	77 500	11	8
TOTAL	84 000	14	11
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	8 454 041	15	7
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	58 602	5	4
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	240 390	41	37
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	2 080 556	45	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	42 340	4	2

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Musée du Château de Pau	841 555	69 594	911 149
Musée de la préhistoire – Eyzies de Tayac	596 776	89 090	685 866
TOTAL	**1 438 331**	**158 684**	**1 597 015**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

AQUITAINE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
CMN (Abbaye Sauve Majeure, Château Cadillac, Château de Puyguilhem, Grotte de Pair non Pair, Eyzies de Tayac, Villa de Montcaret, tour Pey Berland)	66 528	64 022	130 550
ENSA Architecture Bordeaux	2 157 633	120 000	2 277 633
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 224 161	184 022	2 408 183
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	128 468		128 468
CNAP – aides	11 560		11 560
CNC (Convention Région +3D)	1 579 000		1 579 000
CNC aides	8 884 761		8 884 761
CND – aides	0		0
CNL – aides	520 314		520 314
CNT- aides	20 000		20 000
CNV	397 356		397 356
INRAP / FNAP	2 076 086		2 076 086
ONDA – aides	133 400		133 400
RMN GP – **(charges 2012)**	804 790		804 790
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	14 555 735	0	14 555 735
TOTAL	**16 779 896**	**184 022**	**16 963 918**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	19 488 000
France Bleu antennes région	11 026 000
TOTAL	**30 514 000**

Sources : France Télévision – Radio France

AUVERGNE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

AUVERGNE

Stratégie – organisation – dépenses
du ministère de la culture et de la communication

Jean-Yves Le Corre

I. Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La DRAC souhaite engager les modalités d'une gouvernance transversale pour répondre à la mise en place des politiques culturelles de manière globale et non sectorielle, l'un des enjeux étant de préparer dans de bonnes conditions la mise en place de l'instance de concertation entre l'État et les collectivités.

Les échéances des réformes administratives doivent être anticipées pour programmer des engagements pluriannuels par convention et concevoir une stratégie concertée et priorisée avec les collectivités. Cette stratégie pourrait aller jusqu'à prendre la forme d'un plan pluri-annuel d'investissement pour le patrimoine, commun avec les Conseils généraux et le Conseil régional.

L'expertise de la DRAC est attendue par le Conseil régional dont les moyens sont limités. Elle est attendue également dans l'expertise que pourrait lui apporter l'État dans sa politique de réseau haut débit qui reste une de ses priorités.

Un enjeu majeur : la capitale régionale

La DRAC souhaite établir des synergies entre les grands équipements culturels de l'agglomération de Clermont-Ferrand pour renforcer la création, valoriser la diffusion et inciter à des coproductions (Scène Nationale, Bibliothèques, FRAC).

Les politiques transversales

La DRAC veut porter une attention sur la cohérence entre les politiques de l'État et celles des collectivités territoriales, en instaurant des modalités de travail interministérielles pour mettre la culture au cœur des préoccupations des politiques publiques avec les politiques d'éducation, de la jeunesse, du développement durable, de l'emploi et d'aménagement du territoire.

Les dispositifs d'EAC en liaison avec les collectivités constituent la première réponse à la problématique d'égalité et de solidarité des territoires. Le soutien aux réseaux de lecture publique, notamment dans le cadre des Contrats Territoires Lecture, en est un exemple étroitement construit avec le Rectorat.

Les conseils généraux

Le contexte du désengagement et du recentrage sur les compétences obligatoires pour les Départements, fragilise la politique culturelle même s'il existe d'importants chantiers communs et une convention pluripartite avec le département du Cantal.

L'analyse des politiques régionales engage à la plus grande prudence y compris pour le plan pluri-annuel d'investissement pour le patrimoine dont la réalisation sera sans doute perturbé par le

désengagement des départements qui contribuaient historiquement a cette politique.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 84 agents (82,6 ETP) dont 19 pour l'administration et la direction, 50 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 15 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique et danse, arts plastiques, livre, action territoriale), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC est dirigée par une équipe administrative composée d'une directrice, d'une directrice adjointe (poste très récemment vacant) et d'une secrétaire générale. Elle agit dans quatre départements dont l'accessibilité est quelquefois difficile.

La DRAC est organisée en 3 pôles : service d'action territoriale, pôle création artistique, pôle patrimoine qui ne sont pas toujours pilotés par un responsable de pôle.

Le pôle patrimoine se compose du service de l'archéologie, du service de la conservation des MH, du service des musées et d'un service de coordination de l'architecture et du patrimoine dont certaines missions relèvent traditionnellement de la CRMH.

L'échelon départemental des STAP (26 agents) est très sollicité pour jouer un rôle accru auprès des collectivités et des milieux ruraux dans le domaine patrimonial. Compte tenu des moyens des STAP et de leur charge de travail (AVAP, état sanitaire et entretien du patrimoine, ATEP) cette proposition est cependant difficile à mettre en œuvre.

III. Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés, comprenant la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, représentent 20 M€ en 2013. Le poids respectif des différents programmes est le suivant : plus de 50 % (soit 10.9 M €) pour le programme 175 (patrimoine) et 25 % (soit 5M€) pour le programme création (131) ; 4 M€ étant affectés aux autres programmes, dont 3 M€ au programme 224 (transmission des savoirs) soit 15 % des crédits. Le programme 334 (livre) n'est doté qu'à hauteur de 0,2 M€, complété par la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques pour un montant de 0,8 M€ (4,5 % des crédits centraux).

Les interventions sur crédits centraux s'élèvent à 7,1 M€, dont une part très majoritaire (65,9 %) au programme 180 (aides à la presse) avec une dotation de 4,6 M€. Le patrimoine (programme 175) vient en second rang avec 1,7 M€ (23%) suivi du programme 313 (contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique) avec 0,67 M€ (9%).

La consolidation des dépenses d'intervention des opérateurs et autres structures nationales (CNC, CNL, INRAP...) est de 7 M€ dont 2,7 M€ pour l'INRAP/FNAP, soit 38% , et 1,9 M€ pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, soit 27 % des crédits des opérateurs. Pour les opérateurs en région, les crédits de l'ENSA de Clermont-Ferrand représentent 1,54 M€.

Au total la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 44,3 M€ pour la Région Auvergne, y compris la masse salariale T2.

AUVERGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	4 912 093	104 628	5 016 721
PROG. 175 PATRIMOINES	1 077 858	9 859 301	10 937 159
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 978 716	67 271	3 045 987
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	219 569	4 476	224 045
DGD – BIBLIOTHÈQUES		837 377	837 377
TOTAL	**9 188 236**	**10 873 053**	**20 061 289**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	14 000	0	14 000
PROG. 175 PATRIMOINES	1 675 400	70 278	1 745 678
PROG. 180 PRESSE	3 736 051	947 954	4 684 005
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	80 720	0	80 720
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	654 547	18 068	672 615
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**6 160 718**	**1 036 300**	**7 197 018**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	1 580 942	3 095	1 584 036
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	5 459 100	0	5 459 100
TOTAL	**7 040 042**	**3 095**	**7 043 137**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	20 061 289	58%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 197 018	21%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	7 043 137	21%
TOTAL	**34 301 444**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	5 095 849
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	4 932 053
TOTAL	**10 027 902**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	20 061 289	45%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	5 095 849	11%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 197 018	16%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	7 043 137	16%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	4 932 053	11%
TOTAL	**44 329 346**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**11 471 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

AUVERGNE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

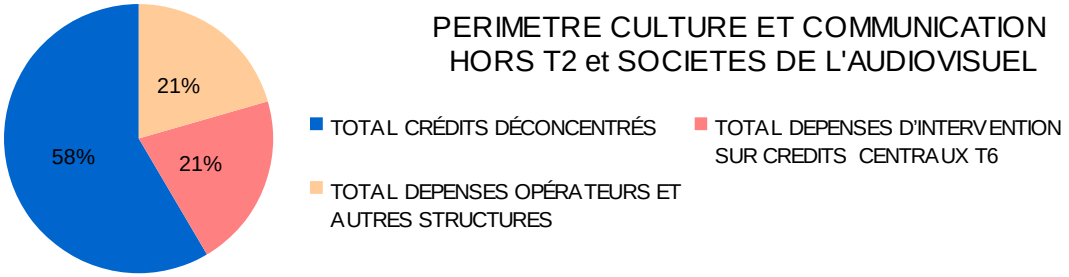

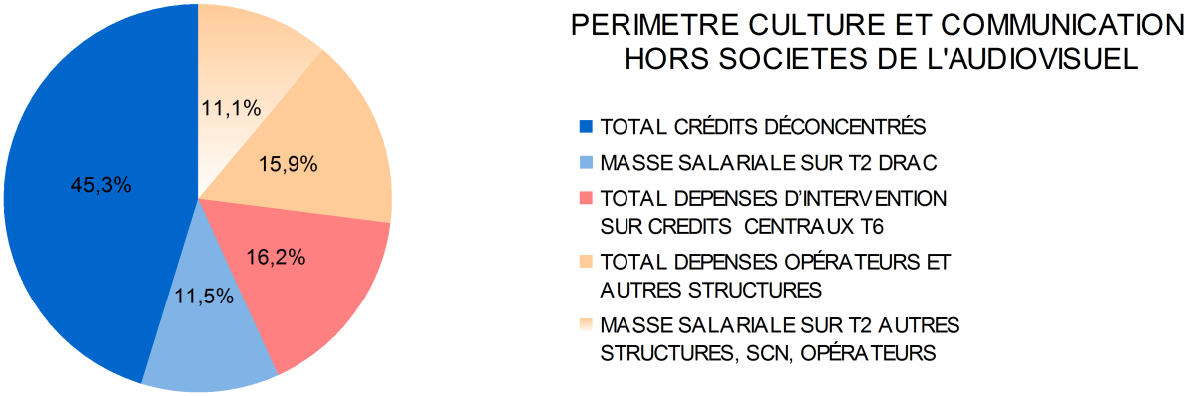

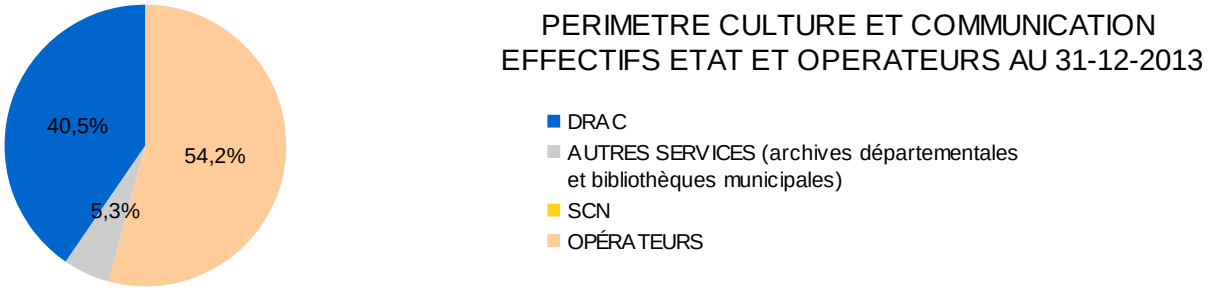

AUVERGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	607 211	6 303 616	6 910 827
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	2 000	364 707	366 707
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	144 670	3 138 505	3 283 175
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	263 509	52 471	315 980
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	4 421 336	0	4 421 336
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	490 757	104 628	595 385
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	177 669	4 476	182 145
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	89 900	0	89 900
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	315 356	0	315 356
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 184 435	0	2 184 435
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	30 000	0	30 000
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	417 925	28 271	446 196
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	43 470	39 000	82 470
TOTAL		**9 188 238**	**10 035 674**	**19 223 912**
DGD BIBLIOTHÈQUES			837 377	837 377
TOTAL AVEC DGD		**9 188 238**	**10 873 051**	**20 061 289**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

AUVERGNE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	398 476
SERVICE GÉNÉRAUX	892 142
PROG. CREATION	276 479
PROG. MEDIAS IND.	165 663
PROG. PATRIMOINES	1 472 770
STAP	1 424 242
AUTRES SERVICES DRAC	466 077
SOUS TOTAL DRAC	*5 095 849*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 108 172
SCN	0
OPERATEURS	3 823 881
TOTAL	10 027 902

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	14	14
DIRECTION	5	5
ACTION TERRITORIALE	1	1
ARCHÉOLOGIE	13	12,7
ARTS PLASTIQUES	2	1,8
C.R.M.H	8	8
ETHNOLOGIE	2	2
LIVRE ET LANGUES DE FRANCE	2	2
MUSÉE	1	0,8
MUSIQUE et DANSE	2	2
SGAP	6	5,8
THEÂTRE	2	2
STAP	26	25,5
TOTAL	84	82,6

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Clermont Ferrand	60,7	33	93,7
CMN (Château Chareil Cintrat, Cloître Le Puy, Villeneuve Lembron, Château d'Aultribe)	5,8	11,2	17
TOTAL	66,5	44,2	110,7

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	82,6
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	10,9
SCN	0
OPÉRATEURS	110,7
TOTAL	204,2

AUVERGNE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	14 000	1	0
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	5 000	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	1 816 956	6	4
TOTAL	1 745 678	7	5
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	4 684 005	6	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	80 720	23	21
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	672 615	17	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

AUVERGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Clermont Ferrand	1 547 519	0	1 547 519
CMN (Château Chareil Cintrat, Cloître Le Puy, Villeneuve Lembron, Château d'Aultribe)	33 423	3 095	36 517
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	1 580 942	3 095	1 584 036
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	56 000		56 000
CNAP – aides	1 000		1 000
CNC (conventions et toutes aides)	1 941 974		1 941 974
CND – aides	0		0
CNL – aides	325 063		325 063
CNT- aides			0
CNV	277 454		277 454
INRAP / FNAP	2 793 709		2 793 709
ONDA – aides	63 900		63 900
RMN GP – charges	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	5 459 100	0	5 459 100
TOTAL	**7 040 042**	**3 095**	**7 043 137**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	9 048 000
France Bleu antennes région	2 423 000
TOTAL	**11 471 000**

Sources : France Télévision – Radio France

BOURGOGNE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

BOURGOGNE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Benoît Paumier

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La stratégie de la DRAC Bourgogne comporte deux orientations fondamentales :

- en premier lieu, la priorité budgétaire donnée aux politiques patrimoniales demeure. Elle s'explique par l'exceptionnelle richesse de la région en la matière, et de sa diversité, qu'il s'agisse des monuments historiques, des sites archéologiques, ou encore des musées de Dijon.

Le contrat de plan État-Région reflète bien la convergence des priorités de l'État, pris dans son ensemble et du Conseil régional : la partie « culture » du plan est quasi-exclusivement réservée au patrimoine, essentiellement archéologique, médiéval, et industriel, et à sa valorisation, à laquelle s'ajoute toutefois le projet de pôle culture à Dijon, à vocation plus large ;

Impliquée activement dans la mise en œuvre des CPER 2007 – 2013 et dans l'utilisation des fonds européens, la DRAC poursuit cette volonté dans l'élaboration de la future génération de ces documents, même si les critères retenus sont plus restrictifs pour l'entrée Culture.

- en deuxième lieu, la DRAC s'inscrit avec volontarisme dans les orientations globales de l'action de l'État en région et de la politique inter-ministérielle, définie dans le Projet Stratégique de l'Action de l'État en région (PASE). Les axes suivants sont particulièrement concernés : « stimuler l'attractivité de ses territoires », « conduire une politique de cohésion territoriale et sociale », ainsi que « renforcer le rayonnement et l'attractivité de la capitale régionale ».

Pour la mise en œuvre de ces actions interministérielles, la DRAC a, depuis plusieurs années, privilégié la politique d'éducation artistique et culturelle, par le développement de liens contractuels avec les collectivités territoriales concernées, essentiellement les communes ou regroupement de communes, et avec une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle en milieu rural.

La politique en matière de création et diffusion artistique obéit également à cette logique, avec une volonté forte de rééquilibrer le territoire entre les territoires les mieux dotés, notamment la Saône et Loire, avec le reste de la région, en particulier au profit de lieux structurants, situés essentiellement en milieu rural.

II. Organisation de la DRAC

1 – l'organigramme
L'organigramme de la DRAC découle du projet de service mis en œuvre en 2010. Il repose sur une délimitation claire entre deux pôles regroupant d'une part les services des patrimoines et de l'architecture, d'autre part les services en charge de la l'action artistique et culturelle, en plus du secrétariat général. Il présente les deux caractéristiques notables suivantes :

- l'identification d'une équipe de direction, regroupant non seulement le directeur, le directeur-adjoint, mais également le secrétaire général, et les deux responsables des pôles « patrimoines et architecture », et « action artistique et culturelle », qui ont titre et responsabilité d'adjoints au directeur régional; actuellement, le chef du service

régional de l'archéologie exerce la responsabilité de responsable du pôle patrimoine ; en revanche, la coordination du pôle « action artistique et culturelle » est exercée actuellement directement par le Directeur adjoint, dans l'attente de la désignation d'un nouveau coordonnateur.

- l'intégration des quatre STAP au sein du pôle « patrimoines et architecture ». Ce degré d'intégration apparaît toutefois très inégal suivant les départements, les STAP conservant parallèlement des liens très étroits avec les préfectures de départements.

2 - les effectifs de la DRAC
Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 82 agents (79,5 ETP) dont 16 pour l'administration et la direction, 53 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, musées), et 13 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, cinéma, éducation artistique et culturelle,information et documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Les services du pôle patrimoines et architecture (STAP, CRMH, SRH, musées et architecture) représentent à eux seuls les deux-tiers de l'effectif global de la DRAC.

De surcroît, à cet effectif, il convient d'ajouter 4 personnels relevant du Ministère de l'environnement et du développement durable, placés en position normale d'activité, et affectés dans 3 des 4 STAP de la DRAC.

III. Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Le budget de la DRAC qui représente 33,3 M€ dont 17,3 M€ en crédits de fonctionnement et 16 M€ en crédits d'investissement, reflète la stratégie poursuivie : les politiques patrimoniales, rassemblées dans le programme 175, représentent 57 % des crédits, avec une dotation de 19,2 M€ Cette prédominance a pour corollaire la bien moindre part du programme création dans le budget de la DRAC; ainsi, le programme 131 ne représente que 23 % des crédits avec 7,8 M€. En revanche, l'accent mis par la DRAC sur les politiques territoriales et d'enseignement permet au budget du programme 224 (transmission des savoirs) de représenter 14 % des crédits déconcentrés, avec 4,8 M€. Les industries culturelles, livre et cinéma, représentent une part peu significative du budget de la DRAC (1 %) mais toujours dans le domaine du livre, la Dotation générale de décentralisation pour le soutien aux bibliothèques représente l'essentiel de l'effort de l'État (1M€, soit 3 % du budget des crédits déconcentrés).

Les crédits centraux affectés en Bourgogne, à hauteur de 4,9 M€, essentiellement en crédits de fonctionnement, concernent dans leur grande majorité le volet aide aux médias, les aides à la presse qui représentent 61% des crédits centraux avec 2,97 M€, ainsi que la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (1,1 M€).

S'agissant des opérateurs le total de leur apport en investissement et fonctionnement est de 5,55 M€. Il est à souligner que, dans le domaine du cinéma, l'État intervient activement par l'intermédiaire du Centre national du cinéma et de l'image animée, dont les dépenses en Bourgogne (1,8 M€) concernent en premier lieu l'aide à la numérisation des salles et en second lieu le soutien aux cinémas d'art et d'essai. L'INRAP (1,67 M€) est le deuxième opérateur présent de manière significative en Bourgogne.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 53,26 M€ en Région Bourgogne, y compris la masse salariale T2.

BOURGOGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	7 487 457	381 853	7 869 310
PROG. 175 PATRIMOINES	5 390 332	13 849 793	19 240 125
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	4 084 664	790 836	4 875 500
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	338 391	0	338 391
DGD – BIBLIOTHÈQUES		1 045 668	1 045 668
TOTAL	**17 300 844**	**16 068 150**	**33 368 994**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	247 500	0	247 500
PROG. 175 PATRIMOINES	63 500	20 000	83 500
PROG. 180 PRESSE	2 638 455	336 828	2 975 283
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	8 400	8 400
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	194 506	0	194 506
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 146 616	25 262	1 171 878
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	40 000	0	40 000
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	149 772	41 633	191 405
TOTAL	**4 480 349**	**432 123**	**4 912 472**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	934 879	179 708	1 114 588
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	4 440 752	0	4 440 752
TOTAL	**5 375 631**	**179 708**	**5 555 340**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	33 368 994	76%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 912 472	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	5 555 340	13%
TOTAL	**43 836 806**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	5 121 894
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	4 308 117
TOTAL	**9 430 011**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	33 368 994	63%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	5 121 894	10%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 912 472	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	5 555 340	10%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	4 308 117	8%
TOTAL	**53 266 817**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**15 915 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

BOURGOGNE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

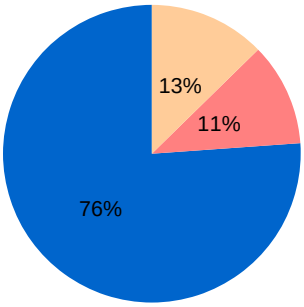

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

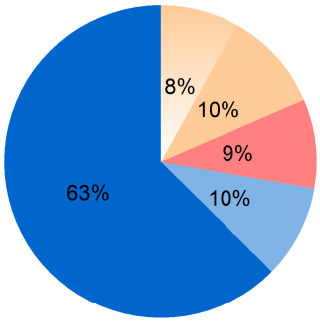

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

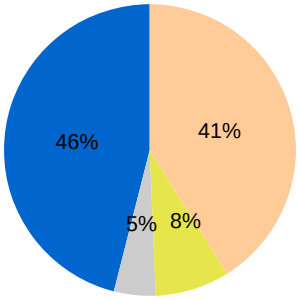

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

BOURGOGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 252 515	10 943 717	13 196 232
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	2 413 360	522 600	2 935 960
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	449 139	1 804 618	2 253 757
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	190 619	156 303	346 922
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	6 841 277	156 483	6 997 760
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	646 180	225 370	871 550
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	289 511	0	289 511
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	95 880	0	95 880
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	941 500	0	941 500
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 455 273	0	2 455 273
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	43 200	0	43 200
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	636 890	683 836	1 320 726
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	45 500	529 555	575 055
TOTAL		**17 300 844**	**15 022 482**	**32 323 326**
DGD BIBLIOTHÈQUES			1 045 668	1 045 668
TOTAL AVEC DGD		**17 300 844**	**16 068 150**	**33 368 994**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

BOURGOGNE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	476 033
SERVICE GÉNÉRAUX	607 966
PROG. CREATION	457 959
PROG. MEDIAS IND.	176 880
PROG. PATRIMOINES	1 629 357
STAP	1 348 360
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	425 339
SOUS TOTAL DRAC	*5 121 894*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	980 212
SCN	694 774
OPERATEURS	2 633 131
TOTAL	9 430 011

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	12	10,7
DIRECTION	4	4
CID	2	1,8
ARCHÉOLOGIE	15	14,8
ARTS PLASTIQUES	0	0
CINÉMA	1	1
C.R.M.H	14	13,4
EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	6	6
LIVRE	1	1
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	2	2
THEÂTRE	1	1
STAP	22	21,8
TOTAL	82	79,5

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Musée Magnin	15	14,25
TOTAL	15	14,25

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Arts Plastiques Dijon	36	10	46
CMN (Cluny, Bussy Rabutin)	12,6	12,4	25
TOTAL	48,6	22,4	71

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	79,5
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	8
SCN	14,25
OPÉRATEURS	71
TOTAL	172,75

BOURGOGNE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	247 500	8	3
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	17 000	2	1
DGPAT Hors DGLFLF	79 000	10	7
TOTAL	83 500	12	8
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	2 975 283	8	4
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	8 400	1	1
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	194 506	43	40
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 171 878	25	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	40 000	1	1

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Musée Magnin	149 772	41 633	191 405
TOTAL	**149 772**	**41 633**	**191 405**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

BOURGOGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Arts Plastiques Dijon	882 756	166 680	1 049 436
CMN (Cluny, Bussy Rabutin)- charges	52 123	13 028	65 152
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	934 879	179 708	1 114 588
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	83 217		83 217
CNAP – aides	8 560		8 560
CNC (conventions + toutes aides)	1 897 686		1 897 686
CND – aides	0		0
CNL – aides	105 520		105 520
CNT- aides	0		0
CNV - aides	251 381		251 381
INRAP / FNAP	1 673 528		1 673 528
ONDA – aides	40 950		40 950
RMN GP – **(charges 2012)**	379 910		379 910
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	4 440 752	0	4 440 752
TOTAL	**5 375 631**	**179 708**	**5 555 340**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	12 006 000
France Bleu antennes région	3 909 000
TOTAL	**15 915 000**

Sources : France Télévision – Radio France

BRETAGNE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

BRETAGNE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Dominique Chavigny

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Pour la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, l'enjeu de la période est de préparer, par un approfondissement du partenariat existant entre l'État et les collectivités territoriales, la mise en place de la future Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), en tenant compte du fait que le développement des modes de coopération entre l'État et les collectivités territoriale s'articule désormais dans le cadre du « pacte d'avenir pour la Bretagne » qui prévoit :

- la mise en place en mai 2014 d'un Conseil des collectivités territoriales pour la culture en Bretagne co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

- la mise en œuvre d'un "diagnostic partagé" des politiques culturelles croisées des collectivités territoriales et de l'État en Bretagne. Document servant de base à l'écriture d'une "convention spécifique" pour la culture en Bretagne d'ici fin 2014.

- dans le cadre de la loi MAPAM, la réflexion préalable à de possibles demandes de délégation de compétences. Il convient de noter que deux secteurs ont été identifiés, dans un premier temps, pour faire l'objet de conventions spécifiques : ceux de l'économie du livre et du cinéma.

La DRAC Bretagne inscrit globalement son action dans le cadre de coopérations renforcées avec l'ensemble des collectivités et d'une meilleure prise en compte de territoires prioritaires (en lien avec le PASE). Ainsi a t-elle réorganisé sa stratégie en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- en installant au niveau régional, un groupe de travail, sous l'égide du Préfet de Région et du Recteur, chargé de définir les grands axes d'intervention, d'évaluer leur mise en œuvre et les résultats
- en s'appuyant sur des groupes de travail au niveau départemental qui réunissent les collectivités locales, les services des ministères concernés et l'enseignement privé (en particulier les directions diocésaines de l'enseignement catholique)
- en s'articulant au niveau local avec les comités de pilotage des Projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Par ailleurs, la DRAC oriente sa capacité d'intervention dans les domaines du Patrimoine, de l'Architecture et de la création artistique, vers les secteurs pouvant contribuer à la croissance et à l'emploi :

- en privilégiant les interventions ayant un « effet de levier » économique dans le domaine de l'entretien et de la restauration des MH en vertu du principe « 1 € doit produire 3 € »
- en valorisant les atouts patrimoniaux et architecturaux au service de l'attractivité culturelle et touristique de la Bretagne : labels Villes et Pays d'Art et d'Histoire, création de Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine...
- en soutenant les postes de dépenses liées aux équipes artistiques et au secteur labellisé pour lesquelles les collectivités locales ne pourraient pas compenser un désengagement de l'État

La DRAC Bretagne mobilise également les institutions autour de leurs responsabilités sociale (Cf. Les actions en faveur des publics dits "empêchés") et territoriale. Elle adapte ses modes

d'intervention dans les zones péri-urbaines et rurales pour prendre en considération les mutations de l'offre culturelle ainsi que les inégalités d'accès à l'art et à la culture pour des raisons géographiques, en l'occurrence l'implantation de nouveaux centres culturels de qualité et de musées de territoire. Elle soutient des projets fédérateurs et la valorisation du patrimoine en Bretagne rurale. L'adaptation aux nouvelles réalités du développement culturel passe aussi par la capacité de la DRAC à accompagner l'émergence du « numérique culturel ».

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 111 agents (108,6 ETP) dont 31 pour l'administration et la direction, 68 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 12 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, audiovisuel, arts plastiques, livre, éducation, information et documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs. Sous la responsabilité du Directeur, de son adjoint et d'une Secrétaire générale, le fonctionnement de la DRAC est organisé en quatre pôles :

- le pôle « patrimonial » qui regroupe les 4 STAP départementaux, la Conservation régionale des monuments historiques, le Service régional de l' archéologie, et les services des Musées, de l'architecture, et celui des archives et du patrimoine écrit ;
- le pôle « Actions et Industries culturelles » qui rassemble les personnes chargées de l'action territoriale et des programmes interministériels ; de l'éducation artistique et de l'enseignement supérieur ; de la langue française et des langues de France ; du livre et de la lecture ; du cinéma, de l'audiovisuel et du numérique ;
- le « pôle Création et Diffusion » composé des arts plastiques et de l'ensemble des activités du spectacle vivant : théâtre et spectacles, musique, danse. Le suivi de l'emploi culturel et du mécénat est intégré dans ce pôle ;
- le pôle « soutien » qui est constitué de l'ensemble des fonction dites « support » : service budgétaire et comptable, les ressources humaines, la documentation, l'assistance informatique, l'accueil et la logistique. En outre, le contrôle de gestion et la programmation budgétaire sont confiés à des agents directement rattachés à la Direction.

III- Dépenses budgétaires du Ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés, comprenant la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, ont été de 36,79 M€ en 2013. Le poids respectif des différents secteurs d'intervention est le suivant : 36% pour le programme « création », 32% pour le programme « patrimoines », 14% pour le programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture », 18% pour le livre, les bibliothèques et les industries culturelles.

Les interventions sur crédits centraux sont de l'ordre de 19,39 M€. Leur importance s'explique par le chiffre de l'aide à la presse, à savoir 17,12 M€, qui s'explique par la localisation du siège social du quotidien « Ouest France » à Rennes.

Les opérateurs ne sont pas en reste dans le soutien aux initiatives bretonnes dans la mesure où leur apport est de 12,78 M€ (hors antennes France 3 et France bleue). Les trois opérateurs les plus contributifs sont dans l'ordre : le CNC pour un montant de 6,13 M€, l'INRAP pour 2,71 M€ et le CNV pour un total de 1, 05 M€.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 81, 06 M€ pour la Région Bretagne, y compris la masse salariale T2.

BRETAGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	12 909 434	279 600	13 189 034
PROG. 175 PATRIMOINES	2 987 234	8 778 377	11 765 611
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	4 881 531	278 754	5 160 285
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	633 540	29 250	662 790
DGD – BIBLIOTHÈQUES		6 015 152	6 015 152
TOTAL	**21 411 739**	**15 381 133**	**36 792 872**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	204 000	0	204 000
PROG. 175 PATRIMOINES	67 500	100 000	167 500
PROG. 180 PRESSE	15 019 320	2 102 627	17 121 947
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	42 100	42 100
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	285 440	0	285 440
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 569 316	1 829	1 571 145
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**17 145 576**	**2 246 556**	**19 392 132**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	1 776 248	31 386	1 807 634
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	10 977 566	0	10 977 566
TOTAL	**12 753 814**	**31 386**	**12 785 200**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	36 792 872	53%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	19 392 132	28%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 785 200	19%
TOTAL	**68 970 204**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	7 023 345
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	5 074 271
TOTAL	**12 097 616**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	36 792 872	45%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	7 023 345	9%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	19 392 132	24%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 785 200	16%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	5 074 271	6%
TOTAL	**81 067 820**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**22 939 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

BRETAGNE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

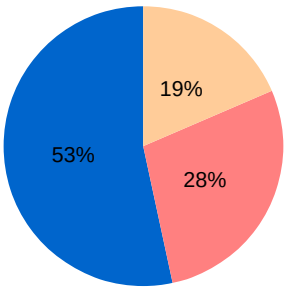

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

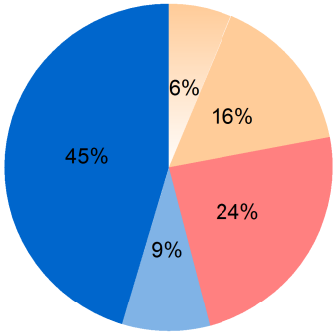

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

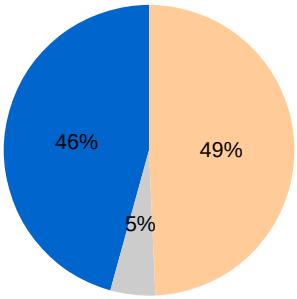

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

BRETAGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 405 484	7 768 172	9 173 656
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	58 671	339 934	398 605
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	508 000	355 682	863 682
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	466 929	314 590	781 519
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	11 852 526	0	11 852 526
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	1 056 908	279 600	1 336 508
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	533 190	29 250	562 440
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	170 970	0	170 970
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	1 148 249	0	1 148 249
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	3 103 068	0	3 103 068
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	342 150	0	342 150
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	559 593	38 043	597 636
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	206 000	240 711	446 711
TOTAL		**21 411 738**	**9 365 982**	**30 777 720**
DGD BIBLIOTHÈQUES			6 015 152	6 015 152
TOTAL AVEC DGD		**21 411 738**	**15 381 134**	**36 792 872**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

BRETAGNE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	369 072
SERVICE GÉNÉRAUX	1 577 861
PROG. CREATION	497 043
PROG. MEDIAS IND.	94 556
PROG. PATRIMOINES	1 925 288
STAP	2 191 573
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	367 952
SOUS TOTAL DRAC	*7 023 345*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 183 830
SCN	0
OPERATEURS	3 890 441
TOTAL	12 097 616

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	30	29,4
DIRECTION	1	1
ARCHÉOLOGIE	15	14,8
ARCHITECTURE	1	1
ARTS PLASTIQUES	2	2
AUDIOVISUEL	1	1
CID	2	2
C.R.M.H	14	13,6
EDUCATION	1	0,8
LIVRE	2	1,8
MUSÉE	3	3
MUSIQUE	2	2
THEÂTRE	2	2
STAP	35	34,2
TOTAL	111	108,6

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture Bretagne	55,4	35,8	91,2
CMN (Barnenez, Carnac, Tréguier)	6	16	22
INA délégation régionale de Rennes		4	4
TOTAL	61,4	55,8	117,2

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	108,6
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	11,8
SCN	0
OPÉRATEURS	117,2
TOTAL	237,6

BRETAGNE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	204 000	6	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	10 000	2	2
DGPAT Hors DGLFLF	87 500	9	6
TOTAL	167 500	11	8
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	17 121 947	10	5
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	42 100	6	5
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	285 440	45	38
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 571 145	33	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

BRETAGNE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture Bretagne	1 419 964	0	1 419 964
CMN (Barnenez, Carnac, Tréguier)	64 564	31 386	95 950
INA – délégation de Rennes	291 720		291 720
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	1 776 248	31 386	1 807 634
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	49 500		49 500
CNAP – aides	37 451		37 451
CNC (Région +2D) et ttes aides	6 138 869		6 138 869
CND – aides	4 000		4 000
CNL – aides	827 960		827 960
CNT- aides	23 000		23 000
CNV – aides	1 056 184		1 056 184
INRAP / FNAP	2 712 067		2 712 067
ONDA – aides	128 535		128 535
RMN GP –**(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	10 977 566	0	10 977 566
TOTAL	**12 753 814**	**31 386**	**12 785 200**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	17 748 000
France Bleu antennes région	5 191 000
TOTAL	**22 939 000**

Sources : France Télévision – Radio France

CENTRE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

CENTRE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-François de Canchy

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Le projet stratégique de la DRAC s'inscrit dans le contexte géographique et social suivant : la région Centre est la quatrième région par sa superficie -peu peuplée- et comprenant deux villes de plus de 100.000 habitants (Tours et Orléans) ; une implantation plus urbaine sur l'axe ligérien et au nord, plus rurale au sud ; un réseau de voies rapides ; le vieillissement de sa population ; un niveau d'études relativement bas.

Les réalités culturelles, artistiques et patrimoniales sont les suivantes :

- pour le spectacle vivant et la création : une forte concentration sur l'axe ligérien des 21 structures du spectacle vivant et d'art contemporain, tout particulièrement à Orléans et Tours ;
- pour le patrimoine : de grands ensembles patrimoniaux et paysagers qui ne se limitent pas aux châteaux de la Loire et contribuent à la vitalité du tissu économique ;
- pour l'éducation artistique et la lecture publique : un réseau important et bien réparti de bibliothèques publiques ; une collaboration étroite avec les collectivités territoriales et le rectorat en matière d'éducation artistique.

La DRAC poursuit quatre objectifs et met en œuvre les actions qui leur sont liées.

S'appuyer sur les potentiels de la région pour renforcer son attractivité par :

- la préservation de ses richesses patrimoniales (protection juridique, sûreté/sécurité des biens), plan cathédrales, musées, qualité architecturale ;
- la confortation du réseau labellisé : maintien, voire restauration, des marges artistiques et modernisation des équipements ;
- le renouvellement des équipes artistiques.

Concourir au développement artistique régional en :

- se fondant sur une analyse socioéconomique plus fine pour cibler les aides apportées par l'Etat (MH) ;
- veillant au maintien des emplois qualifié (spectacle vivant, MH) ;
- confortant l'économie du livre (librairies).

Renforcer la cohésion sociale par :

- la création de nouveaux lieux de spectacle et de création ;
- l'appui aux structures de coopération (EPCC) ;
- le ciblage de territoires moins dotés.

Contribuer à une stratégie d'aménagement durable en :

- s'appuyant sur la connaissance des territoires pour contribuer à une gestion prévisionnelle des espaces (espaces protégés, archéologie, zonages) ;
- poursuivant le maillage des bibliothèques et médiathèques.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 115 agents (112,2 ETP) dont 25 pour l'administration et la direction, 77 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA et musées), et 13 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre,information et documentation, action territoriale), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Le projet de service 2010 de la DRAC Centre prévoit la création de 4 pôles placés sous l'autorité de la direction : le pôle monuments historiques ; le pôle archéologie ; le pôle architecture et espaces protégés ; le pôle création, développement culturel et industries culturelles.

Le Secrétariat général assume les tâches de gestion générale et trois missions sont investies de responsabilités générales de coordination ou d'actions transversales.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DRAC Centre s'élèvent à un total de 35,3 M€, dont 18,66 M€ (52,8%) en crédits de fonctionnement et 16,6 M€ (47%) en crédits d'investissement. C'est le programme patrimoine (175) qui dispose de l'enveloppe la plus élevée, avec 16,5 M€ soit 46,7 % des crédits déconcentrés. Vient ensuite le programme création (131) avec 10,6 M€, soit 30% des crédits. Le programme transmission des savoirs (224) avec 4,9 M€ représente 14 % des crédits de la DRAC. Enfin, le programme livre et industries culturelles (334) est doté de 0,7 M€ (soit 1,9 % des crédits) et complété par la Dotation générale de décentralisation bibliothèques pour un montant de 2,5 M€ (7 % des crédits).

Les dépenses d'intervention sur crédit centraux totalisent 9,5 M€ (presqu'exclusivement en crédits de fonctionnement). Les aides à la presse (programme 180) avec 7,36 M€ représentent une part très importante de ces crédits (76 %). La contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313) vient très loin derrière avec 0,97 M€ (soit 10% des crédits centraux), et le programme 224 (transmission des savoirs) avec 0,54 M€.

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 13,6 M€ dont 11,5 M€ en crédits de fonctionnement. Les 9,1 M€ d'opérateurs distribuant des soutiens, concernent l'INRAP et le FNAP à hauteur de 4,38 M€ (soit 60% des crédits opérateurs) et le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 3,31 M€ (soit 24%). Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz est présent avec 0 ,92 M€ de soutien et le Centre national du livre avec 0,3 M€. Enfin, les crédits d'investissement engagés par des opérateurs en région (pour un total de 4,56 M€) sont ceux de l'EP du château de Chambord (2,9 M€) de l'ENSA (1,3 M€) et du CMN (0,33 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 71,99 M€ en Région Centre, y compris la masse salariale T2.

CENTRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	9 761 511	843 220	10 604 731
PROG. 175 PATRIMOINES	3 358 910	13 186 309	16 545 219
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	4 839 291	90 225	4 929 516
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	705 319	1 050	706 369
DGD – BIBLIOTHÈQUES		2 531 559	2 531 559
TOTAL	**18 665 031**	**16 652 363**	**35 317 394**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	495 750	0	495 750
PROG. 175 PATRIMOINES	121 000	6 750	127 750
PROG. 180 PRESSE	7 268 583	94 649	7 363 232
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	12 600	12 600
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	547 956	0	547 956
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	963 702	14 092	977 794
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	40 000	0	40 000
			0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**9 436 991**	**128 091**	**9 565 082**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 393 675	2 173 761	4 567 436
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	9 121 263	0	9 121 263
TOTAL	**11 514 939**	**2 173 761**	**13 688 700**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	35 317 394	60%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	9 565 082	16%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	13 688 700	23%
TOTAL	**58 571 176**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	7 136 135
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	6 285 447
TOTAL	**13 421 582**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	35 317 394	49%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	7 136 135	10%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	9 565 082	13%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	13 688 700	19%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	6 285 447	9%
TOTAL	**71 992 758**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS
TOTAL	**16 501 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

CENTRE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

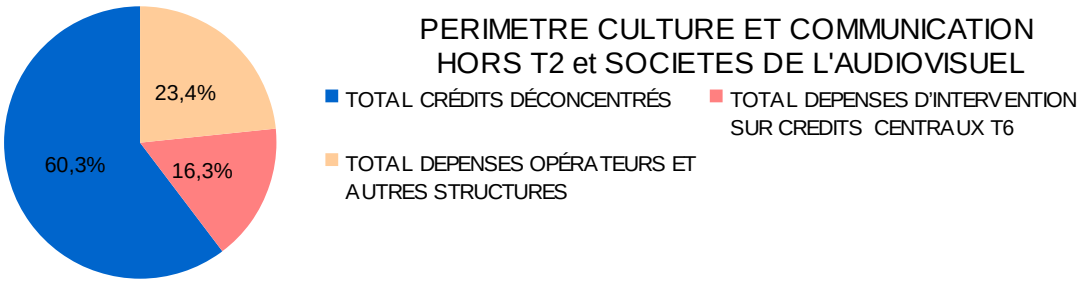

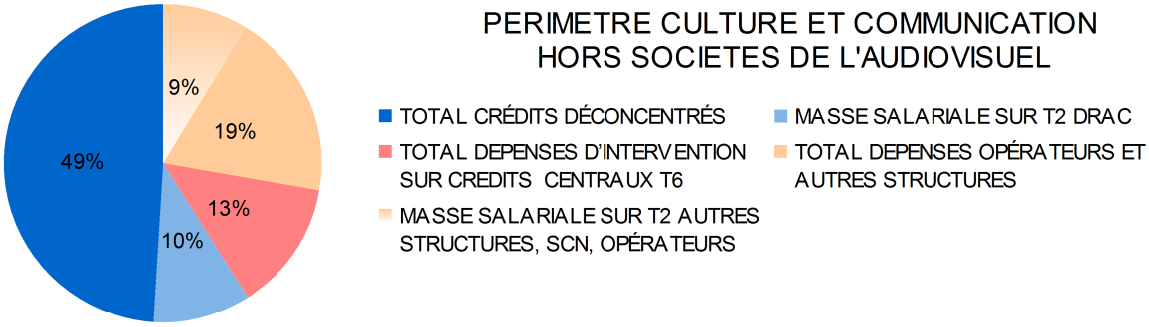

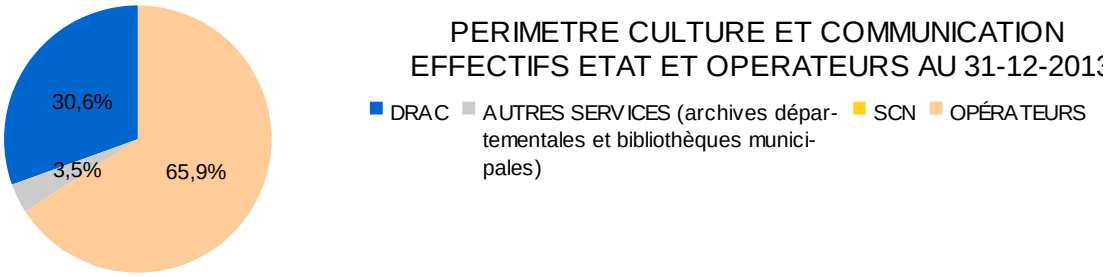

CENTRE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 068 344	12 468 660	14 537 004
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	175 877	473 696	649 573
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	430 000	42 300	472 300
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	506 401	201 654	708 055
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	8 914 482	30 000	8 944 482
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	847 029	813 220	1 660 249
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	550 919	1 050	551 969
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	377 600	0	377 600
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	687 323	825	688 148
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	3 034 193	0	3 034 193
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	77 000	0	77 000
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	874 075	0	874 075
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	121 789	89 400	211 189
TOTAL		**18 665 032**	**14 120 805**	**32 785 837**
DGD BIBLIOTHÈQUES			2 531 559	2 531 559
TOTAL AVEC DGD		**18 665 032**	**16 652 364**	**35 317 396**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0		0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	115 880		115 880
	23 – insertion profession. Arts pla.	62 781		62 781
	24 – formation contin. – autres enseig.			0
	24 – formation contin. – patrimoines			0
	24 – insertion profes. – autres ens.			0
	24 – insertion profes. – patrimoines			0
	TOTAL	178 661	0	178 661

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

CENTRE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	1 332 825
SERVICE GÉNÉRAUX	479 013
PROG. CREATION	441 005
PROG. MEDIAS IND.	93 365
PROG. PATRIMOINES	2 021 510
STAP	2 263 307
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	505 110
SOUS TOTAL DRAC	*7 136 135*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 403 778
SCN	0
OPERATEURS	4 881 669
TOTAL	13 421 582

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	14	13,6
DIRECTION	11	10,6
ACTION TERRITORIALE	2	2
ARCHÉOLOGIE	17	16,5
ARTS PLASTIQUES	2	2
CID	1	1
C.R.M.H	19	18,4
LIVRE	3	3
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	3	3
THEÂTRE	2	2
STAP	39	38,1
TOTAL	115	112,2

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Bureau de l'emploi et de la rémunération / Secrétariat général

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Arts Plastiques Bourges	44	13	57
CMN (Palais Jacques Coeur, Domaine Georges Sand, Cloître La Psalette, Château Talcy, Château Fougères, Château Chateaudin, Château Chambord, Château Azay le Rideau, Cathédrale de Chartres, ...)	42	41	83
Chambord	0	102	102
TOTAL	86	156	242

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération / Directions générales et Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	112,2
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	13
SCN	0
OPÉRATEURS	242
TOTAL	367,2

CENTRE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	495 750	9	5
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	36 000	4	3
DGPAT Hors DGLFLF	150 750	12	10
TOTAL	127 750	16	13
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	7 363 232	7	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	12 600	3	3
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	547 956	50	38
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	977 794	22	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	40 000	1	1

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

CENTRE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Arts Plastiques Bourges	1 139 020	165 150	1 304 170
CMN	213 233	117 611	330 844
Chambord	1 041 422	1 891 000	2 932 422
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 393 675	2 173 761	4 567 436
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	85 000		85 000
CNAP – aides	7 560		7 560
CNC (Région +1D)	3 312 537		3 312 537
CND – aides	9 000		9 000
CNL – aides	312 130		312 130
CNT- aides	23 000		23 000
CNV – aides	926 883		926 883
INRAP / FNAP	4 384 753		4 384 753
ONDA – aides	60 400		60 400
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	9 121 263	0	9 121 263
TOTAL	**11 514 939**	**2 173 761**	**13 688 700**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	12 615 000
France Bleu antennes région	3 886 000
TOTAL	**16 501 000**

Sources : France Télévision – Radio France

CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

CHAMPAGNE ARDENNE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Pascale Beyaert

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Compte tenu des données socio-économiques de la région Champagne-Ardenne, l'objectif prioritaire de la DRAC est de contribuer à l'attractivité du territoire en poursuivant les grands projets engagés (requalification des écoles d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication, rénovation des musées, restauration des monuments historiques majeurs, ouverture de nouveaux équipements culturels), et en renforçant le partenariat avec les collectivités territoriales.

Elle poursuit la politique d'offre culturelle et la structuration professionnelle en favorisant un rééquilibrage territorial, en prenant en compte les enjeux et les usages du numérique, et en mobilisant l'ensemble des acteurs pouvant y contribuer.

L'importance de la marionnette, du cirque et du design graphique en Champagne-Ardenne, et l'attention qu'y portent les collectivités, ouvrent de nouvelles perspectives pour des modes de gouvernance partagés.

Plus généralement dans le domaine de la création artistique, la DRAC veille à la diversité des esthétiques artistiques et incite les établissements labellisés à jouer un rôle d'émulation et de dynamisme pour l'ensemble du territoire régional.

En matière de Patrimoines, la DRAC valorise son expertise scientifique et son rôle de conseil. Elle s'efforce de mettre en place un schéma pluriannuel en matière de CRMH et développe une stratégie qui prend en compte les préoccupations des collectivités territoriales.

Pour mener une politique de restructuration et de construction d'équipements culturels, elle est attentive au développement de l'emploi et de la formation dans les domaines de la conservation et de la médiation. La formation est plus généralement un axe fort de la stratégie développée par la DRAC.

Les parcours d'éducation artistique ont vocation à s'appuyer sur la constitution « d'écosystèmes » de proximité impliquant différents acteurs (politiques de développement culturel : conventions de développement culturel, contrats territoire lecture, accords-cadres éducation artistique et culturelle) et induit une concertation renouvelée avec les lieux labellisés.

La DRAC souhaite encourager la mobilisation des fonds européens FEDER sur des projets de développement culturel en incitant les collectivités (Pays, Communautés de communes...) à prendre la compétence culture.

Ces dernières années, de nombreux établissements ont pu bénéficier de fonds structurels (CIG Chaumont, CNAC, musées). Pour l'avenir, les entrées seront plus difficiles et devront prendre en compte d'autres données telles que la transition énergétique ou la question paysagère.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 87 agents (83 ETP) dont 22 pour l'administration et la direction, 52 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 13 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, communication et action territoriale, information et documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC.

Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Le projet de service a évolué ces deux dernières années. Tout en conservant les quatre grands pôles d'activités du projet de service, les pôles sont désormais organisés par collèges regroupant 2 à 3 services pour mener des projets transversaux. L'organisation a pour but de favoriser le travail collectif.

Le mode d'animation de chaque pôle et de chaque collège est confiée à un responsable qui a pour mission de fixer un calendrier de travail, un ordre du jour pour chaque réunion où il peut faire appel, en tant que de besoin, à des experts ou invités extérieurs, et d'établir un compte rendu des séances de travail, accessibles sur l'intranet de la DRAC.
La directrice régionale adjointe des affaires culturelles est chargée de veiller à la bonne marche du dispositif (à noter que le secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support).

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés qui s'élèvent à 21,9 M€ en 2013, représentent 56 % des crédits du ministère de la culture et de la communication en Champagne -Ardenne. Les politiques patrimoniales représentent la majeure partie du budget de la DRAC avec 53% des crédits provenant du programme 175 (11,6 M€). Le programme 131 consacré à la création artistique représente 26 % du budget de la DRAC (5,7 M€) compte tenu de la gestion en administration centrale des deux établissements d'enseignement supérieur culture.

Les crédits centraux affectés en Champagne-Ardenne d'un total de 4,5 M€ concernent dans leur grande majorité l'aide à la presse quotidienne régionale (programme 180) avec 2,27 M€, soit 51 % des crédits centraux. Viennent ensuite le programme 224 (transmission des savoirs) avec 1M€ (soit 22 % des crédits centraux) et la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique avec 0,9M€ (21%).

S'agissant des opérateurs, leurs crédits en région Champagne-Ardenne s'élèvent au total à 12,38M€ dont 3,3 M€ pour les opérateurs en région et 9 M€ pour les opérateurs distribuant des soutiens. Le soutien du Fonds national pour l'archéologie préventive de l'INRAP pour les fouilles réalisées (au total 7,7 M€ soit 62 % des crédits opérateurs) ainsi que, dans une moindre mesure, les crédits du Centre national du cinéma et de l'image animée (salles art et essai et convention de développement cinématographique signée avec le Conseil régional, au total 0,8 M€ soit 7 % des crédits opérateurs) représentent l'essentiel des dépenses des opérateurs nationaux. Les crédits des opérateurs en région sont concentrées à 95 % par le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne (3,2 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 44,6 M€ en Région Champagne-Ardenne, y compris la masse salariale T2.

CHAMPAGNE ARDENNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	5 437 547	294 448	5 731 995
PROG. 175 PATRIMOINES	2 325 733	9 336 545	11 662 278
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 868 342	21 086	2 889 428
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	383 339	39 757	423 096
DGD – BIBLIOTHÈQUES		1 276 405	1 276 405
TOTAL	**11 014 961**	**10 968 241**	**21 983 202**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	196 700	0	196 700
PROG. 175 PATRIMOINES	46 000	0	46 000
PROG. 180 PRESSE	2 264 413	15 090	2 279 503
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	7 200	7 200
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 012 754	0	1 012 754
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	903 455	15 369	918 824
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**4 423 322**	**37 659**	**4 460 981**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	3 281 374	71 980	3 353 354
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	9 030 625	0	9 030 625
TOTAL	**12 311 999**	**71 980**	**12 383 979**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	21 983 202	57%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 460 981	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 383 979	32%
TOTAL	**38 828 162**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 765 648
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	1 093 138
TOTAL	**5 858 786**

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	21 983 202	49%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 765 648	11%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 460 981	10%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 383 979	28%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	1 093 138	2%
TOTAL	**44 686 948**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**12 907 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

CHAMPAGNE ARDENNE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

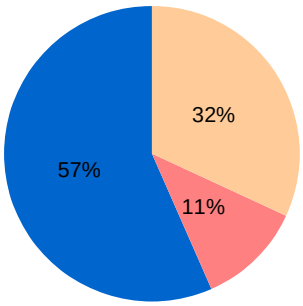

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

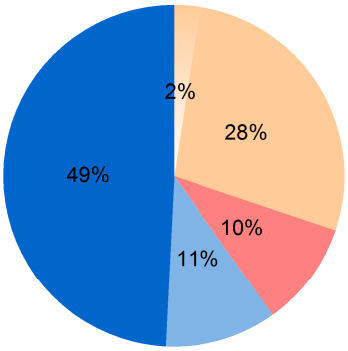

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

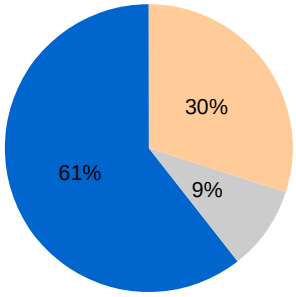

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

CHAMPAGNE ARDENNE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 458 481	7 029 676	8 488 157
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	27 500	567 569	595 069
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	458 401	573 965	1 032 366
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	275 524	45 650	321 174
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	4 982 978	62 485	5 045 463
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	454 570	231 962	686 532
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	358 799	39 757	398 556
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	64 540	0	64 540
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	232 412	8 731	241 143
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	1 672 117	0	1 672 117
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	56 300	0	56 300
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	20 000	0	20 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	847 313	12 355	859 668
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	105 027	1 119 685	1 224 712
TOTAL		**11 013 962**	**9 691 835**	**20 705 797**
DGD BIBLIOTHÈQUES			1 276 405	1 276 405
TOTAL AVEC DGD		**11 013 962**	**10 968 240**	**21 982 202**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	54 963	0	54 963
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	54 963	0	54 963

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

CHAMPAGNE ARDENNE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	354 250
SERVICE GÉNÉRAUX	712 715
PROG. CREATION	465 703
PROG. MEDIAS IND.	482 940
PROG. PATRIMOINES	1 048 283
STAP	1 296 690
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	405 067
SOUS TOTAL DRAC	*4 765 648*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	922 111
SCN	0
OPERATEURS (Château de Reims)	171 027
TOTAL	5 858 786

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	20	19
DIRECTION	2	2
ACTION TERRITORIALE	1	1
ARCHÉOLOGIE	11	10,4
ARTS PLASTIQUES	1	1
CID	3	2,9
COMMUNICATION	2	1,8
C.R.M.H	13	13
LIVRE	2	2
MUSÉE	2	1,8
MUSIQUE	2	1,8
THEÂTRE	2	1,8
STAP	26	24,5
TOTAL	87	83

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN (château de Reims, …)	6	0	6
Centre national des Arts du Cirque	0	35	35
TOTAL	6	6	41

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	83
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	13
SCN	0
OPÉRATEURS	41
TOTAL	137

CHAMPAGNE ARDENNE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	196 700	5	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	16 000	2	1
DGPAT Hors DGLFLF	62 000	5	2
TOTAL	46 000	7	3
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	2 279 503	7	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	7 200	1	1
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	1 012 754	29	27
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	918 824	20	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

CHAMPAGNE ARDENNE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
Centre national des Arts du Cirque	3 218 562	39 300	3 257 862
CMN (3 sites)	62 812	32 680	95 492
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	3 281 374	71 980	3 353 354
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	73 950		73 950
CNAP – aides			0
CNC (Région) + toutes aides	887 028		887 028
CND – aides	0		0
CNL – aides	96 480		96 480
CNT- aides			0
CNV – aides	159 131		159 131
INRAP / FNAP	7 754 836		7 754 836
ONDA – aides	59 200		59 200
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	9 030 625	0	9 030 625
TOTAL	**12 311 999**	**71 980**	**12 383 979**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	11 049 000
France Bleu antennes région	1 858 000
TOTAL	**12 907 000**

Sources : France Télévision – Radio France

CORSE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

CORSE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Anne-Marie Le Guével

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La loi du 22 janvier 2002 a transféré des compétences générales à la Collectivité territoriale de Corse (CTC) en matière culturelle, hormis sur les domaines dans lesquels l'État garde un rôle régalien et en matière de contrôle scientifique et technique.

La DRAC agit donc exclusivement dans le champ patrimonial (MH, archéologie, musées) mais peut intervenir sur « *des actions qui, par leur intérêt ou leur dimension, relèvent de la politique nationale en matière culturelle* ». Sur la base d'une convention conclue en 2007 entre la CTC et l'État (DRAC), des réunions de concertation annuelles étaient prévues, peu suivies d'effet jusqu'à présent.

Ce n'est donc qu'en appui et expertise ponctuels dans les champs de la création (spectacle vivant, arts plastiques, éducation artistique...) que l'État intervient, essentiellement par les inspections puisque la DRAC n'a plus de personnel dans les champs d'action qui ont été transférés. On relève le cas du FRAC,transféré à la CTC, qui n'est plus l'objet d'un partenariat avec la DRAC : les opérations d'animation à l'occasion des 30 ans des FRAC, en 2013, ont donc été négociées avec la CTC de manière ponctuelle.

Le nouveau Directeur régional des affaires culturelles a été nommé en janvier 2014 ; il a proposé trois objectifs pour la DRAC :

1. améliorer la **protection du patrimoine et favoriser sa mise en valeur**, en lien avec le PASER, (« accompagner le développement durable, respectueux de l'environnement naturel et patrimonial privilégié de la Corse ») ;
2. promouvoir la **qualité et la culture architecturale** ;
3. **participer aux politiques culturelles de la CTC** et des autres collectivités locales, en particulier grâce à **l'expertise du ministère et au Plan exceptionnel d'investissement**.

Les deux premiers axes de travail s'appuient sur les outils de la DRAC : l'Atlas des patrimoines, bien avancé, les états sanitaires des bâtiments qu'elle dresse annuellement, et les Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (six AVAP actuellement). La DRAC souhaite diversifier le champ des protections en s'attachant d'une part au patrimoine technique, industriel et XXème siècle et d'autre part aux autres labels existants (jardins remarquables, Architecture du XXème, VPAH). Elle ambitionne de jouer un rôle de coordination dans ce champ, par la mise en relation des différents partenaires (STAP, CTC, collectivités locales, CAUE, Ordre des architectes, maison de l'architecture...) par des animations, ainsi que par l'élaboration d'un état des lieux en matière de conseil.

Pour le troisième axe, en accompagnement des politiques culturelles conduites par la CTC, outre les rapports d'expertise et leurs suites sur lesquels la DRAC entend s'appuyer, la mobilisation des crédits exceptionnels d'investissement reste un outil majeur, par exemple dans le réseau des scènes nationales avec le projet en cours d'étude, fondé sur la volonté de la ville de Bastia.

La DRAC souligne par ailleurs sa difficulté à avoir un interlocuteur unique dans le secteur de l'éducation artistique et culturelle. La CTC devrait désigner un chef de file dans ce secteur.

La DRAC se propose globalement de structurer ses actions par une actualisation du conventionnement mis en place en 2007, qui prévoyait une concertation et un suivi régulier. La DRAC s'appuiera notamment sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADDUC) en 2015 pour insérer ses actions privilégiées, très majoritairement patrimoniales, et seulement ponctuellement dans le champ de la création.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 17 agents (17 ETP) dont 6 pour l'administration et la direction, 11 pour les emplois patrimoniaux (STAP, Archéologie et Monuments historiques).

Le siège est à Ajaccio, avec le STAP de Corse du Sud, le STAP de Haute-Corse étant à Bastia. Le CRMH est également chargé du STAP du sud ; la réorganisation des services patrimoniaux restant un sujet à traiter. Le nouveau DRAC a mobilisé les équipes sur un nouveau projet de service ainsi que sur l'actualisation du site internet, resté dans son état de 2011.

La difficulté à pourvoir les postes vacants, la faiblesse des primes attribuées aux agents en Corse ainsi que la difficulté de liaison entre le nord et le sud en période hivernale sont des problèmes récurrents.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Pour mémoire, 11 M€ sont transférés annuellement à la CTC pour les compétences dévolues en 2002. Il n'y a donc pas de crédits pour la DRAC venant du programme Création, ni aucun de la DGLFLF. La fiche de synthèse financière permet de relever que 4,7 M€ ont été attribués en fonctionnement et investissement en 2013, dont :

- les crédits déconcentrés, qui représentent 1,59 M€. Issus des programmes 175 et 224 exclusivement, avec 349 627 € en fonctionnement dont près de 0,2 M€ pour le fonctionnement de la DRAC, le reste intéressant l'archéologie pour 110 000 € et les MH 30 000 €. L'investissement représente 1,24 M€, dont 971 470 € au titre de la DGD (bibliothèques) et 198 906 € pour les travaux sur un MH État (la Chapelle impériale), et 70 000 € pour l'archéologie.

- les crédits centraux alloués à des bénéficiaires en Corse s'élèvent à 588 019 € en fonctionnement, dont 222 042 € sur le programme 313 de l'audiovisuel au titre du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (cinq radios soutenues par le FSER), 51 000 € en aides à la presse (sur l'aide postale en totalité) et 67 000 € du programme Patrimoines. Le seul Service à compétence nationale est la Maison Bonaparte qui consomme 177 794 € en fonctionnement et emploie 11 personnes. Ces crédits incluent la réserve parlementaire.

- les crédits venant des opérateurs s'élèvent à 2,57 M€, essentiellement en provenance du CNC à hauteur de 2,3 M€ (dont 705 k€ pour les actions éducatives, 125 k€ d'aide à la numérisation de sept salles - 5 en Corse du nord, 2 dans le sud- aucun soutien de cinéma Art et essai) et aussi de la RMN-GP pour la librairie-boutique de la maison Bonaparte (195 204 € de charges), d'autres soutiens, moindres (tous en dessous de 30 000 €), venant de la BNF (pôles associés), de l'ONDA pour la diffusion du spectacle vivant, du Centre national du livre et du Centre national des variétés. Le seul service à compétence nationale est la Maison Bonaparte, épaulé par la RMN-GP ; il n'y a pas d'établissement des réseaux et labels ni aucune école supérieure, ni de site du CMN.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 6,8 M€ en Région Corse, y compris la masse salariale T2.

CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION			0
PROG. 175 PATRIMOINES	150 721	269 753	420 474
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	198 906	0	198 906
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			0
DGD – BIBLIOTHÈQUES		971 470	971 470
TOTAL	**349 627**	**1 241 223**	**1 590 850**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	3 000	0	3 000
PROG. 175 PATRIMOINES	67 000	0	67 000
PROG. 180 PRESSE	51 056	0	51 056
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	8 827	8 827
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	58 300	0	58 300
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	222 042	0	222 042
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	177 794	0	177 794
TOTAL	**579 192**	**8 827**	**588 019**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	0	0	0
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	2 533 217	0	2 533 217
TOTAL	**2 533 217**	**0**	**2 533 217**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	1 590 850	34%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	588 019	12%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	2 533 217	54%
TOTAL	**4 712 086**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	1 212 591
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	854 682
TOTAL	**2 067 273**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	1 590 850	23%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	1 212 591	18%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	588 019	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	2 533 217	37%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	854 682	13%
TOTAL	**6 779 359**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**30 471 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

CORSE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

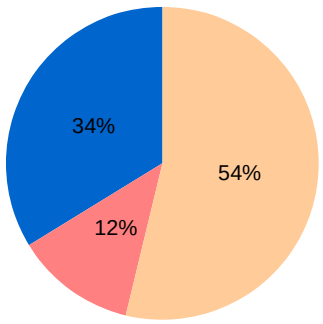

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

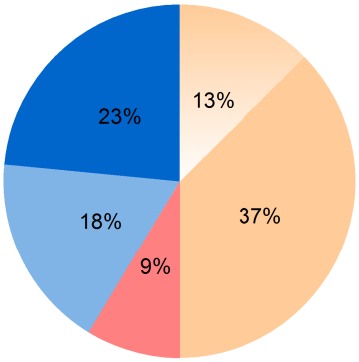

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

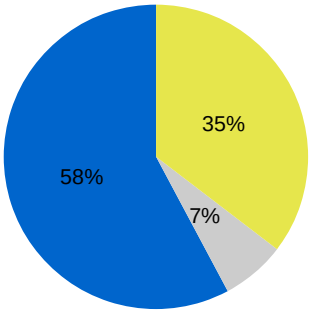

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN (maison Bonaparte)
- OPÉRATEURS

CORSE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	30 288	176 134	206 422
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	114 389	69 869	184 258
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	0	0	0
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	6 044	23 750	29 794
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01			0
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02			0
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01			0
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02			0
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01			0
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03			0
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	0	0	0
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06			0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	198 906	0	198 906
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13			0
TOTAL		**349 627**	**269 753**	**619 380**
DGD BIBLIOTHÈQUES			971 470	971 470
TOTAL AVEC DGD		**349 627**	**1 241 223**	**1 590 850**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.			0
	22 – insertion profession. Spec.viv.			0
	23 – insertion profession. Arts pla.			0
	24 – formation contin. – autres enseig.			0
	24 – formation contin. – patrimoines			0
	24 – insertion profes. – autres ens.			0
	24 – insertion profes. – patrimoines			0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

CORSE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	105 580
SERVICE GÉNÉRAUX	318 281
PROG. CREATION	0
PROG. MEDIAS IND.	0
PROG. PATRIMOINES	170 164
STAP	487 630
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	130 936
SOUS TOTAL DRAC	*1 212 591*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	296 885
SCN	557 797
OPERATEURS	
TOTAL	2 067 273

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
	PP	ETP
ADMINISTRATION	6	6
DIRECTION		
ARCHÉOLOGIE	4	4
ARTS PLASTIQUES		
C.R.M.H	1	1
LIVRE		
MUSÉE		
MUSIQUE		
THEÂTRE		
STAP	6	6
TOTAL	17	17

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Maison Bonaparte	11	10,4
TOTAL	11	10,4

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	17
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	2
SCN (maison Bonaparte)	10,4
OPÉRATEURS	0
TOTAL	**29,4**

CORSE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	3 000	1	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	67 000	2	0
TOTAL	67 000	2	0
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	51 056	0	0
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	8 827	1	1
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	58 300	10	9
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	222 042	5	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Maison Bonaparte	177 794	0	177 794
TOTAL	**177 794**	**0**	**177 794**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

CORSE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
Sans objet			0
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	0	0	0
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	18 000		18 000
CNAP – aides	0		0
CNC (cvt°CTC + toutes aides)	2 307 601		2 307 601
CND – aides	0		0
CNL – aides	26 380		26 380
CNT- aides			0
CNV – aides	13 576		13 576
INRAP / FNAP	0		0
ONDA – aides	11 700		11 700
RMN GP – **(charges 2012)**	155 960		155 960
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	2 533 217	0	2 533 217
TOTAL	**2 533 217**	**0**	**2 533 217**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	27 231 000
France Bleu antennes région	3 240 000
TOTAL	**30 471 000**

Sources : France Télévision – Radio France

FRANCHE-COMTÉ

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

FRANCHE-COMTE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Catherine Meyer-Lereculeur

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Les objectifs stratégiques de la DRAC s'articulent sur la politique de l'État et les priorités de la ministre, d'une part, et la stratégie régionale de l'État en Franche-Comté, d'autre part, afin de :

- **renouveler le partenariat et les relations contractuelles avec les collectivités territoriales** dans une logique de transversalité interservices

La DRAC recherche la déclinaison locale la mieux adaptée au contexte régional du Conseil des Collectivités pour le développement territorial culturel (CCTDC). En matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), le comité territorial de l'EAC, largement ouvert aux collectivités territoriales devrait, sous l'autorité du préfet de région, devenir l'instance de dialogue et de coordination à l'échelon régional.
La DRAC œuvre également en faveur des synergies entre territoires, en concertation avec les collectivités et les professionnels, via les labels et réseaux et les autres structures.
La situation géographique de la Franche-Comté et sa faible densité incitent la DRAC à créer ou participer à des réseaux professionnels inter-régionaux et européens.

- **mettre en œuvre une stratégie d'équité territoriale** en faveur des zones géographiques les plus éloignées de l'offre culturelle

Avec le Développement de la lecture publique : professionnalisation du réseau, avec pour appui l'agence régionale de coopération ; accessibilité des bibliothèques aux personnes handicapées ; poursuite de la contractualisation avec les collectivités (2 nouveaux contrats territoire-lecture).

Par le soutien au réseau des librairies : aides directes (en complémentarité avec le CNL et l'ADELC) pour appuyer tant la reconstitution de l'offre bisontine que le développement des librairies de proximité ; partenariat avec la Région pour soutenir des actions d'accompagnement, de professionnalisation et de promotion de la librairie.

Avec la signature d'une nouvelle convention CNC pour la période 2014-2016, la DRAC entend conforter sa collaboration avec la Région sur les problèmes de l'exploitation cinématographique locale : rénovation des salles et aux circuits itinérants, meilleure couverture territoriale de l'offre art et essai.

Par son action en faveur du patrimoine : accès des publics scolaires aux domaines de l'architecture et du patrimoine, notamment par les actions de sensibilisation conduites par les CAUE, les structures VPAH et les associations ; valorisation du patrimoine muséal et développement de sa diffusion.

- **renforcer la priorité accordée à l'éducation artistique et culturelle** et travailler à la mise en œuvre du « parcours d'éducation artistique et culturelle » dans le cadre d'une gouvernance partagée avec les collectivités et les autres services de l'État.

La priorité pour l'EAC traverse l'ensemble des politiques soutenues par la DRAC. Bien au-delà des dispositifs spécifiquement dédiés du programme 224, cette politique passe également par les actions de valorisation du patrimoine et de la qualité architecturale du programme 175 et les

services des publics des institutions labellisées du spectacle vivant et des opérateurs culturels.

La DRAC est engagée depuis 2012 dans une approche territorialisée de l'EAC et des différentes politiques interministérielles, passant des dispositifs partenariaux (notamment avec l'éducation nationale) à l'accompagnement de projets fédérateurs réunissant plusieurs partenaires, puis à la signature de conventions territoriales avec les collectivités sur des territoires identifiés.

- **développer l'outil numérique** à la fois pour la médiation et l'accès à la culture et pour l'innovation dans la production artistique ;
- **rechercher la transversalité des approches** et poursuivre les efforts de rationalisation et d'économie **dans le fonctionnement de la DRAC**.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 75 agents (73,8 ETP) dont 25 pour l'administration et la direction, 44 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA et musées), et 6 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC est organisée en quatre pôles : Secrétariat général, Pôle patrimoine, architecture et cadre de vie (PACV) ; Pôle création, diffusion et industries culturelles (CEDIC) ; Mission publics et territoires. En outre, deux cellules d'un agent sont en outre directement rattachées à la direction : communication et contrôle de gestion (un agent). La DRAC a retenu, dans son projet de service, le principe de création d'une mission financière transversale dès 2014.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Le montant des crédits déconcentrés s'élève à 19, 08 M€, dont 10,937 M€ en fonctionnement et 8,152 M€ en investissement. Les crédits du programme 175 (patrimoine) qui représentent 7,6 M€ (40 % des crédits) et ceux du programme 131 (7,2 M€ soit 37 % des crédits)) qui sont à un niveau presque identique, concentrent à eux seuls 77 % des crédits dont dispose la DRAC. Le programme 224 (transmission des savoirs) totalise 2,8 M€ de crédits (14,6%). Enfin les crédits de la DGD bibliothèques représentent 995,07 K€ (soit 5,1 % des crédits, exclusivement en investissement) et sont nettement supérieurs à ceux du programme 334 (0,38 M€).

Le montant des crédits centraux s'élève à 1,24 M€, dont 1,18 M€ en fonctionnement et 62,34 K€ en investissement. Eu égard à la part très minoritaire des crédits centraux pour les programmes 175, 234 et 334, (le programme 131 étant doté de 0,3 M€), ce montant reflète le poids des programmes 313 (audiovisuel et radio : 0,48 M€), 180 (aides à la presse : 0,21 M€) qui sont exclusivement centraux.

Le montant des dépenses des opérateurs de l'État s'élève à 2,019 M€ (exclusivement en fonctionnement), quasi-exclusivement pour les opérateurs nationaux distribuant des soutiens en région (et 1155 € pour l'antenne du CMN en région). Le Centre national du cinéma et de l'image animée est le principal contributeur, avec 63% des aides (1,276 M€), suivi de loin par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (0,31 M€), l'INRAP/FNAP (0,17 M€), la BNF (99 K€), le CNL (93 K€) et l'ONDA (50 K€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 27,79 M€ en Région Franche-Comté, y compris la masse salariale T2.

FRANCHE COMTÉ

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	6 579 880	669 617	7 249 497
PROG. 175 PATRIMOINES	1 209 655	6 390 923	7 600 578
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 763 403	97 243	2 860 646
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	384 176	0	384 176
DGD – BIBLIOTHÈQUES		995 075	995 075
TOTAL	**10 937 114**	**8 152 858**	**19 089 972**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	301 250	0	301 250
PROG. 175 PATRIMOINES	98 040	9 250	107 290
PROG. 180 PRESSE	212 865	0	212 865
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	17 202	17 202
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	101 017	0	101 017
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	473 429	12 911	486 340
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	22 985	22 985
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**1 186 601**	**62 348**	**1 248 949**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	1 155	0	1 155
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	2 017 959	0	2 017 959
TOTAL	**2 019 114**	**0**	**2 019 114**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	19 089 972	85%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	1 248 949	6%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	2 019 114	9%
TOTAL	**22 358 035**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 383 831
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	1 055 445
TOTAL	**5 439 276**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	19 089 972	69%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 383 831	16%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	1 248 949	4%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	2 019 114	7%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	1 055 445	4%
TOTAL	**27 797 311**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**14 171 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

FRANCHE COMTE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

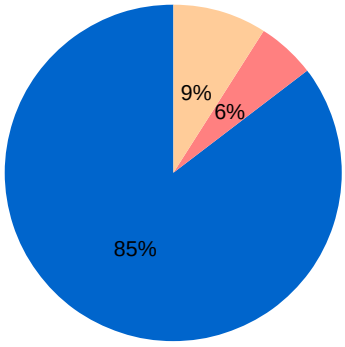

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

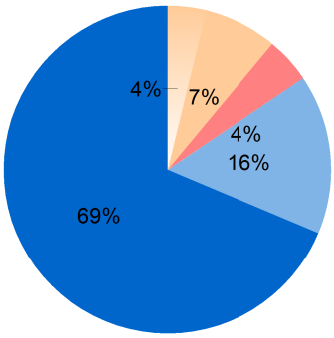

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

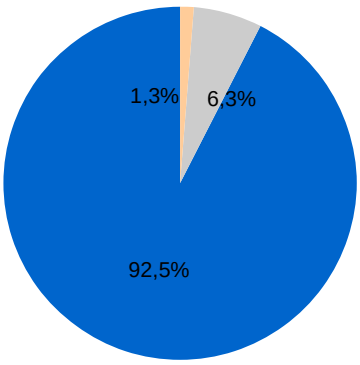

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

FRANCHE COMTÉ

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	413 088	5 801 320	6 214 408
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	29 764	276 458	306 222
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	439 935	159 680	599 615
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	261 469	153 465	414 934
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	5 988 983	0	5 988 983
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	590 897	669 617	1 260 514
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	355 976	0	355 976
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	92 200	0	92 200
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	332 838	0	332 838
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	1 947 517	0	1 947 517
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	5 500	0	5 500
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	416 048	37 807	453 855
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	62 900	59 436	122 336
TOTAL		**10 937 115**	**7 157 783**	**18 094 898**
DGD BIBLIOTHÈQUES			995 075	995 075
TOTAL AVEC DGD		**10 937 115**	**8 152 858**	**19 089 973**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	10 000	0	10 000
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	10 000	0	10 000

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

FRANCHE COMTÉ

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	348 855
SERVICE GÉNÉRAUX	799 712
PROG. CREATION	410 036
PROG. MEDIAS IND.	228 290
PROG. PATRIMOINES	1 016 622
STAP	1 009 203
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	571 113
SOUS TOTAL DRAC	*4 383 831*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 055 445
SCN	0
OPERATEURS	0
TOTAL	5 439 276

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	20	19,8
DIRECTION	5	5
ARCHÉOLOGIE	15	15
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	8	7,8
LIVRE	2	2
MUSÉE	1	1
MUSIQUE	1	1
THEÂTRE	2	2
STAP	20	19,2
TOTAL	75	73,8

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN	0	1	1
TOTAL	0	0	1

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	73,8
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	5
SCN	0
OPÉRATEURS	1
TOTAL	79,8

FRANCHE COMTÉ

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	301 250	6	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	107 290	12	6
TOTAL	107 290	12	6
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	212 865	1	0
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	17 202	3	3
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	101 017	33	33
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	486 340	13	1
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	22 985	1	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

FRANCHE COMTÉ

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
CMN	1 155	0	1 155
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	1 155	0	1 155
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	99 500		99 500
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ toutes aides	1 276 397		1 276 397
CND – aides	0		0
CNL – aides	93 330		93 330
CNT- aides			0
CNV – aides	319 475		319 475
INRAP / FNAP	179 057		179 057
ONDA – aides	50 200		50 200
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	2 017 959	0	2 017 959
TOTAL	**2 019 114**	**0**	**2 019 114**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	9 657 000
France Bleu antennes région	4 514 000
TOTAL	**14 171 000**

Sources : France Télévision – Radio France

GUADELOUPE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

GUADELOUPE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-François de Canchy

I-Rappel de la stratégie générale de la DAC

Le projet stratégique de la DAC s'inscrit dans le contexte caractérisé par les données géographiques et sociales suivantes : 402.000 habitants ; population vieillissante, mais 32 % de moins de 20 ans, dont une partie non négligeable en situation d'illettrisme (20 %) ou en difficulté de lecture ; chômage endémique (23 %) ; caractère archipélagique du territoire qui se traduit par un émiettement apparent et un maillage culturel extrêmement diversifié.

Les réalités culturelles, artistiques et patrimoniales sont les suivantes :

- la culture dans toutes ses acceptions est un levier important en matière de cohésion sociale dans un département marqué par des faits de violence ;
- les chantiers en restructuration qui accumulent des retards (Centre des arts et de la culture, extension du musée Schoelcher …) ;
- l' émergence de nouvelles équipes et de nouveaux dynamismes dans les domaines de la danse, des musiques, de l'audiovisuel et des arts plastiques ;
- un réseau relativement dense de bibliothèques/médiathèques qui sont des acteurs essentiels pour le développement de l'éducation artistique et de la lutte contre l'illettrisme ;
- plusieurs manifestations littéraires d'importance, mais secteur de la librairie et de l'édition fragiles ;
- une sensibilisation croissante dans les domaines du patrimoine, notamment bâti, et du cadre de vie.

Par ailleurs, le programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 pour la Guadeloupe, complété de celui du FEADER a retenu la culture dans sa capacité à soutenir le développement économique de l'archipel à travers le rôle du patrimoine et de la vie festivalière pour ce qui concerne l'attractivité touristique ainsi que celui de la recherche et de l'innovation par les adaptations du bâti ancien aux contraintes contemporaines de protection contre les risques naturels.

Des axes prioritaires forment le projet stratégique de la DAC :

- l'éducation artistique et culturelle dans un nouveau contexte de réformes des rythmes scolaires;
- la dimension pédagogique de la politique patrimoniale concernant les nécessités et modalités de protection et leur adaptation aux risques naturels ;
- le soutien à la création et à la diffusion avec une particulière attention aux évolutions des économies culturelles ;
- l'inscription de la Guadeloupe et des îles du nord dans l'ensemble caribéen (audiovisuel, musique, réseau des forts …) ;
- une attention forte portée à la reconnaissance des cultures présentés sur le sol de l'archipel et des îles du nord, dont est porteur le projet de Mémorial Acte ;
- l'accent porté sur les politiques transversales, y compris dans l'organisation de la DAC.

II- Organisation de la DAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 28 agents (27,8 ETP) dont 13 pour l'administration et la direction, 8 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 7 pour les emplois des autres secteurs d'activité (création, diffusion, économie culturelle, action culturelle, information et documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

L'organigramme de la DAC Guadeloupe mentionne que le directeur adjoint est chargé en particulier du pilotage du pôle création et de la coordination des services, et que la DRAC est organisée en deux pôles : un pôle création et un pôle patrimoine, composé du service des monuments historiques de l'architecture et des musées placé sous l'autorité d'un chef de service (ABF et à ce titre chef du STAP) et du service de l'archéologie.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DAC Guadeloupe s'élèvent à 4,73 M€, dont 3 M€ (63%) en crédits de fonctionnement et 1,7 M€ (37%) en crédits d'investissement. C'est le programme patrimoine (175) qui est au premier rang avec 1,49 M€ soit 31 % des crédits déconcentrés, suivi du programme 224 (transmission des savoirs) à un niveau comparable : 1,29 M€ soit 27 % des crédits. Le programme création (131) avec 1 M€ représente 20 % des crédits de la DRAC. Enfin , à un niveau bien inférieur, le programme 334 (livre et industries culturelles) est doté de 0,1 M€ (soit 2,1 % des crédits) complété par la Dotation générale de décentralisation bibliothèques pour un montant de 0,74 M€ (15,7 % des crédits).

Les dépenses d'intervention sur crédits centraux représentent 0,66 M€ (essentiellement en crédits de fonctionnement). C'est la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313) qui constitue le budget le plus important avec 0,46 M€ soit 70% des crédits centraux, suivi par le programme 224 (transmission des savoirs) avec 94 K€ et les aides à la presse (programme 180) avec 78 K€.

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 1,6 M€ exclusivement en crédits de fonctionnement d'opérateurs distribuant des soutiens, parmi lesquels la Centrale de l'édition (pour les aides au transport de livres) avec 0,69 M€, l'INRAP et le FNAP avec 0,57 M€, le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 0,27 M€.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 9,15 M€ en Région Guadeloupe, y compris la masse salariale T2.

GUADELOUPE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	1 099 595	0	1 099 595
PROG. 175 PATRIMOINES	537 727	954 227	1 491 954
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 285 041	14 400	1 299 441
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	103 900	0	103 900
DGD – BIBLIOTHÈQUES		743 156	743 156
TOTAL	**3 026 263**	**1 711 783**	**4 738 046**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	8 000	0	8 000
PROG. 175 PATRIMOINES	5 000	0	5 000
PROG. 180 PRESSE	78 758	0	78 758
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	18 000	18 000
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	94 500	0	94 500
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	460 683	0	460 683
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**646 941**	**18 000**	**664 941**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	0	0	0
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	1 632 565	0	1 632 565
TOTAL	**1 632 565**	**0**	**1 632 565**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	4 738 046	67%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	664 941	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 632 565	23%
TOTAL	**7 035 552**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	2 044 086
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	70 745
TOTAL	**2 114 831**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	4 738 046	52%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	2 044 086	22%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	664 941	7%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 632 565	18%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	70 745	1%
TOTAL	**9 150 383**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

GUADELOUPE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

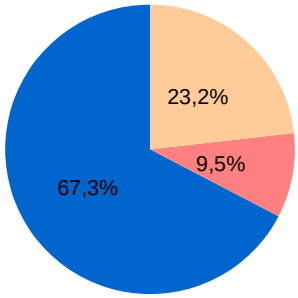

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

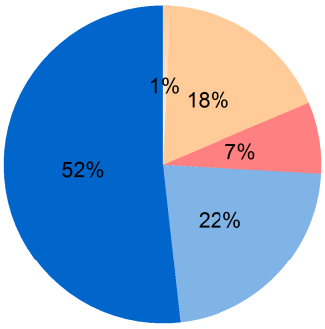

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

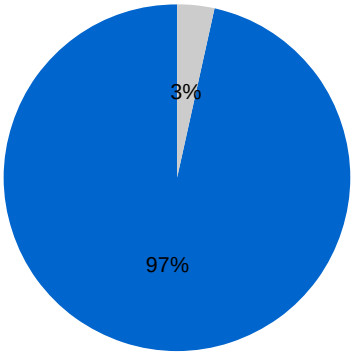

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

GUADELOUPE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	216 987	792 447	1 009 434
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	3 071	93 762	96 833
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	36 355	0	36 355
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	79 409	68 018	147 427
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	993 638	0	993 638
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	105 957	0	105 957
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	67 000		67 000
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	103 900	0	103 900
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	128 500	0	128 500
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	665 209	0	665 209
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	18 800	0	18 800
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	1 000	0	1 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	435 333	14 400	449 733
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	171 104	0	171 104
TOTAL		**3 026 263**	**968 627**	**3 994 890**
DGD BIBLIOTHÈQUES			743 156	743 156
TOTAL AVEC DGD		**3 026 263**	**1 711 783**	**4 738 046**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

GUADELOUPE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	418 699
SERVICE GÉNÉRAUX	281 776
PROG. CREATION	504 908
PROG. MEDIAS IND.	0
PROG. PATRIMOINES	368 774
STAP	244 505
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	225 424
SOUS TOTAL DRAC	*2 044 086*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	70 745
SCN	0
OPERATEURS	0
TOTAL	2 114 831

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	5	5
DIRECTION	2	2
ARCHÉOLOGIE	5	4,8
CREATION DIFFUSION ECONOMIE CULTURELLE	4	4
PUBLIC FORMATION ET ACTION CULTURELLE	3	3
NON PRECISE	6	6
STAP	3	3
TOTAL	28	27,8

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	27,8
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	1
SCN	0
OPÉRATEURS	0
TOTAL	28,8

GUADELOUPE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	8 000	1	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	5 000	1	1
TOTAL	5 000	1	1
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	78 758	3	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	18 000	1	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	94 500	10	8
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
FSER	460 683	15	1
TOTAL	460 683	15	1
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

GUADELOUPE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
S/O			0
SOUS TOTAL OPÈRATEURS EN REGION	0	0	0
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	75 830		75 830
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)	276 600		276 600
Centrale de l'édition – aides	696 197		696 197
CND – aides	0		0
CNL – aides	7 000		7 000
CNT- aide auteurs/montage			0
CNV	0		0
INRAP / FNAP	573 138		573 138
ONDA – aide diffusion	3 800		3 800
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÈRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	1 632 565	0	1 632 565
TOTAL	**1 632 565**	**0**	**1 632 565**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION
France 3 antennes région	0
France Bleu (antennes région)	
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

GUYANE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

GUYANE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-François de Canchy

I- Rappel de la stratégie générale de la DAC

Le projet stratégique de la DAC s'inscrit dans le contexte géographique et social suivant : une population de 245.000 habitants avec une perspective de 424.000 habitants en 2030 ; une superficie égale à l'Autriche (84.000 km2) ; un taux de croissance de 2,5 % an ; une grande inégalité sociale avec un revenu moyen inférieur de 40 % à la moyenne nationale ; 25 % de chômage et un taux d'illettrisme de 29 % ; une diversité linguistique de 30 langues dont 12 « langues de France ».

Les réalités culturelles, artistiques et patrimoniales sont les suivantes :

- un patrimoine archéologique et architectural unique (précolombien, colonial, industriel, pénitentiaire)

- un patrimoine linguistique et immatériel sans équivalent (amérindien, bushinengé, créole)

- une diversité culturelle en harmonie avec une biodiversité tout aussi extraordinaire

La contribution parapublique est importante : le Centre National d'Etudes Spatiales/Centre Spatial Guyanais (CNES/CSG) met en place des programmes de développement et de conservation en liaison avec la DAC et le rectorat.

En contrepartie des obstacles sont difficiles à surmonter :

- l'insuffisance des infrastructures est manifeste, tout particulièrement dans le domaine culturel. Il y a peu de monument historique, pas de bibliothèque municipale à Cayenne, pas de théâtre, deux cinémas pour toute la région, pas de conservatoire ni d'école d'art.

- la majeure partie de la population guyanaise est considérée comme un « public éloigné de la culture ».

Dans ce contexte, les choix de priorités sont difficiles à faire. Ils s'appuient sur un certain nombre de documents : décisions du CIOM, lettres de mission du DAC, DNO. L' objectif prioritaire est la jeunesse et la démocratisation de la culture dans un dialogue interculturel permanent. Il tend à remédier au sous équipement en matière d'infrastructures culturelles de base, dans une logique d'aménagement du territoire. Notamment pour :

- l'aménagement d'une maison des cultures et des mémoires de Guyane dans l'ancien hôpital Jean Martial ;

- la programmation d'un programme patrimonial large : restauration de l'habitat créole, amérindien et bushinengé ; archéologie préventive et traitement des abords ;

- la mise en place d'une scène nationale en réseau à partir d'un ensemble de petits équipements culturels décentralisés ;

- la préparation d'un plan « lecture-territoire » ;

- le renforcement de l'action internationale, en particulier avec le Brésil et le Suriname.

II-Organisation de la DAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DAC comptait 27 agents (27 ETP) dont 15 pour l'administration et la direction, 8 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 4 pour les autres emplois (création, livre et communication), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par pôles au sein de la DAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

Le projet de service adopté en 2012 prévoit l'existence d'une cellule de communication et d'une cellule de contrôle de gestion rattachées à la direction ; un secrétariat général ; un pôle patrimoines et architecture chargé des MH, de l'architecture, du patrimoine linguistique, de l'archéologie et des musées ; un pôle création chargé du spectacle vivant, du cinéma, des licences d'entrepreneur de spectacles et du livre et de la lecture ; d'une mission des politiques territoriales interministérielles.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DAC Guyane s'élèvent à 5,25 M€, dont 2,99 M€ (57%) en crédits de fonctionnement et 2,25 M€ (43%) en crédits d'investissement. C'est le programme patrimoine (175) qui est le mieux doté avec 2,24 M€ soit 42 % des crédits déconcentrés, suivi du programme 224 (transmission des savoirs) avec 1,3 M€ soit 24,7% des crédits. Le programme création (131) avec 0,89 M€ représente 16,9 % des crédits de la DRAC. Enfin, le programme 334 (livre et industries culturelles) représente 0,16 M€ (soit 3,2 % des crédits) et il est complété par la Dotation générale de décentralisation bibliothèques pour un montant de 0,62 M€ (11,8 % des crédits).

Les dépenses d'intervention sur crédits centraux représentent 0,40 M€ (principalement en crédits de fonctionnement). La contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313) concentre l'essentiel des crédits avec 0,32 M€ soit 80% des crédits centraux, suivi par les aides à la presse (programme 180) avec 40 K€ et le programme 224 (transmission des savoirs) avec 25 K€.

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 0,75 M€ exclusivement en crédits de fonctionnement d'opérateurs distribuant des soutiens, avec la Centrale de l'édition (pour les aides au transport de livres) avec 0,52 M€, le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 0,13 M€ et le Centre national du livre avec 66 K€.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 8,5 M€ en Région Guyane, y compris la masse salariale T2.

GUYANE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	898 071	0	898 071
PROG. 175 PATRIMOINES	675 280	1 573 954	2 249 234
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 254 905	54 181	1 309 086
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	166 320	3 500	169 820
DGD – BIBLIOTHÈQUES		627 227	627 227
TOTAL	**2 994 576**	**2 258 862**	**5 253 438**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	0	0	0
PROG. 175 PATRIMOINES	6 500	0	6 500
PROG. 180 PRESSE	40 774	5 876	46 650
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	25 490	0	25 490
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	323 389	3 318	326 707
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**396 153**	**9 194**	**405 347**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	0	0	0
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	750 962	0	750 962
TOTAL	**750 962**	**0**	**750 962**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	5 253 438	82%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	405 347	6%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	750 962	12%
TOTAL	**6 409 747**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	2 015 735
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	84 553
TOTAL	**2 100 288**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	5 253 438	62%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	2 015 735	24%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	405 347	5%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	750 962	9%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	84 553	1%
TOTAL	**8 510 035**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

GUYANE

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

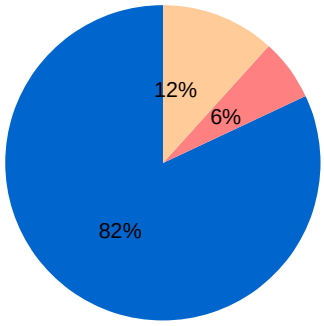

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

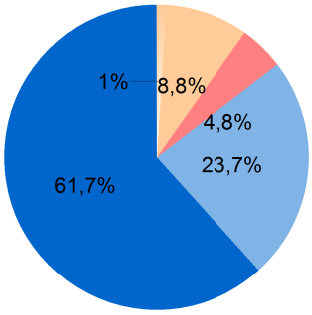

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

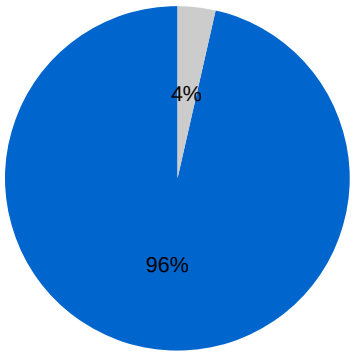

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départemen-tales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

GUYANE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	260 766	1 052 156	1 312 922
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	5 000	117 626	122 626
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	66 300	0	66 300
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	181 234	404 172	585 406
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	832 076	0	832 076
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	65 995	0	65 995
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	129 000	3 500	132 500
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	77 880	0	77 880
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	66 549	0	66 549
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	664 355	0	664 355
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	102 500	0	102 500
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	34 051	0	34 051
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	442 390	54 181	496 571
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	66 480	0	66 480
TOTAL		**2 994 576**	**1 631 635**	**4 626 211**
DGD BIBLIOTHÈQUES			627 227	627 227
TOTAL AVEC DGD		**2 994 576**	**2 258 862**	**5 253 438**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	21 000	0	21 000
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	21 000	0	21 000

GUYANE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	690 518
SERVICE GÉNÉRAUX	381 215
PROG. CREATION	203 626
PROG. MEDIAS IND.	51 252
PROG. PATRIMOINES	351 429
STAP	193 211
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	144 484
SOUS TOTAL DRAC	*2 015 735*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	84 553
SCN	0
OPERATEURS	0
TOTAL	2 100 288

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	11	11
DIRECTION	4	4
ARCHÉOLOGIE	3	3
ARTS PLASTIQUES		
CID	1	1
CRÉATION	2	2
C.R.M.H		
LIVRE	1	1
MUSÉE		
MUSIQUE		
PATRIMOINE	2	2
THEÂTRE		
STAP	3	3
TOTAL	27	27

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	0	0	0

Sources :Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	27
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	1
SCN	0
OPÉRATEURS	0
TOTAL	28

GUYANE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	0	0	0
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	6 500	1	1
TOTAL	6 500		
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	46 650	2	0
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	25 490	3	3
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	326 707	14	1
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

GUYANE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
Sans objet			0
SOUS TOTAL OPÈRATEURS EN REGION	0	0	0
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	19 500		19 500
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ttes aides	132 500		132 500
Centrale de l'édition – aides	522 962		522 962
CND – aides	10 000		10 000
CNL – aides	66 000		66 000
CNT- aides	0		0
CNV	0		0
INRAP / FNAP	0		0
ONDA – aides	0		0
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÈRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	750 962		750 962
TOTAL	**750 962**	**0**	**750 962**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION
France 3 antennes région	0
France Bleu (antennes région)	
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

ILE-DE-FRANCE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

ILE DE FRANCE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Marie Bertin - Paul Tolila

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La stratégie de la DRAC Île-de-France est élaborée en fonction de sa situation toute particulière : elle est implantée sur un territoire qui concentre, avec près de 12 millions d'habitants, 20% de la population française, et qui est marqué par de très fortes disparités économiques et sociales et le poids de Paris, capitale politique, administrative et économique où institutions et sièges d'entreprises attirent cadres et professions intellectuelles.

Ses interlocuteurs sont multiples: la première région de France, huit départements, 29 villes importantes, et des territoires où les problèmes économiques laissent des populations en grande difficulté d'intégration. Elle doit répondre aux très nombreuses sollicitations des acteurs culturels : l'Île-de-France concentre près de 44% des emplois nationaux "culture et loisirs" ainsi que 56% des intermittents, et à des situations très diverses: le patrimoine de la capitale est une richesse touristique nationale majeure, tandis que la seconde couronne est parfois aussi dépourvue culturellement que certaines zones rurales reculées.

Enfin, la DRAC doit définir ses priorités en tenant compte de la politique culturelle menée par des collectivités puissantes, confrontées à l'émergence du Grand Paris et à des perspectives de réorganisation politiques qui suscitent beaucoup d'espoirs mais aussi de nombreuses inquiétudes.

La DRAC a fait le choix de bâtir sa stratégie sur deux axes:

– la déclinaison des politiques ministérielles, avec l'éducation artistique et culturelle en priorité, impose de mettre en œuvre un dialogue étroit avec les services de l'État d'une part, et les collectivités territoriales d'autre part. Le développement des conventions locales pour l'éducation artistique, la renégociation des options artistiques des établissements avec les rectorats et leur articulation avec les résidences d'artistes, des interventions d'un montant suffisant sur chaque dossier pour qu'elles puissent faire levier sont les trois pistes de travail inscrites dans son projet stratégique.

- le renforcement de la cohérence des actions de l'État pour le développement de l'emploi et notamment la compétitivité dans le domaine du numérique amène la DRAC a mobiliser son expertise pour que les entreprises culturelles, publiques et privées, bénéficient des dispositifs de soutien à l'activité économique. Pour ce qui concerne le développement du numérique, la DRAC souhaite contribuer à la réflexion stratégique dans une région qui concentre des secteurs concernés au premier chef par les mutations à venir, l'édition en particulier, d'autant plus que les établissements de formation sous tutelle du ministère ont vocation à y trouver des débouchés pour leurs étudiants.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 237 agents (231,24 ETP) dont 39 pour l'administration et la direction, 152 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 46 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique et danse, arts plastiques,

livre, cinéma, action territoriale,économie culturelle, information et documentation, communication), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

En plus de son Secrétariat général (SG), son organigramme est organisé en services sectoriels (Patrimoine, Création) et en services transversaux : service de l'action territoriale (SDAT), service de l'économie culturelle (SEC), service de la communication.

Le service patrimoine comprend les STAP, la CRMH, l'archéologie, l'architecture et les musées.

Le service création comprend les arts plastiques, la musique, la danse et le théâtre.

Le SDAT comprend les agents dédiés à l'action territoriale et au Grand Paris.

Le SEC comprend les agents dédiés au livre, au cinéma et au numérique.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés, auxquels s'ajoutent ceux de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, ont représenté en 2013 un montant de 109, 81 M€. Sur ce total, 57, 40M€ ont été consacrés au programme «création» (soit 52,28 %), 23,43 M€ au programme «patrimoines» (soit 21,34%), 15,88 M€ au programme «Transmission des savoirs et démocratisation culturelle» (soit 14,47%), 1,37 M€ au programme «livre et industries culturelles» (soit 1,24%), 11,71M€ à la DGD Bibliothèques (10,67%).

Ces crédits déconcentrés ne représentent cependant que 4% de l'ensemble des dépenses de l'État (hors sociétés de l'audiovisuel), car le poids des crédits centraux et des opérateurs est évidemment considérable dans cette région, dans la mesure où la plupart des sièges des sociétés de presse et les grands établissements nationaux y sont implantés.

Ainsi, les interventions sur crédits centraux se sont élevées à 567,19 M€, dont 500,36 M€ en fonctionnement et 66,82 M€ en investissement. Le programme 180 (aide à la presse) est le plus doté avec 302,47 M€ ; le programme création (131) est le second bénéficiaire, avec 117, 78 M€, puis le programme transmission des savoirs (224) avec 48,34 M€, tandis que le programme patrimoine (175) absorbe 37,85 M€ et les Services à compétence nationale, 32, 56 M€. Le programme 334 (livre et industries culturelles) se distingue également avec une dotation de 23,81 M€. Les interventions sur crédits centraux représentent 23% des dépenses de l'État (hors sociétés de l'audiovisuel) dans cette région.

Plus importantes encore, les dépenses des opérateurs se sont élevées à 1 511,39 M€. Les aides du Centre national du cinéma et de l'image animée en sont les premières contributrices avec 234, 68 M€, mais les grands établissements pèsent également dans ces dépenses : la BnF (193,17M€), l'Opéra national (113,75), l'EP Universcience (105,99 M€) pour ne citer que les trois premiers. Les crédits des opérateurs représentent la plus grande part des dépenses de l'État dans cette région : 64% (hors sociétés de l'audiovisuel).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 2 359,34 M€ en Région Île-de-France, y compris la masse salariale T2.

ILE DE FRANCE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	56 004 435	1 400 540	57 404 975
PROG. 175 PATRIMOINES	3 648 571	19 791 117	23 439 688
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	15 422 456	461 068	15 883 524
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	1 371 400	0	1 371 400
DGD – BIBLIOTHÈQUES		11 713 841	11 713 841
TOTAL	**76 446 862**	**33 366 566**	**109 813 428**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	67 263 951	50 520 034	117 783 985
PROG. 175 PATRIMOINES	37 816 087	42 500	37 858 587
PROG. 180 PRESSE	291 352 570	11 121 402	302 473 972
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	1 638 017	1 295 382	2 933 399
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	48 265 557	78 516	48 344 073
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 395 816	23 420	1 419 236
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	23 812 234	0	23 812 234
			0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	28 824 640	3 744 918	32 569 558
TOTAL	**500 368 872**	**66 826 172**	**567 195 044**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	904 887 771	312 415 506	1 217 303 277
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	294 094 267	0	294 094 267
TOTAL	**1 198 982 039**	**312 415 506**	**1 511 397 544**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	109 813 428	5%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	567 195 044	26%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 511 397 544	69%
TOTAL	**2 188 406 016**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	14 112 504
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	156 823 281
TOTAL	**170 935 785**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	109 813 428	5%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	14 112 504	1%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX	567 195 044	24%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 511 397 544	64%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	156 823 281	7%
TOTAL	**2 359 341 801**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**23 501 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

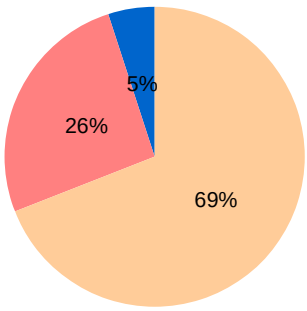

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

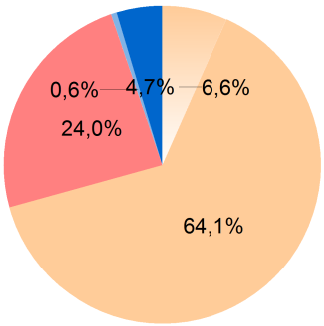

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

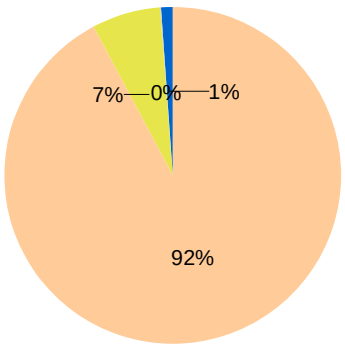

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

RÉGION ILE DE FRANCE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 632 796	18 887 018	21 519 814
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	79 000	148 319	227 319
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	444 000	583 705	1 027 705
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	259 563	172 076	431 639
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	54 594 615	1 333 519	55 928 134
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	1 409 820	67 021	1 476 841
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	995 400	0	995 400
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	628 600	0	628 600
ENSEIGNEMENTS	67263951	4 801 240	235 000	5 036 240
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	8 251 055	211 932	8 462 987
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	0	0	0
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	32 900	0	32 900
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	1 070 867	14 135	1 085 002
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	1 247 004	0	1 247 004
TOTAL		**76 446 860**	**21 652 725**	**98 099 585**
DGD BIBLIOTHÈQUES			11 713 841	11 713 841
TOTAL AVEC DGD		**76 446 860**	**33 366 566**	**109 813 426**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	1 075 144	0	1 075 144
	22 – insertion profession. Spec.viv.	151 964	0	151 964
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	60 000	0	60 000
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	1 287 108	0	1 287 108

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

RÉGION ILE DE FRANCE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	642 011
SERVICE GÉNÉRAUX	2 438 408
PROG. CREATION	1 622 517
PROG. MEDIAS IND.	328 144
PROG. PATRIMOINES	2 942 455
STAP	5 446 137
AUTRES SERVICES DRAC (CRMH, Archéologie)	692 832
SOUS TOTAL DRAC	*14 112 504*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales,...)	1 850 072
SCN	2 742 618
OPERATEURS	152 230 591
TOTAL	170 935 785

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	12	11,8
DIRECTION	4	3
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	23	22,5
ARCHÉOLOGIE	19	18,8
ARCHITECTURE	3	3
ARTS PLASTIQUES	4	3,7
CASAJ	3	3
CINÉMA	3	3
C.R.M.H	36	35,24
INFORMATION DOCUMENTATION	3	2,5
LIVRE	3	3
MUSÉE	5	5
MUSIQUE	13	13
THEÂTRE	10	9,9
SDAT	7	7
STAP	89	86,8
TOTAL	237	231,24

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Port Royal, Musées G. Moreau et Henner, C2RMF, LRMH, SAN, Malmaison et Bois Préau, Musée de St Germain en Laye, Musée de Cluny, Mobilier national		1 370,15
TOTAL	0	1 370,15

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
Bibliothèque nationale de France	0	2 364	2 364
Bibliothèque publique d'information	208	65	273
Centre national d'art et de culture G. Pompidou	0	1 047	1 047
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	0	26	26
Centre national de la cinématographie et de l'image animée	0	461	461
Centre national de la danse	0	94	94
Centre national des arts plastiques	46	23	69
Centre national du livre	14	50	64
Cité de l'architecture et du patrimoine	12	132	144
Cité de la Céramique	179	33	212
Cité de la musique	0	273	273
Cité nationale de l'histoire de l'immigration	23	78	101
CMN (17 sites hors siège)	169,8	657	324
CMN siège			333
Comédie Française	0	451	451
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	18	41	59
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	94	356	450
Domaine national de Chambord	0	102	102
Ecole du Louvre	47	39	86
Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	60	60
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	61	176	237
Ecole nationale supérieure des beaux arts	91	116	207
Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	60	60
ENSA Architecture (Marne La Vallée, Paris Belleville, Paris la Villette, Paris Malaquais, Paris Val de Seine, Versailles)	638	371	1 009
ENSA Arts plastiques Cergy	41	11	52
Ensemble intercontemporain	0	50	50
Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles	547	308	855
Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie	408	206	614
Etablissement public du musée du Louvre	4	2 012	2 016
Etablissement public du musée du Quai Branly	0	256	256
Etablissement public du musée national Picasso Paris	18	43	61
Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des scienc. et de l'ind.- Universcience	0	1 151	1 151
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	216	216
Guimet Musée national des arts asiatiques	108	59	167
Institut national d'histoire de l'art	14	0	14
Institut national de recherches archéologiques préventives	0	2 095	2 095
Institut national du patrimoine	41	57	98
Musée des arts décoratifs	0	271	271
Musée et domaine du château de Fontainebleau	114	4	118
Musée Rodin	2	100	102
Musées nationaux JJ Henner G. Moreau E. Delacroix	17	0	17
Opéra national de Paris	0	1 753	1 753
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	110	110
Orchestre de Paris	0	148	148
Palais de Tokyo	0	73	73
Théâtre de l'Europe – théâtre national de l'Odéon	0	129	129
Théâtre national de Chaillot	0	140	140
Théâtre national de l'Opéra -comique	0	88	88
Théâtre national de la Colline	0	95	95
TOTAL	2 912	16 450	19 192

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	231,2
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	21,2
SCN	1 370,2
OPÉRATEURS	19 192,2
TOTAL	20 814,8

ILE DE FRANCE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	117 783 985	238	65
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	633 581	77	56
DGPAT Hors DGLFLF	37 225 006	136	58
TOTAL	37 858 587		
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	302 473 972		
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	2 933 399		
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	48 344 073		
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 419 236	35	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	23 812 234	38	

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 175 PATRIMOINES	23 117 567	3 321 004	26 438 571
PROG. 131 CRÉATION	4 588 609	232 198	4 820 807
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	1 118 464	191 716	1 310 180
TOTAL	**28 824 640**	**3 744 918**	**32 569 558**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

ILE DE FRANCE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
Bibliothèque nationale de France	178 456 412	14 716 322	193 172 734
Bibliothèque publique d'information	6 434 243	353 263	6 787 506
Centre national d'art et de culture G. Pompidou	67 138 637	19 441 809	86 580 446
Centre national de la danse	7 881 900	477 975	8 359 875
Centre national des arts plastiques	6 207 382	1 378 801	7 586 183
Cité de l'architecture et du patrimoine	15 816 770	1 243 150	17 059 920
Cité de la Céramique	2 524 722	549 376	3 074 098
Cité de la musique	32 302 932	1 637 551	33 940 483
Cité nationale de l'histoire de l'immigration	1 963 464	0	1 963 464
CMN (17 sites hors siège)	939 271	313 380	1 252 651
CMN siège	12 028 028	11 433 008	23 461 036
Comédie Française	28 110 741	3 380 500	31 491 241
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 445 852	93 060	3 538 912
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	24 396 318	333 018	24 729 336
Ecole du Louvre	1 858 065	232 651	2 090 716
Ecole nationale supérieure de création industrielle	3 540 482	317 776	3 858 258
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	10 781 342	595 748	11 377 090
Ecole nationale supérieure des beaux arts	7 460 179	184 240	7 644 419
Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	8 164 960	110 000	8 274 960
ENSA Architecture (Marne La Vallée, Paris Belleville, Paris la Villette, Paris Malaquais, Paris Val de Seine, Versailles)	18 564 794	303 500	18 868 294
ENSA Arts plastiques Cergy	1 098 291	211 200	1 309 491
Ensemble intercontemporain	3 870 084	0	3 870 084
Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles	2 448 781	11 295 000	13 743 781
Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie	7 439 928	900 003	8 339 931
Etablissement public du musée du Louvre	88 182 944	9 253 226	97 436 170
Etablissement public du musée du Quai Branly	22 417 211	564 000	22 981 211
Etablissement public du musée national Picasso Paris	4 679 908	7 332 000	12 011 908
Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des scienc. et de l'ind.- Universcience	98 444 540	7 548 442	105 992 982
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	21 070 514	2 843 377	23 913 891
Guimet Musée national des arts asiatiques	4 005 453	966 743	4 972 196
Institut national d'histoire de l'art	1 981 893	111 672	2 093 565
Institut national de recherches archéologiques préventives	10 329 200	0	10 329 200
Institut national du patrimoine	6 184 479	93 060	6 277 539
Musée des arts décoratifs	14 011 273	239 700	14 250 973
Musée et domaine du château de Fontainebleau	2 155 830	7 123 161	9 278 991
Musée Rodin	307 257	843 650	1 150 907
Musées nationaux JJ Henner G. Moreau E. Delacroix	1 116 139	685 556	1 801 695
Opéra national de Paris	113 756 253	0	113 756 253
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	8 891 496	199 750 313	208 641 809
Orchestre de Paris	9 185 710	0	9 185 710
Palais de Tokyo	0	390 000	390 000
Réunion des musées nationaux – Grand Palais	1 252 461	2 987 981	4 240 442
Théâtre de l'Europe – théâtre national de l'Odéon	11 316 023	265 620	11 581 643
Théâtre national de Chaillot	13 122 311	909 339	14 031 650
Théâtre national de l'Opéra -comique	10 461 842	323 234	10 785 076
Théâtre national de la Colline	9 141 456	683 101	9 824 557
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	904 887 771	312 415 506	1 217 303 277
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	314 532		314 532
CNAP – aides	536 507		536 507
CNC (Région +Paris+93)+ttes aides	234 688 409		234 688 409
CND – aides	17 000		17 000
CNL – aides	27 306 701		27 306 701
CNT- aides	446 500		446 500
CNV – aides	13 405 513		13 405 513
INRAP / FNAP	2 218 606	0	2 218 606
ONDA – aides	344 007		344 007
RMN GP –**(charges 2012)**	14 816 492		14 816 492
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	294 094 267	0	294 094 267
TOTAL	**1 198 982 039**	**312 415 506**	**1 511 397 544**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	19 488 000
France Bleu antennes région	4 013 000
TOTAL	**23 501 000**

Sources : France Télévision – Radio France

LANGUEDOC-ROUSSILLON

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

LANGUEDOC ROUSSILLON

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Isabelle Neuschwander

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La politique culturelle de l'État en région Languedoc-Roussillon s'appuie sur ses spécificités historiques et géographiques : 5 départements (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales), un littoral maritime important, des zones de piémont et de montagne, un espace frontalier riche d'un passé commun avec la Catalogne. Elle se construit en interaction avec des caractéristiques démographiques, urbaines, socio-économiques fortement contrastées : une économie touristique dynamique, une forte précarité touchant particulièrement les jeunes, un niveau de chômage le plus élevé de métropole. Sur les 2,6 M d'habitants, l'aire de Montpellier concentre à elle seule 450 000 habitants tandis que 1500 des 1545 communes de la région ne dépassent pas 1300 habitants.

Dans ce contexte, la DRAC mène une politique de **consolidation de son action** par la mise en place systématique avec ses partenaires de conventions d'objectifs partagés et la recherche d'outils d'évaluation communs. A cet égard les partenariats avec les associations culturelles régionales « Réseau en scène », « Languedoc Roussillon livre et lecture », « Languedoc Roussillon Cinéma » sont particulièrement efficaces.

Elle s'investit particulièrement dans **l'interministériel** (par exemple avec la DREAL pour les questions archéologiques, de paysage, de patrimoine mondial, avec la DIRECCTE pour les questions d'emploi et de tourisme culturel ou avec la DRJSCS pour les questions d'insertion par la culture).

En matière **de création, de diffusion artistique, de cinéma et de lecture**,la DRAC a œuvré, dans le cadre du précédent CPER, à un meilleur équilibre territorial (Théâtre de l'archipel à Perpignan, SMAC Paloma à Nîmes, pôle national des arts du cirque à Alès, stabilisation du parc des salles de cinéma...). En continuité de ses objectifs, figure la poursuite des actions engagées en faveur de la structuration professionnelle des acteurs du monde culturel par une gouvernance renouvelée du COREPS et la promotion d'une économie vertueuse de la création, de la production, de la diffusion. Une action volontariste est également menée en soutien de l'ensemble de la chaîne du livre et du cinéma avec la préparation de la convention pluriannuelle pour le développement cinématographique CNC/Conseil régional/État 2014-2016.

Dans le domaine patrimonial, la DRAC mène une action d'impulsion particulièrement forte à mettre en regard avec les 29 000 sites archéologiques recensés, les 2000 immeubles et 15 000 œuvres d'art protégés, les 15 édifices appartenant à l'État dont 6 cathédrales. L'exercice très en amont du contrôle scientifique et technique et l'élaboration de programmations très affinées, à partir d'outils tel que le bilan sanitaire élaboré en 2012 pour les monuments historiques, donnent à son action une réelle efficience. La poursuite du projet « Objectif cathédrales 2012-2017 », la mise en œuvre du projet ATEP (autorisation de travaux en espaces protégés) pour lequel la DRAC LR est pilote, l'élaboration d'une doctrine patrimoniale commune, l'accroissement de la politique de recherche et de valorisation s'inscrivent dans cette dynamique.

Enfin, la DRAC a dans ses priorités **le développement des actions en faveur des publics spécifiques et l'éducation artistique et culturelle**. Son action se développe autour de plusieurs axes : faire figurer ce volet dans la conception et la mise en œuvre de tous les projets culturels et scientifiques en mobilisant notamment les équipements déjà soutenus par le Ministère,

contractualiser avec les collectivités, amplifier les actions liées à la politique de la ville (aujourd'hui concentrées sur Montpellier, Nîmes et Perpignan). A cet égard, l'enjeu de transversalité et de coordination de l'action de l'État est particulièrement important du fait de la multiplicité des interlocuteurs.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 116 agents (111,9 ETP) dont 48 pour l'administration et la direction, 63 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA et musées), et 5 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, action culturelle et territoires), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

En application de la réforme de 2010, la DRAC s'est organisée en **4 pôles autour** de responsables-coordonnateurs :
- le **pôle « architecture et patrimoines »** dont le coordonnateur est le conservateur régional des monuments historiques. Ce pôle est numériquement le plus important ; le suivi et la gestion des Villes et pays arts et histoire ont rejoint récemment ce pôle ;
-le **pôle « création et diffusion artistique »**, dont le coordonnateur est le conseiller pour le théâtre et la danse ;
- le **pôle « publics, transmission et territoires »** dont le coordonnateur est le conseiller « Action et médiation culturelles », pôle éminemment transversal et numériquement le moins important, restructuré en 2013 ;
- le **pôle « fonctions de soutien »**, dont le coordonnateur est le secrétaire général.

La logique des pôles a été poussée à son terme par le renforcement du rôle des coordonnateurs qui sont garants de son bon fonctionnement et sont assistés par un coordonnateur budgétaire.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs:

Le budget de la DRAC en crédits déconcentrés s'élève à 37,18 M€ (21,6 M€ en fonctionnement, 15,58 M€ en investissement) auquel il convient d'ajouter 7,34 M€ de masse salariale. Les programme 175 et 131 concentrent la majorité des crédits : 14,53 M€ (soit 39%) pour le programme patrimoine (investissement principalement) et 13,12 M€ (soit 35%) pour le programme Création (fonctionnement principalement). Suivent les crédits consacrés au programme 224 (5,68 M€, soit 15,2 % des crédits) et au programme 334 (0,6 M€ soit 1,6 % des crédits) auquel il faut rajouter la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques qui s'élève à 3,18M€ (8,5 % des crédits).

Les dépenses d'intervention en région sur crédits centraux s'élèvent à 7,5 M€. Elles sont concentrées sur la création (1,95 M€), l'aide aux radios associatives (1,9 M€) et les aides à la presse (2,95 M€).

Les dépenses des opérateurs s'élèvent à 8 M€, essentiellement en crédits de fonctionnement, dont 2,3 M€ pour les opérateurs en région (28,9 % du total) et 6 M€ pour les opérateurs distribuant des soutiens. S'agissant des opérateurs en région, les crédits sont répartis entre l'ENSA de Montpellier et le CMN. Parmi les opérateurs distribuant des soutiens, le CNC se dégage largement, avec 4 M€ soit 48 % des crédits des opérateurs.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 68,1 M€ en Région Languedoc Roussillon, y compris la masse salariale T2.

LANGUEDOC ROUSSILLON

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	11 929 243	1 199 532	13 128 775
PROG. 175 PATRIMOINES	3 553 397	10 976 879	14 530 276
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	5 462 954	221 169	5 684 123
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	656 528	0	656 528
DGD – BIBLIOTHÈQUES		3 187 974	3 187 974
TOTAL	**21 602 122**	**15 585 554**	**37 187 676**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	1 971 250	0	1 971 250
PROG. 175 PATRIMOINES	76 835	900	77 735
PROG. 180 PRESSE	2 844 474	111 751	2 956 225
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	92 000	50 940	142 940
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	498 695	0	498 695
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 843 190	55 476	1 898 666
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	25 000	1 650	26 650
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**7 351 444**	**220 717**	**7 572 161**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 271 425	42 523	2 313 948
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	6 062 304	0	6 062 304
TOTAL	**8 333 729**	**42 523**	**8 376 252**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	37 187 676	70%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 572 161	14%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	8 376 252	16%
TOTAL	**53 136 089**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	7 347 911
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	7 702 865
TOTAL	**15 050 776**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	37 187 676	55%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	7 347 911	11%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX	7 572 161	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	8 376 252	12%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	7 702 865	11%
TOTAL	**68 186 865**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**20 282 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

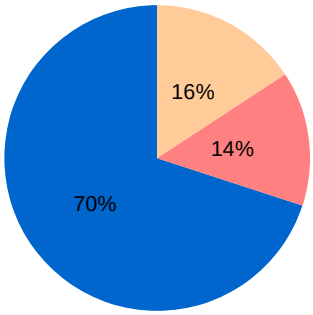

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

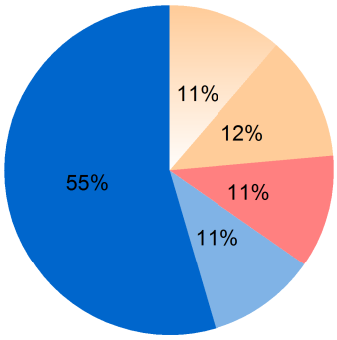

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

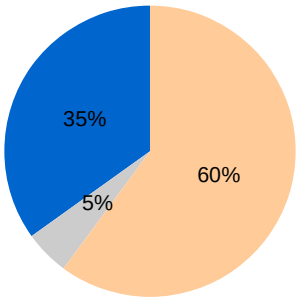

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

LANGUEDOC ROUSSILLON

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 535 007	9 657 162	12 192 169
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	42 310	653 363	695 673
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	457 705	377 558	835 263
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	399 575	288 796	688 371
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	11 131 064	1 079 315	12 210 379
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	798 179	120 217	918 396
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	453 128	0	453 128
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	297 222	0	297 222
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	927 614	0	927 614
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	3 620 483	0	3 620 483
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	36 293	0	36 293
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	728 534	103 171	831 705
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	175 007	117 999	293 006
TOTAL		**21 602 121**	**12 397 581**	**33 999 702**
DGD BIBLIOTHÈQUES			3 187 974	3 187 974
TOTAL AVEC DGD		**21 602 121**	**15 585 555**	**37 187 676**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	4 000	0	4 000
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	4 000	0	4 000

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

LANGUEDOC ROUSSILLON

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	399 956
SERVICE GÉNÉRAUX	1 289 226
PROG. CREATION	600 034
PROG. MEDIAS IND.	69 829
PROG. PATRIMOINES (dont DGLFLF 148 916 €)	2 156 632
STAP	1 975 465
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	856 769
SOUS TOTAL DRAC	*7 347 911*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 836 650
SCN	0
OPERATEURS	5 866 215
TOTAL	15 050 776

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	46	43,8
DIRECTION	2	2
ACTION CULTURELLE TERRITOIRE	1	1
ARCHÉOLOGIE	16	16
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	11	11
LIVRE	1	1
MUSÉE	1	1
MUSIQUE	1	1
THEÂTRE	1	1
STAP	35	33,1
TOTAL	116	111,9

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Montpellier	69,3	38,2	107,5
CMN (Aigues mortes, Carcassonne, Nissan, Salses, Villeneuve/A, ...)	43,4	41,6	85
TOTAL	112,7	79,8	192,5

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	111,9
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	16
SCN	0
OPÉRATEURS	192,5
TOTAL	320,4

LANGUEDOC ROUSSILLON

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	1 971 250	11	7
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	4 000	2	2
DGPAT Hors DGLFLF	73 735	13	2
TOTAL	77 735	15	4
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	2 956 225	9	5
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	142 940	4	1
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	498 695	92	83
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 898 666	38	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	26 650	2	1

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

LANGUEDOC ROUSSILLON

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Montpellier (y compris antenne de La Réunion	2 116 290	0	2 116 290
CMN (charges)	155 135	42 523	197 658
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 271 425	42 523	2 313 948
OPÉRATEURS ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	81 850		81 850
CNAP – aides	10 560		10 560
CNC (Région)+ttes aides	4 038 323		4 038 323
CND – aides	14 000		14 000
CNL – aides	552 446		552 446
CNT- aides	25 000		25 000
CNV – aides	447 943		447 943
INRAP / FNAP	772 306		772 306
ONDA – aides	119 876		119 876
RMN GP – charges	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	6 062 304	0	6 062 304
TOTAL	**8 333 729**	**42 523**	**8 376 252**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	13 224 000
France Bleu antennes région	7 058 000
TOTAL	**20 282 000**

Sources : France Télévision – Radio France

LIMOUSIN

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

LIMOUSIN

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

François Hurard

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La région Limousin présente des caractéristiques qui doivent être prises en compte afin d'ordonner les priorités de la politique culturelle de l'État.

Il s'agit en effet d'une région à dominante rurale, de faible densité dont la population est âgée, en dépit de la croissance démographique que connaît le territoire, et où le niveau de revenu est inférieur à la moyenne nationale et le taux de pauvreté supérieur.

La région dispose néanmoins d'incontestables atouts : qualité environnementale et patrimoine naturel préservé par des parcs naturels régionaux qui favorisent l'essor d'équipements culturels en lien avec les artisanats et savoir-faire traditionnels (architecture rurale, tapisserie, céramique, émail) et auxquels sont associées des initiatives en faveur de la création contemporaine (notamment pour ce qui concerne les arts plastiques, les arts visuels et les arts du cirque).

Dans ce contexte, les priorités de la DRAC sont au nombre de trois :

- démocratiser l'accès à la culture en direction des jeunes, notamment ceux qui en sont le plus éloignés socialement et géographiquement, à travers des projets d'aménagement culturel du territoire et un meilleur maillage de celui-ci, et par la mise en œuvre du contrat local d'éducation artistique et le contrat territoire-lecture, mais aussi par la mobilisation des institutions locales (musées) et des lieux d'activisme culturel.

- contribuer à faire du Limousin une région attractive, par la valorisation du patrimoine et des savoir-faire (métiers d'art, émail , bois, cuir, céramique, tapisserie) en les associant à la création contemporaine. Le patrimoine en Limousin étant très dispersé et intégré au paysage, l'objectif est de favoriser sa mise en réseau (musées, centres d'art contemporain, sites archéologiques) et de permettre aux grandes institutions (Musée National Adrien Dubouché à Limoges, Atelier du mobilier national à Aubusson) de rayonner hors les murs. Ce rôle de coordination régionale est celui de la DRAC aux côtés des collectivités territoriales.

- soutenir les institutions culturelles labellisées et les lieux de diffusion pour mieux ancrer et développer la création artistique dans le territoire limousin. La région compte un nombre important de lieux de création et de diffusion (Vassivière, Meymac, Felletin, Aubusson, Eymoutiers) qui peuvent, avec des résidences d'artistes comme avec des événements réguliers, entretenir une vraie dynamique de création bien répartie sur le territoire et proche des publics.

Par ailleurs la politique contractuelle menée avec les collectivités territoriales et en particulier la Région (contrat de progrès pour l'économie du livre, convention de développement cinématographique et audiovisuel conclue entre l'État le CNC et la Région).

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 74 agents (73,1 ETP) dont 15 pour l'administration et la direction, 44 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 15 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques,livre,éducation artistique, communication, action culturelle et territoire), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC est organisée autour de deux pôles : l'un chargé du développement culturel, l'autre du patrimoine auxquels s'ajoutent un secrétariat général et les trois STAP (Corrèze, Haute-Vienne et Creuse).

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

La DRAC Limousin a consacré, en 2013, 15,19 M€ de crédits déconcentrés (dont 9,3 M€ en crédits de fonctionnement - soit 61%, et 5,8 M€ en crédits d'investissement - soit 38%) à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. Le programme 131 (création) est au premier rang des crédits déconcentrés (principalement en crédits de fonctionnement) avec 5,82 M€ (38 %), suivi par le programme 175 (patrimoine, principalement en crédits d'investissement) avec 5,29 M€ (34,8%) ; ces deux programmes représentant à eux seuls 73 % des crédits de la DRAC. La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture (programme 224) est dotée à hauteur de 2,77 M€ (18,2%) et le livre et les industries culturelles (programme 334) ne représentent que 0,3 M€ de crédits, auxquels on peut ajouter la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques qui s'élève à 0,99 M€.

Les dépenses d'intervention sur les crédits centraux qui représentent au total 3,22 M€ sont concentrées sur les aides à la presse (programme 180 : 2,24 M€ soit 70 % du total des crédits centraux) et sur la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313 : 0,7 M€).

Enfin, deux opérateurs en région, l'ENSA – Limoges et la Cité de la céramique (Musée Adrien Dubouché) concentrent plus de la moitié des 4,1 M€ de crédits, le reste étant pour l'essentiel constitué de l'apport du Centre national du cinéma et de l'image animée au fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel et aux différentes actions en faveur du cinéma (pour un total de 1,35 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 30,4 M€ en Région Limousin, y compris la masse salariale T2.

LIMOUSIN

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	5 418 782	404 696	5 823 478
PROG. 175 PATRIMOINES	975 798	4 321 936	5 297 734
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 681 726	90 169	2 771 895
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	309 685	0	309 685
DGD – BIBLIOTHÈQUES		993 850	993 850
TOTAL	**9 385 991**	**5 810 651**	**15 196 642**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	22 000	0	22 000
PROG. 175 PATRIMOINES	17 500	6 400	23 900
PROG. 180 PRESSE	2 241 131	0	2 241 131
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	157 720	0	157 720
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	719 445	65 622	785 067
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**3 157 796**	**72 022**	**3 229 818**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 080 284	265 430	2 345 714
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	1 840 480	0	1 840 480
TOTAL	**3 920 764**	**265 430**	**4 186 194**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	15 196 642	67%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	3 229 818	14%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	4 186 194	19%
TOTAL	**22 612 654**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 497 595
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	3 373 064
TOTAL	**7 870 659**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	15 196 642	50%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 497 595	15%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	3 229 818	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	4 186 194	14%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	3 373 064	11%
TOTAL	**30 483 313**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**20 946 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

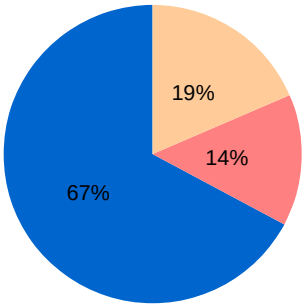

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

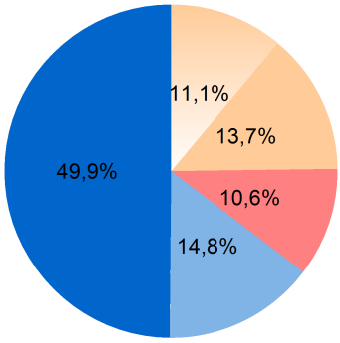

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

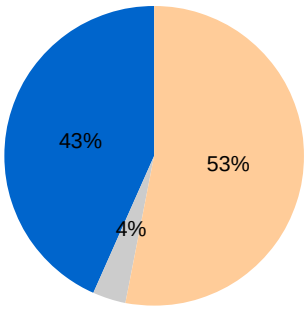

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

LIMOUSIN

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	386 150	3 428 314	3 814 464
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	2 000	737 590	739 590
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	184 338	115 205	299 543
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	162 091	40 827	202 918
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	4 360 919	173 659	4 534 578
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	1 057 863	231 037	1 288 900
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	237 305	0	237 305
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	163 004	0	163 004
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	247 029	0	247 029
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 004 728	0	2 004 728
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	22 560	0	22 560
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	339 345	15 669	355 014
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	106 000	74 500	180 500
TOTAL		**9 385 992**	**4 816 801**	**14 202 793**
DGD BIBLIOTHÈQUES			993 850	993 850
TOTAL AVEC DGD		**9 385 992**	**5 810 651**	**15 196 643**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	20 000	0	20 000
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	20 000	0	20 000

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

LIMOUSIN

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	393 501
SERVICE GÉNÉRAUX	780 178
PROG. CREATION	538 372
PROG. MEDIAS IND.	198 748
PROG. PATRIMOINES	1 110 660
STAP	1 009 016
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	467 120
SOUS TOTAL DRAC	*4 497 595*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales, musée Limoges, Oradour/Glane)	836 763
SCN	0
OPERATEURS	2 536 301
TOTAL	7 870 659

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	13	12,8
DIRECTION	2	2
ACTION CULTURELLE TERRITOR.	2	1,8
ARCHÉOLOGIE	11	11
ARTS PLASTIQUES	2	2
CENTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTATION	3	3
COMMUNICATION	1	1
C.R.M.H	13	12,9
EDUCATION ARTISTIQUE	2	2
LIVRE	1	1
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	2	2
THEÂTRE	2	2
STAP	18	17,6
TOTAL	74	73,1

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Arts Plastiques Limoges-Aubusson	45	15	60
Cité Céramique – musée Dubouché	28,5	1	29,5
TOTAL	73,5	16	89,5

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	73,1
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	6
SCN	0
OPÉRATEURS	89,5
TOTAL	168,6

LIMOUSIN

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	22 000	2	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	15 000	1	0
DGPAT Hors DGLFLF	8 900	2	2
TOTAL	23 900	3	2
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	2 241 131	3	1
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	157 720	17	14
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.			
TOTAL	785 067	18	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

LIMOUSIN

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Arts Plastiques Limoges	1 552 195	265 430	1 817 625
Cité Céramique – musée Dubouché (charges)	528 089	0	528 089
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 080 284	265 430	2 345 714
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	41 500		41 500
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ toutes aides	1 352 195		1 352 195
CND – aides	0		0
CNL – aides	133 450		133 450
CNT- aides	52 301		52 301
CNV – aides	39 925		39 925
INRAP / FNAP	53 175		53 175
ONDA – aides	52 300		52 300
RMN GP – **(charges 2012)**	115 634		115 634
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	1 840 480	0	1 840 480
TOTAL	**3 920 764**	**265 430**	**4 186 194**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	14 268 000
France Bleu antennes région	6 678 000
TOTAL	**20 946 000**

Sources : France Télévision – Radio France

LORRAINE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

LORRAINE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Daniel Guérin

I – Rappel de la stratégie générale de la DRAC

L'objectif de la DRAC, pour la période, est d'affirmer, notamment dans le cadre du « Pacte Lorraine », la place du ministère de la culture et de la communication en partenariat avec les collectivités territoriales et en étroite relation avec les acteurs culturels et patrimoniaux. Pour atteindre cet objectif, la stratégie de la DRAC s'organise autour de quatre grandes missions :

L'expertise et le conseil: cette mission s'exercera en priorité pour le suivi d'un certain nombre de dossiers sur lesquels l'apport de la DRAC sera déterminant : le pôle image , proposé dans le cadre du « Pacte Lorraine », le projet culturel de la communauté de communes du pays haut Val D'alzette (CCHPVA), le pôle symphonique, lyrique et chorégraphique Metz/Nancy, le pôle Château de Lunéville, les projets culturels des villes et les créations de bibliothèques/médiathèques.

L'accompagnement : cette notion vise à soutenir, au delà des interventions financières, les professionnels pour la diffusion des œuvres, leur mise en réseau, leur accès aux publics et leur communication.

Le partenariat : sur cette mission se retrouveront les initiatives de la DRAC vers les collectivités territoriales et les autres services de l'État afin de les associer à la réalisation d'objectifs culturels. L'éducation artistique et culturelle constitue l'une des priorités de cette démarche fédératrice des différents acteurs.

L'innovation et l'impulsion : cette mission doit concrétiser la capacité de la DRAC à faire émerger de nouvelles initiatives dans ses différents secteurs de compétence.

Enfin, la volonté d'inscrire l'action de la DRAC dans une perspective transfrontalière est au cœur des quatre missions stratégiques définies ci-dessus. De nombreuses actions transfrontalières existent dans ce domaine en matière d'éducation artistique et culturelle. La DRAC, dans l'attente de l'accord cadre qui devrait être réalisé entre la France et l'Allemagne pour le développement des relations entre Länder et régions françaises, s'attachera à définir les bases d'une convention d'objectifs et d'actions avec la Sarre.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 92 agents (88,3 ETP) dont 28 pour l'administration et la direction, 55 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 9 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, cinéma et développement culturel, communication, documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des

regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

L'organigramme de la DRAC s'organise autour d'un secrétariat général, d'un service patrimoines – architecture – territoires, d'un service création et diffusion et de 4 pôles directement rattachés au directeur et à son adjointe : éducation artistique et culturelle ; publics spécifiques, actions transfrontalières, fonds interministériels ; communication publique, relations publiques, documentation ; programmation budgétaire et performance.

Le projet de service révisé en 2013 prévoit un organigramme modifié reposant sur quatre objectifs : l'achèvement de la remise à plat de la chaîne comptable dans le cadre du « projet subvention » avec le renforcement du rôle de la cellule de programmation budgétaire et comptable, la mise en place d'une cellule de coordination administrative et budgétaire au sein du pôle création et la réorganisation complète du secrétariat général ; le renforcement de l'expertise technique, principalement au niveau de la CRMH avec une meilleure mutualisation de certaines fonctions d'accueil et de secrétariat.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

S'agissant des crédits déconcentrés, le budget de la DRAC Lorraine, qui s'élève à 34,2 M€, est consacré au soutien à la création (programme 131) à hauteur de 13,2 M€ (soit 39% de ses crédits), à rapporter au programme 175 (patrimoine) qui représente, lui, avec une dotation de 11,7 M€, 34% des crédits. Enfin les crédits du programme 224 (transmission des savoirs) représentent, eux, 6,5 M€ et 19% des crédits déconcentrés gérés par la DRAC. Le programme 334 (livre et industries culturelles) ne représente, en revanche, que 0,9% des crédits de la DRAC (0,3 M€), complété par la Dotation générale de décentralisation (DGD), pour les bibliothèques, à hauteur de 2,44 M€ (6,5 % des crédits).

Les crédits centraux affectés en Lorraine (7,2 M€) sont, à hauteur de 86%, consacrés aux aides à la presse (5,3 M€) et aux médias (0,9 M€).

On notera que les opérateurs s'impliquent particulièrement en Lorraine avec un niveau total de dépenses, y compris les écoles nationales, de 7,4 M€ dont 3,4 M€ correspondent au financement des deux écoles nationales supérieures de Nancy. Le solde, soit 4 M€, correspond aux soutiens des opérateurs dont près de 65% (2,6 M€) relèvent du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 62 M€ en Région Lorraine, y compris la masse salariale T2.

LORRAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	12 956 342	305 463	13 261 805
PROG. 175 PATRIMOINES	2 428 280	9 282 660	11 710 940
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	3 400 921	3 103 993	6 504 914
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	298 562	10 919	309 481
DGD – BIBLIOTHÈQUES		2 440 618	2 440 618
TOTAL	**19 084 105**	**15 143 653**	**34 227 758**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	201 219	0	201 219
PROG. 175 PATRIMOINES	83 300	16 625	99 925
PROG. 180 PRESSE	5 137 992	192 441	5 330 433
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	3 184	3 184
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	624 335	0	624 335
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	945 239	37 164	982 403
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**6 992 085**	**249 414**	**7 241 499**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 917 111	492 880	3 409 991
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	4 042 275	0	4 042 275
TOTAL	**6 959 386**	**492 880**	**7 452 266**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	34 227 758	70%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 241 499	15%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	7 452 266	15%
TOTAL	**48 921 523**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	5 551 820
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	7 534 689
TOTAL	**13 086 509**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	34 227 758	55%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	5 551 820	9%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 241 499	12%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	7 452 266	12%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	7 534 689	12%
TOTAL	**62 008 032**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**19 335 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

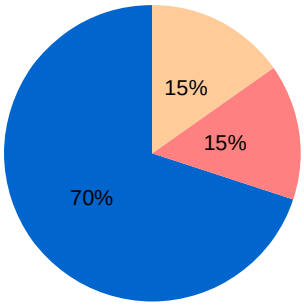

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

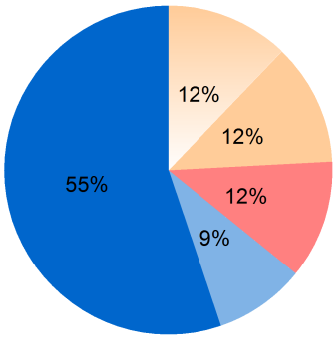

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

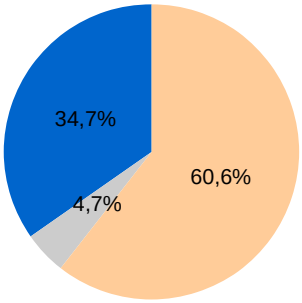

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

LORRAINE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	885 037	7 752 925	8 637 962
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	74 900	506 261	581 161
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	498 689	797 646	1 296 335
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	895 193	50 829	946 022
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	12 394 533	13	12 394 546
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	561 809	305 450	867 259
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	223 362	10 919	234 281
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	152 025	0	152 025
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	517 365	2 958 000	3 475 365
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 269 412	0	2 269 412
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	11 400	0	11 400
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	35 916	0	35 916
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	501 403	11 293	512 696
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	63 061	309 700	372 761
TOTAL		**19 084 105**	**12 703 036**	**31 787 141**
DGD BIBLIOTHÈQUES			2 440 618	2 440 618
TOTAL AVEC DGD		**19 084 105**	**15 143 654**	**34 227 759**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	654	0	654
	TOTAL	654	0	654

Sources : Département de l'action territoriale / Secrétariat général

LORRAINE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	578 725
SERVICE GÉNÉRAUX	1 061 416
PROG. CREATION	293 966
PROG. MEDIAS IND.	167 344
PROG. PATRIMOINES	1 052 904
STAP	1 658 272
AUTRES SERVICES DRAC	739 193
SOUS TOTAL DRAC	*5 551 820*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 201 584
SCN	0
OPERATEURS	6 333 105
TOTAL	13 086 509

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	23	21,1
DIRECTION	5	5
ARCHÉOLOGIE	14	13,6
ARCHITECTURE ET M.H	5	5
ARTS PLASTIQUES	1	1
ASSISTANCE CONSEILLERS	4	3,2
C.R.M.H	5	5
DOCUMENTATION ET COMM.	1	1
LIVRE	1	1
MUSÉE	0	0
MUSIQUE	1	1
THEÂTRE	1	1
STAP	31	30,4
TOTAL	92	88,3

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Nancy	63,4	32,6	96
ENSA Arts Plastiques de Nancy	39	19	58
TOTAL	102,4	51,6	154

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	88,3
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	12
SCN	0
OPÉRATEURS	154
TOTAL	254,3

LORRAINE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	201 219	3	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	99 925	8	5
TOTAL	99 925	8	5
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	5 330 433	6	3
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	3 184	2	2
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	624 335	94	78
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	982 403	25	3
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

LORRAINE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Nancy	1 580 005	320 000	1 900 005
ENSA Arts Plastiques de Nancy	1 337 106	172 880	1 509 986
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 917 111	492 880	3 409 991
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	70 000		70 000
CNAP – aides	1 000		1 000
CNC (Région)+ toutes aides	2 611 279		2 611 279
CND – aides	6 000		6 000
CNL – aides	186 580		186 580
CNT- aides	0		0
CNV – aides	321 312		321 312
INRAP / FNAP	727 786		727 786
ONDA – aides	118 318		118 318
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	4 042 275	0	4 042 275
TOTAL	**6 959 386**	**492 880**	**7 452 266**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	15 399 000
France Bleu antennes région	3 936 000
TOTAL	**19 335 000**

Sources : France Télévision – Radio France

MARTINIQUE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

MARTINIQUE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jean-François de Canchy

I-Rappel de la stratégie générale de la DAC

Le projet stratégique de la DAC s'inscrit dans le contexte géographique et social suivant : une population de 390.000 habitants ; le vieillissement accéléré de la population et la baisse corrélative des effectifs scolarisés ; un taux de chômage de 21 % ; une récession du secteur touristique.

Les réalités culturelles, artistiques et patrimoniales de la région sont caractérisées par :

- une grande richesse patrimoniale dans tous les secteurs et un très fort attachement de la population à ce patrimoine matériel et immatériel ;

- une vitalité de la création qui manque cruellement de structuration et d'appuis institutionnels ;

- une vie culturelle riche en manifestations festives, hors des critères d'intervention du ministère de la culture ;

- une situation particulière (en cours d'évolution) de la production et de la diffusion cinématographique, de la librairie et de l'édition, contraintes par des règles spécifiques aux DOM ;

- un réseau de lecture publique assez présent sur le territoire ;

- la présence d'établissements labellisés souvent éloignés des critères de fonctionnement national ;

- des enseignements artistiques, assurés dans des conditions diverses et un enseignement supérieur limité au secteur des arts plastiques.

La stratégie de la DAC s'inscrit tout particulièrement dans le cadre du PO 2014-2020 où la culture est affirmée comme vecteur de cohésion sociale et de développement économique.

La mise en œuvre des orientations de la DNO suppose des avancées significatives en termes de maillage du territoire, de mobilisation et de professionnalisation des compétences. Elle nécessite également un désenclavement, tant numérique que physique, et un décloisonnement des différentes sphères culturelles : des passerelles sont à créer entre « haute culture » et « cultures populaires ».

II- Organisation de la DAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 29 agents (29 ETP) dont 13 pour l'administration et la direction, 12 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 4 pour les emplois des autres activités (théâtre, arts plastiques, livre), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

L' organigramme de la DAC Martinique est en cours d'évolution à la suite d'une mission conjointe de l'IGAC/IGAPA en 2013 visant notamment à préciser l'organisation des différents pôles et à créer un véritable secrétariat général. Le nouvel organigramme n'ayant pas encore été présentée en CTP, c'est l'organisation de 2013 en 3 pôles qui prévaut encore :

- affaires générales
- création et action culturelle
- architecture et patrimoine

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DAC Martinique s'élèvent à 5,93 M€, dont 3,12 M€ (53%) en crédits de fonctionnement et 2,81 M€ (47%) en crédits d'investissement. C'est le programme patrimoine (175) qui est au premier rang avec 2,11 M€ soit 35,5 % des crédits déconcentrés, suivi du programme 224 (transmission des savoirs) avec 1,6 M€ soit 27% des crédits et du programme création (131) avec 1,47 M€ (soit 24,7 % des crédits de la DRAC). Enfin, le programme 334 (livre et industries culturelles) s'élève à 0,12 M€ (soit 2 % des crédits) et la Dotation générale de décentralisation bibliothèques le complète pour un montant de 0,60 M€ (10,4 % des crédits).

Les dépenses d'intervention sur crédits centraux représentent 0,63 M€ (crédits de fonctionnement exclusivement). La contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313) concentre une part importante des crédits avec 0,44 M€ (soit 70% des crédits centraux), suivi par les aides à la presse (programme 180) avec 0,18 K€ (30 % restants).

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 0,98 M€ exclusivement en crédits de fonctionnement d'opérateurs distribuant des soutiens : principalement la Centrale de l'édition (pour les aides au transport de livres) avec 0,60 M€, le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 0,28 M€ et le Centre national du livre avec 56K€.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 9,85 M€ en Région Martinique, y compris la masse salariale T2.

MARTINIQUE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	1 472 620	0	1 472 620
PROG. 175 PATRIMOINES	145 297	1 970 632	2 115 929
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 386 636	232 969	1 619 605
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	120 000	0	120 000
DGD – BIBLIOTHÈQUES		609 975	609 975
TOTAL	**3 124 553**	**2 813 576**	**5 938 129**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	0	0	0
PROG. 175 PATRIMOINES	0	0	0
PROG. 180 PRESSE	185 163	0	185 163
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	0	0	0
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	448 549		448 549
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**633 712**	**0**	**633 712**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	0	0	0
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	982 827	0	982 827
TOTAL	**982 827**	**0**	**982 827**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	5 938 129	79%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	633 712	8%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	982 827	13%
TOTAL	**7 554 668**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	2 301 683
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	0
TOTAL	**2 301 683**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	5 938 129	60%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	2 301 683	23%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	633 712	6%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	982 827	10%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	0	0%
TOTAL	**9 856 351**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

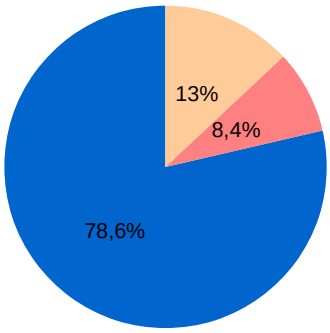

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

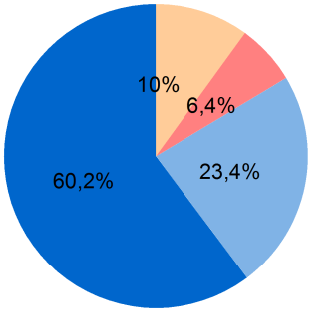

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

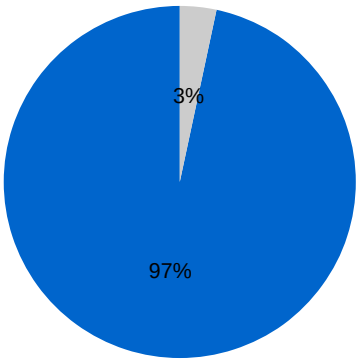

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

MARTINIQUE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	53 972	1 745 303	1 799 275
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	26 365	197 681	224 046
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	12 970	0	12 970
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	23 240	27 647	50 887
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	1 337 770	0	1 337 770
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	134 850	0	134 850
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	96 500	0	96 500
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	51 700	0	51 700
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	240 670	0	240 670
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	629 873	0	629 873
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	21 250	0	21 250
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	105 000	0	105 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	367 893	12 390	380 283
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	22 500	220 579	243 079
TOTAL		**3 124 553**	**2 203 600**	**5 328 153**
DGD BIBLIOTHÈQUES			609 975	609 975
TOTAL AVEC DGD		**3 124 553**	**2 813 575**	**5 938 128**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	35 000	0	35 000
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	7 800	0	7 800
	24 – formation contin. – patrimoines	10 370	0	10 370
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	53 170	0	53 170

Sources : Département de l'action territoriale / Secrétariat général

MARTINIQUE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	249 000
SERVICE GÉNÉRAUX	778 723
PROG. CREATION	187 572
PROG. MEDIAS IND.	82 935
PROG. PATRIMOINES	455 714
STAP	344 815
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	202 924
SOUS TOTAL DRAC	*2 301 683*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	
SCN	0
OPERATEURS	0
TOTAL	2 301 683

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	11	11
DIRECTION	2	2
ARCHÉOLOGIE	6	6
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	1	1
LIVRE	2	2
MUSÉE	0	0
MUSIQUE	0	0
THEÂTRE	1	1
STAP	5	5
TOTAL	29	29

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	29
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	1
SCN	0
OPÉRATEURS	0
TOTAL	30

MARTINIQUE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	0	0	0
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	0	0	0
TOTAL	0	0	0
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	185 163	1	1
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.(FSER)			
TOTAL	448 549	13	13
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

MARTINIQUE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
Sans objet	0	0	0
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	0	0	0
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	25 500		25 500
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ toutes aides	281 500		281 500
Centrale de l'édition – aides	609 744		609 744
CND – aides	0		0
CNL – aides	52 620		52 620
CNT- aides	0		0
CNV	13 463		13 463
INRAP / FNAP	0		0
ONDA – aides	0		0
RMN GP –**(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	982 827	0	982 827
TOTAL	**982 827**	**0**	**982 827**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION
France 3 antennes région	0
France Bleu (antennes région)	
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

MIDI-PYRÉNÉES

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

MIDI-PYRENEES

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Bernard Falga

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Dans une région marquée plus que toute autre, par un fort déséquilibre entre un chef lieu de région au statut international reconnu, à la fois très tertiaire et très industriel (aire urbaine de 1,2 million d'habitants) et un territoire encore rural (1,7 million d'habitants), la DRAC a choisi à la fois de mieux structurer ses relations de travail avec la métropole toulousaine ainsi qu'avec les pôles de développement qui émergent dans les sept autres départements.

Animée par un développement économique et démographique remarquable, l'agglomération toulousaine mérite une attention spéciale de la DRAC, dans le cadre de la préparation de son passage au statut de Métropole en janvier 2015. Cette évolution peut être une chance non seulement pour Toulouse mais aussi pour l'ensemble régional et suppose de la part de la DRAC une meilleure structuration de son accompagnement.

En ce qui concerne les autres départements, la DRAC s'appuie sur les réussites en matière d'aménagement du territoire que sont par exemple, les grands équipements réalisés ou en cours de réalisation à Albi (Musée Toulouse-Lautrec, Palais de La Berbie, Nouvelle Scène Nationale des Cordeliers), Rodez (Musée Soulages), Tarbes (rénovation de la Scène Nationale Le Parvis, à Auch (implantation du Pôle national des arts du cirque), Montauban (Musée Ingres). Il est clair par exemple, que trois Scènes Nationales ne peuvent suffire à irriguer un territoire aussi vaste.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 140 agents (135,86 ETP) dont 28 pour l'administration et la direction, 95 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 17 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, danse, éducation artistique, arts plastiques, livre, action culturelle), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC est organisée en trois entités placées sous l'autorité directe du directeur et de la DRAC-adjointe: le Pôle regroupant les conseillers sectoriels, la CRMH et le SRA ; Le secrétariat général , rattaché à la direction, ainsi qu'une cellule communication et relations extérieures ; Les huit unités territoriales (STAP) rattachées à la direction sans qu'une coordination soit apparente au niveau de la CRMH.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

La DRAC Midi-Pyrénées a consacré, en 2013, à ses actions , 38,1 M€ de crédits déconcentrés (dont 23,9 M€ en crédits de fonctionnement, soit 60,3%, et 14,2 M€ en crédits d'investissement soit 39,7%). Le programme 131 (création) est au premier rang des crédits de la DRAC (principalement en crédits de fonctionnement) avec 14,72 M€ (38,6 %), suivi par le programme 175 (patrimoine, principalement en crédits d'investissement)) avec 13,74 M€ (36 %). La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture (programme 224) est dotée de 5,76 M€ (15% des crédits) et le livre et les industries culturelles (programme 334) représente 0,78 M€ de crédits (2 %), auxquels on peut ajouter la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques qui s'élève à 3,09 M€ (8% des crédits déconcentrés).

Les dépenses d'intervention sur les crédits centraux qui représentent au total 11,22 M€ (essentiellement en fonctionnement) sont concentrées sur les aides à la presse (programme 180 : 7,27 M€ soit 65 % du total des crédits centraux) et sur la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313 : 2,80 M€ soit 25 % des crédits centraux).

Enfin, les dépenses des opérateurs en région représentent au total 10,3 M€ dont 7,69 M€ pour les opérateurs distribuant des soutiens (soit 74% des crédits opérateurs) et 2,6 M€ pour les opérateurs en région (soit 25 %). L'apport du Centre national du cinéma et de l'image animée est très largement dominant avec 6,23 M€ soit 60 % des apports des opérateurs en Midi-Pyrénées. En second rang on trouve un opérateur en région l'ENSA de Toulouse avec une dotation de 2,15 M€ (20,8 % des crédits), et enfin le Centre national du livre avec 0,6 M€ ainsi que le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, avec 0,5 M€ , divers opérateurs représentant des montants de crédits inférieurs à 0,5 M€ (INA, Onda, BNF pôle associé, CMN).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 75,48 M€ en Région Midi-Pyrénées, y compris la masse salariale T2.

MIDI PYRÉNÉES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	13 768 091	954 756	14 722 847
PROG. 175 PATRIMOINES	3 799 989	9 942 666	13 742 655
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	5 569 842	198 233	5 768 075
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	764 223	20 000	784 223
DGD – BIBLIOTHÈQUES		3 090 062	3 090 062
TOTAL	**23 902 145**	**14 205 717**	**38 107 862**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	181 950	0	181 950
PROG. 175 PATRIMOINES	160 195	163 000	323 195
PROG. 180 PRESSE	7 228 281	48 293	7 276 574
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	4 000	11 500	15 500
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	593 054	0	593 054
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	2 721 789	87 592	2 809 381
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	20 000	7 200	27 200
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**10 909 269**	**317 585**	**11 226 854**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	2 540 404	65 373	2 605 777
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	7 694 645	0	7 694 645
TOTAL	**10 235 049**	**65 373**	**10 300 422**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	38 107 862	64%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	11 226 854	19%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	10 300 422	17%
TOTAL	**59 635 138**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	8 934 597
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	6 915 217
TOTAL	**15 849 814**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	38 107 862	50%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	8 934 597	12%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	11 226 854	15%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	10 300 422	14%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	6 915 217	9%
TOTAL	**75 484 952**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**21 589 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

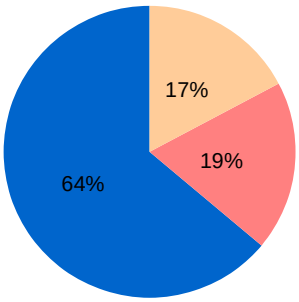

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

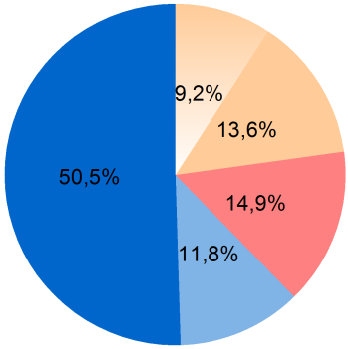

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

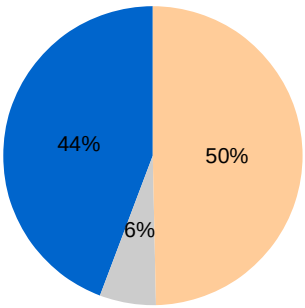

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

MIDI PYRÉNÉES

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 597 977	7 448 484	10 046 461
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	95 846	1 118 538	1 214 384
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	356 547	1 329 509	1 686 056
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	522 602	46 136	568 738
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	12 481 374	770 301	13 251 675
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	1 286 717	184 455	1 471 172
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	621 043	20 000	641 043
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	193 180	0	193 180
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	1 595 889	70 233	1 666 122
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 924 371	0	2 924 371
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	99 000	0	99 000
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	939 582	0	939 582
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	188 016	128 000	316 016
TOTAL		**23 902 144**	**11 115 656**	**35 017 800**
DGD BIBLIOTHÈQUES			3 090 062	3 090 062
TOTAL AVEC DGD		**23 902 144**	**14 205 718**	**38 107 862**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

MIDI PYRÉNÉES

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	697 400
SERVICE GÉNÉRAUX	1 166 964
PROG. CREATION	537 077
PROG. MEDIAS IND.	273 732
PROG. PATRIMOINES	2 300 807
STAP	3 047 948
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	910 669
SOUS TOTAL DRAC	*8 934 597*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 775 405
SCN	0
OPERATEURS	5 139 812
TOTAL	15 849 814

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	28	26,8
DIRECTION	0	0
ACTION CULTURELLE	5	5
ARCHÉOLOGIE	26	25,1
ARCHITECTURE	1	1
ARTS PLASTIQUES	2	2
C.R.M.H	15	14,9
EDUCATION ARTISTIQUE	2	2
ETHNOLOGIE	1	1
LIVRE	3	3
MUSÉE	2	2
MUSIQUE ET DANSE	2	2
SERCO	2	1,8
THEÂTRE	1	1
STAP	50	48,26
TOTAL	140	135,86

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Toulouse	84,8	43,6	128,4
CMN (Villa G-R Montmaurin,Château du Lot, …)	6	14	20
INA délégation régionale de Toulouse	0	4	4
TOTAL	90,8	61,6	152,4

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	135,86
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	18,6
SCN	0
OPÉRATEURS	152,4
TOTAL	306,86

MIDI PYRÉNÉES

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	181 950	11	5
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	60 500	9	7
DGPAT Hors DGLFLF	262 695	13	5
TOTAL	323 195	22	12
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	7 276 574	17	9
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	15 500	3	3
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	593 054	89	79
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	2 809 381	57	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	27 200	2	1

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

MIDI PYRÉNÉES

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Toulouse	2 100 578	58 000	2 158 578
CMN	58 346	7 373	65 719
INA délégation régionale de Toulouse	381 480	0	381 480
			0
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	2 540 404	65 373	2 605 777
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	82 280		82 280
CNAP – aides	8 000		8 000
CNC (Région + toutes aides)	6 236 231		6 236 231
CND – aides	0		0
CNL – aides	612 305		612 305
CNT- aides			0
CNV – aides	593 608		593 608
INRAP / FNAP	0		0
ONDA – aides	162 221		162 221
RMN GP –**(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	7 694 645	0	7 694 645
TOTAL	**10 235 049**	**65 373**	**10 300 422**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	19 227 000
France Bleu antennes région	2 362 000
TOTAL	**21 589 000**

Sources : France Télévision – Radio France

NORD-PAS-DE-CALAIS

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

NORD PAS DE CALAIS

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Xavier Roy

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Les cinq priorités stratégiques de la DRAC sont :
- la généralisation et la territorialisation de l'éducation éducative artistique et culturelle, en partenariat avec tous les niveaux de collectivités, autour de résidences artistiques de 4 mois minimum. Un comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle COPREAC) rassemble les responsables des différents pouvoirs publics (Etat, collectivités agence régionale de la santé) parties prenantes de cette politique ;
- la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, richesse largement méconnue, en s'appuyant notamment sur l'inscription du bassin minier sur la liste du patrimoine mondial, sur l'accompagnement de la Région dans la concrétisation du concept de « région des musées » ainsi que sur les réseaux de villes et pays d'art et d'histoire ou de centres culturels de rencontre ;
- l'articulation des rapports entre les équipes et institutions de création et les territoires, autour de quatre zones territoriales, pour une régulation positive du secteur du spectacle vivant en aidant la circulation des œuvres et l'allongement des durées de diffusion. La nouvelle implantation du FRAC à Dunkerque est l'occasion de redéfinir son projet ;
- la structuration de l'enseignement supérieur, notamment dans le domaine des arts plastiques (3 EPCC plus le studio national du Fresnoy) avec une stratégie d'harmonisation et de mutualisation à mettre en œuvre si possible avec la Région. Dans le domaine de l'enseignement supérieur de la musique et de la danse, la DRAC cherche à sortir du blocage actuel avec la Région ;
- le développement numérique qui fait partie des atouts de la région bénéficie au domaine culturel (pôle image, bibliothèques, recherche artistique...) ; l'enjeu pour la DRAC est de favoriser les perspectives pour les artistes de nouvelles articulations avec la formation, la recherche et les entreprises, et de mobiliser ainsi des fonds structurels européens.

L'approche territoriale est présente dans au moins trois des cinq priorités, et leur présentation par la direction régionale montre que la Région est impliquée au moins pour partie, ou attendue dans la mise en œuvre de chacune d'entre elles. Avec l'accent mis sur les activités éducatives, y compris en matière de valorisation des patrimoines et sur la présence artistique dans les zones prioritaires, ou encore sur le développement numérique, la stratégie de la DRAC décline bien les priorités de la directive nationale d'orientation. Quant à la priorité donnée à la structuration des enseignements supérieurs artistiques, elle poursuit des objectifs inscrits dès 2002 dans un protocole de décentralisation culturelle établi entre l'État et la région, mais dont la dynamique (perceptible dans les crédits déconcentrés de la DRAC) a rencontré des freins.

II. Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 103 agents (99,3 ETP) dont 36 pour l'administration et la direction, 48 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 19 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre,spectacle vivant, musique, arts plastiques, livre, action culturelle), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

En dehors des services communs d'administration, de documentation et de communication, les différentes entités s'appuient sur des *blocs administratifs,* qui ne sont pas en liaison directe avec le secrétariat général.

Les services artistiques et culturels sont organisés en trois blocs dont celui de l'action culturelle et territoriale qui recouvre notamment (mais pas seulement) la première priorité stratégique de la DRAC ; les deux autres ensembles (spectacle vivant- cinéma et audiovisuel- livre et lecture d'une part, musées- arts plastiques et architecture cadre de vie-développement durable d'autre part) qui, volontairement, ne correspondent pas aux budgets opérationnels de programmes (BOP) permettent une certaine coordination administrative sans avoir encore suscité d'autre dynamique.

La DRAC compte 12 conseillers dont cinq au sein du service de l'action culturelle et territoriale. Musique et danse sont suivis par un conseiller. Le conseiller pour l'architecture, le cadre de vie et l'environnement (AUE) coordonne la mise en œuvre des espaces protégés. Il y a un conseiller livre et lecture, et au sein du service de l'action culturelle et territoriale un conseiller vie littéraire.

La coopération entre les services patrimoniaux s'organise autour de la conférence régionale de l'architecture et du patrimoine (CRAP) et du contrôle scientifique et technique(CST).

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

S'agissant des crédits déconcentrés, le budget 2013 de la DRAC s'élève à 46,2 M€ dont 17,2M€ pour les investissements, les crédits patrimoniaux représentant 10,6M€ de ceux-ci. Le programme création (131) qui s'élève à 18,9 M€ concentre 41% des crédits de la DRAC. Le patrimoine (programme 175) avec 12,35 M€ représente 26,7 % des dépenses, essentiellement en investissements, et le programme transmission des savoirs (224) 22%. Enfin, le livre et les industries culturelles (programme 334) ne représentent que 1,5% des crédits (O,7 M€) auxquels s'ajoutent 4,5 M€ au titre de la DGD pour les bibliothèques (10,7%).

Les crédits centraux du ministère s'élèvent à 8,3 M€ répartis de la manière suivante : 5,3 M€ (63%) sont consacrés aux aides à la presse, 1,4 M€ (16%) au Centre des archives du monde du travail, service à compétence nationale qui emploie 21 personnes ; enfin les aides du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) représentent 0,9M€, soit 11 % des crédits centraux.

Les opérateurs du ministère apportent, quant à eux, 9,3 M€ en région Nord Pas de Calais : les quatre principaux sont le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour 5,24 M€, l'École d'architecture de Lille (1,69 M€), l'INRAP (0,910 M€) et le Centre national des variétés, de la chanson et du jazz (CNV, 0,717 M€).

Si l'on met à part le cinéma et l'audiovisuel dont l'essentiel des financements de l'État ne passent pas par la DRAC, ainsi que les administrations autonomes (école d'architecture et centre d'archives), deux secteurs disposent de financements vraiment partagés : l'archéologie, pour laquelle les dépenses de l'INRAP (0,91 M€) atteignent presque le niveau de celles de la DRAC (0,95 M€) ; le livre et la lecture, auxquels la DRAC apporte 0,49 M€, le CNL et la BnF 0,25 M€, et la dotation générale de décentralisation 4,58 M€. Avec deux monuments nationaux et en l'absence de musée national, les crédits patrimoniaux ne connaissent pas la même situation. Pour mémoire,106 subventions sont versées sur crédits centraux, pour un total de 0,66 M€ soit un montant moyen de 6300€.
Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 76,79 M€ en Région Nord Pas de Calais, y compris la masse salariale T2.

NORD PAS DE CALAIS

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	17 250 602	1 727 660	18 978 262
PROG. 175 PATRIMOINES	1 777 884	10 580 821	12 358 705
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	9 310 538	324 285	9 634 823
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	706 960	0	706 960
DGD – BIBLIOTHÈQUES		4 581 799	4 581 799
TOTAL	**29 045 984**	**17 214 565**	**46 260 549**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	133 000	0	133 000
PROG. 175 PATRIMOINES	105 500	0	105 500
PROG. 180 PRESSE	4 720 318	655 442	5 375 760
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	8 400	6 300	14 700
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	373 997	0	373 997
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	884 477	19 872	904 349
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	1 025 299	370 979	1 396 278
TOTAL	**7 250 991**	**1 052 593**	**8 303 584**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	1 994 449	0	1 994 449
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	7 278 512	0	7 278 512
TOTAL	**9 272 961**	**0**	**9 272 961**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	46 260 549	72%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	8 303 584	13%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	9 272 961	15%
TOTAL	**63 837 094**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	6 211 349
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	6 743 223
TOTAL	**12 954 572**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	46 260 549	60%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	6 211 349	8%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	8 303 584	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	9 272 961	12%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	6 743 223	9%
TOTAL	**76 791 666**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**17 374 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

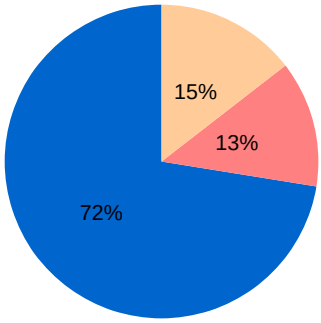

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

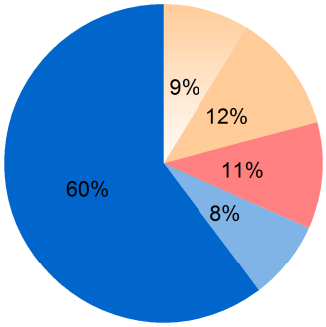

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

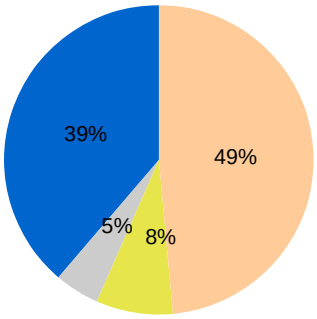

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

NORD PAS DE CALAIS

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	831 202	7 496 572	8 327 774
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	24 295	930 823	955 118
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	640 404	2 070 166	2 710 570
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	200 693	83 260	283 953
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	16 427 670	1 202 147	17 629 817
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	822 932	525 514	1 348 446
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	495 960	0	495 960
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	279 000	0	279 000
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	4 274 932	250 000	4 524 932
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	4 348 065	0	4 348 065
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	18 000	0	18 000
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	19 235	0	19 235
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	600 306	13 535	613 841
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	63 289	60 750	124 039
TOTAL		**29 045 983**	**12 632 767**	**41 678 750**
DGD BIBLIOTHÈQUES			4 581 799	4 581 799
TOTAL AVEC DGD		**29 045 983**	**17 214 566**	**46 260 549**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	50 000	0	50 000
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	18 000	0	18 000
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	68 000	0	68 000

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

NORD PAS DE CALAIS

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	495 395
SERVICE GÉNÉRAUX	1 757 816
PROG. CREATION	579 873
PROG. MEDIAS IND.	107 114
PROG. PATRIMOINES	1 785 872
STAP	1 057 715
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	427 564
SOUS TOTAL DRAC	*6 211 349*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales, musée de Lille)	1 319 171
SCN	833 418
OPERATEURS	4 590 634
TOTAL	12 954 572

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	34	32,5
DIRECTION	2	2
ACTION CULTURELLE	9	8,2
ARCHÉOLOGIE	15	14,4
ARCHITECTURE	1	1
ARTS PLASTIQUES	3	2,5
C.R.M.H	15	15
LIVRE	2	2
MUSÉE	1	1
MUSIQUE	1	1
SPECTACLE VIVANT	3	3
THEÂTRE	1	1
STAP	16	15,7
TOTAL	103	99,3

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Archives du monde du travail	21	20,6
TOTAL	21	20,6

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Lille	68,9	45,5	114,4
CMN (Villa Cavrois, colonne de la grande armée)	4	2	6
INA délégation régionale de Lille		4	4
TOTAL	72,9	51,5	124,4

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	99,3
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	12
SCN	20,6
OPÉRATEURS	124,4
TOTAL	256,3

NORD PAS DE CALAIS

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	133 000	9	5
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	1500	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	104 000	14	3
TOTAL	105 500	15	4
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	5 375 760	12	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	14 700	2	2
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	373 997	83	78
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	904 349	19	1
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Archives nationales du monde du travail	1 025 299	370 979	1 396 278
TOTAL	**1 025 299**	**370 979**	**1 396 278**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

NORD PAS DE CALAIS

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Lille	1 687 562	0	1 687 562
CMN (Villa Cavrois, colonne de la grande armée)	19 787	0	19 787
INA – délégation de Lille	287 100	0	287 100
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	1 994 449	0	1 994 449
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	62 500		62 500
CNAP – aides	4 000		4 000
CNC (Région + toutes aides)	5 245 202		5 245 202
CND – aides	9 000		9 000
CNL – aides	196 400		196 400
CNT- aides	20 000		20 000
CNV – aides	717 094		717 094
INRAP / FNAP	910 337		910 337
ONDA – aides	113 979		113 979
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	7 278 512	0	7 278 512
TOTAL	**9 272 961**	**0**	**9 272 961**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	14 355 000
France Bleu antennes région	3 019 000
TOTAL	**17 374 000**

Sources : France Télévision – Radio France

BASSE-NORMANDIE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

BASSE NORMANDIE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jérôme Bouët

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La région, rurale et périphérique, ne compte qu'une ville de plus de 100.000 habitants. Deux groupes se distinguent : le tissu attractif du littoral et les villes intérieures, en perte de vitesse. Des forces centrifuges sont à l' œuvre dans la Manche vers la Bretagne et dans l'Orne, vers les Pays de la Loire et la région francilienne.

La Basse Normandie demeure à l'écart des grands flux d'échanges et de communication. L'étalement urbain est fort, ainsi que le mitage des espaces naturels et agricoles. La jeunesse est plus touchée par le chômage qu'au plan national et un nombre important de jeunes quittent la région pour suivre des études supérieures à Paris ou Rennes.

Dans ce contexte difficile, la définition de la stratégie de la DRAC recouvre les principales missions du ministère de la culture et de la communication. Le caractère profondément patrimonial du territoire (le Calvados est ainsi le 2° département en France par le nombre de monuments historiques) et l'existence d'un tissu assez dense d'institutions du spectacle vivant (1 CDN, 1 CDR, 1 CCN, 2 scènes conventionnées, 2 scènes nationales, 4 SMAC, un orchestre régional, un pôle national cirque) structurent fortement son action. Il existe un réseau de bibliothèques, des musées, dont certains ont peu de moyens, mais peu de lieux pour l'art contemporain.

La DRAC de Basse Normandie fait donc de l'accès à la culture, notamment pour les jeunes, une priorité. L'aménagement culturel du territoire, le soutien aux institutions labellisées par le ministère, l'attention aux problématiques de l'emploi culturel, la valorisation du patrimoine, l'action en faveur de la qualité architecturale, l'ouverture internationale sont également des objectifs concrets de l'action de la DRAC.

L'accent est mis sur l'éducation artistique et culturelle, priorité de la ministre, et cet objectif trouve une traduction concrète dans l'activité du service.

Le rapprochement avec la Haute Normandie ne paraît pas en revanche constituer encore un objectif stratégique de la DRAC.

II. Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 77 agents (74,4 ETP) dont 25 pour l'administration et la direction, 42 pour les services patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 10 emplois pour les autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, cinéma et développement culturel), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents

administratifs.

Outre le secrétariat général, l'organigramme comporte deux pôles, l'un dédié aux patrimoines et à l'architecture, l'autre à la création artistique et au développement des publics.

III. Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés y compris la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, en fonctionnement et investissement, ont représenté, en 2013, 25,5 M€. Sur ce total, 8,2 M€ (32,4%) relèvent du programme « création », 8,4 M€ (32,9%) du programme « patrimoines », 2,4 M€ (9,7%) du programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 2 M€ (8,1%) du programme « livre et industries culturelles ».

Les interventions sur crédits centraux s'élèvent à 3,5 M€, les principales portant sur les aides à la presse (2,7 M€) et l'aide aux radios (0,3 M€).

Au total, les dépenses des opérateurs (nationaux pour l'essentiel) représentent à 3,7 M€, dont 1,8 M€ d'euros pour le CNC soit 48,6 % du total et 0,9 M€ pour l'INRAP/FNAP. La présence du Centre des monuments nationaux est forte à travers l'abbaye du Mont Saint Michel et le château de Carrouges (47 agents).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 39,33 M€ en région Basse-Normandie, y compris la masse salariale T2.

BASSE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	6 876 201	1 415 306	8 291 507
PROG. 175 PATRIMOINES	1 200 678	7 205 336	8 406 014
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 393 007	53 771	2 446 778
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	2 039 883	34 074	2 073 957
DGD – BIBLIOTHÈQUES		4 324 320	4 324 320
TOTAL	**12 509 769**	**13 032 807**	**25 542 576**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	156 250	0	156 250
PROG. 175 PATRIMOINES	104 844	0	104 844
PROG. 180 PRESSE	2 056 069	703 293	2 759 362
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	9 200	9 200
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	118 600	0	118 600
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	382 598		382 598
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**2 818 361**	**712 493**	**3 530 854**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	114 770	54 909	169 679
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	3 531 759	0	3 531 759
TOTAL	**3 646 529**	**54 909**	**3 701 438**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	25 542 576	78%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	3 530 854	11%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	3 701 438	11%
TOTAL	**32 774 868**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 674 647
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	1 879 298
TOTAL	**6 553 945**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	25 542 576	65%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 674 647	12%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	3 530 854	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	3 701 438	9%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	1 879 298	5%
TOTAL	**39 328 813**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**14 765 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

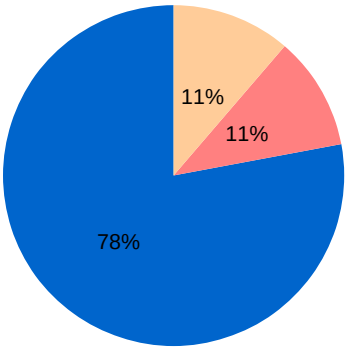

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

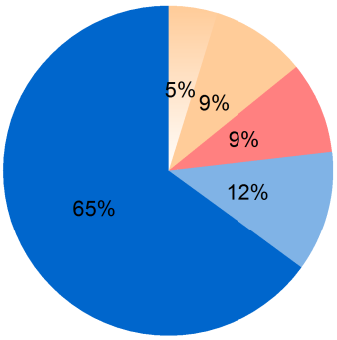

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

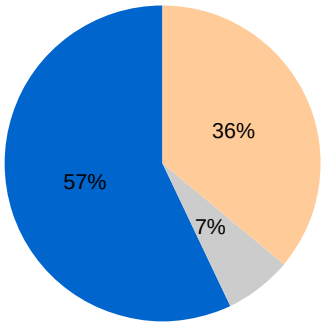

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

BASSE NORMANDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	881 319	6 121 229	7 002 548
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	5 300	336 519	341 819
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	222 544	574 697	797 241
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	71 151	172 891	244 042
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	6 481 607	853 806	7 335 413
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	394 594	561 500	956 094
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	1 939 643	34 074	1 973 717
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	292 040	0	292 040
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	432 253	0	432 253
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	1 289 712	0	1 289 712
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	0	0	0
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	3 000	0	3 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	387 882	28 471	416 353
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	108 724	25 300	134 024
TOTAL		**12 509 769**	**8 708 487**	**21 218 256**
DGD BIBLIOTHÈQUES			4 324 320	4 324 320
TOTAL AVEC DGD		**12 509 769**	**13 032 807**	**25 542 576**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.			0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	18 522		18 522
	23 – insertion profession. Arts pla.			0
	24 – formation contin. – autres enseig.			0
	24 – formation contin. – patrimoines			0
	24 – insertion profes. – autres ens.			0
	24 – insertion profes. – patrimoines			0
	TOTAL	18 522	0	18 522

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

BASSE NORMANDIE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	399 087
SERVICE GÉNÉRAUX	1 052 422
PROG. CREATION	550 660
PROG. MEDIAS IND.	81 698
PROG. PATRIMOINES	1 200 684
STAP	1 161 904
AUTRES SERVICES DRAC	228 192
SOUS TOTAL DRAC	*4 674 647*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	846 477
SCN	0
OPERATEURS	1 032 821
TOTAL	6 553 945

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	23	22,2
DIRECTION	2	1,8
ARCHÉOLOGIE	9	8,8
ARTS PLASTIQUES	1	1
ARCHITECTURE	1	1
CINÉMA	1	1
C.R.M.H	12	11,6
DEV. CULTUREL	3	3
LIVRE	2	2
MUSÉE	2	1,8
MUSIQUE	1	1
THEÂTRE	2	2
STAP	18	17,2
TOTAL	77	74,4

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN (Château de Carrouges, Mont St Michel)	21,4	25,6	47
TOTAL	21,4	25,6	47

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	74,4
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	9
SCN	0
OPÉRATEURS	47
TOTAL	130,4

BASSE NORMANDIE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	156 250	3	1
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	4 000	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	100 334	11	9
TOTAL	104 844		
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	2 759 362	5	1
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	9 200	1	1
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	118 600	21	18
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	382 598	9	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

BASSE NORMANDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
CMN (Château de Carrouges, Mont St Michel)	114 770	54 909	169 679
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	114 770	54 909	169 679
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	101 320		101 320
CNAP – aides	14 120		14 120
CNC (conventions + toutes aides)	1 854 219		1 854 219
CND – aides	0	0	0
CNL – aides	288 656		288 656
CNT- aide auteurs/montage			0
CNV	298 515		298 515
INRAP / FNAP	909 679		909 679
ONDA – aide diffusion	65 250		65 250
RMN GP – charges	0	0	0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	3 531 759	0	3 531 759
TOTAL	**3 646 529**	**54 909**	**3 701 438**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	10 875 000
France Bleu antennes région	3 890 000
TOTAL	**14 765 000**

Sources : France Télévision – Radio France

HAUTE-NORMANDIE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

HAUTE NORMANDIE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Anne Chiffert

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Compte tenu du contexte socio-économique de la région Haute-Normandie – population jeune, chômage supérieur à la moyenne nationale, illettrisme – et des réalités du paysage culturel – un patrimoine exceptionnel mais dans un état dégradé, fracture entre zones urbanisées bien dotées en équipements culturels et zones rurales démunies - le projet stratégique de la DRAC se décline en 4 axes principaux :

- Efforts accrus en faveur de l'éducation artistique et des autres politiques en direction des publics spécifiques. En matière d'éducation artistique la DRAC met en place des contrats locaux d'éducation artistique et culturelle(CLEAC) en partenariat avec les collectivités territoriales et travaille plus spécifiquement avec les conseils généraux pour son développement au sein des collèges. Avec le Conseil régional, un programme exemplaire « Culture et apprentissage » répond à des objectifs d'éducation artistique et de prévention de l'illettrisme. Depuis 5 ans, ce programme conjoint monte en puissance pour atteindre un budget total de 120 K€.

- Poursuite de la politique en faveur des patrimoines
L'effort continu en faveur de la protection et de la restauration des éléments patrimoniaux protégés se poursuit. Il s'accompagne d'opérations de valorisation ou d'utilisation des édifices protégés et restaurés comme, par exemple, le Palais archiépiscopal de Rouen qui proposera à un large public l'accès à un ensemble muséographique de qualité autour du Trésor de la cathédrale (Musée de l'œuvre) et à une présentation scientifiquement fondée du personnage de Jeanne d'Arc (Historial Jeanne d'Arc). De même le Château de Gaillon pourrait accueillir l'Institut de formation de recherche pour les artisanats des métaux (IFRAM) pôle national d'innovation dans le domaine des métiers d'art.

- Accompagnement des acteurs de la création en concertation avec les collectivités territoriales
Le programme des scènes conventionnées continue d'être déployé sur l'ensemble du territoire régional de manière à assurer une répartition plus satisfaisante de la diffusion du spectacle vivant et des actions éducatives menées par ces lieux.
Une grande vigilance est apportée à la bonne exécution par les institutions labellisées de leur cahier des charges, y compris dans le domaine de l'action territoriale et de l'éducation artistique. Enfin la DRAC s'efforce d'assurer un renouvellement équilibré des équipes artistiques conventionnées ou aidées au projet.

- Prise en compte des nouveaux champs d'intervention du Ministère
Dans le domaine du numérique la DRAC joue son rôle de diffusion de l'information et d'instruction des appels à projets organisés par le ministère et des possibilités qu'offrent les fonds européens pour les projets innovants. Toutes les démarches de valorisation des patrimoines faisant appel à la création et à l'innovation technologique (exemple: Jumièges 3D) sont encouragées et si possible soutenues en fonction des crédits disponibles dans les dotations de la DRAC, les budgets des collectivités territoriales ou dans les fonds européens. Un travail avec l'université sur les sujets relatifs à la numérisation, la valorisation et les nouveaux usages pourrait ouvrir sur de nouvelles approches. Enfin la DRAC incite l'agence Pôle Image et l'agence régionale du livre (ARL) à développer une concertation avec les professionnels de leur secteur sur le thème de l'innovation.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 72 agents (70,5 ETP) dont 35 pour l'administration et la direction, 33 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, musées), et 4 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique et danse, arts plastiques, livre), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC a mis en place une organisation en pôles métiers et services supports communs.
Les deux pôles métiers sont :

- le pôle *Architecture, Patrimoine, collections* qui rassemble notamment la CRMH, le SRA, les 2 STAP, les musées, archives, patrimoine écrit et numérisation.
- le pôle *Création, Industries culturelles et Politique des publics* qui rassemble les arts plastiques, la musique, le théâtre et la danse, la vie littéraire, le cinéma et l'audio-visuel, l'action culturelle et l'éducation artistique.

Ces pôles sont animés par un coordonnateur et dispose d'un interlocuteur référent au sein de l'autre pôle. L'adjoint au directeur régional est investi d'un rôle de coordination des missions transversales qui intéressent les deux pôles métiers.

Les services communs se composent :

- du *Secrétariat général* qui regroupe la communication événementielle, les relations presse, la cellule de coordination budgétaire et comptable, le contrôle de gestion, les ressources humaines, la formation, l'informatique et la logistique et l'accueil
- des *Ressources communes* : la documentation, le centre de ressources – Webmestre, l'observation culturelle et l'emploi culturel.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés à la DRAC Haute-Normandie se sont élevés en 2013 à 30,26 M€.

Par ordre décroissant de dépenses, le programme 175 (patrimoine) a bénéficié de 13,3 M€ (44 % des crédits), le programme création (131) de 8,8 M€ (soit 29 % des crédits déconcentrés) et le programme transmission des savoirs et démocratisation de la culture 4 M€ (soit 13,2%). La Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques avec 3,6 M€ (12 % des crédits) constitue un apport important en faveur de la lecture publique aux côtés des O,37 M€ du programme 334.

L'effort de déconcentration des crédits est à souligner puisque les crédits gérés au niveau central représentent 2,47 M€, constitués principalement des aides à la presse pour 1,7 M€ (68%).

L'apport des opérateurs dans la région est significatif, représentant au total 6,3 M€. Il est lié d'une part à l'existence de l'école nationale supérieure d'architecture de Rouen (1,6 M€), aux moyens affectés à l'archéologie par l'INRAP/FNAP (2,3 M€) et aux aides apportées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (1,9 M€), et, dans une moindre mesure, par le Centre national du livre (0,2 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 47,65 M€ en Région Haute Normandie, y compris la masse salariale T2.

HAUTE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	8 734 330	148 000	8 882 330
PROG. 175 PATRIMOINES	1 789 985	11 514 893	13 304 878
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	4 035 697	0	4 035 697
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	353 429	24 981	378 410
DGD – BIBLIOTHÈQUES		3 667 805	3 667 805
TOTAL	**21 857 786**	**3 988 786**	**30 269 120**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	21 000	0	21 000
PROG. 175 PATRIMOINES	89 500	0	89 500
PROG. 180 PRESSE	1 619 525	115 769	1 735 294
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	131 320	0	131 320
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	483 215	5 662	488 877
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**2 344 560**	**121 431**	**2 465 991**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	1 512 024	100 000	1 612 024
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	4 704 632	0	4 704 632
TOTAL	**6 216 656**	**100 000**	**6 316 656**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	30 269 120	78%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	2 465 991	6%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	6 316 656	16%
TOTAL	**39 051 767**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 415 442
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	4 182 252
TOTAL	**8 597 694**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	30 269 120	64%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 415 442	9%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX	2 465 991	5%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	6 316 656	13%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	4 182 252	9%
TOTAL	**47 649 461**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**15 070 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

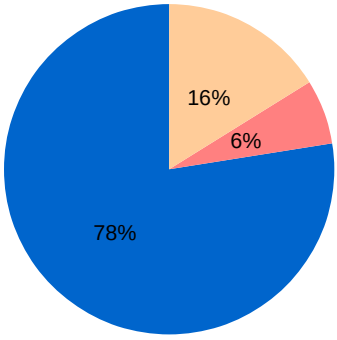

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

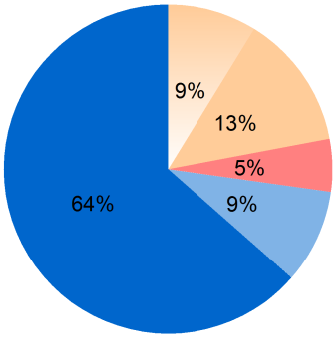

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

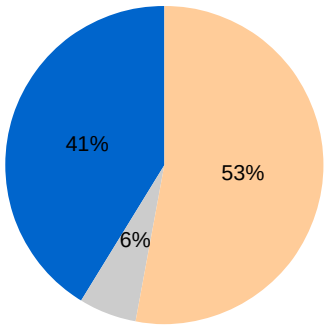

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

HAUTE NORMANDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 435 845	11 114 814	12 550 659
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	12 141	166 624	178 765
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	226 772	50 696	277 468
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	85 227	182 760	267 987
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	8 356 065	0	8 356 065
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	378 265	148 000	526 265
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	328 049	24 981	353 030
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	298 380	0	298 380
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	1 146 125	0	1 146 125
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 115 210	0	2 115 210
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	0	0	0
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	399 361	0	399 361
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	132 000	0	132 000
TOTAL		**14 913 440**	**11 687 875**	**26 601 315**
DGD BIBLIOTHÈQUES			3 667 805	3 667 805
TOTAL AVEC DGD		**14 913 440**	**15 355 680**	**30 269 120**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.			0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	28 000		28 000
	23 – insertion profession. Arts pla.	49 640		49 640
	24 – formation contin. – autres enseig.			0
	24 – formation contin. – patrimoines			0
	24 – insertion profes. – autres ens.			0
	24 – insertion profes. – patrimoines			0
	TOTAL	77 640	0	77 640

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

HAUTE NORMANDIE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	230 862
SERVICE GÉNÉRAUX	819 039
PROG. CREATION	594 891
PROG. MEDIAS IND.	145 873
PROG. PATRIMOINES	1 345 269
STAP	694 337
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	585 171
SOUS TOTAL DRAC	*4 415 442*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	799 583
SCN	0
OPERATEURS	3 382 669
TOTAL	8 597 694

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	31	30,8
DIRECTION	4	4
ARCHÉOLOGIE	11	10,6
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	8	7,8
ETHNOLOGIE	1	1
LIVRE	1	0,9
MUSÉE	1	1
MUSIQUE ET DANSE	1	1
THEÂTRE	1	1
STAP	12	11,4
TOTAL	72	70,5

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources :Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Rouen	55,8	34,6	90,4
CMN (Abbaye du Bec-Hellouin)	0	1	
TOTAL	55,8	35,6	90,4

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	70,5
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	10
SCN	0
OPÉRATEURS	90,4
TOTAL	170,9

HAUTE NORMANDIE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	21 000	4	3
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	2 000	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	87 500	6	1
TOTAL	89 500	7	2
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	1 735 294	3	0
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	131 320	45	43
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.			
TOTAL	488 877	12	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

HAUTE NORMANDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Rouen	1 512 024	100 000	1 612 024
CMN (Abbaye du Bec-Hellouin)	0	0	0
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	1 512 024	100 000	1 612 024
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	57 500		57 500
CNAP – aides	13 120		13 120
CNC (Région)+toutes aides	1 947 974		1 947 974
CND – aides			0
CNL – aides	213 246		213 246
CNT- aides			0
CNV aides	34 132		34 132
INRAP / FNAP	2 362 210		2 362 210
ONDA – aides	76 450		76 450
RMN GP – **(charges 2012)**			0
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	4 704 632	0	4 704 632
TOTAL	**6 216 656**	**100 000**	**6 316 656**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	12 180 000
France Bleu antennes région	2 890 000
TOTAL	**15 070 000**

Sources : France Télévision – Radio France

PAYS-DE-LA-LOIRE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

PAYS DE LOIRE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Serge Kancel

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

L'action de la DRAC s'inscrit dans un contexte régional marqué notamment par :

- le dynamisme culturel des villes, particulièrement de Nantes, qui contraste avec un certain désengagement des conseils généraux dans le domaine culturel ;
- un monde rural qui reste très présent notamment dans les départements de Vendée, Mayenne et Maine-et-Loire ;
- un déséquilibre territorial entre les départements en termes d'équipements et d'équipes, notamment au détriment du Maine-et- Loire ;
- un réseau labellisé de création-diffusion bien développé (4 scènes nationales, 6 centres de création, 9 scènes conventionnées, 5 scènes de musiques actuelles) ;
- un patrimoine particulièrement riche : 2.093 monuments protégés, 53 musées de France, 11 conventions "art et histoire" (2e région en France par le nombre) ;
- un enseignement supérieur bien structuré avec le Pont Supérieur à Nantes (pôle interrégional de l'enseignement supérieur du spectacle vivant), 2 EPPC Écoles d'art à Nantes (ENSBANM) et à Angers et Le Mans (TALM) - en lien avec Tours -, et l'école nationale d'architecture à Nantes.

Dans ce contexte, sont notamment mis en avant par la DRAC :

- l'action en faveur de territoires excentrés ou enclavés, qui vont par exemple des zones rurales du Maine-et-Loire aux quartiers sensibles des agglomérations nantaise et mancelle ;

- la priorité ministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle notamment via la construction de parcours, cette politique offrant par ailleurs une opportunité pour la DRAC "de créer une véritable dynamique territoriale autour d'une politique nationale" ;

- un "dialogue solidaire" avec les collectivités dans une dynamique de mutualisation et de co-construction ; au-delà du soutien commun aux équipes et aux structures notamment labellisées, ceci passe plus généralement par une capacité d'ingénierie et d'expertise et par l'échange de bonnes pratiques, particulièrement dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement territorial (CCTDC) créé en juin 2013 par la Région en lien avec l'État sur le modèle du conseil existant au niveau national et positionné au sein de l'actuelle Conférence territoriale pour la culture (CRCC) créée en 2009.

II - Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 120 agents (117,5 ETP) dont 29 pour l'administration et la direction, 70 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 21 pour les emplois des autres secteurs d'activité (paysage, théâtre, musique, arts plastiques, livre, cinéma et audiovisuel, développement des publics et territoires, éducation artistique,

informatique et documentation), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC.

Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC Pays-de-la-Loire est organisée en quatre pôles :

- le pôle Architecture et espaces protégés qui regroupe le service du paysage, de l'architecture et du développement durable et les cinq STAP ;
- le pôle Patrimoine (CRMH, SRA, Musées), hors composante patrimoniale de l'action du service livre et lecture, et hors valorisation du patrimoine (intégrée au pôle aménagement du territoire et transmission des savoirs) ;
- le pôle création - diffusion ;
- le pôle aménagement culturel du territoire et transmission des savoirs.

III - Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés mis en œuvre par la DRAC Pays-de-la-Loire ont représenté en 2013 un total de 37,971 M€ dont 22,220 M€ en fonctionnement et 12,19 M€ en investissement, auxquels il faut ajouter 3,56 M€ au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques. Les sommes s'équilibrent à peu de chose près entre le programme 175 (14 M€ et 36,9 % des sommes engagées) et 131 (13,4 M€ et 35,4 %), tandis que le programme 224 (6,4 M€) représente 17,1 % des crédits et le programme 334 (0,47 M€) 1,3 %, la DGD (3,55 M€)représentant, quant à elle, les 9,4 % restants.

Les crédits centraux s'élèvent à 7,3 M€, concentrés pour l'essentiel sur les crédits de fonctionnement (7 M€), les 4/5 étant consacrés aux aides à la presse et à la diversité radiophonique.

Les dépenses des opérateurs s'élèvent à 12,085 M€, les plus importants étant l'école d'architecture de Nantes (ENSA : 2,8 M€) et le Centre technique de la BNF de Sablé (2,7 M€) et, s'agissant des opérateurs attribuant des aides, le CNC (4,5 M€) et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (1,3 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 72,64 M€ en Région Pays-de-la-Loire, y compris la masse salariale T2.

PAYS DE LA LOIRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	13 226 144	206 000	13 432 144
PROG. 175 PATRIMOINES	2 234 443	11 792 175	14 026 618
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	6 306 142	170 000	6 476 142
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	453 036	23 331	476 367
DGD – BIBLIOTHÈQUES		3 559 742	3 559 742
TOTAL	**22 219 765**	**15 751 248**	**37 971 013**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	407 740	0	407 740
PROG. 175 PATRIMOINES	87 500	90 000	177 500
PROG. 180 PRESSE	4 433 173	134 698	4 567 871
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	3 000	20 200	23 200
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	483 970	0	483 970
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 409 757	14 505	1 424 262
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	99 200	0	99 200
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	117 868	0	117 868
TOTAL	**7 042 208**	**259 403**	**7 301 611**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	5 632 889	9 765	5 642 654
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	6 541 974	0	6 541 974
TOTAL	**12 174 863**	**9 765**	**12 184 628**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	37 971 013	66%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 301 611	13%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 184 628	21%
TOTAL	**57 457 252**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	7 400 471
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	7 784 049
TOTAL	**15 184 520**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	37 971 013	52%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	7 400 471	10%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	7 301 611	10%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	12 184 628	17%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	7 784 049	11%
TOTAL	**72 641 772**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**17 943 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

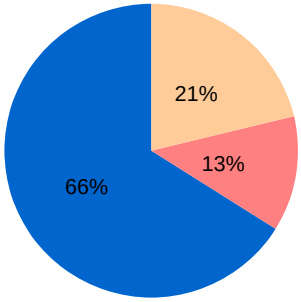

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

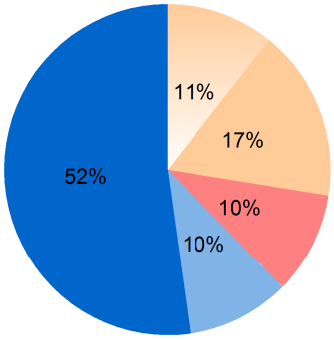

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

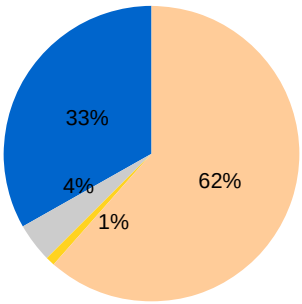

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

PAYS DE LA LOIRE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 153 658	10 046 588	11 200 246
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	102 862	575 698	678 560
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	223 545	1 055 524	1 279 069
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	690 200	114 365	804 565
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	12 611 802	0	12 611 802
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	614 342	206 000	820 342
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	360 616	23 331	383 947
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	271 976	0	271 976
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	2 686 515	130 000	2 816 515
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 657 712	0	2 657 712
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	9 500	0	9 500
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	673 860	0	673 860
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	163 177	40 000	203 177
TOTAL		**22 219 765**	**12 191 506**	**34 411 271**
DGD BIBLIOTHÈQUES			3 559 742	3 559 742
TOTAL AVEC DGD		**22 219 765**	**15 751 248**	**37 971 013**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	35 941	0	35 941
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	23 039	0	23 039
	24 – insertion profes. – patrimoines	45	0	45
	TOTAL	59 025	0	59 025

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

PAYS DE LA LOIRE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	440 806
SERVICE GÉNÉRAUX	1 304 929
PROG. CREATION	1 065 849
PROG. MEDIAS IND.	200 023
PROG. PATRIMOINES	1 888 067
STAP	1 963 872
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	536 925
SOUS TOTAL DRAC	*7 400 471*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 775 202
SCN	110 151
OPERATEURS	5 898 696
TOTAL	15 184 520

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	20	19,8
CONTRÔLE DE GESTION	1	1
DIRECTION	2	2
ARCHÉOLOGIE	15	14,6
ARTS PLASTIQUES	2	2
CINEMA AUDIO	1	1
C.R.M.H	16	15,9
DEVELOPPEMENT PUBLIC ET TERRITOIRE	4	3,6
EDUCATION ARTISTIQUE	2	1,8
INFORMATIQUE DOC.	6	5,3
LICENCE	1	1
LIVRE	3	3
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	5	4,8
PAYSAGE	3	2,8
THEÂTRE	3	3
STAP	34	33,9
TOTAL	120	117,5

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Musée Clémenceau	4	3,5
TOTAL	4	3,5

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture Nantes	80,2	56,1	136,3
CMN (château d'Angers, Maison Clémenceau)	18,8	14,2	33
BNF Sablé	0	48,6	48,6
TOTAL	99	118,9	217,9

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	117,5
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	15,2
SCN	3,5
OPÉRATEURS	217,9

PAYS DE LA LOIRE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	407 740	18	12
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	11 500	2	2
DGPAT Hors DGLFLF	266 000	13	4
TOTAL	177 500	15	6
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	4 567 871	9	2
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	23 200	5	5
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	483 970	62	54
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 424 262	29	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	99 200	3	2

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Musée Clémenceau	117 868	0	117 868
TOTAL	**117 868**	**0**	**117 868**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

PAYS DE LA LOIRE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture Nantes	2 808 868	0	2 808 868
CMN	79 549	9 765	89 314
BNF Sablé	2 744 472	0	2 744 472
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	5 632 889	9 765	5 642 654
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	125 500	0	125 500
CNAP – aides	17 771	0	17 771
CNC (Région + toutes aides)	4 495 362	0	4 495 362
CND – aides	8 000	0	8 000
CNL – aides	419 536	0	419 536
CNT- aides	17 000	0	17 000
CNV – aides	1 288 706	0	1 288 706
INRAP / FNAP	0	0	0
ONDA – aides	165 992	0	165 992
RMN GP –**(charges 2012)**	4 107	0	4 107
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	6 541 974	0	6 541 974
TOTAL	**12 174 863**	**9 765**	**12 184 628**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	11 223 000
France Bleu antennes région	6 720 000
TOTAL	**17 943 000**

Sources : France Télévision – Radio France

PICARDIE

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

PICARDIE

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Bernard Notari

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La région Picardie compte 1, 915 M d'habitants. Elle est constituée de trois départements affectés par la crise économique, le taux de chômage de cette région se situant au-dessus du niveau national, entre 12,5 % (Somme) et 14,5 % (Aisne). Chacun des départements développe une identité culturelle propre, tournée non pas sur une recherche de lien commun mais en attraction vers la région limitrophe, le Nord pas de Calais pour la Somme, la Champagne-Ardennes pour l'Aisne et l'Ile-de-France pour l'Oise.

Une particularité picarde : on dénombre 125 000 individus en situation d'illettrisme. En terme démographique, près d'un habitant sur trois à moins de 25 ans, répartis surtout dans la Somme (Amiens-Métropole est une ville universitaire). La précarité touche surtout le milieu rural (40% de la population).

Les équipements culturels sont inégalement répartis sur le territoire régional : Amiens concentre la majorité des organismes importants, notamment la seule scène nationale et le FRAC, l'Oise dispose d'un réseau (trois scènes conventionnées engagées dans un processus de reconnaissance comme scène nationale). L'Aisne souffre d'un manque d'équipements.
En s'appuyant sur la DNO et le PASE, le projet stratégique global de la DRAC Picardie est fondé sur deux grandes orientations :

Affirmer l'accès à la culture sur tout le territoire

Les cibles prioritaires de la DRAC sont les jeunes et les populations éloignées de l'offre et des pratiques culturelles, pour les amener à fréquenter des lieux culturels, à rencontrer des artistes et des compagnies. La stimulation de l'offre en direction des publics éloignés socialement (prisons-hôpitaux-personnes âgées...) est une priorité.

Cet objectif passe par une politique de conventionnement avec les autres ministères : convention culture-justice signée en 2013 ; culture-santé en 2014 ; convention avec le rectorat sur les « chantiers patrimoine - jeunes » en 2013 ; avec la DRAAF sur les lycées horticoles et agronomes en 2013 ; engagement auprès de la DRJSCS dans le cadre du Plan Jeunesse. Une meilleure prise en compte de ces types d'actions vers les publics autres que scolaires est faite à dans les conventions d'objectif des lieux conventionnés et labellisés.

Cette politique a permis une participation au plan de lutte contre l'illettrisme : contrats territoires lecture (CTL) au sein des réseaux de la lecture publique et contrats CLEA avec quinze collectivités ; le réexamen de la carte des équipements culturels et des résidences d'artistes (une douzaine en 2013), étendues en 2014 dans le département de l'Aisne déficitaire en structures.

Favoriser l'attractivité de la région Picardie

La démarche de valorisation du patrimoine cible l'archéologie, les monuments historiques et les collections des musées. Le déblocage du dossier du Musée de Picardie aux côtés de l'agglomération d'Amiens et du Conseil régional va dans ce sens.
Les efforts de restauration et d'accessibilité du patrimoine et le développement des actions de valorisation à travers les labels sont poursuivis, notamment les VPAH, les maisons des illustres,

les jardins remarquables...
S'agissant de la mise en valeur de l'offre culturelle, la DRAC souhaite prendre appui sur la puissance du numérique, tant en ce qui concerne la numérisation des collections que leur diffusion, dans le cadre d'appels à projets de «services innovants». Cela a permis à la Région de poursuivre le plan entamé depuis quinze ans autour de la notion de portail territorial, garantissant une interopérabilité entre les fonds culturels patrimoniaux territoriaux et les portails nationaux et européens (« Europeana »). Cet outil ouvert à tous fera aussi le lien avec la commémoration de la guerre de 14-18 ainsi que la mise en valeur de la commande publique (trois projets en cours).

Par ailleurs, la structuration de l'offre culturelle dans le spectacle vivant doit être poursuivie par la mise en réseau d'équipements et des pôles régionaux de ressources et de compétences (Centre régional du livre et de la lecture, Centre de développement chorégraphique, pôle régional de la marionnette, pôle national des arts du cirque et de la rue, Orchestre régional de Picardie, Scène Nationale, y compris la Scène nationale en préfiguration dans l'Oise).

D'autres perspectives devront être ouvertes dans le champ des musiques actuelles, tandis que seront confortés les domaines d'excellence qui émergent dans les musiques savantes (suivi de la création d'une cité de la musique), la danse, la marionnette et le cirque.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 81 agents (78,7 ETP) dont 36 pour l'administration et la direction, 36 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 9 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, éducation artistique, action territoriale), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Le budget de la DRAC Picardie s'élève à 28,94 M€. Le programme 175, patrimoine, concentre à lui seul 61,4% des crédits (17,7 M€) ce qui s'explique par l'importance du patrimoine protégé ; le soutien à la création (programme 131) se place au second rang avec 6 M€, soit 20,8 %, en dépit de l'absence d'institution ou de festival à rayonnement national. L'action territoriale constitue 10,4 % du budget avec 3 M€ sur le programme 224 (transmission des savoirs), la DRAC ayant conforté le conventionnement avec les collectivités pour l'éducation artistique et culturelle. La Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques représente 1,75 M€ (6 % des crédits) et la DRAC soutient le livre (programme 334) avec 0,38 M€.

Les crédits centraux représentent 4,6 M€, dont 3 M€ au titre des Services à compétence nationale du ministère (Compiègne et Blérancourt, qui totalisent aussi 122 agents du ministère), le soutien à la presse (programme 180) représentant quant à lui 1M€.
Les opérateurs attribuent de leur côté 4,55 M€ à la Région Picardie (notamment l'INRAP avec 2,3M€, soit 50 %des crédits des opérateurs, et le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 1,63 M€, soit 35 %). On relève également le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz pour 0,14 M€ et le Centre national du livre pour 99 k€. Le seul opérateur ayant des sites en région est le CMN (Coucy, Pierrefonds, Tours de la cathédrale d'Amiens, qui comptent 28 emplois).Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 49,80 M€ en Région Picardie, y compris la masse salariale T2.

PICARDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	5 668 581	353 169	6 021 750
PROG. 175 PATRIMOINES	2 034 947	15 739 601	17 774 548
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 976 074	39 411	3 015 485
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	381 772	0	381 772
DGD – BIBLIOTHÈQUES		1 754 802	1 754 802
TOTAL	**11 061 374**	**17 886 983**	**28 948 357**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	2 000	0	2 000
PROG. 175 PATRIMOINES	168 641	0	168 641
PROG. 180 PRESSE	1 057 556	0	1 057 556
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	18 300	18 300
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	93 405	0	93 405
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	245 532	6 872	252 404
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	2 818 706	209 941	3 028 647
TOTAL	**4 385 840**	**235 113**	**4 620 953**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	77 701	7 754	85 455
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	4 469 130	0	4 469 130
TOTAL	**4 546 831**	**7 754**	**4 554 585**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	28 948 357	76%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 620 953	12%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	4 554 585	12%
TOTAL	**38 123 895**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	4 681 591
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	7 004 352
TOTAL	**11 685 943**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	28 948 357	58%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	4 681 591	9%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	4 620 953	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	4 554 585	9%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	7 004 352	14%
TOTAL	**49 809 838**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**18 334 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

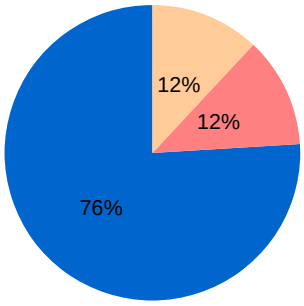

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

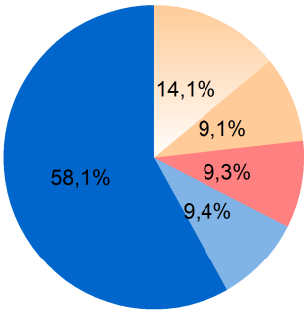

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

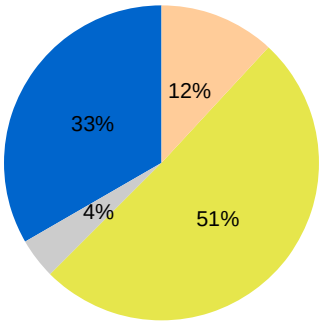

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

PICARDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 588 518	6 895 729	8 484 247
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	10 759	315 158	325 917
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	171 961	8 515 562	8 687 523
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	209 294	13 153	222 447
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	5 229 038	263 169	5 492 207
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	439 543	90 000	529 543
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	349 672	0	349 672
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	247 100	0	247 100
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	264 012	0	264 012
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	1 979 772	0	1 979 772
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	13 845	0	13 845
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	6 000	0	6 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	422 390	39 411	461 801
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	129 470	0	129 470
TOTAL		**11 061 374**	**16 132 182**	**27 193 556**
DGD BIBLIOTHÈQUES			1 754 802	1 754 802
TOTAL AVEC DGD		**11 061 374**	**17 886 984**	**28 948 358**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	35 720	0	35 720
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	35 720	0	35 720

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

PICARDIE

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	497 270
SERVICE GÉNÉRAUX	889 109
PROG. CREATION	348 579
PROG. MEDIAS IND.	215 559
PROG. PATRIMOINES	1 198 009
STAP	1 120 687
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	412 378
SOUS TOTAL DRAC	*4 681 591*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	678 426
SCN	5 829 030
OPERATEURS	496 896
TOTAL	**11 685 943**

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	33	32,3
DIRECTION	3	3
ACTION TERRITORIALE	1	1
ARCHÉOLOGIE	8	7
ARTS PLASTIQUES	1	1
CINÉMA	1	1
C.R.M.H	7	6,9
EDUCATION ARTISTIQUE	1	1
LIVRE	1	1
MUSÉE	1	1
MUSIQUE	2	1,7
THEÂTRE	2	2
STAP	20	19,8
TOTAL	81	78,7

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Compiègne et Blérancourt	122	119,6
TOTAL	122	119,6

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN (Château de Coucy, Château de Pierrefonds, Tours Cathédrales d'Amiens)	12	16	28
TOTAL	12	16	28

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	78,7
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	9,8
SCN	119,6
OPÉRATEURS	28
TOTAL	236,1

PICARDIE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	2 000	2	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	10 000	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	158 641	12	3
TOTAL	168 641	13	4
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	1 057 556	3	0
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	18 300	3	2
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	93 405	52	52
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.			
TOTAL	252 404	6	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Compiègne et Blérancourt	2 818 706	209 941	3 028 647
TOTAL	**2 818 706**	**209 941**	**3 028 647**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

PICARDIE

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
CMN (Château de Coucy, Château de Pierrefonds, Tours Cathédrales d'Amiens)	77 701	7 754	85 455
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	77 701	7 754	85 455
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	76 437	0	76 437
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ toutes aides	1 630 147		1 630 147
CND – aides	0		0
CNL – aides	99 048		99 048
CNT- aides	17 000		17 000
CNV – aides	143 371		143 371
INRAP / FNAP	2 326 605		2 326 605
ONDA – aides	33 150		33 150
RMN GP – **(charges 2012)**	143 372		143 372
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	4 469 130	0	4 469 130
TOTAL	**4 546 831**	**7 754**	**4 554 585**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	16 182 000
France Bleu antennes région	2 152 000
TOTAL	**18 334 000**

Sources : France Télévision – Radio France

POITOU-CHARENTES

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

POITOU CHARENTES

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Jacques Giés - Philippe Chantepie

I-Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Région de taille moyenne, Poitou-Charente se caractérise, en l'absence d'une métropole dominante, par quatre aires urbaines importantes : Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Niort. Le profil socio-économique dressé ces dernières années met en évidence une population âgée et surtout rurale, peu diplômée, avec un taux de chômage important et des activités industrielles réduites. Depuis le 1er trimestre 2013, un raffermissement de ses capacités de production se manifeste avec la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) reliant Tours-Bordeaux. La perspective d'une évolution structurelle conséquente en raison de son positionnement comme une « région de transition » (entre le Bassin parisien et le Sud-Ouest), recompose le rôle des acteurs publics. Disposant d'un patrimoine riche, largement réparti, et d'industries créatives (Pôle Image d'Angoulême et « Vallée des images » jusqu'à la Rochelle), la région a une bonne couverture territoriale d'équipements culturels (spectacle vivant, bibliothèques-médiathèques, etc...)

La stratégie de la DRAC, dans ce contexte, est principalement orientée vers **un objectif d'équité territoriale pour l'ensemble de ses interventions. Celles-ci sont désormais envisagées dans une démarche de transversalité** impliquant les collectivités locales et les professionnels en vue d'une harmonisation et d'une meilleure efficience des politiques culturelles croisées, l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) jouant un rôle fédérateur. **La stratégie de la DRAC se décline en quatre objectifs principaux structurant son activité :**

Renforcer les potentiels artistiques et culturels du territoire régional. Dans une logique des rôles partagés des acteurs publics (régions, département, communes), il s'agit d'allier préservation des patrimoines et paysages culturels, promotion de la qualité architecturale et paysagère et soutien à une offre culturelle diverse et renouvelée (spectacle vivant, arts plastiques, industries créatives.)

Réformer, restructurer, innover. La réforme vise des objectifs budgétaires, et réévalue les méthodes et procédures d'intervention, ainsi que les modes d'organisation de la DRAC et de ses partenariats culturels. Elle se traduit à travers les projets d'établissement des institutions culturelles labellisées, les stratégies de structuration des filières professionnelles (filière Image, librairie, spectacle vivant), le développement de l'innovation culturelle (clusters, coopérations territoriales, économie sociale et solidaire, …).

Intégrer les usages du numérique dans les politiques et activités culturelles. L'objectif est de développer la transversalité avec des *partenaires ressources* (Espace Mendes France, CNDP, École Européenne des Enseignements Supérieurs de l'Image à Angoulême), pour constituer un partage d'expérience entre acteurs culturels, et le traduire dans l'innovation : sa mise en œuvre en vue de la politique d'éducation artistique et culturelle.

Accompagner les collectivités territoriales pour le développement de l'EAC. L'objectif est de mobiliser les ressources culturelles sur les territoires à travers une participation accrue de la DRAC. Celle-ci se décline à l'égard du pilotage des projets locaux et des consultations au sein des comités d'appuis départementaux des rythmes scolaires, une implication des ressources des établissements publics et services nationaux actifs en région (INRAP, CMN, CNC), le développement de la coopération avec le Rectorat, la mise en place d'un comité technique

régional pour l'EAC, l'élargissement de l'expérimentation sur les parcours EAC, une politique de contractualisation, le soutien à des projets structurants.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 94 agents (91 ETP) dont 31 pour l'administration et la direction, 51 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, musées), et 12 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, spectacle vivant, musique, arts plastiques, livre et archives), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DRAC entend ajuster son projet de service en fonction de l'objectif stratégique principal concernant sa stratégie en faveur de l'équité territoriale et sa démarche de transversalité. Cette évolution concerne en particulier l'articulation plus étroite entre le Pôle patrimoine et les STAP, mais aussi celle des services transversaux en vue de la priorité d'équité territoriale (observation, cartographie) ou la mise en œuvre de projets sur les enjeux du numérique. De plus, la DRAC entend contribuer à l'amélioration de la qualité comptable et définir un plan d'action en faveur du développement durable.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés à la DRAC Poitou Charente se sont élevés en 2013 à 31,17 M€. Par ordre décroissant de dépenses, les crédits déconcentrés consacrés au programme Patrimoine (175) s'élèvent à 12,14 M€ (soit 38.9 % du total). Le programme Création (131) représente 10,23 M€ (soit 32,8%) et le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (224) représente 5,91 M€ (soit 18.9 %). S'y ajoutent 1,23 M€ du programme 334, Livre et industries culturelles (3,8%), et 1,75 M€ au titre de la DGD, soit 3,6 % des crédits déconcentrés.

Les crédits centraux, d'un montant de 2,30 M€ relèvent essentiellement d'une part de la Contribution à l'audiovisuel public (0,89 M€) et des aides à la presse (0,78 M€), et d'autre part des crédits relatifs à la politique de transmission des savoirs et démocratisation de la culture (0,42 M€). Un seul SCN sur le territoire (Musée de l'Île d'Aix) participe au reste des dépenses sur cette catégorie de crédits dont le solde est de 0.19 M€.

Les crédits des opérateurs s'élèvent à 8,89 M€, l'essentiel résultant du CNC et de l'Inrap qui réalisent respectivement 56 et 32 % de ces dépenses tandis que le CMN (Tours de la Rochelle, Site Sanxay, Abbaye de Charroux, Château de Oiron) dispose pour sa part de 0,2 M€.

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 49,7 M€ en Région Poitou-Charentes, y compris la masse salariale T2.

POITOU-CHARENTES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	10 040 870	191 463	10 232 333
PROG. 175 PATRIMOINES	2 328 594	9 811 502	12 140 096
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	5 843 308	76 110	5 919 418
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	1 123 930	0	1 123 930
DGD – BIBLIOTHÈQUES		1 758 876	1 758 876
TOTAL	**19 336 702**	**11 837 951**	**31 174 653**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	12 500	0	12 500
PROG. 175 PATRIMOINES	52 200	40 000	92 200
PROG. 180 PRESSE	702 871	82 402	785 273
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	427 762	0	427 762
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	887 485	12 047	899 532
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	7 000	0	7 000
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	83 053	0	83 053
TOTAL	**2 172 871**	**134 449**	**2 307 320**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	87 394	116 829	204 223
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	8 688 493	0	8 688 493
TOTAL	**8 775 887**	**116 829**	**8 892 716**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	31 174 653	74%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	2 307 320	5%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	8 892 716	21%
TOTAL	**42 374 689**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	5 339 156
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	2 014 994
TOTAL	**7 354 150**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	31 174 653	63%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	5 339 156	11%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	2 307 320	5%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	8 892 716	18%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	2 014 994	4%
TOTAL	**49 728 839**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**15 544 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

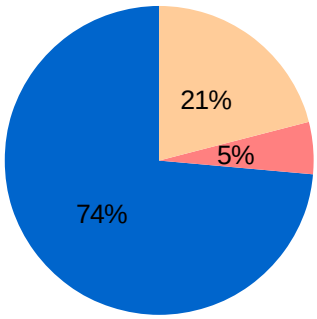

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

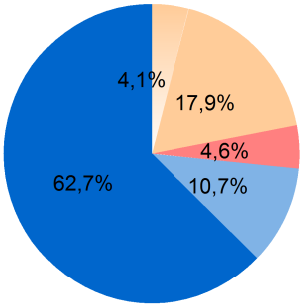

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

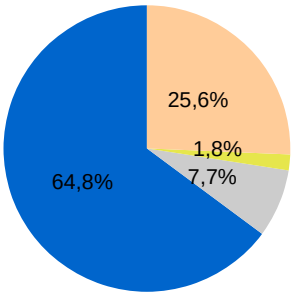

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

POITOU-CHARENTES

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	943 111	8 943 130	9 886 241
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	138 463	756 262	894 725
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	479 605	53 557	533 162
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	669 921	58 553	728 474
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	9 709 800	11 471	9 721 271
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	331 070	179 991	511 061
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	1 087 910	0	1 087 910
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	124 520	0	124 520
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	2 886 311	0	2 886 311
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	2 279 111	0	2 279 111
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	18 800	0	18 800
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	561 935	10 208	572 143
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	106 145	65 902	172 047
TOTAL		**19 336 702**	**10 079 074**	**29 415 776**
DGD BIBLIOTHÈQUES			1 758 876	1 758 876
TOTAL AVEC DGD		**19 336 702**	**11 837 950**	**31 174 652**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	111 000	0	111 000
	22 – insertion profession. Spec.viv.	1 107 000	0	1 107 000
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	1 218 000	0	1 218 000

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

POITOU-CHARENTES

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	337 498
SERVICE GÉNÉRAUX	970 517
PROG. CREATION	292 725
PROG. MEDIAS IND.	282 943
PROG. PATRIMOINES	1 526 179
STAP	1 386 122
AUTRES SERVICES DRAC	543 172
SOUS TOTAL DRAC	*5 339 156*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	1 030 263
SCN	148 751
OPERATEURS	835 980
TOTAL	7 354 150

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	30	29,3
DIRECTION	1	1
ARCHÉOLOGIE	12	11,9
ARTS PLASTIQUES	1	1
C.R.M.H	14	13,5
LIVRE ET ARCHIVES	2	1,7
MUSÉE	0	0
MUSIQUE	1	1
SPECTACLE VIVANT	4	3,9
THEÂTRE	4	3,4
STAP	25	24,3
TOTAL	94	91

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Musée de l'Ile d'Aix		2,56
TOTAL	0	2,56

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
CMN (tours de la Rochelle, Site Sanxay, Abbaye de Charroux, Château de Oiron)	18,9	17,1	36
TOTAL	18,9	17,1	36

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	91
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	10,8
SCN	2,56
OPÉRATEURS	36
TOTAL	140,36

POITOU-CHARENTES

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	12 500	2	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	2 000	1	1
DGPAT Hors DGLFLF	90 200	5	3
TOTAL	92 200	6	4
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	785 273	5	3
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	427 762	53	43
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.			
TOTAL	899 532	18	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	7 000	1	1

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
musée de l'ile d'Aix	83 053	0	83 053
TOTAL	**83 053**	**0**	**83 053**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

POITOU-CHARENTES

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
CMN (tours de la Rochelle, Site Sanxay, Abbaye de Charroux, Château de Oiron)	87 394	116 829	204 223
SOUS TOTAL OPÉRATEURS EN REGION	87 394	116 829	204 223
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	62 400		62 400
CNAP – aides	6 000		6 000
CNC (Région +3D)+ toutes aides	4 939 045		4 939 045
CND – aides	0		0
CNL – aides	138 060		138 060
CNT- aides	23 000		23 000
CNV – aides	497 069		497 069
INRAP / FNAP	2 894 554		2 894 554
ONDA – aides	63 350		63 350
RMN GP – **(charges 2012)**	65 015		65 015
SOUS TOTAL OPÉRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	8 688 493	0	8 688 493
TOTAL	**8 775 887**	**116 829**	**8 892 716**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	11 745 000
France Bleu antennes région	3 799 000
TOTAL	**15 544 000**

Sources : France Télévision – Radio France

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Muriel Genthon

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

Une grande richesse patrimoniale (2200 édifices protégés au titre des MH), des festivals de renommée internationale, un maillage dense d'établissements culturels labellisés, et un très fort investissement public sont les marqueurs du territoire où la culture joue un rôle imminent.

Il faut aussi souligner, peut-être plus qu'ailleurs, les déséquilibres et disparités de richesse et de développement (l'est et l'ouest, le littoral et l'arrière pays, les quartiers). La région est au 3ème rang national par l'importance de son PIB. Pour autant, 20% de ses habitants vivent dans un quartier prioritaire.

La stratégie de la DRAC s'appuie sur l'effet d'entraînement de « Marseille Provence capitale européenne de la culture » en 2013. La DRAC, dans un contexte de moyens stabilisés, a ainsi développé des actions en faveur de la jeunesse (programme EAC), à travers les "quartiers créatifs" dans les territoires de la politique de la ville, par exemple. Elle a également accompagné la montée en charge des nouveaux équipements liés à MP2013 (FRAC, Friche Belle de Mai), et tente de poursuivre la dynamique festive et populaire avec les acteurs culturels.

Le constat de déséquilibre territorial devrait déclencher des actions dirigées vers les territoires les moins dotés: ainsi, en dehors de crédits fléchés sur les monuments historiques (cathédrale de Digne par exemple), et de l'incitation aux structures labellisées à développer des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle. La DRAC devrait exploiter les excellents diagnostics culturels qu'elle a effectué par département, qui constituent la base d'une stratégie plus appuyée de rééquilibrage.

En revanche, l'attention portée aux nouvelles métropoles (Aix-Marseille, Nice et Toulon), là où les collectivités sont demandeuses, contribuera probablement à accroître ce déséquilibre: c'est le signe d'une certaine difficulté de dialogue entre l'État et des collectivités locales fortes, qui sont amenées à imposer certains choix.

La perspective du prochain CPER 2014-2020 est l'occasion pour faire avancer la structuration de l'enseignement supérieur et le développement du numérique : école nationale supérieure de la photographie à Arles, enseignement supérieur de la danse et du théâtre, ainsi qu'une thématique patrimoniale, non cadrée à ce jour.

Enfin, il faut insister sur le fait que, dans une région où 40% des crédits du ministère de la culture sont gérés en centrale, la stratégie de la DRAC dépend, pour partie, des choix faits à Paris.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 152 agents (147,5 ETP) dont 28 pour l'administration et la direction, 105 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, CICR, architecture et

musées), et 19 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre, musique, arts plastiques, livre, autres services sectoriels), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

En 2009, la DRAC a établi un projet de service qui anticipait la réforme de 2010 rattachant les STAP à la DRAC.

Cinq pôles constitue l'architecture de son organisation : un pôle patrimoines ; un pôle architecture, espaces protégés et aménagement du territoire ; un pôle création et diffusion ; un pôle publics, territoires et industries culturelles ; un secrétariat général.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

La DRAC PACA a consacré en 2013 à ses actions, 75,2 M€ de crédits déconcentrés (dont 46,5M€ en crédits de fonctionnement, soit 61,8%, et 28,6 M€ en crédits d'investissement, en incluant la DGD bibliothèques, soit 38%). Le programme 131 (création) se situe au premier rang des crédits déconcentrés avec 32,7 M€ soit 43,5%, suivi par le programme 175 (patrimoine, principalement en crédits d'investissement)) avec 18,9 M€ soit 25,2%. La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture (programme 224) représente 14,8 M€ soit 19,8% et le livre et les industries culturelles (programme 334), 0,3 M€ de crédits ; enfin la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques atteint 7,8 M€ soit 10,3% des crédits déconcentrés.

Les dépenses d'intervention sur les crédits centraux représentent 23,1 M€ (dont 20,1 M€ en fonctionnement et 3M€ en investissement) et sont orientées prioritairement vers la création, ce qui s'explique par le fait que les grandes manifestations régionales (Festival d'Avignon, Festival d'Aix-en-Provence) sont gérés par l'administration centrale. Les aides à la presse viennent en deuxième rang (programme 180 : 5,9M€ soit 27% du total des crédits centraux) suivies par la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313 : 1,98 M€) et par la programme transmission des savoirs (224) avec 1,24 M€.

Enfin, les crédits des opérateurs en région s'élèvent à 40,6 M€ (dont 35,6 M€ en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement) les principaux opérateurs étant le MUCEM, avec 21 M€ (soit 51,7% des crédits opérateurs et le Centre national du cinéma et de l'image animée avec 6,6 M€ (soit 16%).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 164,7 M€ en Région PACA, y compris la masse salariale T2.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	26 756 531	6 013 457	32 769 988
PROG. 175 PATRIMOINES	4 180 306	14 798 370	18 978 676
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	14 860 801	31 326	14 892 127
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	779 485	0	779 485
DGD – BIBLIOTHÈQUES		7 802 441	7 802 441
TOTAL	**46 577 123**	**28 645 594**	**75 222 717**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	7 996 600	1 904 687	9 901 287
PROG. 175 PATRIMOINES	144 500	0	144 500
PROG. 180 PRESSE	5 776 379	196 880	5 973 259
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	67 700	443 145	510 845
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 239 480	10 000	1 249 480
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	1 951 017	30 991	1 982 008
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	23 000	0	23 000
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	2 928 108	441 872	3 369 980
TOTAL	**20 126 784**	**3 027 575**	**23 154 359**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	23 452 702	4 974 045	28 426 747
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	12 211 786	0	12 211 786
TOTAL	**35 664 488**	**4 974 045**	**40 638 533**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	75 222 717	54%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	23 154 359	17%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	40 638 533	29%
TOTAL	**139 015 609**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	9 101 097
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	16 664 498
TOTAL	**25 765 595**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	75 222 717	46%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	9 101 097	6%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	23 154 359	14%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	40 638 533	25%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	16 664 498	10%
TOTAL	**164 781 204**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**36 287 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

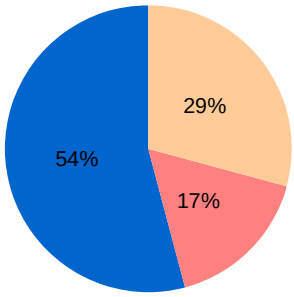

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

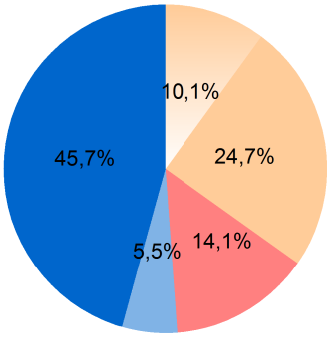

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

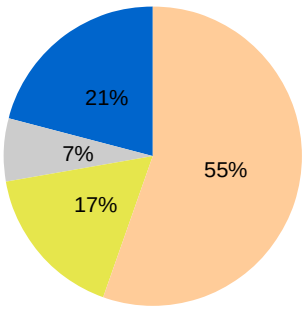

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	2 879 048	11 708 350	14 587 398
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	41 500	499 030	540 530
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	638 730	2 512 904	3 151 634
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	505 668	78 087	583 755
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	23 815 688	1 453 813	25 269 501
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	2 940 843	4 559 644	7 500 487
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	595 685	0	595 685
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	356 350	0	356 350
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	4 465 011	0	4 465 011
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	9 018 014	0	9 018 014
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	22 560	0	22 560
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	20 000	0	20 000
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	1 010 226	31 326	1 041 552
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	267 800	0	267 800
TOTAL		**46 577 123**	**20 843 154**	**67 420 277**
DGD BIBLIOTHÈQUES			7 802 441	7 802 441
TOTAL AVEC DGD		**46 577 123**	**28 645 595**	**75 222 718**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »

	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	40 000	0	40 000
	22 – insertion profession. Spec.viv.	471 500	0	471 500
	23 – insertion profession. Arts pla.	2 600	0	2 600
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	514 100	0	514 100

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	576 312
SERVICE GÉNÉRAUX	915 359
PROG. CREATION	1 056 836
PROG. MEDIAS IND.	201 040
PROG. PATRIMOINES	2 537 539
STAP	2 998 743
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	815 268
SOUS TOTAL DRAC	*9 101 097*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales, CICRP…)	2 554 475
SCN	2 830 867
OPERATEURS	11 279 156
TOTAL	25 765 595

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	24	23,4
DIRECTION	4	4
ARCHÉOLOGIE	23	21,9
ARCHITECTURE	3	2,8
ARTS PLASTIQUES	2	2
AUTRES SERVICES SECTORIELS	9	8,8
CICR PATRIMOINE	3	3
C.R.M.H	24	23,5
LIVRE	3	3
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	3	3
THEÂTRE	2	1,8
STAP	50	48,3
TOTAL	152	147,5

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Musées nationaux du Xxème – Alpes Maritimes (Chagall, Léger Biot,Marseille)	49	46,52
Archives nationales d'Outre-Mer	38	37,1
DRASSM	36	35,5
TOTAL	123	119,12

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture de Marseille	96,3	45,9	142,2
ENS de la Photographie Arles	1	33	34
ENSA Arts Plastiques Villa Arson	52	14	66
MUCEM	57,9	5,1	63
BNF Avignon		4,2	4,2
CMN (Montdauphin, Glanum St Rémy de Provence, fouilles Vaison la Romaine, Entremont, Cloître de Fréjus, Château d'If)	38,1	38,9	77
INA délégation régionale de Marseille	0	4	4
TOTAL	245,3	145,1	390,4

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	147,5
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	47,8
SCN	119,12
OPÉRATEURS	390,4
TOTAL	704,82

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	9 901 287	34	26
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	46 500	7	6
DGPAT Hors DGLFLF	100 700	22	1
TOTAL	144 500	29	7
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	5 973 259	9	5
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	510 845	11	5
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	1 249 480	201	184
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	1 982 008	46	0
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	23 000	3	3

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Musées nationaux du Xxème – Alpes Maritimes	1 118 434	147 350	1 265 784
Archives nationales d'Outre-Mer	726 144	170 582	896 726
DRASSM	1 083 530	123 940	1 207 470
TOTAL	**2 928 108**	**441 872**	**3 369 980**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture de Marseille	2 045 887	0	2 045 887
ENS de la Photographie Arles	1 782 332	195 260	1 977 592
ENSA Arts Plastiques Villa Arson	1 789 262	613 585	2 402 847
MUCEM	16 991 818	4 016 733	21 008 551
BNF Avignon (charges)	327 776	0	327 776
CMN (Montdauphin, Glanum St Rémy de Provence, fouilles Vaison la Romaine, Entremont, Cloître de Fréjus, Château d'If)	165 827	148 467	314 294
INA – délégation de Marseille	349 800	0	349 800
			0
			0
			0
			0
SOUS TOTAL OPÈRATEURS EN REGION	23 452 702	4 974 045	28 426 747
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	57 500		57 500
CNAP – aides	78 920		78 920
CNC (Région +1D)+ toutes aides	6 613 184		6 613 184
CND – aides	7 000		7 000
CNL – aides	1 117 112		1 117 112
CNT- aides	6 165		6 165
CNV – aides	935 936		935 936
INRAP / FNAP	768 197		768 197
ONDA – aides	195 014		195 014
RMN GP – **(charges 2012)**	2 432 758		2 432 758
SOUS TOTAL OPÈRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	12 211 786	0	12 211 786
TOTAL	**35 664 488**	**4 974 045**	**40 638 533**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	28 362 000
France Bleu antennes région	7 925 000
TOTAL	**36 287 000**

Sources : France Télévision – Radio France

RÉUNION

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

REUNION

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Norbert Engel

I- Rappel de la stratégie générale de la DAC

La Région monodépartementale de la Réunion, avec une population très jeune et un taux record de chômage, présente des caractéristiques particulières renforcées par son insularité et son éloignement de la métropole. L'enracinement linguistique du créole ajoute aux difficultés d'une population qui atteindra bientôt le million d'habitants et dont 42% sont en dessous du seuil de pauvreté. Ce n'est que grâce aux transferts de l'État que l'île échappe au sort des plus défavorisés.

Cette situation exerce des effets quasi mécaniques sur les priorités de la DAC, dans une île qui présente pourtant un maillage relativement serré d'équipements culturels, enviés par les autres pays de la zone.

il s'agit plus qu'ailleurs d'articuler le travail autour de la jeunesse, l'emploi, l'aménagement du territoire.

Concernant la jeunesse

la priorité à la jeunesse est en continuité avec les années précédentes, en s'inscrivant dans toutes les politiques transversales possibles avec le souci de sauvegarder les structures partenariales toujours fragiles.

La priorité du ministère sur l' éducation artistique et culturelle (EAC) impose la collaboration avec le Rectorat. Elle a été l'occasion en 2013 d'une mise en place d'un Conseil territorial et Académique de l'EAC, doublé d'un comité technique qui a eu pour effet un doublement des contrat locaux d'éducation artistique (CLEA). L'orientation de l'EAC vers les problématiques architecturales et de paysage urbain est menée avec une vigueur particulière.

Concernant l'emploi

La culture est traitée comme un secteur économique à part entière d'où l'ambition de développer des filières touristico-culturelles de type agro-gastronomique et artisanales ou patrimoniales. C'est ainsi que sont particulièrement visés les lycées professionnels. Se posent aussi les problèmes d'encouragement à la mobilité des jeunes diplômés qui majoritairement, ne souhaitent pas quitter l'île. Le handicap que constitue le créole comme primo langue pèse là de tout son poids. Aussi la DAC s'efforce-t-elle à tout le moins de multiplier les croisements sur l'île malgré l'importance des «frais d'approche ».

Concernant l'aménagement du territoire

L'ouest et le Nord continuent à concentrer l'essentiel des crédits. D'où l'effort de favoriser les tournées par la mise en place d'un réseau de café-concert, d'une aide à la diffusion de la musique, mais aussi au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec le choix d'une aide aux

structures souples, voire fragiles, dans l'Est et le Sud.

Le socle de l'aménagement du territoire reste le réseau de médiathèques, relayées par des bibliobus dans le cadre des contrats territoires/lecture/création. St Paul et St Benoit sont exemplaires à ce propos, où l'accent est fortement mis sur la numérisation.

Vu de métropole, on mesure mal, combien, sur place, la moindre réalisation exige d'efforts. A chaque instant tout peut s'arrêter ou risque d'échouer, et tout est à reprendre, à reconstruire.

II- Organisation de la DAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DAC comptait 36 agents (35,8 ETP) dont 26 pour l'administration et la direction et 10 pour les emplois patrimoniaux (STAP, SRA). Les conseillers sectoriels ne sont pas répertoriés dans les rubriques « métiers » du tableau des emplois. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La DAC fonctionne désormais avec deux pôles : un pôle patrimoine et un Secrétariat Général.

Les conseillers sectoriels travaillent sous l'autorité directe du Directeur dans un groupe qui vise la transversalité la plus large dans le cadre de la priorité aux territoires. L'éducation artistique et culturelle n'a plus de titulaire, chacun des conseillers l'ayant en charge pour sa part.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DAC Océan Indien s'élèvent à 8,69 M€, dont 4,49 M€ (51%) en crédits de fonctionnement et 4,19M€ (48%) en crédits d'investissement. Parmi les programmes, c'est le BOP création (131) qui vient en premier rang avec 2,39 M€ soit 27,5 % des crédits déconcentrés, suivi du programme 224 (transmission des savoirs) avec 1,98 M€ (22,7%) et du programme patrimoine (175) avec 1,34 M€ soit 15,4% des crédits. Le programme 334 (livre et industries culturelles) n'est doté que de 0,102 M€ (soit 1,17 % des crédits) mais en revanche la DGD bibliothèques s'élève à 2,87 M€ (soit 33 % des crédits, ce qui en fait le premier poste de dépense des crédits déconcentrés).

Les dépenses d'intervention sur crédit centraux totalisent 1,19 M€ (dont 1,17 M€, soit la quasi-totalité en fonctionnement et 0,018 M€ en investissement). La contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique (programme 313) représente le poste de dépenses le plus élevé avec 0,7 M€, suivi par les aides à la presse (programme 180) avec 0,34 M€.

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 3 M€ (dont la totalité en crédits de fonctionnement et provenant exclusivement d'opérateurs distribuant des soutiens). La subvention pour le transport de livres administrée par la Centrale de l'édition, représente 1,64 M€ soit 54 % des crédits opérateurs. Le Centre national du cinéma et de l'image animée arrive en deuxième rang avec 1,08 M€ de crédits (soit 35 % des apports) suivi par l'INRAP et le FNAP (0,15 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 15,51 M€ à La Réunion, y compris la masse salariale T2.

RÉUNION

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	2 193 477	200 794	2 394 271
PROG. 175 PATRIMOINES	243 940	1 097 616	1 341 556
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	1 956 206	28 400	1 984 606
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	102 200	0	102 200
DGD – BIBLIOTHÈQUES		2 870 946	2 870 946
TOTAL	**4 495 823**	**4 197 756**	**8 693 579**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	40 000	0	40 000
PROG. 175 PATRIMOINES	0	0	0
PROG. 180 PRESSE	349 474	0	349 474
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	84 490	0	84 490
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	704 871	18 039	722 910
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	0	0	0
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**1 178 835**	**18 039**	**1 196 874**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	nc	nc	0
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	3 012 518	0	3 012 518
TOTAL	**3 012 518**	**0**	**3 012 518**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	8 693 579	67%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	1 196 874	9%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	3 012 518	23%
TOTAL	**12 902 971**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	2 413 509
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	198 709
TOTAL	**2 612 218**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	8 693 579	56%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	2 413 509	16%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	1 196 874	8%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	3 012 518	19%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	198 709	1%
TOTAL	**15 515 189**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

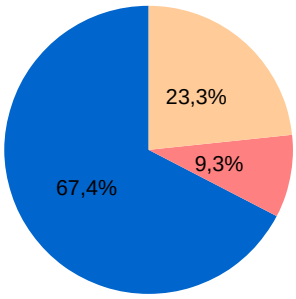

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

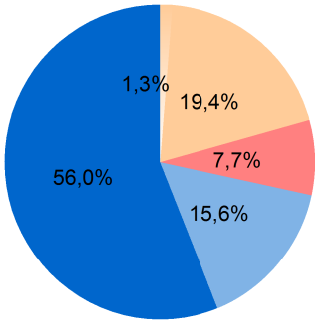

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS

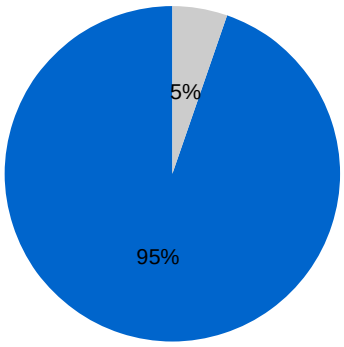

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et biblio-thèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS (non communiqué)

RÉUNION

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	119 308	995 178	1 114 486
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	14 472	82 438	96 910
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	46 613	20 000	66 613
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	35 348	0	35 348
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	1 965 921	180 794	2 146 715
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	227 556	20 000	247 556
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	79 200	0	79 200
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	51 500	0	51 500
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	201 433	0	201 433
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	1 103 832	0	1 103 832
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	28 200	0	28 200
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	63 969	0	63 969
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	558 472	28 400	586 872
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	0	0	0
TOTAL		**4 495 824**	**1 326 810**	**5 822 634**
DGD BIBLIOTHÈQUES			2 870 946	2 870 946
TOTAL AVEC DGD		**4 495 824**	**4 197 756**	**8 693 580**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.	0	0	0
	22 – insertion profession. Spec.viv.	0	0	0
	23 – insertion profession. Arts pla.	0	0	0
	24 – formation contin. – autres enseig.	0	0	0
	24 – formation contin. – patrimoines	0	0	0
	24 – insertion profes. – autres ens.	0	0	0
	24 – insertion profes. – patrimoines	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

RÉUNION

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	609 441
SERVICE GÉNÉRAUX	836 197
PROG. CREATION	512 570
PROG. MEDIAS IND.	101 254
PROG. PATRIMOINES	20 534
STAP	272 859
AUTRES SERVICES DRAC (recherche)	60 654
SOUS TOTAL DRAC	*2 413 509*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	198 709
SCN	0
OPERATEURS	nc
TOTAL	2 612 218

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	24	23,8
DIRECTION	2	2
ARCHÉOLOGIE	3	3
ARTS PLASTIQUES	0	0
C.R.M.H	0	0
LIVRE	0	0
MUSÉE	0	0
MUSIQUE	0	0
THEÂTRE	0	0
STAP	7	7
TOTAL	36	35,8

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture antenne Montpellier	nc	nc	
TOTAL	0	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	35,8
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	2
SCN	0
OPÉRATEURS (non communiqué)	nc
TOTAL	37,8

RÉUNION

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6 VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	40 000	3	2
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	0	0	0
DGPAT Hors DGLFLF	0	0	0
TOTAL	0	0	0
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	349 474	2	1
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	0	0	0
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	84 490	7	5
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	722 910	23	2
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	0	0	0

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

RÉUNION

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture antenne Montpellier	nc	nc	0
SOUS TOTAL OPÈRATEURS EN REGION	0	0	0
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	25 500		25 500
CNAP – aides	0		0
CNC (Région)+ttes aides	1 089 165		1 089 165
Centrale de l'édition -aides	1 642 270		1 642 270
CND – aides	0		0
CNL – aides	18 340		18 340
CNT- aides	0		0
CNV	46 159		46 159
INRAP / FNAP	157 529		157 529
ONDA – aides	33 555		33 555
RMN GP – **(charges 2012)**	0		0
SOUS TOTAL OPÈRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	3 012 518	0	3 012 518
TOTAL	**3 012 518**	**0**	**3 012 518**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION
France 3 antennes région **(Exécution 2012)**	0
France Bleu (antennes région)	
TOTAL	**0**

Sources : France Télévision – Radio France

RHÔNE-ALPES

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
ET
DE SES OPÉRATEURS

RHONES ALPES

Stratégie – organisation – dépenses du ministère de la culture et de la communication

Norbert Engel

I- Rappel de la stratégie générale de la DRAC

La stratégie de la DRAC s'inscrit en parfaite conformité avec la DNO et en lien avec les objectifs du PASE Rhône-Alpes.

La priorité la plus fermement affichée est celle de **l'éducation artistique** quels que soient les champs concernés, conçue selon une **logique territoriale**.

Il s'agit d'une relégitimation de l'action de l'État auprès des jeunes générations par une plus grande adaptation aux enjeux contemporains de la Culture et aux nouveaux usages de celle-ci.

La question du territoire devient dès lors fondamentale et passe par une offre culturelle et éducative, attractive. Pour ce faire, la DRAC remobilise des crédits par redéploiement mais surtout par une **mobilisation des grandes institutions et des acteurs culturels en proximité**. L'échelon intercommunal est privilégié, en développant le partenariat avec les autres services de l'État.

Le champ numérique occupe une place dans cesse grandissante dans l'ambition d'une promotion de la culture. De même, il convient d'attacher une attention grandissante et empathique au décloisonnement des entreprises artistiques, être au plus proche de leur vitesse de transformation, de leur obsolescence aussi.

La réorganisation de la DRAC accompagne cette réorientation stratégique sans négligence des acquis et des impératifs des politiques sectorielles. Modernité ne signifie pas rejet des tâches traditionnelles dans le **domaine patrimonial** entre la restauration et l'entretien des monuments historiques. A ce titre, quatre programmes font l'objet d'une attention particulière : Ville et pays d'art et d'histoire ; lieux de mémoire ; fouilles programmées et valorisation ; programme musées.

Le fil rouge reste la question du territoire et autant que faire se peut l'égalité de traitement entre eux **dans le domaine de la création artistique** où la DRAC mobilise la majorité des crédits. On s'interrogera sur l'écart grandissant entre les moyens consacrés aux institutions et les moyens en aides directes aux équipes indépendantes (2 % en 2013 des crédits d' action) alors que la vitalité de ce champ est très forte en Rhône-Alpes. Reste le problème de l'entrée de nouveaux artistes dans le dispositif et donc l'obligation de revisiter les conventions existantes.

Les institutions seront rigoureusement mobilisées au travers de réunions des réseaux et par une révision de leur cahier de charges pour assumer des responsabilités territoriales plus importantes. Enfin, la politique de relations étroites avec les autres services de l'État, et avec tous des échelons de responsabilités locaux et territoriaux sera amplifiée.

Trois mots résument ainsi cette stratégie : Service Public/Éducation Artistique/Territoires.

II- Organisation de la DRAC

Au 31 décembre 2013, selon la répartition établie par le secrétariat général (bureau de l'emploi et de la rémunération), la DRAC comptait 162 agents (154,8 ETP) dont 63 pour l'administration et la direction, 88 pour les emplois patrimoniaux (STAP, CRMH, SRA, architecture et musées), et 11 pour les emplois des autres secteurs d'activité (théâtre,spectacle vivant, musique, arts plastiques, livre, cinéma et audiovisuel, action culturelle), lesquels n'identifient pas de manière exhaustive les experts sectoriels de la DRAC. Cette répartition ne rend pas compte des regroupements par services ou pôles au sein de la DRAC qui peuvent être constitués de plusieurs agents « métiers » et d'agents administratifs.

La direction a proposé une transformation de l'ancienne organisation, passant d'une logique sectorielle à une logique plus préoccupée des territoires. Cette redéfinition complète du rôle de chacun s'appuie sur **une primauté de l'approche territoriale sur l'approche sectorielle**, y compris une réorientation des fonctions documentaires tant au service de la DRAC que pour la fonction de conseil et d'expertise offerte aux collectivités. Les STAP deviennent un interlocuteur premier du fait de leur proximité aux territoires.

L'objectif de la DRAC est d'instaurer une transversalité de tous les instants autour d'actions collectives. Il est donc confié à chaque conseiller ou chef de service titulaire sur la base du volontariat une fonction de coordination des autres disciplines que la sienne sur un territoire donné. Les titulaires de ces fonctions sont des **référents territoriaux** pour un accès aux arts et à la culture tout au long de la vie. Leur rôle peut aller jusqu'à créer un réseau de l'ensemble des acteurs culturels locaux.

Parallèlement est créée une cellule spécialisée permanente : **la cellule de conduite et d'appui**.

III- Dépenses budgétaires du ministère et de ses opérateurs

Les crédits déconcentrés gérés par la DRAC Rhône-Alpes s'élèvent à 77, 42 M€, dont 55 M€ (71%) en crédits de fonctionnement et 22M€ (29%) en crédits d'investissement. C'est le programme création (131) qui concentre la majeure partie des crédits avec 42,2 M€ soit 54 % des crédits déconcentrés, suivi du programme patrimoine (175) à un niveau toutefois bien inférieur (15, 44 M€ soit 20 % des crédits). Le programme 224 (transmission des savoirs) représente 15 % des crédits de la DRAC avec une dotation de 11,7 M€ tandis que le programme 334 (livre et industries culturelles) est doté de 1,34 M€ (soit 1,7 % des crédits) complété par la DGD bibliothèques pour un montant de 6,5 M€ (8,3 % des crédits).

Les dépenses d'intervention sur crédit centraux totalisent 16,41 M€ (dont 15,3 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement). Ce sont les aides à la presse qui représentent le poste de dépense le plus élevé avec 9,3 M€, soit 56 % du total des crédits centraux.

Enfin, les dépenses des opérateurs représentent 46,4 M€ (dont 97 % en crédits de fonctionnement). Les crédits des opérateurs nationaux attribuant des soutiens représentent 57 % du total (26,29 M€) et les interventions du Centre national du cinéma et de l'image animée y tiennent une part très importante (16,8 M€ soit 64 % des apports des opérateurs nationaux en Rhône-Alpes et 35 % du total des crédits des opérateurs) suivi par l'INRAP et le FNAP (5,6 M€), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (1,8 M€) et le Centre national du livre (1,5 M€).

Au total, la dépense culturelle à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et

de ses opérateurs en 2013 (hors sociétés de l'audiovisuel) s'élève à 166,17 M€ en Région Rhône-Alpes, y compris la masse salariale T2.

RHÔNE-ALPES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	38 769 565	3 510 232	42 279 797
PROG. 175 PATRIMOINES	3 771 407	11 676 934	15 448 341
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	11 194 605	602 642	11 797 247
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	1 329 594	15 505	1 345 099
DGD – BIBLIO		6 557 518	6 557 518
TOTAL	**55 065 171**	**22 362 831**	**77 428 002**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	709 550	109 293	818 843
PROG. 175 PATRIMOINES	343 566	200 000	543 566
PROG. 180 PRESSE	8 740 879	572 239	9 313 118
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	4 114	142 014	146 128
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	2 085 120	0	2 085 120
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	3 416 630	59 628	3 476 258
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	31 500	3 173	34 673
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	0	0	0
TOTAL	**15 331 359**	**1 086 347**	**16 417 706**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	18 855 980	1 262 193	20 118 173
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	26 295 919	0	26 295 919
TOTAL	**45 151 899**	**1 262 193**	**46 414 092**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	77 428 002	55%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	16 417 706	12%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	46 414 092	33%
TOTAL	**140 259 800**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	9 522 248
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	16 391 565
TOTAL	**25 913 813**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	77 428 002	47%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	9 522 248	6%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	16 417 706	10%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	46 414 092	28%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	16 391 565	10%
TOTAL	**166 173 612**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION 2012
TOTAL	**31 532 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

REPARTITION DES DEPENSES DE L'ÉTAT
PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION

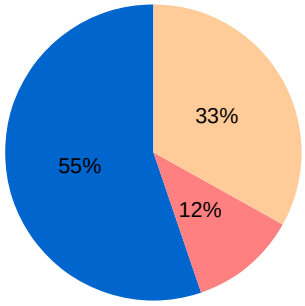

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS T2 et SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

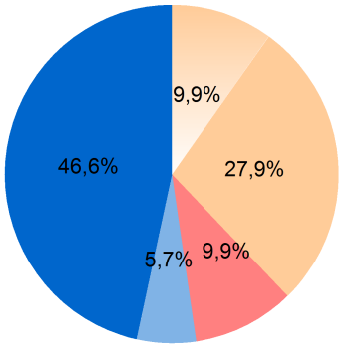

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
HORS SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL

- TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS
- TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6
- MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS
- MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC
- TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES

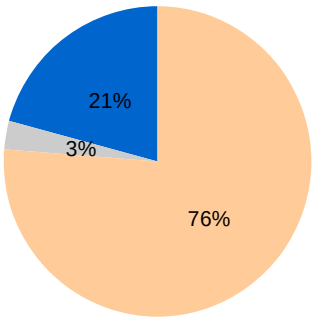

PERIMETRE CULTURE ET COMMUNICATION
EFFECTIFS ETAT ET OPERATEURS AU 31-12-2013

- DRAC
- AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)
- SCN
- OPÉRATEURS

RHÔNE-ALPES

DÉTAIL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS / VENTILATION PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Exécution CP 2013 en €

SECTEURS D'INTERVENTION	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MONUMENTS HISTORIQUES	PROG.175 ACTION 01 ACTION 08 – 06	1 845 347	8 585 487	10 430 834
ARCHÉOLOGIE	PROG. 175 ACTION 09	846 348	251 822	1 098 170
MUSÉES	PROG. 175 ACTION 03 ACTION 08 – 02	510 687	1 794 571	2 305 258
INVENTAIRE				
ARCHITECTURE	PROG.175 ACTION 02	390 202	176 277	566 479
SPECTACLE VIVANT	PROG. 131 ACTION 01	36 514 609	3 044 152	39 558 761
ARTS PLASTIQUES	PROG. 131 ACTION 02	2 254 956	466 080	2 721 036
LIVRE ET LECTURE	PROG. 334 ACTION 01	1 127 494	15 505	1 142 999
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	PROG. 224 ACTION 02-06 PROG. 334 ACTION 02	539 045	0	539 045
ENSEIGNEMENTS	PROG. 224 ACTION 01	3 428 992	377 704	3 806 696
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DÉMOC.	PROG. 224 ACTION 02 HORS 06 12-13 ACTION 03	6 359 086	0	6 359 086
FORMATION PROFESSIONNELLE	VOIR ENSEIGNEMENTS			
LANGUES RÉGIONALES	PROG. 175 ACTION 07	118 000	0	118 000
PRESSE ET MÉDIAS				
ACTION CULTURELLE INTERNAT.	PROG.224 ACTION 06	0	0	0
FONCTIONS SUPPORT	PROG.224 ACTION 07	879 582	69 938	949 520
AUTRES DÉPENSES (archives, pratiques innovantes et numérisation	PROG. 175 ACTION 04 PROG. 224 ACTION 02-12/13	250 823	1 023 778	1 274 601
TOTAL		**55 065 171**	**15 805 314**	**70 870 485**
DGD BIBLIOTHÈQUES			6 557 518	6 557 518
TOTAL AVEC DGD		**55 065 171**	**22 362 832**	**77 428 003**

FOCUS PROG.224 ACTION 1 « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle »				
	référentiel budgétaire MCC PROG-ACTION-SOUS-ACTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE	22 – formation continue Spec.viv.			0
	22 – insertion profession. Spec.viv.			0
	23 – insertion profession. Arts pla.			0
	24 – formation contin. – autres enseig.	419 160		419 160
	24 – formation contin. – patrimoines			0
	24 – insertion profes. – autres ens.	194 500		194 500
	24 – insertion profes. – patrimoines			0
	TOTAL	613 660	0	613 660

Sources : Secrétariat général / Département de l'action territoriale

RHÔNE-ALPES

EFFECTIFS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS OPÉRATEURS

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS EN €
DRAC	
DIRECTION	538 250
SERVICE GÉNÉRAUX	2 129 460
PROG. CREATION	641 840
PROG. MEDIAS IND.	294 489
PROG. PATRIMOINES	2 069 568
STAP	2 713 736
AUTRES SERVICES DRAC (Recherche)	1 134 905
SOUS TOTAL DRAC	*9 522 248*
AUTRES SERVICES (archives et bibliothèques départementales)	3 783 388
SCN	0
OPERATEURS	12 608 177
TOTAL	25 913 813

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA DRAC *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
ADMINISTRATION	60	58,1
DIRECTION	3	3
ACTION CULTURELLE	1	1
ARCHÉOLOGIE	20	19,8
ARCHITECTURE	1	1
ARTS PLASTIQUES	3	2,8
CINÉMA et AUDIOVISUEL	1	1
C.R.M.H	16	11,8
ETHNOGRAPHIE	1	1
LIVRE	2	2
MUSÉE	2	2
MUSIQUE	2	2
SPECTACLE VIVANT	1	1
THEÂTRE	1	1
STAP	48	47,3
TOTAL	162	154,8

REPARTITION DES EMPLOIS DES SCN *(au 31-12-2013)*	PP	ETP
Sans objet		
TOTAL	0	0

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

RÉPARTITION DES EMPLOIS DES OPERATEURS SUR T2 ET T3 *(au 31-12-2013)*	ETP		
	T2	T3	TOTAL
ENSA Architecture (Lyon, Grenoble, St Etienne)	195,6	138,6	334,2
CNSMD de Lyon	0	207	207
CND antenne en région	0	8	8
CMN	5	10	15
INA délégation régionale de Lyon	0	4	4
TOTAL	200,6	367,6	568,2

Sources : Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération – Directions générales – Opérateurs

TOTAL EFFECTIFS ÉTAT ET OPÉRATEURS DU PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *(au 31-12-2013)*	ETP
DRAC	154,8
AUTRES SERVICES (archives départementales et bibliothèques municipales)	22
SCN	0
OPÉRATEURS	568,2
TOTAL	745

RHÔNE-ALPES

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6
VENTILATION PAR PROGRAMME

Exécution CP 2013 en €

PROGRAMMES	RAPPEL DÉPENSES D'INTERVENTION T6 PAR PROGRAMME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT < ou = à 10 000 €
PROG. 131 CRÉATION			
TOTAL	818 843	29	14
PROG. 175 PATRIMOINES			
DGLFLF	159 500	11	8
DGPAT Hors DGLFLF	381 066	25	6
TOTAL	543 566	36	14
PROG. 180 PRESSE			
TOTAL	9 313 118	20	12
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.			
TOTAL	146 128	11	6
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.			
TOTAL	2 085 120	270	244
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO. (FSER)			
TOTAL	3 476 258	82	3
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES			
TOTAL	34 673	3	2

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE (T3-T5-T6)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sans objet			
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Sources : Système d'information Chorus et Directions générales

RHÔNE-ALPES

DÉTAIL DES CRÉDITS OPÉRATEURS, AUTRES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL

Exécution CP 2013 en €

OPERATEURS ET AUTRES STRUCTURES	Fonctionnement T3 – T6	Investissement	Total
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES EN RÉGION (siège, antenne ou monument)			
ENSA Architecture Grenoble Lyon St Etienne	5 607 072	728 000	6 335 072
CNSMD de Lyon	12 691 088	509 950	13 201 038
CND antenne en région	188 980	0	188 980
CMN (Brou,Ferney voltaire, Trésor Saint Jean, Grotte Chauvet)	56 000	24 243	80 243
INA – délégation de Lyon	312 840	0	312 840
SOUS TOTAL OPÈRATEURS EN REGION	18 855 980	1 262 193	20 118 173
OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES ATTRIBUANT DES SOUTIENS			
BNF Pôles associés	164 338		164 338
CNAP – aides	12 846		12 846
CNC (Région +1D)+ ttes aides	16 866 983		16 866 983
CND – aides	14 000	0	14 000
CNL – aides	1 538 367		1 538 367
CNT- aides	51 500		51 500
CNV – aides	1 808 532		1 808 532
INRAP / FNAP	5 636 728		5 636 728
ONDA – aides	202 625		202 625
RMN GP –**(charges 2012)**	0	0	0
SOUS TOTAL OPÈRAT. ATTRIBUANT DES SOUTIENS	26 295 919	0	26 295 919
TOTAL	**45 151 899**	**1 262 193**	**46 414 092**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

SOCIETES DE L'AUDIOVISUEL	CHARGES D'EXPLOITATION (Exécution 2012)
France 3 antennes région	24 447 000
France Bleu antennes région	7 085 000
TOTAL	**31 532 000**

Sources : France Télévision – Radio France

SYNTHESE AVEC IDF ET CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	304 520 840	21 587 044	326 107 884
PROG. 175 PATRIMOINES	56 688 556	235 430 117	292 118 673
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	128 567 403	7 181 831	135 749 234
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	15 149 900	226 843	15 376 743
DGD – BIBLIOTHÈQUES	0	79 663 521	79 663 521
TOTAL	**504 926 699**	**344 089 356**	**849 016 055**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	81 697 852	52 648 237	134 346 089
PROG. 175 PATRIMOINES	41 573 408	771 703	42 345 111
PROG. 180 PRESSE	380 165 834	18 572 897	398 738 731
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	1 822 231	2 210 696	4 032 927
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	58 075 076	88 516	58 163 592
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	27 751 220	611 479	28 362 699
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	24 118 934	56 348	24 175 282
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	37 563 571	4 968 027	42 531 598
TOTAL	**652 768 126**	**79 927 903**	**732 696 029**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	990 435 424	323 615 878	1 314 051 303
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	456 656 609	0	456 656 609
TOTAL	**1 447 092 033**	**323 615 878**	**1 770 707 912**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	849 016 055	25%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	732 696 029	22%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 770 707 912	53%
TOTAL	**3 352 419 996**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	146 914 656
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	287 652 133
TOTAL	**434 566 789**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	849 016 055	22%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	146 914 656	4%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	732 696 029	19%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	1 770 707 912	47%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	287 652 133	8%
TOTAL	**3 786 986 784**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	QUOTE PART DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC AFFECTEE AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012
France 3 antennes région	346 000 000
France Bleu antennes région	100 803 000
TOTAL	**446 803 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

SYNTHESE HORS ILE DE FRANCE ET CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *
Exécution CP 2013 en €

RAPPEL DES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CREATION	248 516 405	20 186 504	268 702 909
PROG. 175 PATRIMOINES	52 889 264	215 369 247	268 258 511
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	112 946 041	6 720 763	119 666 804
PROG. 334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES	13 778 500	226 843	14 005 343
DGD – BIBLIOTHÈQUES	0	66 978 210	66 978 210
TOTAL	**428 130 210**	**309 481 567**	**737 611 777**

Sources : Système d'information Chorus et Service du Livre et de la Lecture (DGD)

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX T6	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PROG. 131 CRÉATION	14 430 901	2 128 203	16 559 104
PROG. 175 PATRIMOINES	3 690 321	729 203	4 419 524
PROG. 180 PRESSE	88 762 208	7 451 495	96 213 703
PROG. 186 RECH . CULT. ET CULTURE SCIEN.	184 214	906 487	1 090 701
PROG. 224 TRANS. DES SAVOIRS ET DEMOC. DE LA CULT.	9 751 219	10 000	9 761 219
PROG. 313 CONTRIBUTION A L'AUDIOV. ET A LA DIV. RADIO.	26 133 362	588 059	26 721 421
PROG. 334 LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES	306 700	56 348	363 048
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (T3-T5-T6)	8 561 137	1 223 109	9 784 246
TOTAL	**151 820 062**	**13 092 904**	**164 912 966**

Sources : Système d'information Chorus

DÉPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
OPÉRATEURS EN REGION (siège, antenne ou monument)	85 547 653	11 200 372	96 748 026
OPÉRATEURS DISTRIBUANT DES SOUTIENS	160 029 125	0	160 029 125
TOTAL	**245 576 778**	**11 200 372**	**256 777 150**

Sources : Directions générales – Opérateurs et autres structures

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS T2 ET SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	737 611 777	64%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	164 912 966	14%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	256 777 150	22%
TOTAL	**1 159 301 893**	**100%**

MASSE SALARIALE SUR TITRE 2	MONTANTS
DRAC	131 589 561
AUTRES SERVICES, SCN, OPÉRATEURS	129 974 170
TOTAL	**261 563 731**

Sources Secrétariat général / Bureau de l'emploi et de la rémunération

TOTAL DES DÉPENSES ÉTAT (Y COMPRIS T2) PERIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION HORS SOCIETE DE L'AUDIOVISUEL	MONTANTS	%
TOTAL CRÉDITS DÉCONCENTRÉS	737 611 777	52%
MASSE SALARIALE SUR T2 DRAC	131 589 561	9%
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX T6	164 912 966	12%
TOTAL DEPENSES OPÉRATEURS ET AUTRES STRUCTURES	256 777 150	18%
MASSE SALARIALE SUR T2 AUTRES STRUCTURES, SCN, OPÉRATEURS	129 974 170	9%
TOTAL	**1 420 865 624**	**100%**

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL	QUOTE PART DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC AFFECTEE AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012
France 3 antennes région	299 281 000
France Bleu antennes région	93 550 000
TOTAL	**392 831 000**

Sources : France Télévision – Radio France

** Y compris ministère de l'Intérieur – Dotation globale de décentralisation / bibliothèques*

NOTE METHODOLOGIQUE

NOTE METHODOLOGIQUE

ANALYSE DES INTERVENTIONS FINANCIERES ET DES POLITIQUES CULTURELLES EN REGION

RAPPORT - 1ère PHASE

La présente note de méthode répond à un triple objectif :

- préciser les modalités de définition du périmètre au regard des normes comptables et des conditions de mise en œuvre des politiques publiques ;

- présenter les sources des données et les conventions utilisées pour les traiter ;

- indiquer les limites de l'analyse et les biais introduits.

Elle tente également d'apporter des éléments de réflexion en vue d'améliorer la fiabilité des chiffres qui pourraient être recueillis à l'avenir, en vue d'un prochain exercice de consolidation des dépenses du ministère de la Culture et de la Communication. Le cas échéant, ils pourraient contribuer à mettre en place un dispositif de type comptabilité analytique ou de type "coût complet" à caractère pérenne, afin d'assurer la comparabilité dans le temps et une bonne lisibilité des informations produites.

1) Définition du périmètre

Le périmètre inclus principalement les crédits exécutés en 2013 sur le budget de l'État, auxquels il convient d'ajouter un certain nombre de dépenses effectuées en région par des opérateurs du ministère et financées sur ressources non budgétaires (recettes fiscales).

La nomenclature budgétaire d'exécution a constitué une référence première et essentielle pour répondre aux objectifs de la mission et filtrer les données comptables analysées.

Au préalable, il convient d'indiquer que le périmètre de l'étude couvre les trois programmes de la mission "Culture", les deux programmes de la mission "Médias et industries culturelles", les trois programmes de la mission "Avances à l'audiovisuel public", et une partie du programme 122 "Concours financiers aux régions" pour la DGD-bibliothèques.

Ministère responsable de programme	Programme	Description
MCC	131	Création
MCC	175	Patrimoines
MCC	180	Presse
MCC	186	Recherche culturelle et culture scientifique
MCC	224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
MCC	313	Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique
MCC	334	Livre et industries culturelles
MREDFP	122	concours financier aux régions
MINEFI	841	France télévision
MINEFI	843	Radio France
MINEFI	845	Institut national de l'audiovisuel

Pour chacun des programmes du MCC et selon le centre financier concerné (budget opérationnel de programme (BOP) ou unité opérationnelle (UO) la mission a retenu les montants des crédits de paiement exécutés en 2013 sur les différents titres et catégories budgétaires sur la base des règles suivantes :

- Pour les BOP d'administration centrale et les UO de centrale

Titre 3 Dépenses de fonctionnement,
catégorie 32 Subventions pour charges de service public (les montants sont inscrits en “Dépenses opérateurs et autres structures”)

Titre 6 Dépenses d’intervention (les montants sont inscrits en “Dépenses d'intervention sur crédits centraux T6)
catégorie 61 Transferts aux ménages
catégorie 62 Transferts aux entreprises
catégorie 63 Transferts aux collectivités territoriales
catégorie 64 Transferts aux autres collectivités

Titre 7 Dépenses d’opérations financières
catégorie 72 Dotation en fonds propres (les montants sont inscrits en “Dépenses opérateurs et autres structures/opérateurs en région”)

- Pour les BOP d'administration centrale et les UO Services à compétence nationale

***Titre 3 Dépenses de fonctionnement*,**
catégorie 31 Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (les montants sont inscrits en “Dépenses sur crédits centraux SCN)

Titre 5 Dépenses d’investissement (les montants sont inscrits en “Dépenses sur crédits centraux SCN)
catégorie 51 Dépenses pour immobilisations corporelles de l’État
catégorie 52 Dépenses pour immobilisations incorporelles de l’État

- Pour les BOP des Directions régionales des affaires culturelles

Titre 3 Dépenses de fonctionnement,
catégorie 31 Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (les montants sont inscrits en “Crédits déconcentrés)

Titre 5 Dépenses d’investissement (les montants sont inscrits en “Crédits déconcentrés”)
catégorie 51 Dépenses pour immobilisations corporelles de l’État
catégorie 52 Dépenses pour immobilisations incorporelles de l’État

Titre 6 Dépenses d’intervention (les montants sont inscrits en “Crédits déconcentrés”)
catégorie 61 Transferts aux ménages
catégorie 62 Transferts aux entreprises
catégorie 63 Transferts aux collectivités territoriales
catégorie 64 Transferts aux autres collectivités

Concernant les crédits déconcentrés, la mission a complété le montant des crédits exécutés sur la dotation ministérielle avec le montant de la Dotation générale de décentralisation – bibliothèque versé en 2013.

Concernant les crédits centraux, les informations sur les “tiers”, issues des restitutions du système d'information financière Chorus, ont permis à la mission d'enrichir les données sur le programme en indiquant non seulement le montant des subventions versées par l'administration centrale sur le programme mais aussi le nombre de bénéficiaires et le nombre de subventions inférieures ou égales à 10 000 €. Ces informations sont reprises dans la fiche “Détail des dépenses d'intervention sur crédits centraux T6 / Ventilation par programme”.

La mission a par ailleurs intégré les dépenses de Titre 2 “Dépenses de personnel” au périmètre de l'étude et a ventilé les coûts induits par types de bénéficiaires des emplois État affectés (DRAC, SCN, Opérateurs en région, autres services en région). Le montant des dépenses de personnel sur T2 est inscrit en “Masse salariale sur Titre 2”. Les dépenses des opérateurs relatives aux effectifs payés sur la subvention (masse salariale sur T3) ne font pas l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de la mission. Néanmoins, les effectifs sur T3 sont présentés afin d'approcher au plus près l'ensemble des moyens de l’État et de ses opérateurs en région. Les données sur les effectifs (sur T2 et T3) sont inscrites en détail dans la fiche “Effectifs du ministère de la Culture et de la Communication y compris opérateurs”

Enfin, la mission a étendu le périmètre de l'étude aux montants des aides distribuées par des opérateurs ou autres types de structures financés à partir d’une subvention versée par le ministère ou à partir des impôts et taxes assimilées affectés à des opérateurs en fonction de leurs missions et relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Le montant de ces aides est inscrit en “Dépenses opérateurs et autres structures/opérateurs distribuant des aides”.

Le périmètre de l'étude comprend donc :

- des charges de fonctionnement direct, telles que les dépenses de masse salariale sur titre 2 ou les dépenses d'intervention effectuées dans le cadre d’opérations de distributions d’aides ou de soutiens à différentes catégories de bénéficiaires ;

- des charges de fonctionnement indirect définies en substance comme des versements effectués pour financer les charges de fonctionnement d’entités qui sont chargées de l’exécution de

politiques publiques relevant de la compétence directe de l'État, que ce dernier leur a confiée et dont il assure le pilotage indépendamment de la qualification budgétaire de ces charges[1]. A ce titre, les sociétés de l'audiovisuel ont été intégrées au périmètre de la mission.

Par convention, la mission s'est affranchie de la nomenclature comptable pour définir les "Dépenses d'intervention" comme les dépenses suivantes :
- les subventions versées aux opérateurs (fonctionnement et investissement)
- les dépenses des services à compétence nationale
- les subventions de titre 6 versées par l'administration centrale
- les dépenses des DRAC hors l'action 224-07 "fonctions support"
- la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques
- les aides versées par des opérateurs ou autres structures

2) - Présentation des sources des données et des conventions utilisées pour les traiter

Une grande part des données utilisées par la mission provient du système d'information financière et comptable Chorus. Ces données brutes n'ont pu être exploitées en l'état et ont été retraitées par la mission du simple fait que les restitutions à partir de Chorus ne permettent pas de classer par région les dépenses réalisées sur les budgets opérationnels de programme (BOP) de l'administration centrale[2].

La mission a utilisé d'autres sources selon qu'il s'agit des dépenses d'administration centrale, des crédits déconcentrés ou des dépenses des opérateurs. Les services du secrétariat général ont été sollicités en priorité : Bureau de la qualité comptable (BQC), Bureau de l'emploi et de la rémunération (BER), Département de l'action territoriale (DAT). La réalisation de la mission a nécessité également la collaboration des services des Directions générales (DG) et l'aide directe des opérateurs pour recueillir des informations précises sur leur activité de distribution de soutien financier par région. Un tableau récapitulatif des sources est joint en annexe, il présente les informations utiles à la compréhension des données présentées dans le rapport.

Les interprétations qui ont été nécessaires pour traiter certains cas particuliers, sont les suivantes :

- concernant les crédits déconcentrés

1) Les données qui ont été transmises par le DAT à la mission étaient ventilées selon trois axes ministériels, fonctionnement - mixte - investissement, dont les montants étaient respectivement à 470 M€, 36 M€ et 265 M€. La mission a choisi de traiter les données sur les axes usuels fonctionnement et investissement, et a fait le choix d'agréger les crédits imputés sur l'axe "mixte" à l'axe "fonctionnement".

2) les crédits versés en région au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD-Bibliothèque) ont été classés en dépenses d'investissement puisque depuis le 1er janvier 2006, un seul concours particulier réunit ces crédits, qui ne sont plus consacrés qu'aux investissements consentis au profit des BM et des BDP pour soutenir des projets de construction, d'extension ou restructuration de bâtiments (médiathèques de proximité rurales ou urbaines, nouvelles constructions d'envergure régionale), d'équipement mobilier et informatique, d'aménagement visant à améliorer les conditions de conservation des fonds patrimoniaux, projets de numérisation… Par convention, compte tenu des conditions d'instruction des dossiers, ils ont été

1 Sont exclues notamment du périmètre de l'étude les prêts et les avances comme celles versées par le Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP).

2 La mission a donc converti la variable "code postal du tiers" en "région" à défaut d'un champ « région » dans le système d'information Chorus.

considérés comme déconcentrés dans leur totalité, y compris ceux de la 2ème fraction destinés à des opérations figurant sur une liste établie chaque année par les deux ministères concernés.

3) En synthèse, le montant des crédits déconcentrés est présenté suivant la logique des programmes, ce qui offre une lecture comparable à celle des crédits d'administration centrale. Cependant, pour la présentation détaillée, les données extraites de l'application Chorus ont été retraitées par secteurs d'intervention afin de permettre une comparaison avec les données qui seront analysées dans le second volet de la mission consacré aux dépenses des conseils régionaux collectées sur la base du questionnaire transmis aux DRAC. La logique de symétrie de la présentation fait ainsi apparaître deux secteurs d'activités sur lesquels la DRAC n'intervient pas : Inventaire, Presse et Médias.
Un focus particulier est proposé sur la formation professionnelle grâce à une approche affinée de l'activité, ce qui permet de distinguer, pour le domaine de l'enseignement, le soutien aux établissements d'enseignement supérieur du domaine spécifique de l'insertion et la formation professionnelle, dont la compétence relève plus spécifiquement des régions.

- concernant les crédits d'administration centrale versés en région

1) Pour le programme 131 "Création", aucune convention particulière n'a été appliquée, mais il convient de noter que la subvention de fonctionnement versée au Palais de Tokyo reste inscrite en crédit d'administration centrale versés en région Ile de France, et n'est pas reprise dans la fiche "Détail des crédits opérateurs et autres structures" de cette région.

2) Pour les aides versées au titre du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) sur le programme 180 "Presse", les restitutions Chorus imputent sur l'Ile de France l'ensemble de la dépense pour les frais d'affranchissement postal et les transports. La mission a procédé, sur la **base des données détaillées des frais postaux cumulés par région en 2012** fournies par la DGMIC, à une réimputation de ces montants sur les crédits exécutés 2013 ventilés par région. Les frais de transports n'ont pas posé de problème de traitement particulier étant majoritairement associés au journal "le Monde" qui ne répond pas à la logique d'une aide à la presse régionale.
Une deuxième difficulté est apparue concernant le FSDP mais pour des cas très rares (sauf en Ile de France), les aides sont attribuées à des magazines nationaux (Rhône Alpes par exemple).

3) Pour le programme 175, aucune convention particulière n'a été appliquée.

4) Pour le programme 186, les subventions de titre 6 versées aux opérateurs ont été sorties et réimputées sur la ligne de l'opérateur concerné dans la fiche "Détail des crédits opérateurs et autres structures" puisqu'elles complètent la subvention de fonctionnement en matière de recherche et de culture scientifique.

5) Pour le programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation culturelle", le montant des bourses (hors critères sociaux) versées aux élèves des établissements d'enseignement supérieur du ministère a été déduit des apports de crédits du programme à la région, dans la mesure où cette dépense est déjà comprise dans la somme des subventions versées à l'opérateur.

6) Pour le programme 313, les montants retenus par région sont ceux du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Les crédits de l'action 01 pour France Télévision, ont été traités à part dans la rubrique "Sociétés de l'audiovisuel" qui indique (sur l'état de l'exécution 2012) le montant de la quote part de la contribution à l'audiovisuel public qui finance le coût des antennes en région.

7) Pour le programme 334, la somme des crédits utilisés au titre des régions Outre-mer a été déduite du montant de la subvention versée à la Centrale de l'édition et inscrite dans la rubrique

“Opérateurs ou autres structures distribuant des soutiens”, le solde restant imputé sur l'Ile de France.

8) les montants des dépenses de fonctionnement et d’investissement des Services à compétence nationale (SCN) sont inscrits globalement et les crédits de paiement exécutés en 2013 pour des dépenses relevant du strict fonctionnement ou de l’entretien de l’entité n’ont pas été isolés dans l’approche méthodologique, pas plus qu’ils ne l’ont été pour les dépenses des opérateurs.

9) Enfin, pour la région Ile de France, il n' a pas été fait de tri pour sortir toutes les aides directes attribuées à des éditeurs nationaux pour le programme 180, des associations ou autres types de structures à vocation nationale pour les autres programmes, sur un motif de cohérence et de parallélisme avec les données retenues pour les opérateurs et autres structures, dont le public et les missions ne peuvent être considérés comme exclusivement franciliens.

- concernant les crédits opérateurs et autres structures implantés en région

Le périmètre des opérateurs n’est plus défini strictement par le référentiel comptable national depuis le PLF 2013. Par conséquent, la catégorie “opérateurs” dans le cadre de cette étude correspond aux entités recevant une subvention de l’État ou bénéficiant de taxes affectées, sur lesquelles l’État exerce une tutelle et qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques culturelles.

Le montant des dépenses est celui de l'ensemble des subventions versées (T3- T6 -T7) en 2013 à partir du budget du MCC à l'opérateur.

Pour le cas particulier des antennes en région, la mission a sollicité directement les établissements concernés pour obtenir, sur la base des coûts d'exploitation de la structure, la part financée par des subventions de l’État. Tous n'ont pas répondu à cette demande, ainsi :
- pour les sites d'Avignon et de Sablé de la Bibliothèque nationale de France et pour l’antenne de la Cité de la Céramique à Limoges, le coût renseigné est hors proratisation des charges d'exploitation en fonction de la part financée sur subvention du MCC et hors activité de conservation pour le site de Sablé;
- pour l’antenne de l’école d’architecture de Montpellier à la Réunion, aucune information n’a pu être communiquée à la mission par la Direction générale des patrimoines, le travail de décomposition des coûts engagée par l’école de Montpellier étant en cours de validation au moment de l'étude. Les dépenses de subvention indiquée pour l’école d’architecture de Montpellier en région Languedoc Roussillon intègrent donc la quote-part de subventions versée pour l’antenne de la Réunion ;
- pour les monuments du Centre des monuments nationaux, les montants indiqués correspondent aux charges d’exploitation dont le coût a été proratisé en fonction du taux de financement de l’établissement par l’État : 17,7 % en fonctionnement et 82,5 % en investissement, comme indiqué par l’établissement. La somme des montants ainsi imputés en région a été déduite du montant des subventions versées par le ministère au siège implanté en Ile de France.

- Pour les opérateurs qui ne reçoivent pas de subvention pour charge de service public mais des produits de taxes affectées et dont la mission principale est de conduire pour le compte de l’État une politique de redistribution d'aides, les crédits autres que ceux consacrés aux aides distribuées ne sont pas intégrés au détail “des crédits des opérateurs et autres structures implantés en région”. Cela concerne le CNC, le CNL, le CNV et l’INA en région Ile de France.

- concernant les crédits opérateurs et autres structures implantés distribuant des soutiens

Pour l'enquête, ont été pris en compte au titre de cette catégorie les établissements publics ou autres types de structure suivants : BNF, CNAP, CNC, CND, CNL, CNT, CNV, INRAP, ONDA, RMN-GP et la Centrale de l'édition pour les régions d'outre-mer.

Trois de ces structures figurent également dans la liste des "Opérateurs et autres structures implantés en région" : la BNF qui exerce une mission de soutien à travers sa politique de "Pôles associés", le CNAP pour ses différents dispositifs d'aide et l'INRAP pour les crédits affectés au fonds de soutien d'archéologie préventive.

- BNF : un peu plus de 1% de la subvention de fonctionnement que la BNF perçoit du ministère est consacré chaque année au versement de subventions à des bibliothèques en région dénommées "pôles associés". L'établissement a fourni un descriptif des montants versés en 2013 par région, qui a été intégré dans les apports financiers à la région. Par contre, l'évaluation du coût de la coopération avec les bibliothèques qui est assuré par ailleurs par la BNF (gestion du catalogue collectif de France (CcFr) n'a pas été prise en compte car il n'était pas possible de répercuter les coûts par région.

- RMN-GP : l'établissement a fourni à l'IGAC un récapitulatif des **charges 2012** (les comptes 2013 n'étant pas arrêtés dans le calendrier de la mission) ventilées par nature pour les activités de service public et commerciales (librairies, boutiques …) effectuées dans des musées sous statut de SCN. Pour les besoins de la mission, seules les charges de service public ont été retenues, l'établissement ayant indiqué que la subvention versée à l'établissement équilibrait en 2012 le besoin de financement des missions de service public, aucune proratisation n'a été effectuée.

-Pour le CNAP, le CNC, le CND, le CNL, le CNT, le CNV et l'ONDA les entités ont transmis la liste par région du montant des aides attribuées en 2013 à l'issue des commissions. Pour le FNAP, les données ont été fournies par l'administration centrale, sous-direction de l'archéologie. Concernant l'association de soutien aux théâtres privés (ASTP), les données transmises à l'IGAC n'ont pas permis de renseigner le montant des soutiens apportés aux théâtres autres que franciliens. Pour cette raison la STP n'a pas été retenue dans la liste des opérateurs distribuant des soutiens en région.

- concernant les sociétés de l'audiovisuel

- France télévision (programme 841), les montants de dépenses indiqués correspondent à la quote part de la contribution de l'audiovisuel public qui a financé les **charges d'exploitation 2012** du réseau France 3 par antenne régionale, les comptes administratifs 2013 n'ayant pas été arrêtés à la date de la mission. Le réseau FR3 est organisé en cinq pôles régionaux de gouvernance, le coût de fonctionnement des pôles régionaux et les coûts affectés des fonctions support ne sont pas compris dans les chiffres retenus. Ces derniers sont proratisés en fonction de la part de la redevance et subvention publique (87%) sur l'ensemble des recettes du groupe France Télévision qui dispose aussi de recettes publicitaires (12,8%) ou de parrainage (0,13%).
- **France Bleu** (programme 843), la mission a demandé à Radio France de lui fournir la part de financement de chacune des 44 radios locales à partir de la contribution à l'audiovisuel public. Les principes de la comptabilité analytique de Radio France ne permettaient dans un premier temps que de restituer ces dépenses au niveau des quatre pôles inter-régionaux. Sur l'insistance de la mission, Radio France a répondu à ses attentes et les montants indiqués par région correspondant à la quote part de la contribution à l'audiovisuel public qui a financé **les charges directes des antennes en 2012.**

- **INA** (programme 845), l'établissement dispose de sept délégations régionales (centres de

consultation régionaux) et d'un réseau de consultation dans quelques médiathèques municipales. la mission a demandé à l'INA de préciser la part des crédits de la subvention perçue par l'établissement susceptible de faire l'objet d'une répartition régionale et d'en indiquer le montant par centre de consultation. L'INA a communiqué les charges d'exploitation 2013 de chacune des antennes et a indiqué que le taux de recettes publiques à l'INA est de 66 %. La mission a appliqué ce taux pour le montant retenu des coûts de l'INA en région qui a été reporté dans la rubrique "Opérateurs et autres structures implantées en région".

À l'instar de la règle appliquée pour les dépenses relatives aux autres opérateurs relevant des programmes du ministère de la Culture et de la Communication financés à partir des taxes affectées, les coûts de Radio France, France Télévision et de l'INA pour leur implantation en Ile de France et la gestion de leurs réseaux financés à partir des redevances n'ont pas été retenus et ne sont donc pas mentionnés dans la fiche de l'Ile de France.

- concernant les données sur les effectifs et la masse salariale

Le bureau de l'emploi et de la rémunération a fourni à l'IGAC pour le T2 un fichier de données brutes issues du système d'information des ressources humaines (Rhapsodie). La mission a procédé aux retraitements nécessaires pour trier les effectifs par "type de structure" "affectation" et "sous-affectation".
Au moment de la mission, les données relatives à l'exécution 2013 des emplois des opérateurs était en cours de traitement au bureau des opérateurs du secrétariat général. Il n'a donc pas été possible pour la mission de recueillir pour tous les opérateurs le nombre d'ETP au 31/12/2013.
Sauf pour les écoles d'architecture (ETP au 31/12/2013) ou les écoles d'arts (prévisions d'exécution 2013 des ETP), les données relatives aux effectifs des opérateurs en T3 reprennent les notifications des plafonds de la LFI 2013.

Pour appréhender le montant des dépenses de masse salariale sur T2, la mission a eu recours au principe de codification en vigueur des données de paies du ministère qui permet d'extraire par DRAC, les dépenses de T2 sur son périmètre[3]. Ces montants concernent les emplois de la DRAC, des SCN de la région, de certains opérateurs ayant des emplois sur T2 (Centre des monuments nationaux, écoles nationales supérieures d'art) et ceux mis à disposition des archives départementales et des bibliothèques municipales classées.
La mission a constaté que les données relatives aux rémunérations des agents affectés dans les écoles d'architecture et de quelques SCN (comme Compiègne/Blérancourt ou Archives du monde du travail) ne sont pas ressorties de cette restitution automatique et ont été remises à la mission à partir d'une requête spécifique opérée par le BER.

3) Les limites de l'analyse et les biais introduits

- La mission a procédé à une **répartition des dépenses par région à partir de l'adresse du bénéficiaire de la subvention**, or il ne peut y avoir de systématisme entre l'adresse du tiers auquel a été versée la subvention et le lieu où le bénéfice de l'aide se réalise. Pour exemple : les aides à la presse versées au Journal Ouest France sont intégralement imputées sur les crédits d'intervention de l'administration centrale du programme 180 en région Bretagne à hauteur de 17 M€, alors même que le lectorat du journal touche *a minima* une autre région (Pays de la

3 Cette codification repose sur d'anciennes pratiques, à l'époque où les directions régionales prenaient en charge les payes de plusieurs services en région. Elle n'a plus de fondement, depuis la mise en place de la nouvelle organisation de la gestion des ressources humaines en mode ONP.

Loire). Ce même biais est constaté pour les aides aux œuvres audiovisuelles du CNC, dont le montant est imputé sur la région de résidence du producteur bénéficiaire de l'aide.

- Du fait du transfert de gestion au CNOUS / CROUS des bourses sur critères sociaux, les crédits concernant **les bourses sociales versées aux élèves des écoles supérieures du ministère de la culture et de la communication ne sont pas répercutées sur les dépenses du ministère en région**. Le montant 2013 des bourses sur critères sociaux est d'environ 29 M€ pour le ministère.

- Les crédits de paiement exécutés en 2013 sur titre 5 pour la réalisation de travaux portant sur des biens contrôlés par l'Etat mais pour lesquels la maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'opérateur de maîtrise d'ouvrage déléguée, sont inscrits comme crédits d'investissement sur la ligne de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) dans la fiche "Détail des crédits opérateurs et autres structures" de la région Ile de France.

- Une analyse comparée des données relatives aux ETP sur T2 issues du fichier de Rhapsodie et des organigrammes des DRAC transmis par le Département de l'action territoriale à l'IGAC a mis en évidence de légers écarts sur le nombre d'effectifs ou sur leur répartition par domaines d'activités. Compte-tenu du fait que certaines directions régionales mentionnent sur leur organigramme des agents qui ne sont pas en position d'activité (CLM, Congés parentaux...), la mission a choisi de retenir **les données sur les effectifs issues de Rhapsodie, tout en sachant qu'ils peuvent présenter une légère source d'erreur du fait que la mise à jour des données n'est pas effectuée en temps réel**. Pour une analyse plus approfondie des moyens en personnel des DRAC, la mission renvoie sur les travaux de cartographie conduits au Secrétariat général par le DAT.

- L'absence d'une codification spécifique dans le référentiel de programmation budgétaire jusqu'en 2013 a eu pour conséquence que les restitutions Chorus n'ont pas permis d'identifier au sein des crédits d'administration centrale les subventions relevant de la réserve parlementaire, dont la ventilation régionale est indépendante de l'action du ministère. **Le biais lié aux crédits de la réserve parlementaire (8.9 M€**) est particulièrement important sur le programme 224 (7.36 M€), sur les autres programmes, la part des crédits de la réserve parlementaire est la suivante :
Programme 131 "Création" : 0.48 M€
Programme 175 "Patrimoines" : 0.74 M€
Programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation culturelle" : 7.39 M€
Programme 313 "Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique" : 0.16 M€
Programme 334 "Livre et industries culturelles" : 0.06 M€
Programme 180 "Presse" : 0.05 M€
Programme 186 "Recherche culturelle et culture scientifique" : 0.02 M€

- S'agissant de la région Ile de France, l'implantation majoritairement parisienne des établissements publics nationaux, comme des associations à vocation nationale ou encore des organes de presse nationale a pour effet de sur-représenter le montant des dépenses culturelles de l'État sur la région Ile de France, alors même que celles-ci ont vocation à couvrir l'intégralité du territoire national ou à toucher un public non francilien.

TABLEAU DE SYNTHESE DES DONNEES QUANTITATIVES RECENSEES PAR LA MISSION ET INDICATION DES SOURCES

TYPE DE DONNEES	DESCRIPTION DES DONNEES	SOURCES
Crédits déconcentrés	1. Présentation par DRAC des dépenses exécutées en 2013 ventillées par programme (page synhèse) et par secteur d'intervention (page détail des crédits déconcentrés) 2. Montants par régions de la Dotation globale de décentralisation (DGD)– concours particulier des bibliothèques - crédits exécutés 2013.	1. Restitution par programme / action / sous action / activité et selon les axes ministériels de dépenses (fonctionnement / 'investissement) des données comptables du système d'information Chorus retraitées par le Département de l'action territoriale (DAT) du Secrétariat général (SG) 2 . Service du livre et de la lecture (SLL) de la DGMIC
Crédits centraux	1. Ventilation par programme, et par axe ministériel, des dépenses 2013 d'intervention en T6 par action-sous action – activité – tiers bénéficiaire – code postal du tiers 2. Dépenses 2013 exécutées par les Services à Compétence nationale (SCN) en distinguant les dépenses d'investissement de celles de fonctionnement. 3. Au montant des aides à la Presse gérées sur le programme 180 sont ajoutés pour chaque région les contributions à la prise en charge des frais d'affranchissement sur la base de l'exécution 2012.	1. Les informations ont été restituées à partir du système d'information Chorus par le Bureau de la qualité comptable (BQC) du Secrétariat général 2. Les informations ont été recueillies auprès des directions générales concernées (DGPAT et DGCA), voire auprès du SCN en cas d'implantation sur plusieurs sites (musées napoléonien), 3. Les informations sur les frais postaux ventilés par région ont été recueillies auprès de la DGMIC.
Les opérateurs et autres structures		
A Les opérateurs et autres structures implantés en région	1.Montant par opérateur des crédits de paiement versées sur le T3-T6-T7 (pour le fonctionnement et l'investissement)	1. Les données relatives aux montants des subventions versées au MUCEM (région PACA), au TNS et aux autres opérateurs implantés en Ile de France, sont issues des montants de l'exécution des crédits 2013 extraits du système d'information financière et comptable Chorus et transmis par le Bureau de la qualité comptable / Secrétariat général. 1bis. Pour les écoles nationales supérieures d'art, les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et les écoles d'architecture, la mission IGAC a recueilli directement auprès de la direction générale de la création et de la direction générale des patrimoines, les données relatives aux dépenses exécutées en 2013. Pour les autres opérateurs, les informations ont été restituées à partir du système d'information Chorus par le Bureau de la qualité comptable (BQC) du Secrétariat général
Pour les antennes en région	2. pour les antennes en région, le montant indiqué correspond à la part des charges d'exploitation prise en charge par un financement de l'Etat lorsque l'information était disponible	2. les informations concernant les antennes en région ont été receuillies auprès des établissements concernés.
B les opérateurs et autres structure	1. Montant par entité des aides distribués à des bénéficiaires de la région en 2013.	1. Les informations ont été receuillies directement auprès des entités concernées. Pour le FNAP, les

distribuant des aides		montants des aides et la liste des bénéficiaires ont été transmis par la Direction générale des patrimoines / Sous direction de l'archéologie.
TYPE DE DONNEES	DESCRIPTION DES DONNEES	SOURCES
Dépenses de masse salariale sur T2	1. Ventilation des dépenses de masse salariale sur T2 par DRAC – service bénéficiaire	1. La mission IGAC a eu recours aux informations communiquées par le Bureau de l'emploi et de la rémunération (BER) du Secrétariat général.
Les effectifs	1. Nombre d'ETP au 31/12/2013 sur T2 par DRAC, SCN et autres services en région (archives départementale et bibliothèque municipale) 2. Nombre d'ETP sur T2 et sur T3 pour les opérateurs	1. fichier de données brutes issues du système d'information des ressources humaines (Rhapsodie) transmis par le Bureau de l'emploi et de la rémunération (BER) du Secrétariat général. 2. Pour les écoles nationales supérieures d'art, les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et les écoles d'architecture, les données sur les effectifs T2 et T3 ont été transmises par les services de la DGPAT et de la DGCA. Pour les autres opérateurs, les effectifs T2 retenus sont ceux fournis par le BER et les données relative aux effectifs sur T3 sont les plafonds d'emplois notifiés en loi de finances 2013.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection Générale des Affaires Culturelles

n° 2014-16

ANALYSE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET DES POLITIQUES CULTURELLES EN RÉGION

PHASE 2

POLITIQUES ET DEPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS

2013

RELATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Anne CHIFFERT
Inspectrice générale des affaires culturelles

Dominique CHAVIGNY
Chargé de mission d'inspection générale

Catherine LE GAL
Auditrice interne

SOMMAIRE

Lettre de mission p. 5

Lettre de Madame Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication à Monsieur Alain Rousset, Député de Gironde, Président du Conseil régional d'Aquitaine, Président de l'association des Régions de France p. 7

Présentation de la mission p. 9

SYNTHÈSE ET ANALYSE DES POLITIQUES ET DES DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS p. 11

I - Les politiques culturelles des Régions sont reliées à leurs compétences d'attribution p. 11

1-1. L'aménagement équilibré du territoire p. 12

1-2. Le développement économique et l'attractivité régionale p. 13

1.2.1. les industries culturelles p. 14
1.2.2. la formation, l'enseignement professionnels et l'emploi p. 16
1.2.3. le tourisme et l'attractivité des territoires p. 18

1-3. Les lycées et l'accès des jeunes à la culture p. 19

1-4. La vitalité et la valorisation des cultures régionales p. 19

II - Le partenariat entre les Régions et les DRAC repose sur un ensemble de dispositifs de coopération p. 21

2-1. Un dialogue politique et des relations de travail réguliers et organisés p. 22

2-2. Une contractualisation des interventions p. 23

2-3. Les Fonds conjoints et le partage de l'expertise p. 25

2-4. Les agences régionales p. 26

III - Les moyens mis en jeu par les Régions et par l'État traduisent des stratégies et des priorités différenciées p. 28

3-1. Dépenses des Régions en 2012 et 2013 relevant de la nomenclature budgétaire M71 (Fonction Culture) p. 28

3-2. Estimation des dépenses 2013 des Régions ventilées par domaines p. 29

3-3. Dépenses respectives des Régions et des DRAC par domaines p. 31

3.3.1. le spectacle vivant : domaine partagé et stratégies différenciées p. 31
3.3.2. les arts plastiques : la montée en puissance des Régions p. 32
3.3.3. les patrimoines : le rôle majeur des DRAC p. 33
3.3.4. les industries culturelles : les Régions en pointe p. 34

3-4 Les ressources humaines des Régions dans le domaine de la culture p. 35

CONCLUSION p. 37

IV – Dépenses culturelles des Régions par catégories p. 39

ANNEXE : p. 145

- Éléments de méthode sur l'exploitation des données chiffrées p. 147

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

NOTE

à l'attention de Madame Ann-José ARLOT
Chef du Service de l'Inspection Générale
des Affaires Culturelles

05 FEV. 2014

CC/18957

Objet : Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région

Dans le cadre de la politique de décentralisation portée par le Gouvernement, la loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) offre une modalité nouvelle de relation entre l'État et les collectivités territoriales. Elle ouvre en effet la possibilité pour celui-ci de déléguer aux collectivités qui en feraient la demande la gestion de compétences qu'il exerce, pour une période limitée et dans un cadre défini par convention.

Il m'apparaît important d'examiner les conditions dans lesquelles ce nouvel outil de partenariat pourrait être utile dans les domaines de la culture et de la communication.

Dans cette perspective, j'ai souhaité que soit engagée au sein du ministère une réflexion concertée sur ce thème et j'ai chargé à cet effet le secrétariat général de mettre en place un groupe de travail, associant les directeurs généraux de l'administration centrale et des directeurs régionaux des affaires culturelles, qui me rendra prochainement ses conclusions.

Il me semble également indispensable de disposer d'une vision précise et actualisée des politiques culturelles mises en œuvre et des moyens qui leur sont affectés dans chacune des régions. C'est pourquoi je confie à l'IGAC la mission d'en établir l'état des lieux et de procéder à son analyse.

Dans un premier temps la mission procédera, avec l'appui du secrétariat général et des directions générales, à une consolidation des données existantes sur les apports financiers du ministère de la Culture et de la Communication dans chaque région au titre de ses crédits déconcentrés et centraux comportant les établissements publics, les SCN et, lorsque ces données peuvent être disponibles, les secteurs de l'audiovisuel et de la presse. Ces données et leur analyse devront m'être remises dans un délai de huit semaines.

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

Dans un second volet de la mission, je souhaite que soit établie une estimation récente des apports financiers des conseils régionaux à la culture, directement ou par l'intermédiaire des agences qu'ils subventionnent, ainsi qu'un recensement des organisations qu'ils ont mises en place pour mener leur politique culturelle: place du service dédié dans l'organigramme de leur administration et ses effectifs, y compris les agences régionales.

L'IGAC s'attachera également, pour chaque région, à présenter la politique culturelle des collectivités territoriales régionales et ses modalités de mise en œuvre dans ses différentes composantes (Patrimoines, Spectacle vivant, industries culturelles…). Au titre des partenariats, les dispositifs communs existants (commissions conjointes, mutualisations de crédits dans une structure commune, fonds d'intervention...) devront être inventoriés. L'ensemble de ces données fera l'objet d'une synthèse au plan national.

Pour la réalisation de ce second volet, je demande expressément aux DRAC et au Département des études, de la prospective et des statistiques de se mobiliser pour répondre aux demandes de l'IGAC dans les délais qui leur seront fixés.

Je souhaite pouvoir disposer des résultats complets des travaux de l'IGAC au plus tard dans un délai d'un mois suivant l'achèvement de la première partie de la mission.

Laurence ENGEL

Copies: SG et DG

Liberté Égalité Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Monsieur Alain ROUSSET
Député de la Gironde
Président du Conseil régional d'Aquitaine
Président de l'association des régions
de France
282, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 24 FEV. 2014

Nos réf. CF/150/CGR

Monsieur le Président,

La loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014 ouvre la possibilité pour l'État de déléguer aux collectivités territoriales, qui en feraient la demande, la gestion de compétences qu'il exerce, pour une période limitée et dans un cadre défini par convention.

Il m'est donc apparu important d'examiner les conditions dans lesquelles ce nouvel outil de partenariat pourrait être utile dans les domaines de la culture et de la communication.

Dans cette perspective, je suis heureuse de vous informer que j'ai demandé à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) d'établir un état des lieux et de procéder à une analyse des politiques culturelles mises en œuvre dans chacune des régions, par les conseils régionaux directement ou par l'intermédiaire des agences qu'ils subventionnent.

Cette mission sera conduite en relation étroite avec les directions régionales des affaires culturelles. Ces dernières sont donc susceptibles de prendre l'attache des services des conseils régionaux afin de compléter ou vérifier les informations dont elles disposent déjà.

Les travaux de l'IGAC donneront lieu à un rapport de synthèse dont bien évidemment un exemplaire vous sera communiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi,

Aurélie FILIPPETTI

2 rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France Téléphone : 01 40 15 80 00

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Rappel des objectifs

Conformément à la demande du cabinet de la Ministre de la culture et de la communication, l'objectif de la mission confiée à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) est d'établir pour l'année 2013 une consolidation région par région des différentes dépenses du ministère et de procéder à une estimation des dépenses et des moyens organisationnels que les Régions ont mis en place pour assurer les politiques culturelles qu'ils ont définies.

Appelée à remettre les résultats de ses travaux en deux temps, l'IGAC a transmis au cabinet de la Ministre le 16 avril 2014 un rapport de première phase présentant les données quantitatives relatives aux dépenses du ministère exécutées en région, au titre des crédits déconcentrés et centraux incluant les opérateurs implantés en région et les opérateurs distribuant des soutiens, les services à compétence nationale et le secteur de l'audiovisuel.

Le présent rapport, relatif à la deuxième phase de la mission, présente une estimation, des apports financiers à la culture de chaque Région et propose, en synthèse, une analyse des principales caractéristiques de leurs politiques culturelles ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre. Il fait un bilan des relations partenariales existantes entre les Régions et les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et s'attache à identifier les axes convergents ou distinctifs de leurs politiques qui reposent sur un ensemble de dispositifs de coopération.

Méthode et Sources

Le comité de pilotage interne à l'inspection générale a poursuivi ses travaux lors de la seconde phase de la mission. Ces travaux ont mobilisé, comme pour le rapport de première phase, les inspecteurs et les chargés de mission qui ont assuré le suivi des réponses au questionnaire et rédigé les monographies régionales.

Pour estimer les apports financiers des Régions à la culture et recenser les organisations mises en place pour mener leur politique culturelle, l'IGAC a fait appel au concours des DRAC, interrogées par questionnaire sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de ces politiques.

À partir des informations dont elles disposaient et de celles qu'elles ont pu recueillir auprès des services des Régions, il leur a été demandé de fournir des données permettant d'estimer les moyens consacrés par les Régions en 2013 à la culture. Cela a pu conduire à y intégrer éventuellement, au-delà des limites imposées par la nomenclature comptable en vigueur pour les régions (M71), des dépenses imputées sur d'autres comptes et gérés par d'autres services que le service de la culture.

Cet exercice a été rendu possible grâce à un courrier de la Ministre de la culture et de la communication adressé au Président de l'Association des Régions de France[1] pour l'informer de la mission confiée à l'IGAC et de la possibilité que les DRAC prennent l'attache des services des conseils régionaux afin de compléter ou vérifier les informations dont elles disposent.

1 Lettre de la Ministre à Monsieur Alain Rousset, Député de Gironde, Président du Conseil régional d'Aquitaine, Président de l'Association des régions de France en date du 24 février 2014.

Il ressort de l'analyse des réponses que 22 DRAC sur 26 ont renseigné les tableaux à partir d'échanges d'informations (plus ou moins approfondis) avec les services des Conseils régionaux, soit 85 % des réponses.

Leur exploitation a nécessité également de nombreux échanges entre l'IGAC et les DRAC afin de préciser, de compléter, voire de corriger certaines réponses ce qui a parfois conduit les DRAC à solliciter à plusieurs reprises leurs interlocuteurs des Régions en vue d'améliorer la cohérence des données.

Pour autant, comme l'a déjà souligné l'étude de faisabilité de l'enquête sur les dépenses culturelles des Régions réalisée par le DEPS [2], il existe « *des difficultés importantes pour la plupart des Régions, leurs services financiers et culturels, à reconstituer une information sur leurs dépenses culturelles selon une nomenclature plus détaillée, faute d'outil informatique permettant le requêtage et la codification nécessaire en amont* ». C'est pourquoi, les données chiffrées du rapport représentent des estimations de dépenses, des ordres de grandeur qui visent à apporter un éclairage sur les politiques culturelles des Régions sans prétendre atteindre une totale exhaustivité.

Composition du rapport de deuxième phase

Le rapport de la deuxième phase de la mission est composé:

1) d'une note de synthèse présentant les orientations des politiques culturelles des Régions, une analyse de leurs dépenses, les modalités de partenariat avec les DRAC

2) de tableaux pour chaque Région :

- tableau 1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement estimées pour 2013 selon la nomenclature budgétaire et comptable M71 sur la sous-fonction culture (31)

- tableaux 2 et 2 bis (détail) : Dépenses de fonctionnement et d'investissement ventilées par domaines d'intervention culturelle estimées pour 2013

- tableau 3 : Moyens en personnel - répartition des emplois de la Région dans le domaine de la culture en 2013

- tableau 4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures régionales en 2013

- tableau 5 : Apports aux labels et réseaux nationaux - montant des subventions de fonctionnement de la Région et de la DRAC affectées aux labels et réseaux en 2013

3) de trois annexes :

- Monographies régionales établies par les inspecteurs généraux et les chargés de mission d'inspection générale, selon l'enquête qualitative menée auprès des DRAC

- Éléments de méthode sur l'exploitation des données chiffrées

- Rapport de l'Inspection des patrimoines : « Actualisation 2014 des données sur les transferts des monuments historiques en l'application de la loi du 13 août 2004 »

2 « Étude de faisabilité pour l'enquête sur les dépenses et recettes culturelles des régions hors Outre-mer » DEPS – ministère de la culture et de la communication- juillet 2011.

SYNTHÈSE ET ANALYSE DES POLITIQUES ET DES DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS

I- LES POLITIQUES CULTURELLES DES REGIONS SONT RELIEES A LEURS COMPETENCES D'ATTRIBUTION

L'analyse des politiques culturelles conduites par les Régions, liées à la compétence générale en matière de culture dévolue aux collectivités publiques, montre qu'elles recouvrent ses différents domaines : patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, formation et éducation des publics, offrant pour chacun d'eux un terrain partagé avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication placés sous l'autorité des Préfets de Région.

Mais elle met aussi en évidence qu'elles font partie intégrante des stratégies d'ensemble mises en œuvre par les Régions pour répondre aux missions spécifiques qui leur sont dévolues de par leurs compétences d'attribution l'aménagement et le développement équilibré des territoires, le développement économique, la formation professionnelle et les lycées.

S'exerçant dans les mêmes domaines et s'adressant assez largement aux mêmes réseaux, aux mêmes acteurs, partenaires professionnels et collectivités territoriales, **les interventions des Régions et des DRAC s'organisent donc selon des stratégies différenciées**.

L'articulation de ces interventions a progressivement évolué au fil des dernières décennies en raison de la montée en puissance des politiques culturelles des Régions, de leurs services et des agences ou opérateurs dont elles se sont dotées, mais aussi en raison du mouvement de recentrage effectué par les DRAC sur les politiques et les équipements constitutifs de l'architecture culturelle nationale, tels que les réseaux labellisés ou les enseignements supérieurs, ayant eu pour corollaire leur retrait d'autres politiques de proximité qu'elles avaient précédemment largement soutenues comme les enseignements artistiques, les festivals ou la pratique amateur, laissant ces champs ouverts à l'action des Régions. Il en va de même dans le champ des patrimoines où les Régions accompagnent, aux côtés des Départements, la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine non protégé ou celui du patrimoine immatériel lié, le plus souvent, aux cultures régionales.

La culture est considérée comme un véritable atout par les Régions pour la réalisation de leurs missions, comme l'illustre cet extrait du rapport annexé au budget primitif 2014 de la Région Centre: « l*e développement culturel est une source de plus-value pour la société toute entière: source d'épanouissement et d'émancipation à la fois collective et des individus, terreau d'inventivité et d'audace, il est aussi source de plus-value dans tous les secteurs de l'économie : un effet levier sur le P.I.B. et l'emploi, une matière première pour la créativité économique et un formidable outil de promotion pour le développement touristique. Le développement culturel participe à l'attractivité de notre territoire et il est indissociable des enjeux éducatifs et environnementaux* ».

Si la politique culturelle définie par chaque Région est particulière, adaptée aux caractéristiques culturelles, socio-économiques et à l'identité de son territoire, il se dégage cependant de grandes tendances dont on propose ici l'analyse.

C'est en effet autour **d'objectifs transversaux** qu'apparaissent s'organiser leurs politiques en

faveur de la culture : **l'aménagement équilibré de l'espace régional, le développement économique et l'attractivité des territoires comprenant les industries culturelles, l'emploi la formation et l'enseignement professionnels et le tourisme, l'accès des jeunes à la culture qui se rattache à leur compétence sur les lycées.**

A ces objectifs s'ajoutent, pour certaines Régions comme la Bretagne, la Corse, l'Alsace, l'Aquitaine ou Midi-Pyrénées, des politiques significatives destinées à soutenir la vitalité et assurer la valorisation des cultures de leurs territoires, notamment dans le domaine de la langue.

A l'appui de l'analyse ci-dessous, sont proposés des exemples concrets relevés parmi les actions mises en œuvre par les Régions: ils ont, sauf exceptions signalées, une valeur illustrative des différents aspects que peuvent revêtir les politiques sur lesquelles se rejoignent la totalité ou une majorité de Régions.

1-1 L'aménagement équilibré du territoire

La culture comme vecteur d'aménagement et de développement des territoires constitue un axe politique fort, commun à toutes les Régions.

Cet axe s'est inscrit par anticipation dans le cadre général du *schéma régional d'aménagement et de développement du territoire* à nouveau affirmé par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « *qui définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir au sein de la Région au maintien d'une activité de service public dans les zones en difficulté ainsi qu'aux projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois, au développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux, à la réhabilitation des territoires dégradés et à la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains en prenant en compte les dimensions interrégionale et transfrontalière* ».

Dans ce domaine, les stratégies des Régions s'exercent à différents niveaux et selon des processus divers mais s'inscrivent toujours dans une tension positive entre la dynamique apportée par les équipements ou institutions structurants et une exigence de proximité.

Bien que de manière inégale, **toutes les Régions participent au fonctionnement des équipements labellisés qui structurent le paysage culturel régional** et constituent des outils de référence à l'intérieur de la région comme au plan national. Ainsi la Région Champagne-Ardenne fait-elle inscrire dans chaque préambule des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO), notamment des Scènes nationales et des Scènes conventionnées, la disposition suivante :

« *En charge de l'aménagement du territoire, la Région entend soutenir de manière équilibrée sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne les équipements structurants, les festivals et les centres de ressources. La Région les accompagne dans leurs projets qui peuvent concerner l'une ou plusieurs des fonctions suivantes : la création, la diffusion, la médiation, la formation et la promotion.(...) La Région encourage ces structures à initier de véritables plans stratégiques de conquête des populations de leurs territoires de rayonnement (...)* ».

Parallèlement au soutien qu'elles apportent aux grands équipements régionaux, **la préoccupation d'aménagement du territoire s'exprime par une approche beaucoup plus fine des besoins de leurs différents territoires et de leurs habitants, en milieu rural ou péri-urbain.**

Pour ce faire, plusieurs Régions ont mis en place des dispositifs spécifiques : par exemple, en Alsace, un « ***Fonds d'aménagement culturel du territoire*** » est destiné à densifier et soutenir

les équipements culturels de proximité; la Région Auvergne a créé des « ***Conseils culturels de territoire*** », instance de concertation permettant d'opérer des choix sur son soutien à l'investissement ou au fonctionnement ; la Région Centre a mis en place des « ***Projets artistiques et culturels de territoires*** » qui visent à une meilleure structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération.

L'exigence de proximité se traduit aussi dans la plupart des Régions par l'aide, parfois massive, qu'elles apportent aux festivals de toutes tailles et de toutes disciplines, professionnels ou amateurs. Par exemple, la Région Limousin soutient plus de 60 festivals au titre du maillage territorial, de l'attractivité qu'ils représentent notamment sur le plan touristique et économique, développant des emplois saisonniers.

De même, dans le secteur du spectacle vivant, les Régions soutiennent les projets de compagnies ou d'ensembles qui ne répondent pas nécessairement aux critères des comités d'experts consultés par les DRAC, mais qui leur apparaissent cependant utiles à la vie culturelle locale, dans ses dimensions artistique et sociale.

En matière d'investissement, les Régions concilient également appui à la construction ou à l'aménagement des grands équipements régionaux, notamment dans le cadre des Contrats de projet État/Région (CPER), tout en étant très attentives aux équipements de proximité.

La plupart d'entre elles ont créé des lignes budgétaires spécifiques en vue d'aider les bibliothèques, les écoles de musique et de danse, les salles de spectacles ou polyvalentes et les salles de cinéma à se doter du matériel professionnel nécessaire à leur activité. Pour ces dernières, des plans de numérisation sont souvent développés.

Dans le domaine des patrimoines, l'implication des Régions s'opère d'abord dans le cadre des CPER qui mobilisent des moyens conséquents en faveur de la mise en valeur des grands sites patrimoniaux (monuments historiques et sites archéologiques) et des musées. Certaines Régions contribuent à la restauration des monuments historiques programmée par les DRAC, mais ne s'engagent que pour les monuments du domaine public et ouverts à la fréquentation du public. Au-delà du périmètre des monuments inscrits ou classés les Régions interviennent de façon significative en faveur du Patrimoine Rural Non Protégé que la loi de décentralisation du 13 août 2004 a dévolu aux Départements.

Ainsi les Régions agissent-elles dans le domaine culturel selon une logique d'aménageur, diversifiée et adaptée à leurs différents territoires, intégrant à la fois pôles structurants et équipements ou projets de proximité.

1-2- le développement économique et l'attractivité des Régions

Les objectifs de développement des acteurs régionaux de l'économie, du tourisme et de l'emploi s'inscrivent aussi fortement dans les politiques culturelles des Régions. Par exemple, la politique culturelle de la Région Poitou-Charentes, structurée autour de quatre thèmes principaux (politique des « *4 E* ») : « *Éducation, sensibilisation et formation* »; « *Emploi artistique et culturel* »; « *Économie de la culture* »; « *Excellence environnementale* » fait une large place au secteur économique.

Dans un rapport publié en décembre 2013, « *L'apport de la culture à l'économie en France* », présenté conjointement par l'inspection générale des finances (IGF) et l'IGAC[3], les auteurs ont mis en évidence la corrélation « plausible » entre le développement par « l'implantation culturelle » et le dynamisme socio-économique d'un territoire.

3 « L'apport de la culture à l'économie en France » Rapport de Jérôme Itty, Morgane Weill (IGF) et Serge Kancel (IGAC)- Décembre 2013

Même si un véritable lien de causalité entre l'investissement culturel et la performance socio-économique ne peut être prouvé, l'étude constate qu'un territoire qui investit dans une implantation culturelle est plus dynamique que d'autres bassins de vie, et donc que la prise d'initiative dans le champ culturel est sans doute l'une des composantes de la performance socio-économique.

Les Régions ont parfaitement intégré cette vision et cette conviction en conjuguant développement économique et développement culturel dans les segments d'activité artistique et culturel qui recouvrent ces deux axes dans le secteur des industries culturelles, de la formation et de l'enseignement professionnels mais également en intervenant au plus fin de leur territoire pour développer durablement son attractivité touristique.

1.2.1. Les industries culturelles s'inscrivent naturellement dans le prolongement de leurs compétences économiques

De fait, **les Régions apportent un soutien très actif au développement des industries culturelles de leur territoire, principalement dans les secteurs de l'économie du livre, du cinéma et de l'audiovisuel alors que leur intérêt pour le numérique s'affirme. Dans ces secteurs le rôle des agences régionales,** en lien avec le Centre national du cinéma (CNC) et le Centre national du livre (CNL)**, est déterminant.** Dans certains cas, une agence unique couvre l'ensemble de ces politiques, ainsi dans le Centre l' « *Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique* » (CICLIC) où en Aquitaine l' « *Agence pour l'écrit, le cinéma, le livre et l'audiovisuel* »(ECLA).

L'économie du livre

Toutes les Régions soutiennent l'économie du Livre. Le plus souvent établies en partenariat avec la DRAC, leurs interventions s'appuient sur un réseau très structuré d'associations ou d'agences régionales regroupées au sein de la *Fédération interrégionale du livre et de la lecture* (FILL) qui mutualise les démarches, les idées et les initiatives de toutes les « structures régionales pour le livre », qu'elles soient agences de coopération entre bibliothèques ou qu'elles interviennent sur l'ensemble de la chaîne du livre pour s'adapter à la réalité de son territoire et des besoins de ses professionnels.

Elles interviennent principalement sur l'économie du livre et la vie littéraire, mais s'orientent de plus en plus vers un accompagnement de l'ensemble de l'interprofession : conseil, accompagnement de projets et des dispositifs régionaux (expertise sur les dossiers de demande de subvention), organisation de journées d'études, formation, observation.

A titre d'exemples, la Région Basse-Normandie finance le « *Fonds d'aide à l'économie du livre* » (FAEL) qui concerne les publications présentées par les éditeurs de la Région ou par des éditeurs hors-Région, la publication de revues littéraires, la présence d'éditeurs dans les salons professionnels ou sur les grands salons du livre européens consacrés à la vente de droits à l'étranger (Francfort, Londres, Bologne) ; la Région Limousin accompagne chaque année, une trentaine d'ouvrages et le programme éditorial de plusieurs éditeurs et soutient également des manifestations littéraires portées par des associations sur les territoires, des fêtes, des salons ou des foires du livre. La Région est très investie dans la démarche du « *Contrat de Progrès pour l'Économie du Livre* » dont l'animation est assurée par le *Centre régional du livre en Limousin* (CRLL) ; en Aquitaine, la Région finance les programmes éditoriaux des maisons d'édition et les publications en langue régionale et met en œuvre un programme important de soutien à la librairie.

Co-financées par les DRAC et les Régions, ces dernières sont devenues les financeurs

majoritaires de ces structures régionales. Dans son dernier bilan établi en 2009, la FILL observait que l'apport des Régions n'avait cessé d'augmenter depuis 2003 jusqu'à représenter les 2/3 de leur financement global.

L'Image et le Cinéma

Les secteurs innovants que représente le traitement de l'image sous toutes ses formes offrent des champs d'intervention privilégiés pour les Régions qui, lorsqu'elles s'y investissent, en deviennent des acteurs majeurs.

Des Régions, en nombre croissant, développent des politiques très actives dans le domaine du cinéma tant en ce qui concerne la production (fonds de soutien, bureau d'accueil, bureau des auteurs, résidences d'écriture ou de post production) que l'action culturelle cinématographique et d'éducation à l'image (festivals, promotion des films soutenus en région) ou le soutien à l'exploitation (réseaux d'animation des salles de proximité, soutien au titre du passage au numérique, modernisation des salles...).

La Région Nord Pas-de-Calais mène une politique pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec le numérique. Elle s'appuie sur un « *pôle image*» liant recherche, cluster et laboratoire sur trois anciennes friches industrielles dont la plus importante (« *La plaine images* ») est située dans la métropole lilloise, où est installée l'association « *Pictanovo* » à laquelle la Région a confié le soutien à la création et à la production.

En Poitou-Charentes, la *Vallée des Images* qui regroupe des activités aussi diverses que l'audiovisuel, le cinéma, le jeu vidéo, le multimédia, le ludo-éducatif, le design, l'emballage, l'imprimerie ou le packaging, se déploie sur l'ensemble du territoire. Tirée par le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême et le Futuroscope, la filière Image est une filière mixte (image-loisir et image-emballage) particulièrement diversifiée : soutien à la création ou à la reprise d'entreprise dans le secteur de l'Image par la Bourse Régionale Désir d'entreprendre «*créateurs des métiers de l'Image*», à ATLANPACK et à l'Institut National du Packaging, Magelis. Le Fonds d'aide à la production avec le CNC permet d'accueillir des tournages et soutenir chaque année plus de 160 projets cinématographiques et audiovisuels.

La Région Limousin concentre ses actions vers le cinéma et l'audiovisuel à travers 3 dispositifs de soutien : aide à l'écriture, aide au développement, aide à la production. Tous les projets sont examinés par des commissions d'experts qui émettent des avis transmis aux élus régionaux pour une décision finale. Ce sont des projets de courts et longs métrages, de documentaires et de fictions télévisées. Chaque année, une quarantaine de projets est soutenue. Le Pôle cinéma de la Région Limousin assure l'accueil de tournages sur le territoire.

Avec « *Rhône-Alpes Cinéma* » et le « *Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle* », la Région accompagne la création sous toutes ses formes, de l'écriture à la réalisation. Elle œuvre aussi pour la diffusion des films, la sensibilisation des jeunes au cinéma, la conservation du patrimoine cinématographique, et contribue à la formation des futurs professionnels de l'image en soutenant, notamment, l'École de la Poudrière installée à Valence.

En faveur de la production audiovisuelle, la Région Bretagne a mis en place un « *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* » (FACCA) dont elle a triplé le budget en 10 ans. Par des aides à l'écriture, au développement et à la réalisation, ce fonds contribue à la réalisation d'une diversité d'œuvres audiovisuelles et de cinéma (courts et longs-métrages, documentaires, fictions et animations). La Région a créé par ailleurs un bureau d'accueil des tournages qui assure un service gratuit aux sociétés de production françaises et étrangères souhaitant tourner des films en Bretagne : recherche de décors, comédiens ou techniciens (en 2011, 500 jours de tournage de longs et courts-métrages, téléfilms, séries ont eu lieu en

Bretagne. Elle soutient les manifestations cinématographiques en les encourageant à développer les actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants et accompagne les petits cinémas de proximité, indépendants et essentiellement ruraux, ainsi que les salles d'« Art et essai».

Le numérique

Perçu comme un nouvel outil permettant l'émergence d'offre de services et de ressources destinées au plus grand nombre, l'intérêt des Régions envers le numérique se développe.

« *Face aux mutations, liées notamment au numérique et à ses impacts sur les comportements tant en matière de création, de production que de diffusion* » la Région Centre prend en compte ces nouveaux enjeux « *de manière transversale dans l'ensemble de nos politiques culturelle*s ». Cette mission en faveur de la créativité numérique est confiée à l'« *Agence régionale du Centre pour le Livre, l'Image et la Culture Numérique*».

La « *Banque numérique du savoir* » en Aquitaine a d'ores et déjà permis la numérisation des fonds patrimoniaux les plus significatifs de la Région, (manuscrits médiévaux, Fonds Montesquieu) et de fonds documentaires concernant le patrimoine protégé ou inscrit au titre de l'Unesco, ainsi que la mise en place d'un réseau technique inter-métiers régional. Une politique de médiation en éducation artistique et tourisme culturel a accompagné le développement de ces différents projets.

Des initiatives pour développer le numérique sont prises par un nombre croissant de Régions.

Enfin, on relève que certaines Régions participent au soutien de la filière du disque ou de chaînes de radios et de télévisions locales comme l'Aquitaine, la Bretagne ou le Nord-Pas-de-Calais.

1.2.2. La formation, l'enseignement professionnels et l'emploi

A côté des agences qui œuvrent à la structuration des filières professionnelles et à la formation de leurs acteurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de l'image ou du spectacle vivant, les Régions ont développé des initiatives diverses en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi.

La commission emploi-formation de la Commission régionale des professions du spectacle vivant (COREPS), à laquelle participe la Région Lorraine, s'est attachée à préparer le volet culturel du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) signé en 2013.

La Région Rhône-Alpes a voté dès 2004 le principe d'une démarche contractuelle emploi formation dans le secteur du spectacle vivant et de l'image. Cette démarche a donné lieu à la réalisation de deux ***Contrats orientation emploi formation*** **(COEF)** successifs (le premier signé en 2007, le second en 2012) entre l'État, la Région et les partenaires sociaux du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Les **COREPS** favorisent les collaborations dans le secteur de l'Emploi et de la Formation pour l'ensemble des secteurs artistiques et culturels comme, par exemple, en Région Languedoc Roussillon dont les orientations pour le spectacle vivant sont en cours de redéfinition.

La Région Haute-Normandie apporte un soutien aux **groupements d'employeurs** dans le domaine de la culture. Elle propose également aux structures culturelles, dans le cadre de conventions, la création d'emplois-tremplins.

La promotion des artistes dans l'espace régional et hors région contribue non seulement à la

valorisation des productions artistiques régionales mais **participe aussi au développement économique et à l'emploi** des compagnies ou ensembles**.**

A titre d'exemple, Les Régions Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin et Bretagne se sont associées pour assurer une visibilité inter-régionale de leurs artistes dans le cadre des «*Rencontres à l'ouest*», opération prolongée par la présentation depuis 2013 de certaines de ces compagnies pendant le Festival d'Avignon.

Grâce au « *fonds culturel transfrontalier et international* » la Région Alsace soutient la diffusion des artistes à l'extérieur de son territoire : en 2013, 7 projets soutenus pour une diffusion Grand Est, 26 pour le territoire national et 9 pour l'international.

C'est donc un ensemble très diversifié de moyens que mettent en œuvre les Régions pour consolider l'emploi des entreprises artistiques de leur territoire.

D'une manière générale, **les Régions paraissent être réticentes à s'impliquer dans l'enseignement professionnel initial artistique**, comme l'a prévu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui dispose dans son article 101 que les Régions doivent prendre en compte et financer dans leur « *schéma de développement de la formation professionnelle initiale*» les cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) dispensé par les établissements d'enseignement artistique. Dans les faits, ces dispositions légales, dont les conditions financières de mise en œuvre ont été fortement contestées, ont inégalement été suivies d'effet.

On citera par exemple les Régions Bourgogne, Poitou-Charentes ou Limousin pour le soutien qu'elles apportent aux Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR), cette dernière Région appuyant les antennes départementales du CRR.

D'autres Régions apportent des aides pour l'acquisition d'instruments de musique et parfois un accompagnement financier pour des opérations d'investissement ou des projets spécifiques, comme les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) ou encore les écoles d'art : les Régions Provence Alpes Côte d'Azur ou Rhône-Alpes peuvent être citées à ce titre.

Cependant la forte implication de certaines Régions dans le domaine des enseignements supérieurs doit être soulignée : c'est le cas notamment de la Région Nord Pas-de-Calais qui mobilise des crédits importants pour les cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI), les écoles d'art et plus particulièrement l'école du Fresnoy, studio national des arts contemporains. De manière diverse, les Régions Bretagne, Picardie, Lorraine, Pays de la Loire, Aquitaine et Poitou-Charentes accompagnent les établissements publics de coopération culturelle (EPCC) qui se sont constitués pour gérer les nouveaux pôles d'enseignement supérieur dans les domaines de l'art, du théâtre de la musique et de la danse, et parfois des Centres de formation des enseignants de danse et de musique (CEFEDEM).

Des Régions insulaires connaissent aussi des situations particulières dans la mesure où l'offre d'enseignement supérieur procède cette fois de leur propre initiative. Ainsi la Réunion a proposé un schéma global des enseignements supérieurs en 2003 et s'y investit fortement, tandis que la Corse, qui dispose depuis 2002 d'une compétence territoriale sur ce domaine, s'est engagée dans un plan régional musique et danse.

1.2.3 le tourisme et l'attractivité des territoires

La contribution de la culture à l'attractivité des territoires est comprise par les Régions sous le double aspect de l'enrichissement de la qualité de vie des habitants et de la valorisation

de lieux ou de projets emblématiques ou événementiels susceptibles d'attirer un large public et de concourir à l'essor du tourisme et aux bénéfices économiques qui l'accompagnent.

Ainsi les Régions participent très généralement à la restauration du patrimoine de proximité non protégé, en milieu rural comme en milieu urbain. Mais elles mobilisent également des moyens très conséquents pour la valorisation de sites exceptionnels comme le fait, par exemple, la Région Aquitaine en faveur du Centre international d'Art pariétal de Montignac-Lascaux qui représente en investissement une somme de plus de 16 M€ répartis sur 3 exercices budgétaires.

Le domaine de Chaumont-sur-Loire, propriété de la Région Centre, occupe une place importante dans la stratégie régionale touristique, dont les actions de valorisation, notamment artistiques, attirent un large public.

Avec le programme «*Capitale Régionale de la Culture* » (Valenciennes en 2007, Béthune en 2011, Dunkerque en 2013, Maubeuge en 2015) et, dans le prolongement du Louvre-Lens l'implantation de l'Institut du Monde Arabe à Roubaix, «*Versailles à Arras*» ou encore le projet de *Centre Pompidou provisoire à Maubeuge,* la Région Nord Pas-de-Calais fait de la culture et du patrimoine un levier stratégique majeur de l'attractivité et du développement de ses territoires.

S'appuyant sur les Fonds des œuvres acquises depuis plusieurs décennies, **certains Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) « *nouvelle génération* » deviennent de véritables pôles d'attractivité**, confortés par de nouvelles installations, comme le sera prochainement le FRAC d'Aquitaine sur le site Euratlantique à Bordeaux.

D'autres Régions privilégient de grandes manifestations festivalières, comme la Région Haute-Normandie le fait avec «*Automne en Normandie*» et «*Terres de paroles*» gérés par un EPCC fondé par la Région et les deux Départements ou «*Normandie Impressionniste*», festival triennal organisé par les deux Normandies et géré par un Groupement d'intérêt public. Elle organise également des concerts gratuits, très populaires, dans le cadre de l'*Armada* qui se renouvelleront en 2014 en saison estivale.

Les publications des services de l'Inventaire transférés en 2007, en application de la loi de 2004, des DRAC aux Régions participent également à cette dynamique d'attractivité et de mise en valeur des territoires.

Dans le dernier bilan national de leurs activités publié en 2011[4], on observait que le nombre de titres parus était en augmentation significative par rapport à 2010 – 35 contre 26 -, et cette augmentation était le fait des collections nationales : Parcours du patrimoine, Images du patrimoine, Cahiers du patrimoine (mais aussi hors collections à l'initiative des Régions).

Ces publications embrassent toutes les échelles d'étude : de l'édifice (le théâtre à l'italienne de Cherbourg, l'institut de sismologie de Strasbourg, l'abbaye de Noirlac) et de l'ensemble (les fortifications de la rade de Brest, le chemin de fer de Provence), au territoire national (patrimoine de l'industrie) en passant par la Région (patrimoine hospitalier de Bourgogne), le département (les églises médiévales du Lot), les vallées (de Munster), pays (de Cambremer), cantons (Arc-en-Barrois, Vic-sur-Seille), communes et agglomérations.

1-3 Les lycées et l'accès des jeunes à la culture

En s'appuyant sur leurs compétences sur les lycées, toutes les Régions ont mis en place des actions d'éducation artistique et culturelle pour les lycéens et les apprentis, qui constituent le cœur de leurs politiques en faveur des jeunes.

4 Bilan national 2011 du Service de l'Inventaire – Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la culture et de la communication.

Outre leur participation à des programmes nationaux, comme « *Lycéens et apprentis au Cinéma* », elles participent activement à des opérations régionales élaborées le plus souvent dans le cadre d'une concertation suivie avec les DRAC et les Rectorats.

La Région Aquitaine a depuis quelques années une politique de soutien en direction des lycées, de l'éducation nationale comme de l'agriculture, et des centres de formation des apprentis. Cette politique de soutien, portée initialement par la direction de la jeunesse, est assumée depuis 2010 de façon transversale par la direction de la culture. Le travail technique de concertation existant avec les autres institutions a été formalisé en juillet 2013 par la signature d'une convention associant la DRAC, la DRAAF, le Rectorat et la Région.

La Région Basse Normandie s'est dotée d'un chargé de mission « éducation artistique ». Actualisé en janvier 2014, un accord cadre État/Région pour une politique d'éducation artistique existe depuis 2009.

En Poitou-Charentes, la politique d'éducation artistique et culturelle a été consolidée par le transfert du champ de l'éducation au champ culturel la presque centaine de médiateurs culturels de lycée, recrutés depuis plusieurs années, par la création d'un service de l'éducation artistique et culturel et d'un « *fonds régional d'initiative locale pour l'éducation artistique et culturelle* » (FRILE EAC).

Les programmes d'éducation artistique et culturelle des lycéens soutenus par les Régions s'inscrivent dans une approche plus globale en direction des jeunes.

Plusieurs d'entre elles ont mis en place des dispositifs pour faciliter leur accès aux institutions ou aux manifestations culturelles régionales comme la *carte VitaCulture* en Alsace ou le *chéquier CLARC* en région Centre destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels des lycéens et des apprentis, permettant l'accès gratuit aux manifestations portées par *Culture O Centre* et par le FRAC. En Basse-Normandie, la Région travaille en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) avec les Centres de loisirs et a mis en place le dispositif « *cart@too* » pour donner aux jeunes de moins de 20 ans un accès gratuit à des œuvres artistiques.

De même, comme on l'a vu précédemment, **les politiques en faveur du numérique intègrent souvent la préoccupation de faciliter l'accès des jeunes aux biens culturels.**

Enfin, **les Régions accordent une grande attention aux pratiques artistiques des jeunes,** notamment dans le domaine des musiques actuelles dont les Scènes sont largement soutenues, **par la création de lieux de répétition ou d'enregistrement.**

1-4 La vitalité et la valorisation des cultures régionales

Fondées sur des pratiques linguistiques et culturelles spécifiques, sur la mémoire de grands événements qui ont traversé leur histoire ou encore sur un art de vivre enraciné dans les traditions locales, certaines Régions œuvrent au maintien et à la valorisation des cultures de leurs territoires, comme marqueurs de spécificité, d'originalité ou de qualité.

La conservation et la valorisation des différentes langues de France, sous leurs aspects parlés et documentaires **est l'une des premières préoccupations.**

La Région Alsace porte une politique ambitieuse en faveur de la langue tant de la culture

régionale que du bilinguisme (allemand), traitée dans sa dimension culturelle et sociale, également favorable à l'emploi transfrontalier.

Créé en 1994 à l'initiative de la Région et essentiellement financé par elle, mais aussi par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'*Office pour la Langue et la Culture d'Alsace* (OLCA - Elsassisches Sprochàmt*), « a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques particulières initiées par la Région et les deux départements alsaciens*». L'OLCA anime une politique de développement de la pratique dialectale, constitue un centre de rencontre des acteurs culturels et associatifs pour soutenir les actions en faveur de la langue et de la culture (manifestations, rencontres, etc...), met en œuvre un observatoire linguistique et un pôle d'information et de documentation spécialisé dans le domaine de la langue et de la culture régionale.

L'*Office public de la langue bretonne* – constitué en EPCC avec l'État et 5 Départements - a pour vocation de traiter, de manière scientifique, les données socio-linguistiques qui se rapportent à la langue bretonne. Il joue le rôle d'observatoire de la langue bretonne (*Arsellva an implijoù yezh*), et conseille les collectivités pour la signalisation bilingue du cadastre. Il est le support de TermBret, le service coopératif de terminologie qui édite des lexiques par spécialité. Enfin, il assiste les particuliers, les administrations et les entreprises qui veulent utiliser le breton. Des diagnostics sur l'état de l'utilisation du breton, pays par pays, sont réalisés à la demande des collectivités concernées. L'Office participe également à la promotion des cours de breton pour adultes.

De plus, l'association "*Bretagne culture diversité*" – assure la gestion d'une plate-forme numérique (dénommée " *Bretania*") qui met en réseau les bases de données numérisées sur la Bretagne (fonds INA, Dastum...).

En Corse, l'intervention de la collectivité territoriale en faveur de la langue corse s'inscrit dans son projet politique en faveur de l'enseignement, cependant le secteur de l'audiovisuel est particulièrement investi dans la valorisation de son identité culturelle. Ainsi, un fonds d'aide spécifique aux actions et aux programmes d'activités liés à la promotion du secteur audiovisuel corse est destiné à favoriser l'émergence d'une cinématographie en langue corse, ou inscrite dans la culture corse, à partir de l'adaptation d'œuvres littéraires préexistantes d'expression corse, et à encourager la diffusion d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles produites en Corse pour une exploitation télévisuelle ou cinématographique et/ou une vente sur support DVD.

En Aquitaine, l'*Office public de la langue basque (Eurskararen Erakunde Publikoa),* qui fait l'objet d'un GIPC entre l'État, la Région et le Département des Pyrénées-Atlantiques, a pour objectif l'établissement et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique recouvrant un large ensemble de secteurs comme l'enseignement, la formation adulte, la petite enfance, l'édition, l'audiovisuel, l'animation, la formation professionnelle ou les services sociaux et les transports. De plus un soutien spécifique à la culture (création diffusion patrimoine) est également inscrit au CPER, pour l'*Institut Culturel Basque* (Euskal Kultur Erakundea). Outre le financement des activités linguistiques et culturelles occitanes, la Région défend la création d'un *Office public de la langue occitane* à caractère interrégional.

En Poitou-Charentes, la promotion des langues régionales et des parlers vernaculaires est l'une des actions de la Région qui a décidé de mettre en valeur toutes les richesses régionales, y compris les différents parlanjhes. Ainsi la Région Poitou-Charentes réalise un Calendrier parlanjhe, des concours d'écriture de textes en langues régionales, ou bien soutient des manifestations culturelles, comme la Semaine du Parlanjhe, qui permet à des artistes de faire vivre cette diversité culturelle et de la faire connaître à un large public. Ces actions de valorisation des langues régionales s'appuient sur les propositions du Groupe de Travail sur les

Langues Régionales, regroupant des membres de la vie associative.

La Région Languedoc-Roussillon mène également une politique active de soutien aux langues et cultures régionales, dont l'occitan avec le « *Centre inter-régional de développement de l'occitan* » (CIRDOC) est une structure originale qui rassemble huit régions françaises, une région italienne et une région espagnole. Le CIRDÒC a ouvert en 2011 une médiathèque numérique, plate-forme de diffusion multimédia du patrimoine et de la création occitans.

Constitutive de la culture de certaines Régions, la mémoire vive d'événements qui ont marqué son histoire et celle de leurs habitants est célébrée par des monuments et des centres voués à leur connaissance et à leur valorisation : à ce titre on citera la construction en voie d'achèvement par la Région Guadeloupe du *Mémorial ACTe, centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage* ou le *Mémorial d'Alsace Moselle* et le *Centre européen du résistant déporté du Struthof,* dédié à l'histoire de l'Alsace et de la Moselle de 1870 à nos jours.

II- LE PARTENARIAT ENTRE LES RÉGIONS ET LES DRAC REPOSE SUR UN ENSEMBLE DE DISPOSITIFS DE COOPÉRATION

Les politiques culturelles des Régions qui se sont développées à partir du milieu des années 1980 sur le fondement de la *Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,* **se sont insérées dans un paysage construit de très longue date par l'État, les communes et les départements**.

La constitution au fil de l'histoire des services publics de la culture éclaire la position singulière que les Régions y occupent. On en rappellera très schématiquement les deux principales séquences au cours desquelles se sont forgées ses trois grandes fonctions : la protection et la mise en valeur du patrimoine, le soutien à la création et à sa diffusion, l'éducation et la démocratisation de la culture.

La première séquence, fondatrice de la fonction patrimoniale, s'ouvre à la Révolution en raison de la nécessité de protéger les collections d'œuvres d'art, de manuscrits, d'imprimés, de documents divers placés sous « *la main de la Nation* » à la suite de la confiscation des biens du clergé et de ceux des émigrés : confiées en large part aux communes, ces collections ont été à l'origine des **archives, des bibliothèques, des musées gérés le plus souvent en régie directe, dont certains ont ultérieurement été transmis aux départements ou aux intercommunalités**. Des théâtres, des opéras, des conservatoires ou des écoles d'art créés à des périodes diverses, parfois même antérieures à la Révolution, complètent ce premier socle des institutions de la culture. Les bibliothèques centrales de prêt, créées comme services de l'État à partir de 1945 et transférées intégralement aux Départements avec l'acte 1 de la décentralisation, s'inscrivent dans ce même mouvement.

La seconde, fondatrice des fonctions de soutien à la création et de l'éducation et de la démocratisation de la culture, s'engage à compter du milieu du XXe siècle, sous l'impulsion des ministères chargés de la culture porteurs d'une mission novatrice : la décentralisation culturelle, inspirée du mouvement de la décentralisation dramatique. **Elle a donné naissance à une seconde vague d'institutions, fondée cette fois sur le principe nouveau du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales**, autour de projets se voulant innovants et populaires et dont l'une des préoccupations majeures est de servir la création, dans le domaine du spectacle vivant comme dans celui des arts plastiques. Il s'agit principalement du réseau des Maisons de la Culture devenues Scènes nationales, des orchestres permanents de région, des centres chorégraphiques nationaux, des centres de création musicale, puis plus tardivement des FRAC et des Scènes de musiques actuelles. Parallèlement sont développés ou revivifiés les réseaux

d'enseignement artistique et imaginées les politiques d'éducation artistique et de formation des publics.

Ne figurant pas parmi les collectivités territoriales « héritières » d'institutions patrimoniales et ayant été cofondatrices avec l'État du seul réseau des FRAC, les politiques culturelles des Régions reposent pour l'essentiel sur des partenariats et des coopérations multiples, comme le montre la structure de leurs interventions financières qui se caractérise par une forte proportion de subventions. L'étude du DEPS « *Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture* » souligne que 85% des dépenses culturelles de fonctionnement des Régions sont constituées de subventions aux associations, aux entreprises ou aux individus, alors que ces dernières représentent 41% des dépenses pour les Départements et 21% pour les Communes.

Ainsi, la nature et les modalités des relations entre les Régions et les DRAC, qui assurent elles aussi l'attribution de subventions sur le même espace territorial, revêtent un caractère particulier : elles se caractérisent notamment par un dialogue régulier, le plus souvent organisé, par une forte contractualisation de leurs interventions, par la gestion de Fonds communs et le partage de l'expertise et des politiques ou des projets confiés conjointement aux agences œuvrant dans les domaines du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

2-1 Un dialogue politique et des relations de travail réguliers et organisés

Condition d'une bonne mise en œuvre des stratégies et des interventions communes, le dialogue avec les Régions est bien établi au niveau politique, c'est à dire, pour chaque région concernée, entre le directeur régional des affaires culturelles et les élus, très régulièrement avec le vice-Président chargée de la culture, et en tant que de besoin avec le Président de la Région.

Avec le Président de la Région, il est souvent convenu, a minima, d'une rencontre annuelle pour évoquer l'ensemble des politiques culturelles et, le cas échéant, les difficultés rencontrées sur des dossiers particuliers. L'ensemble de ces contacts est naturellement conduit sous l'autorité du Préfet de la Région et selon les modalités qu'il a définies.

La négociation du contenu des CPER a également contribué à approfondir les relations partenariales entre les Régions et les DRAC qui ont additionné leurs interventions financières pour des objectifs politiques communs. Ces objectifs sont fondamentalement liés à l'aménagement et à l'attractivité des territoires qui demeurent les thèmes centraux des CPER successifs et plus particulièrement pour la génération des CPER 2000-2006 et 2007-2014. Les projets d'équipements dans tous les domaines artistiques et culturels et la mise en valeur des grands sites patrimoniaux sont les principaux bénéficiaires des CPER.

Ce dialogue politique a évolué de manière singulière dans trois régions qui peuvent préfigurer des évolutions plus globales sur l'ensemble du territoire national.

Les relations partenariales ont radicalement changé en Corse, à la suite de la décentralisation culturelle de 2002, sans exclure cependant le principe d'échanges réguliers et une nouvelle forme de coopération établie dans une convention partenariale conclue en 2006 entre l'État (DRAC) et la Collectivité territoriale de Corse (CTC), même si sa mise en œuvre a connu des fortunes diverses. Cependant, on observe que l'État exerce toujours ses compétences régaliennes dans le domaine des patrimoines, sur la base des lois et règlements, et intervient toujours, en qualité d'expert, auprès de l'ensemble des collectivités territoriales, y compris la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), dans les autres domaines.

Dans la Région des Pays de la Loire, les relations politiques bi-latérales sont rythmées par les

réunions d'une «*Conférence régionale pour la culture*» au sein de laquelle a été créé un «*Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel*». La participation de l'État à cette dernière instance s'effectue au niveau des commissions sectorielles et transversales dont elle est dotée.

Enfin en Bretagne, le «*Pacte d'avenir*» envisage pour la culture de nouvelles relations partenariales entre l'État et la Région dans un « *Conseil des collectivités territoriales pour la culture*», la mise en œuvre d'un diagnostic partagé, ainsi que la perspective de délégations de compétence de l'État à la Région dans les secteurs du cinéma et du livre. Dans une moindre mesure, l'existence du « *Pacte Lorraine* » a également contribué à fluidifier et renforcer la coopération État/Région dans ce territoire.

Dans tous les cas, les relations partenariales qui s'exercent au niveau politique sont relayées par des relations de travail nombreuses, également régulières et fructueuses, associant les agents et les experts des services de la DRAC et ceux de la Région. Ces relations de travail nourrissent et illustrent concrètement le partenariat qui s'est noué de longue date entre l'Etat et les Régions.

Pour ce qui les concerne, les services respectifs des Régions et des DRAC ont adopté depuis longtemps des habitudes et des modes de coopération solides et « fluides », pour reprendre le terme fréquemment employé pour caractériser leurs relations de travail.

Il faut évoquer, bien sûr, leur participation commune aux différents comités de suivi des institutions co-financées et leur expérience de négociations des différentes conventions qui s'exercent en Région concernant un grand nombre de secteurs d'activités parmi lesquels le livre et le cinéma qui sont au premier plan ce qui peut conduire à poser parfois la question de l'articulation de la DRAC avec les opérateurs nationaux (CNC et CNL).

Le domaine des patrimoines est également concerné par ces relations concertées, même s'il n'est pas l'objet de conventions formelles ou de travail commun dans des structures pérennes. A tout le moins, les services des Régions sont régulièrement informés des programmes d'action de la DRAC.

2-2 Une contractualisation des interventions

Les conventions évoquées ci-dessous sont naturellement signées par les Préfets de Région sous l'autorité desquels sont placées les DRAC.

Plusieurs types de contractualisation engagent les Régions avec l'État et au-delà avec les autres collectivités territoriales. En premier lieu, toutes les Régions sont évidemment concernées par les Contrats de projet État/Région qui demeurent les documents de référence des grands projets d'aménagement du territoire, y compris dans le domaine culturel ; Les Régions sont également impliquées dans les nombreuses conventions multipartites qui les lient aux partenaires financiers des structures labellisées dans le domaine de la création (spectacle vivant, FRAC pour l'essentiel) : les conventions pluriannuelles d'objectif ; Les fonds communs de financement FRAB, FRAM, FRAR les impliquent depuis longtemps dans les domaines du Livre et des Musées. De surcroît, les Régions ont désormais une expérience solide de la contractualisation avec des opérateurs nationaux et plus particulièrement avec le CNC.

La contractualisation avec les opérateurs nationaux

Toutes les Régions ont contractualisé leurs interventions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel avec le CNC pour l'accueil de tournages, la diffusion et les aides aux salles, la numérisation, la formation et l'éducation artistique... Les DRAC sont partenaires de ces conventions tripartites et d'autres collectivités locales y sont parfois associées.

Dans onze Régions, les interventions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel représentent plus de 10% de leur budget culturel : Aquitaine, Bretagne, Corse, Guadeloupe, Ile de France, Limousin, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais, Pays de la Loire, Poitou Charentes, Rhône-Alpes. Sur la base de leur effort important, deux d'entre elles, Bretagne et Rhône Alpes, demandent une délégation des compétences de l'État dans ce domaine.

On observe qu'en Franche-Comté, la Région a abandonné la partie consacrée à l'aide à la production pour l'accueil éventuel de tournages, afin de consacrer ses moyens aux seules sociétés de production locales. Le cas francomtois est symptomatique des limites financières que peuvent rencontrer les Régions pour s'engager dans la production cinématographique et souligne peut-être la nécessité d'une mutualisation entre plusieurs Régions pour atteindre un bon niveau financier d'intervention.

Pour ce qui concerne le CNL, la plupart des conventions sont conclues entre l'opérateur national et les agences régionales du livre implantées localement. Ces partenariats peuvent se nouer autour d'un événement original comme, par exemple, le festival « *mode d'emploi* » consacré à l'édition en sciences sociales, en Rhône-Alpes.

Des Régions ont aussi développé des partenariats avec l'Institut Français (Alsace, Réunion, PACA, Languedoc Roussillon...), le Centre National des Variétés (Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon...) ou encore l' Institut National des Métiers d' Art (Lorraine).

En Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine, l'ouverture du musée « *Louvre Lens* » et du « *Centre Pompidou Metz* » illustrent des partenariats originaux conclus avec des opérateurs nationaux prestigieux.

<u>Dans certaines Régions des initiatives partenariales singulières ont été créés</u>

Les exemples de partenariat Région/DRAC évoqués ci-dessous le sont à titre illustratif, leur recensement ne présente pas de caractère exhaustif pour l'ensemble du territoire national.

En Alsace, un dispositif partenarial « *Arts vivants en Alsace* » permet de sélectionner trois projets artistiques par an et d'aider leur production.

La DRAC et la Région Bourgogne se sont associés pour soutenir une vingtaine de théâtres hors réseau labellisé, ainsi qu'un dispositif intitulé « *Lycéens et théâtre contemporain* ».

En Rhône-Alpes, les fonds partenariaux spécifiques Région/État couvrent un large champs d'interventions :

- un fonds Culture/Santé DRAC / Région / Agence régionale de la santé (ARS) qui intervient en faveur des projets portés par les hôpitaux qui disposent d'un projet culturel et présentent leurs programmes d'activité devant une commission de sélection.

- un fonds Culture/Justice qui fonctionne selon les mêmes principes et qui est abondé par la Région, la DRAC, l' Administration pénitentiaire et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- l'appel à projet « Mémoires du XXe siècle » sélectionne une trentaine de projets de recherche par an.

- un fonds de soutien à la création artistique numérique soutient les projets des artistes dans l'ensemble des disciplines mais en privilégiant la pluridisciplinarité.

En Aquitaine, un fonds spécifique Culture/Santé (DRAC/Région/Agence régionale de santé) abonde les projets de ce secteur, renforcé désormais par la création d'un « pôle de compétence » assurant formations, ingénierie de projets et actions culturelles inter-hospitalières, en lien avec les institutions artistiques et culturelles du territoire régional. En 2003, l'État et la Région ont lancé, par ailleurs, un premier protocole d'accord en faveur de la filière du livre, un dispositif distinct et complémentaire par rapport aux aides du CNL. L'agence régionale ECLA pilote ce protocole régional qui intègre les logiques numériques : édition et commerce en ligne.

En Franche-Comté, un soutien commun État/Région est apporté au réseau des Musées des techniques et cultures comtoises.

En Guadeloupe, un dispositif efficace associe l'État et la Région dans le domaine de l'archéologie qui permet le financement à parité d'opérations mais contribue surtout à convaincre les autres collectivités territoriales de l'intérêt des fouilles.

En Picardie, les services concernés de la Région et de la DRAC « mutualisent » leurs rencontres avec les compagnies de danse et de théâtre, et organisent conjointement des déplacements pour voir des représentations en région.

En Limousin, un travail partenarial singulier, assis sur une convention Etat/Région, s'est noué autour de la question des petits lieux de diffusion et de résidences des artistes plasticiens. Un projet de conventionnement autour de la problématique Art Contemporain/ Métiers d'art est également en cours d'élaboration.

En Basse-Normandie, la Région participe au financement des dispositifs Culture/Justice, Culture/Santé, Culture/Handicap.

En Champagne-Ardenne, la coopération avec le service de l'Inventaire de la Région se traduit par la création commune de bases de données et l'organisation de manifestations publiques.

En Lorraine, la Région est très impliquée dans l'élaboration d'un plan de développement de l'Education artistique et culturelle, au-delà des lycées. Avec la DRAC, elle conduit le partenariat régional qui entraîne les Départements et l'ensemble des collectivités territoriales.

D'une manière générale, le partenariat État/Région est logiquement amené à se renforcer même si, dans certains domaines, ce partenariat est encore basé sur une capacité d'expertise inégale entre l'État et les Régions, singulièrement dans les disciplines qui ne sont pas l'objet d'un travail régulier d'intervention et de développement confié à des structures régionales. Car, dans ce cas, les structures ou agences régionales, amplement financées par les Régions, disposent de ces capacités d'expertise.

2-3 Les fonds conjoints et le partage de l'expertise

Ce qui distingue ces fonds conjoints dans les modes de contractualisation, c'est d'abord leur ancienneté, et le fait qu'ils ont contribué à la naissance d'un dialogue qualitatif entre les Régions et les DRAC.

Les fonds d'intervention communs État/Région ont également permis d'établir de solides relations entre les Régions et les DRAC et sont toujours l'objet d'un partenariat suivi et régulier, même si certains de ces fonds n'existent pas dans leur totalité dans chacune des régions.

Il s'agit du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du fonds régional d'acquisition des

bibliothèques (FRAB), souvent complétés par des Fonds de restauration. Il faut souligner que le retrait financier de l'État ces dernières années, singulièrement du fonds d'intervention pour les musées, a pu parfois fragiliser ce mode d'intervention partenarial et le rapport de confiance qui doit exister entre partenaires.

Pour ce qui le concerne, le Fonds Régional d'acquisition dans le domaine de l'Art Contemporain (FRAC) , établi depuis une trentaine d'années, a connu récemment des évolutions remarquables, grâce à la forte volonté politique de certaines Régions qui, au-delà des acquisitions, ont accompagné financièrement le développement de leurs fonctions de diffusion, conférant aux FRAC un rôle primordial pour le rayonnement de l'art contemporain en région.

Mais ces domaines de partenariat historiquement bien établis (musées, livre, cinéma et art contemporain) et la participation commune à des comités de suivi d'institutions co-financées ne sont plus, loin s'en faut, les seules bases d'une coopération fructueuse entre les Régions et les DRAC.

Dans de nombreux cas, des représentants des Régions sont conviés à assister aux différents comités d'experts (théâtre, musique et danse) qui sélectionnent les dossiers de demande de subvention « au projet » reçus par les DRAC.

Les responsables des services ou parfois les élus régionaux qui assistent à ces comités n'ont pas de droit de vote, voire n'ont pas de voix « consultative », mais cela permet de partager un peu plus entre l'État et les Régions les informations et les analyses qualitatives qui concernent l'ensemble de la vie artistique régionale. En contrepartie les Régions invitent fréquemment les conseillers des DRAC dans leurs propres commissions de sélection d'attribution des aides. Le cas le plus fréquent concerne les aides à la production cinématographique.

En Bourgogne, la DRAC propose chaque année à la Région de participer aux travaux de la Commission scientifique interrégionale des Musées de France.

En Bretagne, pour ce qui concerne le théâtre et la musique, les techniciens de la région et des quatre départements, mais également les experts de l'agence régionale « *Spectacle vivant en Bretagne* » sont invités aux travaux des comités d'experts et s'expriment sur les dossiers, sans prendre part au vote.

En Lorraine, le service régional de l'inventaire, décentralisé en Région en 2004, est régulièrement associé aux réunions du Pôle patrimoines de la DRAC.

2-4 Les agences régionales

De nombreuses « agences » régionales ou structures d'action et de développement se sont vues confier des missions opérationnelles par les Régions. Ces structures sont fréquemment le cadre d'un partenariat politique et financier avec l'État (DRAC ou grands opérateurs nationaux), parfois avec d'autres collectivités territoriales. Elles couvrent principalement les disciplines du livre, du cinéma et du spectacle vivant, mais beaucoup d'entre elles ont évolué, par regroupements de structures, vers des activités pluridisciplinaires, voire vers des interventions plus transversales au profit de l'aménagement des territoires.

Toutes les Régions disposent au moins d'une structure spécialisée ou pluridisciplinaire. Pour l'ensemble des Régions, 15 structures sont exclusivement consacrées au développement du livre ; 12 sont dédiées au développement dans le domaine du spectacle vivant et 6 au cinéma et à l'audiovisuel ; 11 structures regroupent un ensemble d'activités parmi lesquelles le livre, les arts vivants et parfois le cinéma trouvent leur place. Deux offices des langues et

un centre inter-régional de développement de l'occitan (Bretagne, Alsace, Languedoc-Roussillon) ainsi que deux structures d'action dans le domaine patrimonial (muséal en Basse-Normandie et immatériel en Bretagne) viennent compléter cet ensemble.

Au total, on peut considérer qu'une cinquantaine de structures agissent comme des opérateurs au niveau régional fortement financées par les Régions de sorte qu'elles disposent des moyens nécessaires à une véritable action de développement au profit des disciplines auxquelles elles sont dédiées.

On distingue par ailleurs une quinzaine d'autres structures que les Régions investissent en qualité de pôles de structuration ou d'excellence pour des disciplines spécifiques : les « pôles image » ou les « pôles de ressources des musiques actuelles » sont cités au côté d'autres structures « phares » : par exemple, Bibracte en Bourgogne ou le Domaine de Chaumont en région Centre.

De manière significative, la plupart des Régions envisagent également les FRAC comme des acteurs de structuration et de développement au niveau régional. De fait, les « FRAC nouvelle génération » fonctionnent désormais comme de véritables pôles régionaux qui interviennent dans la structuration des lieux et des espaces d'exposition sur l'ensemble du territoire régional et s'investissent tout particulièrement dans l'éducation artistique.

Un mouvement national s'opère à l'heure actuelle qui consiste à regrouper dans une seule et même structure pluridisciplinaire les anciennes structures spécialisées. C'est ainsi, par exemple, que les structures du livre ont été regroupé dans des structures d'action plus larges comprenant les arts vivants et parfois le cinéma. **Ce mouvement de concentration est sans doute dû à la recherche d'économies** (sur les fonctions support), **mais témoigne aussi de la volonté de recherche d'une cohérence globale de l'ensemble du développement culturel au profit du territoire régional.**

Tous secteurs confondus, ces structures d'action régionale assument **cinq fonctions principales,** classées par rapport aux occurrences dans la présentation de leurs missions.

La première fonction consiste naturellement à **Animer** et **Coordonner** les réseaux professionnels ou l'ensemble d'une même filière dans leur secteur d'activité.

La seconde fonction recouvre l'**Information** et la **Documentation**, ou la référence au rôle de Centre de **Ressources**, sur la base desquelles vont se déployer des capacités d'**Observation** et d'Études.

La troisième fonction consiste à **structurer** et **professionnaliser les pratiques** des secteurs d'activités de la structure par le moyen de la **formation.**

La quatrième fonction qui s'impose de plus en plus dans les missions conférées aux structures d'action régionale, et singulièrement depuis le mouvement de regroupement pluridisciplinaire dans une même structure observé dans plusieurs régions, concerne les activités de **conseil**, d'**accompagnement** et de **développement de projets** et d'**expertise**, en faveur des acteurs de la filière concernée mais surtout des collectivités territoriales. Le thème de l'**aménagement du territoire** est donc fréquemment invoqué pour caractériser les objectifs et les missions des structures d'action régionale.

La cinquième fonction concrétise, en bonne logique, les objectifs d'aménagement du territoire en soutenant les initiatives territoriales. **L'aide à la diffusion, aux manifestations, aux festivals, aux salons, aux actions d'éducation artistique et culturelle,** dans toutes les disciplines, sont largement pratiquées par les structures régionales. Puis pour certaines, **l'aide à la production** est évoquée, dans le secteur cinématographique, en particulier, ou encore **l'aide à**

la création artistique, pour le secteur du livre et des arts vivants.

D'une manière générale, on peut conclure à un double mouvement dans l'évolution des structures d'action régionale. Les Régions se sont d'abord saisies de ces outils pour développer leur capacité d'intervention sur toute la chaîne économique et sociale des secteurs d'activité concernés, puis ont peu à peu élargi leurs missions, en regroupant parfois des structures spécialisées dans une seule et même entité pluri-disciplinaire, pour en faire plus largement des outils d'aménagement culturel de leur territoire.

III- LES MOYENS MIS EN JEU

3-1 Dépenses des Régions en 2012 et 2013 relevant de la nomenclature budgétaire M71 (Fonction Culture)

Le rassemblement de données cohérentes concernant les dépenses culturelles des Régions susceptibles d'apporter un éclairage sur leurs politiques au regard de celles menées par les DRAC a été l'aspect le plus délicat rencontré lors de la réalisation de la mission.

En effet, les comptes administratifs 2013 des Régions n'étant disponibles auprès des services de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) qu'à l'automne prochain, l'IGAC n'a pu disposer, pour la réalisation de cette seconde phase de la mission, que des budgets prévisionnels votés. De ce fait il est apparu utile de se référer aux dépenses de 2012, prévisionnelles et exécutées.

À la lecture du tableau n°1 on constate le décalage très sensible entre le budget prévisionnel 2012 voté et son exécution qui a atteint 83 % du budget initial.

TABLEAU N° 1 : DEPENSES 2012 SELON LA NOMENCLATURE M71 DES REGIONS

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31)	BP 2012 en K€	CA 2012 en K€	taux d'exécution
TOTAL	**862 057,0**	**713 091,0**	**82,72%**
dont DOM	*92 605,0*	*51 040,0*	*55,12%*

Source : Direction générale des collectivités locales / Département des études et des statistiques locales

Dépenses des Régions inscrites au budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel de 2013, présenté dans le tableau n°2, qui s'élève au total à 824,4M€, soit un montant inférieur au BP de 2012 (moins 37,6 M€), doit donc être apprécié en fonction d'un décalage probable à la baisse dans son exécution.

TABLEAU N° 2 : DEPENSES PREVISIONNELLES 2013 SELON LA NOMENCLATURE M71 DES REGIONS PAR FONCTION ET SOUS FONCTION	

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	BP 2013 en K€
311 – Enseignement artistique	27 141
dont DOM	*19 419*
312 – Activités culturelles et artistiques	551 635
dont DOM	*33 347*
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	245 634
dont DOM	*52 687*
TOTAL	**824 410**
dont DOM	*105 453*

Source : Direction générale des collectivités locales / Département des études et des statistiques locales

3-2 Estimation des dépenses 2013 des Régions ventilées par domaines

Dans ce contexte, l'IGAC a procédé à une estimation provisoire des dépenses engagées en 2013 par les Régions sur la base d'une enquête auprès des DRAC dont les réponses ont été recueillies en mars et avril de l'année 2014. La note méthodologique jointe à ce rapport indique à la fois les processus utilisés et les limites imposées par cet exercice.

Du fait que la nomenclature fonctionnelle des comptes administratifs des Régions est très agrégée et donne une faible visibilité sur les différents domaines auxquels leurs dépenses sont affectées, notamment dans celui de la création, l'enquête de l'IGAC auprès des DRAC a consisté à leur demander de fournir des éléments budgétaires regroupés selon les divers domaines de la culture, complétés par des données plus précises relatives aux agences, aux structures relevant des labels et réseaux nationaux et aux emplois.

Le travail complexe de rassemblement et de reconstitution de ces données par les DRAC s'est appuyé sur leurs propres informations, notamment pour les réseaux, opérations ou fonds co-financés et s'est également élaboré avec l'appui des Conseils régionaux dans des conditions d'approfondissement inégales selon les circonstances.

Ces données comprennent, sans qu'il soit possible de les identifier, des dépenses réalisées hors de la « Fonction 31 Culture », certaines pouvant relever d'autres comptes gérés par d'autres services que les services dédiés à la culture, comme les budgets des fonctions 2 (Enseignements), 5 (Aménagement du territoire), 7 (Environnement) ou encore 9 (Action économique).

Il s'agit donc d'un ensemble de données établies sur des bases non homogènes dont la consolidation au plan national doit être considérée uniquement comme indicative d'ordres de grandeur. Cette valeur indicative est également à retenir dans la présentation et les analyses proposées ci-dessous, reliées à un seul exercice budgétaire et non à une série permettant d'établir plus solidement des tendances.

Le tableau n°3 propose une ventilation des dépenses des Régions par domaines et indique la part que chacun d'entre eux occupe au regard de la dépense totale qui s'élève, selon l'enquête,

à 730,4 M€. Ce montant correspond à 88 % à la prévision budgétaire sur la seule fonction « 31 Culture » de 824 M€.

TABLEAU N° 3 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS VENTILEES PAR DOMAINES		
Secteurs d'intervention	**Dépenses estimées pour 2013 en K€**	**%**
Spectacle vivant	266 808	36,5%
Patrimoines (MH, musées, archéologie, inventaire,architecture....)	124 854	17,1%
Cinéma et audiovisuel	80 232	11,0%
Aménagement du territoire / culture	50 813	7,0%
Pluri-disciplinaire	44 256	6,1%
Arts plastiques	42 880	5,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	34 346	4,7%
Livre et lecture	32 850	4,5%
Langues régionales	22 883	3,1%
Education artistique et pratiques amateurs	17 530	2,4%
Autres domaines culturels	6 373	0,9%
Presse et médias	3 618	0,5%
Action culturelle internationale	2 968	0,4%
TOTAL	**730 409**	**100,0%**

source : IGAC, selon l'enquête auprès des DRAC

Avec près de 267 M€, soit 37 % de leurs dépenses, le domaine du spectacle vivant apparaît comme le tout premier bénéficiaire des politiques culturelles de Régions auquel elles consacrent deux fois plus de moyens qu'à l'ensemble de **leurs politiques en faveur des patrimoines** qui **se situent, avec 125 M€, en seconde place**.

Toujours selon une approche par domaines**, le cinéma et l'audio-visuel se situent au troisième rang avec 80 M€, devant les arts plastiques (43 M€) et le livre et la lecture (33 M€).**

Les dépenses du secteur « pluridisciplinaires », composé principalement des festivals et des agences pluridisciplinaires, mais aussi des résidences ou équipements culturels non spécifiés, **se rattachent pour une bonne part au spectacle vivant, au cinéma et à l'audiovisuel, au livre et à la lecture**.

L'enseignement, la formation professionnelle et les aides à l'emploi bénéficient d'un effort significatif des Régions qui lui affectent 34 M€.

Représentant globalement 71 M€ les politiques transversales rassemblent l'action culturelle internationale, l'aménagement du territoire, l'éducation artistique, les pratiques amateurs, les actions envers les publics éloignés ou empêchés.

Mobilisant 23 M€, le soutien aux langues régionales apparaît également substantiel.

Enfin, les « **autres domaines culturels** » se composent principalement des actions en faveur de la culture scientifique et technique, du numérique, de communication et d'études.

3-3 Dépenses respectives des Régions et des DRAC par domaines

3-3-1. Le spectacle vivant : domaine partagé et stratégies différenciées

Comme le montre le tableau n°4, les dépenses des Régions et des DRAC se situent dans une fourchette comparable : soit 266,8 M€ pour les Régions et 296,2 € pour les DRAC (avec Île-de-France et Corse).

Cependant les parts inégales des dépenses affectées par les Régions et les DRAC aux réseaux labellisés d'une part et aux autres interventions d'autre part, **confirment les stratégies différenciées qu'elles mettent en œuvre dans ce domaine**: les Régions affectent respectivement 43,3 % de leurs moyens aux réseaux labellisés et 56,7 % à leurs autres interventions alors que les DRAC consacrent 67 % de leurs crédits aux réseaux labellisés et 33 % aux autres interventions.

Ainsi les Régions réservent plus de la moitié de leurs dépenses pour accompagner les équipes artistiques, assurer une desserte fine de leurs territoires ou soutenir certaines opérations attirant un large public, comme les festivals par exemple, alors que les DRAC concentrent les 2/3 de leurs moyens au soutien des réseaux labellisés du spectacle vivant.

TABLEAU N° 4 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Spectacle vivant	229 501,6	37 305,1	266 806,7	285 295,6	10 920,3	296 215,9
Dont réseaux labellisés du spectacle vivant	99 380,8			196 207,0	1 264,0	197 471,0
Part des réseaux labellisés sur les dépenses de fonctionnement du spectacle vivant en %	**43,30%**			**68,77%**	**11,57%**	**66,66%**

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

Outre le financement qu'elles leur apportent, les DRAC assurent un rôle majeur à l'égard de ces institutions en veillant au respect des cahiers des charges qui conditionnent l'attribution de leur label.

Ces cahiers des charges, réunis dans une circulaire ministérielle du 31 août 2010, ont établi les principes auxquels les DRAC ont recours pour établir la rédaction des contrats d'objectifs pluriannuels de chaque structure et pour la mise en œuvre des règles d'attribution ou de retrait des labels de l'État, ainsi que pour procéder à la nomination des responsables.

Ces textes ont également clarifié les modalités de travail de l'État avec tous ses partenaires, après une large concertation menée avec les collectivités territoriales et les milieux professionnels.

3.3.2. Les arts plastiques : la montée en puissance des Régions

Contrairement au domaine du spectacle vivant, le tableau n°5 montre que les Régions consacrent au total aux arts plastiques une dépense nettement supérieure (42,9 M€) à celle des

DRAC (29,9 M€).

TABLEAU N° 5 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Arts plastiques	34 762,0	8 118,2	42 880,2	19 225,2	10 679,7	29 904,9
Dont FRAC	12 156,8			6 999,3		
Part des FRAC dans les dépenses d'arts plastiques en %	34,97%			36,41%		
Dont centres d'art	4 469,2			6 065,3		
Part des centres d'art dans les dépenses d'arts plastiques en %	12,86%			31,55%		
Total réseaux labellisés pour les arts plastiques	16 626,0			13 064,6		
Part des réseaux labellisés sur les dépenses d'arts plastiques en %	**47,83%**			**67,96%**		

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

On observe que les DRAC, comme pour le spectacle vivant, consacrent aux réseaux labellisés des arts plastiques les 2/3 de leurs dépenses. Pour ce qui les concerne, les Régions augmentent sensiblement leur ratio observé pour le domaine du spectacle vivant (43,3%), avec un taux de financement de 47,8 % en faveur des structures relevant des labels et réseaux nationaux d'arts plastiques de la totalité de leurs dépenses dans le secteur.

Le fait le plus marquant est l'impact décisif produit par la co-fondation des FRAC par les Régions et le ministère sur leur implication auprès de ce réseau puisqu'elles apportent globalement à son fonctionnement une contribution de 12,2M€, largement supérieure à celle des DRAC qui s'élève à 7M€.

En revanche, concernant l'acquisition des œuvres, les résultats de l'enquête ont permis d'identifier 15 cas apportant une indication sur la diversité des partenariats entre les DRAC et les Régions : dans trois cas la Région a apporté une subvention supérieure à celle de la DRAC, dans sept cas leurs subventions sont à parité, dans trois cas l'apport de la Région est inférieur à celui de la DRAC ; dans 3 cas la Région n'a pas participé aux acquisitions.

Enfin on note que les Centres d'art bénéficient également d'un soutien des Régions (4,5M€) légèrement inférieur à celui des DRAC (6M€).

Les autres dépenses se répartissent en soutien à la création des artistes plasticiens (résidences, aides au projet, production d'œuvres), soutien à des manifestations diverses, édition d'ouvrages spécialisés.

Certaines Régions ont créé leurs propres institutions, comme la Région Languedoc-Roussillon avec le Centre régional d'art contemporain à Sète (CRAC) ou participent à de grandes réalisations, comme la Région Lorraine avec le Centre Pompidou-Metz.

3-3-3. Les patrimoines : le rôle majeur des DRAC

Dans le domaine des patrimoines, les DRAC apparaissent comme des acteurs essentiels à la fois par les moyens financiers qu'elles lui affectent mais aussi par les missions de contrôle scientifique et technique qu'elles exercent en région au titre de l'État.

Comme le montre le tableau n°6, avec une dépense de 287,3 M€ les DRAC apportent une contribution plus de deux fois supérieure à celle des Régions qui y consacrent cependant des moyens importants qui se montent à 125 M€, sans qu'il soit possible, compte tenu des résultats de l'enquête, de distinguer les parts respectives des monuments historiques, des musées, de l'inventaire, de l'archéologie ou de l'architecture.

TABLEAU N° 6 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Patrimoines	39 858,8	84 995,2	124 854,0	53 284,2	233 987,1	287 271,3

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

Mais au-delà des moyens budgétaires affectés par les DRAC à la restauration et à l'entretien des monuments historiques, elles assurent au quotidien un contrôle scientifique et technique sur les modalités de leur conservation.

La circulaire ministérielle adressée aux Préfets de région du 1er décembre 2009,relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits, y compris sur ceux qui ne lui appartiennent pas, précise que le contrôle est « *destiné avant tout à garantir d'une part que leur conservation est assurée dans les meilleures conditions et d'autre part que les interventions programmées ou ponctuelles, de quelque nature qu'elles soient, ne portent pas atteinte à l'intérêt qui a justifié leur protection, en vue d'en assurer la transmission aux générations futures dans le meilleur état possible* ».

Les services patrimoniaux des DRAC consacrent une part majeure de leur activité à l'exercice de ce contrôle (vérification régulière de l'état sanitaire des monuments et contrôle des travaux) et jouent un rôle permanent en matière de conseil et d'expertise à l'égard de leurs propriétaires publics ou privés.

Il faut noter que l'exercice de ce contrôle est indépendant de la procédure d'attribution d'aides financières par l'État, s'agissant de deux actes juridiques distincts, qui peuvent cependant faire parfois l'objet d'une instruction parallèle.

De même, la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France précise que les musées de France bénéficient, pour l'exercice de leurs activités, du conseil et de l'expertise des services de l'État et de ses établissements publics et sont soumis au contrôle scientifique et technique de l'État auquel les DRAC sont étroitement associées.

3-3-4. Les industries culturelles : des Régions en pointe

Le tableau n°7 montre l'importance des moyens accordés par les Régions au cinéma et à l'audiovisuel et au livre et la lecture. Totalisant 113 M€ cette dépense n'est que faiblement inférieure à ce que les Régions allouent aux patrimoines (125 M€).

Par comparaison, les crédits déconcentrés aux DRAC, soit 18,2 M€, dont 5,3M€ pour le cinéma et l'audiovisuel et 12,9M€ pour le livre **apparaissent modestes**.

TABLEAU N° 7 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES INDUSTRIES CULTURELLES EN 2013

Secteurs d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Cinéma et audiovisuel	52 968,1	27 077,9	80 046,0	5 312,7	13,3	5 326,0
Livre et lecture	20 769,9	12 080,0	32 849,9	12 686,6	226,8	12 913,4
Total	**73 738,0**	**39 157,9**	**112 895,9**	**17 999,3**	**240,1**	**18 239,4**
Presse et médias	3 617,3	0,4	3 617,7			

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

De fait, **le soutien du Ministère de la culture et de la communication aux industries culturelles s'opère principalement par le canal de ses deux établissements publics le CNC et le CNL**.

Le CNL et la centrale de l'édition, qui gère pour le compte du ministère l'aide au transport des livres dans les DOM, ont apporté au secteur 11,5 M€ (hors Île-de-France qui reçoit 27,3 M€ d'aide du CNL).

Le CNC a apporté 20,4 M€ dans le cadre des conventions qu'il conclut avec toutes les Régions, dont les DRAC sont partenaires.

De plus, en dehors de ces conventions, le CNC apporte 72,6 M€ aux Régions, hors l'Ile-de-France qui reçoit à elle seule 232,5 M€.

Même si les DRAC sont parties prenantes des conventions établies entre le CNC et **les Régions**, celles-ci **apparaissent bien comme des interlocuteurs de premier rang et des acteurs très actifs du développement de ce secteur professionnel qui contribue à la fois à la dynamique économique de leur territoire, à sa promotion et à sa visibilité auprès du public.**

Dans le domaine du livre, il faut rappeler que l'action des DRAC est largement consacrée au développement de la lecture par le biais d'une bonne desserte de bibliothèques publiques et de leur qualité, par des opérations de lutte contre l'illettrisme, ou encore de soutien à l'écriture et aux auteurs.

Elles assurent la répartition du concours particulier pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt créé au sein de la dotation générale de décentralisation (D.G.D.) dont le montant en 2013 s'est élevé à 79,7 M€.

Les DRAC apportent aux collectivités territoriales et aux professionnels l'expertise et l'accompagnement scientifique et technique nécessaires pour la rédaction du projet culturel de la bibliothèque, la recherche de qualité des programmes, la diversité des services proposés ainsi que les préconisations techniques en vigueur relatives à la conservation des collections patrimoniales ou la qualité architecturale de leurs bâtiments.

3-4 Les ressources humaines des Régions dans le domaine de la culture

TABLEAU N°8 : PERSONNELS DES REGIONS AFFECTES A LA CULTURE EN 2013

Répartition des emplois des Conseils régionaux dans le domaine de la culture	Effectifs 2013		Total ETP
	Emplois des Services administratifs	Emplois de l'Inventaire	
	ETP	ETP	
TOTAL	767,85	318,8	1086,65

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC

L'organisation des Régions pour la mise en œuvre de leurs politiques culturelles fait apparaître trois caractéristiques principales :

- **les services de l'Inventaire transférés des DRAC aux Régions en 2007 constituent le tiers de leurs effectifs (en ETP) dévolus à la culture.** Le dernier bilan réalisé en 2011 par les services de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication constatait que « les emplois permanents (titulaires et contrats à durée indéterminée), particulièrement nécessaires à l'acquisition et au maintien d'une expertise qui s'acquiert essentiellement par la pratique de terrain, sont majoritaires et stables (autour de 85% des ETP). Le fait marquant est constitué par la montée en puissance des attachés et des assistants de conservation.

La structure des emplois combine désormais la situation héritée du transfert de 2007, notamment les cadres d'accueil des ingénieurs et techniciens territoriaux qui ont absorbé les ingénieurs d'étude et techniciens de recherche en nombre dans les services de l'État, et celle qui porte en elle la constitution d'une filière culturelle complète : adjoints, assistants, attachés, conservateurs.

Néanmoins, il n'y a pas de cloisonnement étanche entre les différentes catégories. Les

chercheurs et chargés d'études contribuent à la valorisation par la rédaction de publications, la tenue de conférences, les gestionnaires et animateurs des centres de documentation par l'accueil du public, les administrateurs des serveurs de données par l'alimentation des réseaux; documentalistes, administrateurs de bases de données, photographes ou graphistes participent à la recherche en fournissant ressources, supports et représentations indispensables à l'investigation. La grande variété des configurations régionales résulte à la fois de situations héritées du transfert de 2007 et de recompositions en cours qui accompagnent les projets de service »[5]

En matière d'organisation, les services de l'inventaire ont parfois été placés dans certains organigrammes régionaux au sein des services qui traitent de « l'attractivité » ou de « l'aménagement des territoires » (par exemple : l' Auvergne, la Haute Normandie...) , ce qui dénote une intention manifeste de capitaliser leur travail pour des objectifs opérationnels.

- Les services dévolus à la Culture, hors inventaire, (estimation : 767 ETP), sont le plus souvent positionnés dans des pôles plus vastes regroupant la jeunesse, l'éducation, le tourisme, le sport etc... Par conséquent, si la majorité du personnel dédié à la culture est bien regroupée dans un service distinct, certains agents sont également dispersés dans les différents services de ces pôles: le tourisme, la jeunesse, l'aménagement...

Pour mémoire, le budget exécuté 2013 du Ministère de la culture et de la communication fait état de 2 458 ETP affectés dans les DRAC au 31 décembre.

- Le personnel des agences régionales ou autres structures (livre, cinéma, spectacle vivant...) est pratiquement aussi nombreux (724 ETP) que celui des services régionaux dédiés à la culture, hors inventaire.

TABLEAU N°9 : PERSONNELS DES AGENCES ET AUTRES STRUCTURES AFFECTES A LA CULTURE EN 2013

Types de structures	Effectifs 2013 en ETP
Agences	682,4
Autres structures	42
TOTAL	**724,4**

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC

Ce fait est significatif dans la mesure où les agences concentrent un nombre important « d'experts métier ». La force et le nombre des agences infirment donc en grande partie l'assertion selon laquelle les Régions ne disposeraient pas de « capacités d'expertise ». En réalité, ces capacités sont réunies dans les agences, majoritairement financées par les Régions, et co-financées par les DRAC.

De surcroît, on observe un phénomène de concentration des agences qui regroupent de plus en plus différentes spécialités (Musique, Théâtre, Danse, Cinéma et parfois Livre et Lecture...) et constituent l'outil essentiel des Régions dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement du territoire dans ces domaines.

Il est donc manifeste que les Régions peuvent s'appuyer sur des structures professionnelles dont la qualité est avérée dans la perspective du développement de leurs compétences en matière culturelle.

5 Bilan 2011 du Service de l'Inventaire de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication

IV CONCLUSION

Au terme des deux phases de sa mission l'IGAC en souligne les constats les plus marquants.

pour les Régions

Bénéficiant de la compétence générale « culture » dévolue aux collectivités territoriales, **les politiques culturelles des Régions apparaissent cependant essentiellement arrimées à leurs compétences d'attribution.**

Ce constat apporte une base de réflexion à partager avec les élus régionaux pour guider les choix stratégiques sur les modalités d'application au champ culturel de la possibilité de délégations de compétence prévue par la loi MAPAM. Plus généralement, il pourrait orienter les réflexions sur l'élargissement des responsabilités qui pourraient leur être confiées dans le cadre des lois de décentralisation à venir.

Deux domaines relevant de leurs compétences d'attribution actuelles dans lesquels les Régions se sont fortement engagées, apparaissent devoir être explorés:

- **l'économie de la culture** en précisant leur rôle et celui des agences régionales au regard du développement des industries culturelles et de l'emploi ainsi que du tourisme culturel en leur attribuant clairement une responsabilité dans la valorisation et la promotion des sites patrimoniaux et des manifestations régionales de diffusion de la création.

- **l'aménagement culturel de proximité** en leur confiant une mission explicite dans ce domaine -aujourd'hui en partie confié aux départements pour ce qui concerne notamment le petit patrimoine non protégé et les pratiques artistiques amateurs- en l'élargissant aux équipements, manifestations et patrimoine de proximité.

La réduction du nombre des Régions et la perspective d'un transfert progressif en leur faveur de certaines responsabilités actuellement exercées par les Départements dont la suppression à terme a été annoncée impliquent pour le ministère, en concertation avec les élus et les professionnels, de préparer ces grandes mutations.

pour le Ministère de la culture et de la communication

Le fait prééminent reste le poids considérable des dépenses d'intervention du ministère affectées à Paris et à l'Île-de-France, soit les deux tiers. Cette réalité devrait être une préoccupation de premier rang dans l'application de la loi MAPAM et dans les réflexions sur la décentralisation culturelle.

Il faut en effet être attentif à ce que le ministère de la culture et de la communication ne devienne le ministère des franciliens, voire des parisiens. Du point de vue des rédacteurs de ce rapport, **il apparaît essentiel que le ministère veille à conserver les leviers nécessaires à une politique nationale en capacité de se déployer sur l'ensemble du territoire**.

Patrimoines

Dans le domaine des patrimoines, le ministère dispose de ces leviers. Outre les dépenses d'investissement qui leur sont consacrées, les politiques nationales en faveur des patrimoines s'appuient sur un corpus de textes législatifs déjà très structuré et sur l'exercice du contrôle scientifique et technique assuré en large mesure, sur le terrain, par les DRAC. Par ailleurs, les

filières de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale contribuent à garantir la qualité professionnelle des agents œuvrant dans les services publics patrimoniaux et la stabilité de leurs institutions. Cette stabilité autorise des évolutions maîtrisées qui ne remettent pas en question les fonctions régaliennes de l'État dans ce domaine, objectivement nécessaires et peu contestées.

Création

En revanche, s'adressant à un secteur fragile, les politiques nationales en faveur de la création sont loin d'occuper une position symétrique à celles des patrimoines :

- **le fonctionnement des réseaux labellisés de création et de diffusion**, qui en représente de manière récurrente la charge la plus lourde, **repose sur des partenariats pluripartites** entre l'État, les villes ou les intercommunalités qui en sont les principaux financeurs, les Régions et, dans une moindre mesure, les Départements,

- **la situation de l'emploi** des artistes qui relève massivement du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle **est marquée à la fois par l'instabilité et par la précarité** de ceux qui en sont les bénéficiaires,

- **l'encadrement réglementaire actuel demeure modeste**, dans l'attente d'une loi relative à la création et au patrimoine, prévue à l'horizon 2015

- **l'impossibilité de traduire la notion « d'expertise » en règles normées**, rétives par nature à la prise de risque, à l'inventivité et à l'expérimentation qui prévaut dans les domaines de la création **rend difficile l'établissement d'un système de contrôle sur des réseaux nationaux, dans l'hypothèse où le ministère n'en serait plus partenaire**.

Si des mesures de clarification apparaissent nécessaires, notamment au regard des responsabilités des différents niveaux de collectivités territoriales et de l'émergence des grandes métropoles, **les contingences propres au domaine de la création et l'importance pour le ministère de disposer des leviers suffisants à l'exercice de ses missions au plan national devraient être prises en compte dans les perspectives d'évolution des réseaux labellisés dédiés à la création et à sa diffusion.**

DEPENSES CULTURELLES DES REGIONS PAR CATEGORIES

ALSACE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

ALSACE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	7 066,2	132,4	7 198,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	502,7	786,3	1 289,0
TOTAL	**7 568,9**	**918,7**	**8 487,6**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	3 132,2	26,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	2 484,4	20,6%
Pluri-disciplinaire	2 299,3	19,1%
Langues régionales	1 561,3	12,9%
Cinéma et audiovisuel	1 142,6	9,5%
Arts plastiques	608,1	5,0%
Action culturelle internationale	276,0	2,3%
Livre et lecture	256,3	2,1%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	142,5	1,2%
Autres domaines culturels	89,6	0,7%
Aménagement du territoire / culture	54,3	0,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	18,0	0,1%
Presse et médias		
TOTAL	**12 064,6**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	191,3	178,2	369,5	3,1%
Archéologie	70,0		70,0	0,6%
Musées	46,4	1 111,2	1 157,6	9,6%
Inventaire	10,4		10,4	0,1%
Architecture				
Spectacle vivant	3 002,3	129,9	3 132,2	26,0%
Arts plastiques	608,1		608,1	5,0%
Livre et lecture	256,3		256,3	2,1%
Cinéma et audiovisuel	1 142,6		1 142,6	9,5%
Enseignement	100,0		100,0	0,8%
Éducation artistique	18,0		18,0	0,1%
Formation professionnelle	40,0	2,5	42,5	0,4%
Langues régionales	1 561,3		1 561,3	12,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale	276,0		276,0	2,3%
initiations interculturelles *(aménagement culturel du terr.)*	54,3		54,3	0,4%
Mémoire *(patrimoine)*	238,1		238,1	2,0%
Culture scientifique et technique *(autres domaines culturels)*	89,6		89,6	0,7%
Développement touristique action patrimoine *(patrimoine)*	135,8	503,0	638,8	5,3%
Agence culturelle d'Alsace *(pluri-disciplinaire)*	2 043,3	256,0	2 299,3	19,1%
TOTAL	**9 883,8**	**2 180,8**	**12 064,6**	**100,0%**

ALSACE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC après échange avec les services du Conseil régional

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP*
	Services administratifs		Services spécialisés				
					Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	11	11	14	14	0	0	25
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	3	3					3
TOTAL	**14**	**14**	**14**	**14**	**0**	**0**	**28**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et formulaires CERFA de demandes de subventions 2013

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence culturelle Alsace	32,0	2 299,0	391,0
Office pour la langue et la culture d'Alsace	7	860,0	
TOTAL	**39,0**	**3 159,0**	**391,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et des budgets des structures

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	850,0	1 351,6
Scènes nationales	320,0	1 285,0
Centres chorégraphiques nationaux	260,8	1 100,8
Scènes de musiques actuelles	90,0	306,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	42,5	141,9
Orchestre		1 897,0
Opéras	1 043,2	4 039,1
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***2 606,5***	***10 121,5***
FRAC	100,0	116,0
Centres d'art	319,0	180,7
Sous-total arts plastiques	***419,0***	***296,6***
Centres culturels de rencontres	130,0	74,0
Pôles d'enseignements supérieurs	60,0	1 161,7
TOTAL	**3 215,5**	**11 653,8**

AQUITAINE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

AQUITAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	754,0	0,0	754,0
312 – Activités culturelles et artistiques	14 644,0	190,0	14 834,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	433,0	1 851,0	2 284,0
TOTAL	**15 831,0**	**2 041,0**	**17 872,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	9 429,0	40,2%
Cinéma et audiovisuel	4 076,0	17,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	3 083,0	13,1%
Langues régionales	2 331,0	9,9%
Pluri-disciplinaire	2 196,0	9,4%
Livre et lecture	785,0	3,3%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	754,0	3,2%
Arts plastiques	475,0	2,0%
Éducation artistique et pratiques amateurs	320,0	1,4%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**23 449,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		2 013,0	2 013,0	8,6%
Archéologie				
Musées		142,0	142,0	0,6%
Inventaire	75,0		75,0	0,3%
Architecture				
Spectacle vivant	7 043,0	807,0	7 850,0	33,5%
Arts plastiques	475,0		475,0	2,0%
Livre et lecture	587,0	198,0	785,0	3,3%
Cinéma et audiovisuel	3 333,0	743,0	4 076,0	17,4%
Enseignement	754,0		754,0	3,2%
Éducation artistique	320,0		320,0	1,4%
Formation professionnelle				
Langues régionales	2 331,0		2 331,0	9,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Office artistique de la région Aquitaine *(Spectacle vivant)*	1 579,0		1 579,0	6,7%
Ecrit cinéma livre et audiovisuel *(pluri-disciplinaire)*	2 196,0		2 196,0	9,4%
Centre François Mauriac de Malagar *(patrimoine)*	853,0		853,0	3,6%
TOTAL	**19 546,0**	**3 903,0**	**23 449,0**	**100,0%**

AQUITAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	32	32	8	8	0	0	40
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**32**	**32**	**8**	**8**	**0**	**0**	**40**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Office artistique de la région Aquitaine	9	1 579,0	150,0
Ecrit cinéma livre et audiovisuel	27	2 196,0	451,0
Sous-total agences	***36***	***3 775,0***	***601,0***
Centre François Mauriac de Malagar	12	853,0	33,0
TOTAL	**48**	**4 628,0**	**634,0**

Le FRAC, initialement mentionné en tableau 4 pour un montant de 640 K€ et 12 ETP, a été retiré du tableau (cf tab 5).

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	350,0	1 850,0
Scènes nationales	192,0	488,0
Centres chorégraphiques nationaux	301,0	756,0
Scènes de musiques actuelles	717,0	880,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	75,0	192,0
Orchestres	120,0	
Opéras	1 670,0	4 743,0
Centre de développement chorégraphiques	100,0	183,0
Sous-total spectacle vivant	***3 525,0***	***9 092,0***
FRAC	640,0	463,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	***640,0***	***463,0***
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	245,0	863,0
TOTAL	**4 410,00**	**10 418,00**

AUVERGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

AUVERGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	6 879,0	415,0	7 294,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	146,5	1 900,0	2 046,5
TOTAL	**7 025,5**	**2 315,0**	**9 340,5**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	3 235,0	34,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	2 075,0	22,3%
Aménagement du territoire / culture	1 135,0	12,2%
Pluri-disciplinaire	950,0	10,2%
Cinéma et audiovisuel	875,0	9,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	395,0	4,3%
Arts plastiques	385,0	4,1%
Livre et lecture	160,0	1,7%
Langues régionales	60,0	0,6%
Autres domaines culturels	19,0	0,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
TOTAL	**9 289,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	20,0	860,0	880,0	9,5%
Archéologie	35,0		35,0	0,4%
Musées	5,0	1 035,0	1 040,0	11,2%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	3 225,0	10,0	3 235,0	34,8%
Arts plastiques	385,0		385,0	4,1%
Livre et lecture	115,0	45,0	160,0	1,7%
Cinéma et audiovisuel	785,0	90,0	875,0	9,4%
Enseignement				
Éducation artistique	395,0		395,0	4,3%
Formation professionnelle				
Langues régionales	60,0		60,0	0,6%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Projets culturels de pays *(aménagement du terr.)*	765,0		765,0	8,2%
Lieux d'expression culturelle *(aménagement du terr)*		250,0	250,0	2,7%
Numérique (expérimentation) *(autres domaines culturels)*	19,0		19,0	0,2%
Manifestation d'envergure régionale *(aménagement du terr)*	120,0		120,0	1,3%
Le Transfo *(pluri-disciplinaire)*	950,0		950,0	10,2%
Agence des musiques traditionnelles d'Auvergne AMTA *(patrimoine oral)*	120,0		120,0	1,3%
TOTAL	**6 999,0**	**2 290,0**	**9 289,0**	**100,0%**

AUVERGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	7	7	10	10	0	0	17
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**7**	**7**	**10**	**10**	**0**	**0**	**17**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
LIRA (Librairie indépendante en région Auvergne)	0,50	32,0	13,6
AMTA (Agence des musiques et territoires d'Auvergne)	8,00	120,0	120,0
Le Transfo	9,00	950,0	45,0
TOTAL	**17,50**	**1 102,0**	**178,6**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	136,0	1 035,8
Scènes nationales	200,0	583,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	80,0	184,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	90,0	
Orchestres	1 105,0	780,9
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***1 611,0***	***2 583,7***
FRAC	240,0	178,3
Centres d'art	11,0	151,0
Sous-total arts plastiques	***251,0***	***329,3***
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		240,0
TOTAL	**1 862,00**	**3 153,03**

BOURGOGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BOURGOGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 560,4		1 560,4
312 – Activités culturelles et artistiques	8 706,5	3 045,0	11 751,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	410,9	4 471,6	4 882,5
TOTAL	**10 677,8**	**7 516,6**	**18 194,4**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	8 410,6	45,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	4 882,5	26,2%
Arts plastiques	1 617,0	8,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 560,4	8,4%
Cinéma et audiovisuel	1 336,7	7,2%
Livre et lecture	808,1	4,3%
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Action culturelle internationale		
Langues régionales		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**18 615,2**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 281,6	1 281,6	6,9%
Archéologie	115,0	80,0	195,0	1,0%
Musées	0,0	1 300,0	1 300,0	7,0%
Inventaire	126,9	0,0	126,9	0,7%
Architecture				
Spectacle vivant	7 434,2	976,4	8 410,6	45,2%
Arts plastiques	712,0	905,0	1 617,0	8,7%
Livre et lecture	409,5	330,4	739,9	4,0%
Cinéma et audiovisuel	1 163,4	173,2	1 336,7	7,2%
Enseignement	1 560,4		1 560,4	8,4%
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Patrimoine PRNP, ethnologie.... *(patrimoine)*	79,0	1 800,0	1 879,0	10,1%
Château de Châteauneuf *(patrimoine)*	90,0	10,0	100,0	0,5%
Prix régional du livre *(livre et lecture)*	68,2		68,2	0,4%
TOTAL	**11 758,6**	**6 856,6**	**18 615,2**	**100,0%**

BOURGOGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	15	15	9	9	0	0	24
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**15**	**15**	**9**	**9**	**0**	**0**	**24**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Liaison Arts Bourgogne	10,0	383,0	360,0
Centre régional du Jazz	4	122	105
Centre régional du livre en Bourgogne	6,0	201,0	201,0
Sous-total agences	***20,0***	***706,0***	***666,0***
Maison du patrimoine oral	4	69	50
Bibracte (EPCC)		115,0	2 400,0
TOTAL	**24,0**	**890,0**	**3 116,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	357,2	1 790,0
Scènes nationales	376,0	1 600,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	228,1	365,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	32,9	220,0
Orchestres	189,8	25,0
Opéras	1 034,0	500,0
Centre de développement chorégraphiques	108,1	125,0
Sous-total spectacle vivant	***2 326,1***	***4 625,0***
FRAC	357,2	152,0
Centres d'art	272,6	437,6
Sous-total arts plastiques	***629,8***	***589,6***
Centres culturels de rencontres	30,0	
Pôles d'enseignements supérieurs	500,0	884,0
TOTAL	**3 485,85**	**6 098,60**

BRETAGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BRETAGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 093,4		1 093,4
312 – Activités culturelles et artistiques	27 311,9	5 950,0	33 261,9
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	1 175,9	5 900,0	7 075,9
TOTAL	**29 581,3**	**11 850,0**	**41 431,3**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne et synthèse des données IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	13 045,0	29,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	9 019,2	20,1%
Langues régionales (transmission et culture)	7 542,8	16,8%
Cinéma et audiovisuel	5 119,1	11,4%
Arts plastiques	3 492,4	7,8%
Aménagement du territoire / culture	1 665,2	3,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 644,8	3,7%
Presse et médias	1 217,0	2,7%
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 093,4	2,4%
Livre et lecture	1 030,0	2,3%
Action culturelle internationale	89,9	0,2%
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**44 958,9**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	881,0	5 045,5	5 926,5	13,2%
Archéologie	161,5		161,5	0,4%
Musées	35,0	617,6	652,6	1,5%
Inventaire	98,4		98,4	0,2%
Architecture	30,0		30,0	0,1%
Spectacle vivant	12 221,0	824,0	13 045,0	29,0%
Arts plastiques	2 007,0	1 485,4	3 492,4	7,8%
Livre et lecture	1 000,0	30,0	1 030,0	2,3%
Cinéma et audiovisuel	1 974,0	3 145,2	5 119,1	11,4%
Enseignement				
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 093,4		1 093,4	2,4%
Formation professionnelle	690,2		690,2	1,5%
Langues régionales – transmission	3 742,8		3 742,8	8,3%
Langues régionales – culture	3 000,0	800,0	3 800,0	8,5%
Presse et médias	1 217,0		1 217,0	2,7%
Action culturelle internationale	89,9		89,9	0,2%
Aide à l'emploi culturel	954,6		954,6	2,1%
Patrimoine culturel immatériel et pratiques culturelles	2 150,2		2 150,2	4,8%
Aménagement du territoire / culture	55,2	1 610,0	1 665,2	3,7%
TOTAL	**31 401,2**	**13 557,7**	**44 958,9**	**100,0%**

BRETAGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	28	28	20	20	0	0	48
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	6	4					4
TOTAL	**34**	**32**	**20**	**20**	**0**	**0**	**52**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
EPCC Spectacle vivant en Bretagne	8,0	620,0	361,0
EPCC Livre et Lecture en Bretagne	5,0	232,0	242,0
Association Bretagne Culture Diversité	7,0	450,0	
EPCC Office de la langue bretonne	24,8	929,9	143,4
Accueil des tournages en Bretagne (Comité régional du tourisme)	3,0	205,0	
Cinémathèque de Bretagne	10,0	290,0	
Dastum (collectage, sauvegarde et diffusion du patrimoine oral)	9,0	277,0	
TOTAL	**66,8**	**3 003,9**	**746,4**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	550,0	4 341,5
Scènes nationales	380,0	2 179,0
Centres chorégraphiques nationaux	215,0	500,0
Scènes de musiques actuelles	273,0	668,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	330,0	511,5
Orchestres	1 644,0	1 103,0
Opéras	125,0	43,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***3 517,0***	***9 346,0***
FRAC	650,0	650,0
Centres d'art	123,0	234,0
Sous-total arts plastiques	***773,0***	***884,0***
Centres culturels de rencontres	155,0	90,0
Pôles d'enseignements supérieurs	700,0	1 104,4
Pôles d'enseignements supérieurs langue bretonne et gallo (DFIN)	16,7	
TOTAL	**5 161,66**	**11 424,38**

CENTRE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CENTRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	18 968,0	1 976,0	20 944,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	4 723,0	9 141,0	13 864,0
TOTAL	**23 691,0**	**11 117,0**	**34 808,0**

Tableau n°2: Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	9 928,0	28,5%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	9 258,0	26,6%
Aménagement du territoire / culture	7 186,0	20,6%
Pluri-disciplinaire	3 232,0	9,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 051,0	5,9%
Arts plastiques	1 688,0	4,8%
Cinéma et audiovisuel	1 120,0	3,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	344,0	1,0%
Livre et lecture		
Presse et médias		
Action culturelle internationale		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**34 807,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	2 017,0	2 275,0	4 292,0	12,3%
Archéologie	905,0	4 061,0	4 966,0	14,3%
Musées				
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	8 575,0	1 353,0	9 928,0	28,5%
Arts plastiques	884,0	804,0	1 688,0	4,8%
Livre et lecture				
Cinéma et audiovisuel	1 120,0		1 120,0	3,2%
Enseignement	344,0		344,0	1,0%
Éducation artistique	1 244,0		1 244,0	3,6%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Agence culturelles régionales *(pluri-disciplinaire)*	3 077,0	155,0	3 232,0	9,3%
Développement territorial de la culture *(aménagt cult. Terr.)*	4 787,0	2 399,0	7 186,0	20,6%
Pratiques amateurs	738,0	69,0	807,0	2,3%
TOTAL	**23 691,0**	**11 116,0**	**34 807,0**	**100,0%**

CENTRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	28	27,4	17	15,6	0	0	43
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	2	2					2
TOTAL	**30**	**29,4**	**17**	**15,6**	**0**	**0**	**45**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence région. pour le livre, l'image et la culture numéri. CICLIC	45,8	2 670,0	589,7
Culture O Centre	19	2 297,0	0,0
TOTAL	**64,8**	**4 967,0**	**589,7**

Le FRAC et les centres culturels de rencontre de Noirlac et Chaumont, initialement mentionnés en tableau 4 ont été retirés du tableau (cf tab 5).

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	730,0	1 483,5
Scènes nationales	600,0	3 363,9
Centres chorégraphiques nationaux	441,0	1 068,0
Scènes de musiques actuelles	724,0	475,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	1 103,0	
Opéras		548,8
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***3 598,0***	***6 939,2***
FRAC	884,0	788,0
Centres d'art	135,0	151,0
Sous-total arts plastiques	***1 019,0***	***939,0***
Centres culturels de rencontres	2 245,0	2 204,0
Pôles d'enseignements supérieurs	38,0	508,5
TOTAL	**6 900,00**	**10 590,74**

CHAMPAGNE-ARDENNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CHAMPAGNE-ARDENNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne – Direction financière

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	10 746,7	159,6	10 906,4
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	470,0	3 208,6	3 678,6
TOTAL	**11 216,7**	**3 368,2**	**14 584,9**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Aménagement du territoire / culture	6 412,5	43,8%
Pluri-disciplinaire	3 486,0	23,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	1 664,1	11,4%
Spectacle vivant	1 227,3	8,4%
Autres domaines culturels	627,3	4,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs	572,6	3,9%
Cinéma et audiovisuel	448,4	3,1%
Action culturelle internationale	62,1	0,4%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	48,0	0,3%
Presse et médias	48,0	0,3%
Arts plastiques	30,2	0,2%
Livre et lecture	3,1	0,0%
Langues régionales		
TOTAL	**14 629,6**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées		57,9	57,9	0,4%
Inventaire	280,0		280,0	1,9%
Architecture	0,0	336,0	336,0	2,3%
Spectacle vivant	1 227,3		1 227,3	8,4%
Arts plastiques	30,2		30,2	0,2%
Livre et lecture	0,0	3,1	3,1	0,0%
Cinéma et audiovisuel	384,5	64,0	448,4	3,1%
Enseignement				
Éducation artistique	572,6		572,6	3,9%
Formation professionnelle	48,0		48,0	0,3%
Langues régionales				
Presse et médias	48,0		48,0	0,3%
Action culturelle internationale	62,1		62,1	0,4%
Promotion *(autres domaines culturels)*	627,3		627,3	4,3%
Festivals (*pluri-disciplinaire)*	867,5		867,5	5,9%
Soutien centres de ressources *(aménagt cult.du territoire)*	768,1		768,1	5,3%
initiatives artistiques locales *(aménagt cult.du territoire)*	340,0		340,0	2,3%
Résidences *(pluri-disciplinaire)*	167,8		167,8	1,1%
Projets culturels de territoires *(aménagt cult.du territoire)*	308,1		308,1	1,1%
Equipements culturels *(pluri-disciplinaire)*	2 363,1	87,7	2 450,7	16,8%
Action culturelle *(aménagt cult.du territoire)*	2 977,0	8,0	2 985,0	20,4%
Patrimoine autre que d'architecture	130,0	860,2	990,2	6,8%
CPER *(aménagt cult.du territoire)*	60,0	1 951,3	2 011,3	13,7%
TOTAL	**11 261,4**	**3 368,2**	**14 629,6**	**100,0%**

CHAMPAGNE ARDENNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	17	14	7	7	0	0	21
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**17**	**14**	**7**	**7**	**0**	**0**	**21**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
INTERBIBLY	3,0	73,0	73,0
Pôle régional musiques actuelles de Champagne-Ardenne POLCA	2	70,0	43,2
Office régional culturel de Champagne-Ardenne ORCCA	31,0	2 822,0	
TOTAL	**36,0**	**2 965,0**	**116,2**

Arts vivants 52 inscrit par la DRAC dans le tableau 4, et ne bénéficiant d'aucun financement du Conseil régional, a été retiré du tableau.

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations des structures concernées

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	446,0	1 808,3
Scènes nationales	388,1	1 248,6
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	182,0	480,0
Centres nationaux de création musicale	126,0	210,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***1 142,1***	***3 746,9***
FRAC	400,0	425,0
Centres d'art	220,0	150,0
Sous-total arts plastiques	***620,0***	***575,0***
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	590,5	157,0
TOTAL	**2 352,65**	**4 478,91**

CORSE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	3 395,0	641,0	4 036,1
312 – Activités culturelles et artistiques	5 008,6	2 966,8	7 975,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	1 303,1	7 349,0	8 652,1
TOTAL	**9 706,7**	**10 956,9**	**20 663,6**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	8 654,0	30,8%
Langues régionales	6 788,5	24,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	4 036,1	14,4%
Spectacle vivant	3 995,1	14,2%
Cinéma et audiovisuel	3 045,2	10,8%
Arts plastiques	958,3	3,4%
Livre et lecture	622,2	2,2%
Action culturelle internationale		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
Aménagement du territoire / culture		
Éducation artistique		
Presse et médias		
TOTAL	**28 099,4**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		5 982,1	5 982,1	21,3%
Archéologie	90,7	506,8	597,5	2,1%
Musées	1 063,4	661,0	1 724,4	6,1%
Inventaire	8,5		8,5	0,03%
Architecture				
Spectacle vivant	3 670,4	324,7	3 995,1	14,2%
Arts plastiques	383,1	575,3	958,3	3,4%
Livre et lecture	185,5	436,7	622,2	2,2%
Cinéma et audiovisuel	745,1	2 300,1	3 045,2	10,8%
Enseignement	3 395,0	641,0	4 036,1	14,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs				
Formation professionnelle				
Langues régionales *	2 868,5	3 920,0	6 788,5	24,2%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Activités de valorisation du patrimoine	142,5	199,0	341,5	1,2%
TOTAL	**12 552,7**	**15 546,7**	**28 099,4**	**100,0%**

** Les dépenses relatives aux langues régionales ont été ajoutées par l'IGAC à partir des délibérations budgétaires de la CTC*

CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	137	133	7	7	30	30	144
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**137**	**133**	**7**	**7**	**30**	**30**	**144**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
pas d'agence en Corse			
TOTAL			

La DRAC a fait mention au tableau 4 du Conservatoire de musique et de danse pour un montant de 2 027,3 K€ et 30 emplois (cf tab 2)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales		
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant		
FRAC	83,6	
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	***83,6***	
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**83,59**	

FRANCHE-COMTE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

FRANCHE-COMTE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	260,0		260,0
312 – Activités culturelles et artistiques	6 863,0	1 608,0	8 471,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	714,0	1 385,0	2 099,0
TOTAL	**7 837,0**	**2 993,0**	**10 830,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	5 670,0	52,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	2 099,0	19,3%
Arts plastiques	1 458,0	13,4%
Cinéma et audiovisuel	807,0	7,4%
Livre et lecture	352,0	3,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	260,0	2,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	184,0	1,7%
Action culturelle internationale	30,0	0,3%
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**10 860,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques Archéologie	395,0	1 315,0	1 710,0	15,7%
Musées	259,0	60,0	319,0	2,9%
Inventaire	60,0	10,0	70,0	0,6%
Architecture				
Spectacle vivant	4 670,0	1 000,0	5 670,0	52,2%
Arts plastiques	1 150,0	308,0	1 458,0	13,4%
Livre et lecture	352,0		352,0	3,2%
Cinéma et audiovisuel	507,0	300,0	807,0	7,4%
Enseignement	260,0		260,0	2,4%
Éducation artistique	184,0		184,0	1,7%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	30,0		30,0	0,3%
TOTAL	**7 867,0**	**2 993,0**	**10 860,0**	**100,0%**

FRANCHE COMTE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Service culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	13,6	10	10	0	0	23,6
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	1	0,25					0,25
TOTAL	**15**	**13,85**	**10**	**10**	**0**	**0**	**23,85**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Direction culture

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
néant			
TOTAL			

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	235,0	1 193,0
Scènes nationales	605,0	2 329,0
Centres chorégraphiques nationaux	187,0	471,0
Scènes de musiques actuelles	330,0	342,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	302,0	100,0
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***1 659,0***	***4 435,0***
FRAC	953,0	350,0
Centres d'art	80,0	176,0
Sous-total arts plastiques	***1 033,0***	***526,0***
Centres culturels de rencontres	226,0	213,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**2 918,00**	**5 174,00**

GUADELOUPE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

GUADELOUPE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	74,0		74,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 000,0	55,0	1 055,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)			
TOTAL	**1 074,0**	**55,0**	**1 129,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe et synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Cinéma et audiovisuel	1 716,0	66,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit.)	325,0	12,7%
Spectacle vivant	265,5	10,4%
Livre et lecture	168,0	6,6%
Arts plastiques	89,5	3,5%
Langues régionales		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**2 564,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		150,0	150,0	5,9%
Archéologie	150,0		150,0	5,9%
Musées				
Inventaire				
Architecture	25,0		25,0	1,0%
Spectacle vivant	265,5		265,5	10,4%
Arts plastiques	89,5		89,5	3,5%
Livre et lecture	168,0		168,0	6,6%
Cinéma et audiovisuel	578,6	1 137,4	1 716,0	66,9%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
TOTAL	**1 276,6**	**1 287,4**	**2 564,0**	**100,0%**

GUADELOUPE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	12	12	2	2	6	6	20
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**12**	**12**	**2**	**2**	**6**	**6**	**20**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
néant			
TOTAL			

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	265,5	625,4
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***265,5***	***625,4***
FRAC		
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**265,50**	**625,40**

GUYANE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

GUYANE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	2 100,0		2 100,0
312 – Activités culturelles et artistiques	2 000,0	500,0	2 500,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	947,4	100,0	1 047,4
TOTAL	**5 047,4**	**600,0**	**5 647,4**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC - synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€	%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	2 600,0	41,4%
Spectacle vivant	2 376,2	37,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	943,5	15,0%
Cinéma et audiovisuel	186,0	3,0%
Arts plastiques	95,0	1,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	36,0	0,6%
Langues régionales	22,5	0,4%
Livre et lecture	15,0	0,2%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**6 274,2**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées*	943,5		943,5	15,0%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	376,2		376,2	6,0%
Arts plastiques	95,0		95,0	1,5%
Livre et lecture	5,0		5,0	0,1%
Cinéma et audiovisuel*	186,0		186,0	3,0%
Enseignement				
Éducation artistique	16,0		16,0	0,3%
Formation professionnelle				
Langues régionales	22,5		22,5	0,4%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Pass Culture *(éducation artistique et pratiques amateurs)*	20,0		20,0	0,3%
Bibliothèque	10,0		10,0	0,2%
EPCC arts vivants de Guyane * (Spectacle vivant)	2 000,0		2 000,0	31,9%
Conserv.de musique et de danse Edgar Nibul* (*Enseignement, form. Pro.)*	2 600,0		2 600,0	41,4%
TOTAL	**6 274,2**	**0,0**	**6 274,2**	**100,0%**

* Montants BP 2013

GUYANE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL
PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION
Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guyane

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	6	6	4	4	0	0	10
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**6**	**6**	**4**	**4**	**0**	**0**	**10**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
EPCC des arts vivants de Guyane		2 000,0	198,9
Sous-total agences		***2 000,00***	***198,94***
Musée des cultures Guyanaises	14	*900,0*	*99,0*
Conservatoire de musique et de danse Edgar Nibul		2 600,0	109,0
TOTAL	**14**	**5 500,00**	**406,94**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	706,9	198,9
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques	10,0	35,0
Sous-total spectacle vivant	***716,9***	***233,9***
FRAC	30,0	30,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**746,93**	**263,94**

ILE DE FRANCE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

ILE DE FRANCE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique		4 295,0	4 295,0
312 – Activités culturelles et artistiques	61 587,0	23 194,0	84 781,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	586,0	2 404,0	2 990,0
TOTAL	**62 173,0**	**29 893,0**	**92 066,0**

Tableau n°2: Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	27 798,0	29,9%
Aménagement du territoire / culture	17 844,0	19,2%
Cinéma et audiovisuel	19 291,0	20,8%
Livre et lecture	10 602,0	11,4%
Pluri-disciplinaire	9 690,0	10,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	2 988,0	3,2%
Arts plastiques	2 351,0	2,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 288,0	2,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**92 852,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	603,0	2 385,0	2 988,0	3,2%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	27 798,0	voir équipt divers	27 798,0	29,9%
Arts plastiques	2 351,0	voir équipt divers	2 351,0	2,5%
Livre et lecture	4 581,0	6 021,0	10 602,0	11,4%
Cinéma et audiovisuel	19 291,0	voir équipt divers	19 291,0	20,8%
Enseignement				
Éducation artistique		2 288,0	2 288,0	2,5%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Fabrique d'art et de culture *(pluri-disciplinaire)*	1 898,0		1 898,0	2,0%
Equipement SV, Arts plastiques, numérique et cinéma *(aménag.du terr.)*		17 844,0	17 844,0	19,2%
Autres interventions *(pluri-disciplinaire)*	7 792,0	0,0	7 792,0	8,4%
TOTAL	**64 314,0**	**28 538,0**	**92 852,0**	**100,0%**

ILE DE FRANCE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	29	29	18	18	0	0	47
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**29**	**29**	**18**	**18**	**0**	**0**	**47**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Arts de la scène et de l'image en Ile de France ARCADI	45,0	6 225,0	330,0
Commission du film	8,0	1 564,0	
Association régionale d'information et d'action musicale ARIAM	18,0	1 171,0	100,0
Observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France MOTIF	7,8	1 217,0	
sous-total agences	**78,8**	**10 177,0**	**430**
Chœur Victoria	3,0	300,0	
Festival d'Ile de France	8,0	1 567,0	
TOTAL	**168,6**	**22 221,0**	**860,0**

Le FRAC et l'ONDIF indiqués initialement dans le tableau 4 ont été retirés (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	210,0	11 015,0
Scènes nationales	650,0	9 520,0
Centres chorégraphiques nationaux	16,0	
Scènes de musiques actuelles	400,0	373,0
Centres nationaux de création musicale	45,2	403,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	161,9	158,0
Orchestres	8 200,0	2 247,0
Opéras	150,0	
Centre de développement chorégraphiques	75,0	94,0
Sous-total spectacle vivant	***9 908,1***	**23 810,0**
FRAC	958,0	242,0
Centres d'art	112,0	760,0
Sous-total arts plastiques	***1 070,0***	**1 002,0**
Centres culturels de rencontres	175,0	1 364,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**11 153,09**	**26 176,0**

LANGUEDOC-ROUSSILLON

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LANGUEDOC ROUSSILLON

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1,5		1,5
312 – Activités culturelles et artistiques	22 507,0	947,4	23 454,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	3 480,7	14 991,9	18 472,6
TOTAL	**25 989,2**	**15 939,4**	**41 928,6**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine et synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	16 994,1	39,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	12 665,9	29,2%
Arts plastiques	4 822,8	11,1%
Langues régionales	2 610,6	6,0%
Cinéma et audiovisuel	2 296,0	5,3%
Livre et lecture	1 870,6	4,3%
Presse et médias	1 502,4	3,5%
Pluri-disciplinaire	339,7	0,8%
Action culturelle internationale	300,0	0,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**43 402,1**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 617,0	1 617,0	3,7%
Archéologie	62,3	78,2	140,5	0,3%
Musées	701,3	8 236,8	8 938,1	20,6%
Inventaire	112,1		112,1	0,3%
Architecture	1 219,2	639,0	1 858,2	4,3%
Spectacle vivant	15 762,1	1 232,0	16 994,1	39,2%
Arts plastiques	2 335,9	2 091,9	4 427,9	10,2%
Livre et lecture	1 318,6	552,0	1 870,6	4,3%
Cinéma et audiovisuel	1 280,4	1 015,6	2 296,0	5,3%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	2 501,6	109,0	2 610,6	6,0%
Presse et médias	1 235,4	267,0	1 502,4	3,5%
Action culturelle internationale	300,0		300,0	0,7%
Fonds d'aide à l'acquisition d'oeuvre d'art (*Arts plastiques)*		394,9	394,9	0,9%
entretien bâtiments culturels régionaux *(Pluri-disciplinaire)*	339,7		339,7	0,8%
TOTAL	**27 168,6**	**16 233,5**	**43 402,1**	**100,0%**

LANGUEDOC-ROUSSILLON

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	58	58	9	9	0	0	67
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**58**	**58**	**9**	**9**	**0**	**0**	**67**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – direction de la culture et du patrimoine

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Réseau en scène	10,3	695,0	428,3
Languedoc Roussillon cinéma	9,0	433,0	231,25
Languedoc Roussillon livre et lecture	5,8	440,0	223,2
Centre inter-régional de developp.de l'occitan CIRDOC	12,6	500,0	25
TOTAL	**37,7**	**2 068,0**	**907,8**

Le FRAC mentionné par la DRAC dans le tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – direction de la culture et du patrimoine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	294,0	1 585,8
Scènes nationales	1 017,0	2 075,0
Centres chorégraphiques nationaux	604,0	682,5
Scènes de musiques actuelles	199,0	157,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	180,0	160,0
Orchestres	4 000,0	3 154,2
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques	185,0	207,7
Sous-total spectacle vivant	***6 479,0***	***8 022,2***
FRAC	435,0	358,2
Centres d'art	494,0	132,0
Sous-total arts plastiques	***929,0***	***490,2***
Centres culturels de rencontres	95,0	1 500,0
Pôles d'enseignements supérieurs		724,3
TOTAL	**7 503,00**	**10 736,77**

LIMOUSIN

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LIMOUSIN

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations de la préfecture de région Limousin

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	100,0		100,0
312 – Activités culturelles et artistiques	8 340,5	1 250,0	9 590,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	150,0	1 080,0	1 230,0
TOTAL	**8 590,5**	**2 330,0**	**10 920,5**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin – service culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	4 856,0	43,5%
Cinéma et audiovisuel	1 743,0	15,6%
Arts plastiques	1 456,0	13,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	1 330,0	11,9%
Pluri-disciplinaire	891,9	8,0%
Éducation artistique et pratiques amateurs	295,3	2,6%
Livre et lecture	280,5	2,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	188,0	1,7%
Langues régionales	85,0	0,8%
Action culturelle internationale	40,0	0,4%
Aménagement du territoire / culture		
Presse et médias		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**11 165,8**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 080,0	1 080,0	9,7%
Archéologie				
Musées				
Inventaire	250,0		250,0	2,2%
Architecture				
Spectacle vivant	3 606,0	1 250,0	4 856,0	43,5%
Arts plastiques	1 456,0		1 456,0	13,0%
Livre et lecture	280,5		280,5	2,5%
Cinéma et audiovisuel	1 743,0		1 743,0	15,6%
Enseignement	188,0		188,0	1,7%
Éducation artistique	245,3		245,3	2,2%
Formation professionnelle				
Langues régionales	85,0		85,0	0,8%
Presse et médias				
Action culturelle internationale	40,0		40,0	0,4%
Festivals et manifestations culturelles (*pluri-disciplinaire)*	891,9		891,9	8,0%
Convention culture / santé *(éduc.artist. et pratiques amateurs)*	50,0		50,0	0,4%
TOTAL	**8 835,8**	**2 330,0**	**11 165,8**	**100,0%**

LIMOUSIN

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	14	7	7			21
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle							0
TOTAL	**14**	**14**	**7**	**7**	**0**	**0**	**21**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional du livre en limousin CRLL	6,0	129,1	104,5
Pôle cinéma	4,0	50,0	69.5
Agence de valorisation économique et culturelle AVEC	18,0	48,0	15,0
Sous-total agences	**28,0**	**227,1**	**119,5**
Pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle (la Borie, Francophonie, Vassivière)		9,6	9,6
TOTAL	**28,0**	**236,6**	**129,1**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	302,3	1 441,8
Scènes nationales	247,1	516,4
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	70,0	93,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	99,7	185,2
Orchestres	370,0	
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***1 089,1***	***2 236,4***
FRAC	275,0	221,4
Centres d'art	465,5	509,3
Sous-total arts plastiques	***740,5***	***730,7***
Centres culturels de rencontres	269,5	326,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**2 099,13**	**3 293,07**

LORRAINE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LORRAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information du Conseil Régional de Lorraine (hors personnel)

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	18 435,0	132,0	18 567,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	200,0	4 265,0	4 465,0
TOTAL	**18 635,0**	**4 397,0**	**23 032,0**

hors budget culture : 53 K€ consacrés à des politiques culturelles

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€	%
Spectacle vivant	9 954,0	44,8%
Arts plastiques	4 939,0	22,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit….)	4 345,0	19,6%
Cinéma et audiovisuel	1 077,0	4,8%
Aménagement du territoire / culture	864,0	3,9%
Autres domaines culturels	593,0	2,7%
Livre et lecture	330,0	1,5%
Action culturelle internationale	86,0	0,4%
Langues régionales	12,0	0,1%
Presse et médias	8,0	0,04%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**22 208,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 913,0	1 913,0	8,6%
Archéologie	2,0		2,0	0,0%
Musées	196,0	1 421,0	1 617,0	7,3%
Inventaire	486,0	143,0	629,0	2,8%
Architecture	107,0	71,0	178,0	0,8%
Spectacle vivant	9 915,0	39,0	9 954,0	44,8%
Arts plastiques	4 939,0		4 939,0	22,2%
Livre et lecture	330,0		330,0	1,5%
Cinéma et audiovisuel	1 014,0	63,0	1 077,0	4,8%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	12,0		12,0	0,1%
Presse et médias	8,0		8,0	0,04%
Action culturelle internationale	86,0		86,0	0,4%
Animation polyvalente *(aménagement du territoire)*	864,0		864,0	3,9%
Archives *(patrimoine)*	6,0		6,0	0,0%
Divers (autres domaines culturels)	432,0		432,0	1,9%
Sciences & techniques & ethnologie (autres domaines culturels)	161,0		161,0	0,7%
TOTAL	**18 558,0**	**3 650,0**	**22 208,0**	**100,0%**

LORRAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine – Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	17	15,6	19	19	0	0	34,6
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**17**	**15,6**	**19**	**19**	**0**	**0**	**34,6**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations d'ARTECA

Nom de la structure	Effectifs 2012 en ETP	Apport estimé du Conseil régional En 2012 en K€	Apport de la DRAC en 2012 en K€
EPCC Arteca	6,5	223,0	158,7
Spectacle vivant en Lorraine	8,0	283,0	237,5
TOTAL	**14,5**	**506,0**	**396,2**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	800,0	2 294,0
Scènes nationales	731,0	1 433,0
Centres chorégraphiques nationaux	1 058,0	1 371,0
Scènes de musiques actuelles	300,0	350,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	1 775,0	1 501,0
Opéras	1 325,0	2 845,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***5 989,0***	***9 794,0***
FRAC	700,0	380,0
Centres d'art	37,0	136,0
Centre Pompidou Metz	4 000,0	
Sous-total arts plastiques	***4 737,0***	***516,0***
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	180,0	256,0
TOTAL	**10 906,00**	**10 566,00**

MARTINIQUE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

MARTINIQUE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	3 800,0		3 800,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 990,0	4 050,0	6 040,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	894,0	480,0	1 374,0
TOTAL	**6 684,0**	**4 530,0**	**11 214,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	6 040,0	53,9%
Arts plastiques	3 800,0	33,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	1 374,0	12,3%
Cinéma et audiovisuel		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Livre et lecture		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**11 214,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	894,0	480,0	1 374,0	12,3%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	1 990,0	4 050,0	6 040,0	53,9%
Arts plastiques	3 800,0		3 800,0	33,9%
Livre et lecture				
Cinéma et audiovisuel				
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
TOTAL	**6 684,0**	**4 530,0**	**11 214,0**	**100,0%**

MARTINIQUE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	0	0	36	36	0	0	36
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	52	52					52
TOTAL	**52**	**52**	**36**	**36**	**0**	**0**	**88**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Nom de la structure	Effectifs 2012 en ETP	Apport estimé du Conseil régional En 2012 en K€	Apport de la DRAC En 2012 en K€
Campus caraibéen des arts	52,0	3 800,0	192,0
TOTAL	**52,0**	**3 800,0**	**192,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales		830,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant		***830,0***
FRAC		
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres	90,0	132,1
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**90,00**	**962,10**

MIDI-PYRENEES

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

MIDI-PYRENEES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	15 050,0	7 720,0	22 770,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	1 330,0	2 310,0	3 640,0
TOTAL	**16 380,0**	**10 030,0**	**26 410,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	12 771,1	48,6%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	3 528,3	13,4%
Cinéma et audiovisuel	3 415,9	13,0%
Arts plastiques	2 248,6	8,6%
Langues régionales	1 450,0	5,5%
Livre et lecture	1 100,0	4,2%
Aménagement du territoire / culture	825,8	3,1%
Presse et médias	535,0	2,0%
Autres domaines culturels	325,0	1,2%
Action culturelle internationale	88,0	0,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**26 287,7**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	530,0	1 424,3	1 954,3	7,4%
Archéologie				
Musées	73,0	510,3	583,3	2,2%
Inventaire	463,0		463,0	1,8%
Architecture	160,0		160,0	0,6%
Spectacle vivant	7 394,6	5 376,5	12 771,1	48,6%
Arts plastiques	2 183,6	65,0	2 248,6	8,6%
Livre et lecture	775,0	325,0	1 100,0	4,2%
Cinéma et audiovisuel	961,0	2 454,9	3 415,9	13,0%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	1 450,0		1 450,0	5,5%
Presse et médias	500,0	35,0	535,0	2,0%
Action culturelle internationale	88,0		88,0	0,3%
Patrimoine non protégé, divers (*patrimoine)*	36,8	331,0	367,7	1,4%
Actions territoriales (*aménagt du terr.)*	825,8		825,8	3,1%
Promotion de la culture, communication, études *(autres domaines cult*	290,0	35,0	325,0	1,2%
TOTAL	**15 730,8**	**10 557,0**	**26 287,7**	**100,0%**

MIDI-PYRENEES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées– Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	31	31	10	10	0	0	41
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	1	1					1
TOTAL	**32**	**32**	**10**	**10**	**0**	**0**	**42**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées– Direction culture

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional des lettres CRLMP	7,8	424,0	255,0
TOTAL	**7,8**	**424,0**	**255,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	377,0	2 362,0
Scènes nationales	575,8	1 855,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	153,4	333,0
Centres nationaux de création musicale	28,8	137,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	594,8	755,0
Orchestres	690,2	1 417,0
Opéras	350,2	1 814,0
Centre de développement chorégraphiques	145,0	371,0
Sous-total spectacle vivant	***2 915,3***	***9 044,0***
FRAC	1 372,0	245,0
Centres d'art	391,6	582,0
Sous-total arts plastiques	***1 763,6***	***827,0***
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		1 462,0
TOTAL	**4 678,87**	**11 333,00**

NORD PAS DE CALAIS

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

NORD PAS DE CALAIS

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	2 800,0		2 800,0
312 – Activités culturelles et artistiques	35 917,6	3 760,2	39 677,9
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	6 146,1	4 290,5	10 436,6
TOTAL	**44 863,8**	**8 050,7**	**52 914,5**

hors budget culture : 12,8 M€ consacrés à des politiques culturelles

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	26 657,5	41,5%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	19 425,6	30,2%
Cinéma et audiovisuel	6 735,5	10,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	5 103,8	7,9%
Aménagement du territoire / culture	2 316,0	3,6%
Arts plastiques	1 497,3	2,3%
Autres domaines culturels	988,0	1,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	604,7	0,9%
Livre et lecture	476,8	0,7%
Action culturelle internationale	276,1	0,4%
Presse et médias	202,0	0,3%
Langues régionales		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	**64 283,4**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		300,0	300,0	0,5%
Archéologie				
Musées	3 974,3		3 974,3	6,2%
Inventaire	51,0		51,0	0,1%
Architecture				
Spectacle vivant	25 546,5	1 111,0	26 657,5	41,5%
Arts plastiques	1 059,0	438,3	1 497,3	2,3%
Livre et lecture	430,0	46,8	476,8	0,7%
Cinéma et audiovisuel	4 571,5	2 164,1	6 735,5	10,5%
Enseignement	4 855,6		4 855,6	7,6%
Éducation artistique	604,7		604,7	0,9%
Formation professionnelle	248,2		248,2	0,4%
Langues régionales				
Presse et médias	202,0		202,0	0,3%
Action culturelle internationale	276,1		276,1	0,4%
Patrimoine, expo et valorisation	855,3		855,3	1,3%
Patrimoine, rénovation		3 990,0	3 990,0	6,2%
Patrimoine, grands projets arts et culture	2 255,0		2 255,0	3,5%
Capitale régionale de la culture et convention *(aménagt du terr.)*	1 266,0	1 050,0	2 316,0	3,6%
Learning centers *(autres domaines culturels)*	200,0	788,0	988,0	1,5%
EPCC du Louvre-Lens (*patrimoine)*	8 000,0		8 000,0	12,4%
TOTAL	**54 395,2**	**9 888,2**	**64 283,4**	**100,0%**

NORD PAS DE CALAIS

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	54	54	10	10	0	0	64
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	7	7					7
TOTAL	**61**	**61**	**10**	**10**	**0**	**0**	**71**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
PictaNovo – structure de l'audiovisuel en région	20,0	3 342,0	46,2
TOTAL	**20,0**	**3 342,0**	**46,2**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	2 540,6	2 880,0
Scènes nationales	4 779,5	4 389,5
Centres chorégraphiques nationaux	701,3	970,0
Scènes de musiques actuelles	383,5	545,0
Centres nationaux de création musicale	120,0	120,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	395,0	290,0
Orchestres	5 434,9	2 445,0
Opéras	1 830,0	1 156,0
Centre de développement chorégraphiques	130,0	225,0
Sous-total spectacle vivant	***16 314,8***	***13 020,5***
FRAC	591,0	468,5
Centres d'art	360,0	165,0
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres*		
Pôles d'enseignements supérieurs	3 276,0	4 063,0
TOTAL	**20 541,77**	**17 717,00**

** investissement en 2013 région par la direction aménagement durable 922 K€*

BASSE-NORMANDIE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BASSE-NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse Normandie

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 135,5	587,4	1 722,9
312 – Activités culturelles et artistiques	14 088,5	6 785,1	20 873,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	1 114,7	875,0	1 989,7
TOTAL	**16 338,7**	**8 247,5**	**24 586,2**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse-Normandie et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	16 083,7	65,4%
Livre et lecture	2 062,5	8,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	1 989,7	8,1%
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 722,9	7,0%
Pluri-disciplinaire	1 275,0	5,2%
Arts plastiques	741,5	3,0%
Cinéma et audiovisuel	711,0	2,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**24 586,2**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse-Normandie

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	1 114,7	875,0	1 989,7	8,1%
Archéologie				
Musées				
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	9 298,5	6 785,1	16 083,7	65,4%
Arts plastiques	741,5		741,5	3,0%
Livre et lecture	2 062,5		2 062,5	8,4%
Cinéma et audiovisuel	711,0		711,0	2,9%
Enseignement				
Éducation artistique	1 135,5	587,4	1 722,9	7,0%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Festivals *(pluri-disciplinaire)*	1 275,0		1 275,0	5,2%
TOTAL	**16 338,7**	**8 247,5**	**24 586,2**	**100,0%**

BASSE-NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC non précisée

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	13	13	10	10	0	0	23
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**13**	**13**	**10**	**10**	**0**	**0**	**23**

** les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP*

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC non précisée

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence musicale régionale Le FAR	10,0	392,0	161,0
Office de diffusion et d'information artistique ODIA	10,0	265,0	61,0
Centre régional des lettres CRL	9,0	550,0	197,0
TOTAL	**29,0**	**1 207,0**	**419,0**

note : création en 2014 de l'EPCC muséal et ethnographique doté de 17 ETP et d'un montant de subvention du conseil régional de 929 K€ et de la DRAC 115 K€

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des dossiers comptables

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	985,0	2 445,4
Scènes nationales	203,0	980,5
Centres chorégraphiques nationaux	312,0	530,0
Scènes de musiques actuelles	360,0	370,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	216,5	201,5
Orchestres	1 785,2	480,0
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***3 861,7***	***5 007,4***
FRAC	350,0	127,0
Centres d'art	250,0	119,0
Sous-total arts plastiques	***600,0***	***246,0***
Centres culturels de rencontres	198,4	197,4
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**4 660,11**	**5 450,80**

HAUTE-NORMANDIE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

HAUTE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	182,0		182,0
312 – Activités culturelles et artistiques	17 603,1	3 170,0	20 773,1
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	1 181,5	3 396,6	4 578,1
TOTAL	**18 966,6**	**6 566,6**	**25 533,2**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013 et synthèse des données IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	15 844,1	61,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	4 553,10	17,8%
Cinéma et audiovisuel	2 314,7	9,0%
Arts plastiques	1 174,70	4,6%
Pluri-disciplinaire	929,6	3,6%
Livre et lecture	325,00	1,3%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	230,0	0,9%
Autres domaines culturels	210,00	0,8%
Éducation artistique et pratiques amateurs	33,8	0,1%
Presse et médias	15,00	0,1%
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Action culturelle internationale		
TOTAL	**25 630,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	149,0	1 916,6	2 065,6	8,1%
Archéologie				
Musées	888,0	1 455,0	2 343,0	9,1%
Inventaire	138,5		138,5	0,54%
Architecture	6,0		6,0	0,02%
Spectacle vivant	11 989,1	2 860,0	14 849,1	57,94%
Arts plastiques	574,7	100,0	674,7	2,6%
Livre et lecture	300,0	25,0	325,0	1,27%
Cinéma et audiovisuel	2 104,7	210,0	2 314,7	9,0%
Enseignement	182,0		182,0	0,71%
Éducation artistique	33,8		33,8	0,1%
Formation professionnelle	48,0		48,0	0,19%
Langues régionales				
Presse et médias	15,0		15,0	0,06%
Action culturelle internationale				
Festivals et manifestations culturelles (pluri-disciplinaire)	929,6		929,6	3,63%
Concerts de l'Armada (*spectacle vivant)*	995,0		995,0	3,9%
Normandie impressionniste (arts plastiques)	500,0		500,0	1,95%
FRIC (fonds régional d'innovation culturelle) (autres domaines cult.)	210,0		210,0	0,8%
TOTAL	**19 063,4**	**6 566,6**	**25 630,0**	**100,0%**

HAUTE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP*
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	10	10	13	12,2	0	0	22,2
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**10**	**10**	**13**	**12,2**	**0**	**0**	**22,2**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil régional de Haute Normandie et documents internes DRAC

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence régionale du livre ARL	5,0	150,0	164,5
Pôle image	20,0	860,0	314,6
Office de diffusion et d'information artistique de Normandie ODIA	8,4	527,0	77,0
TOTAL	**33,4**	**1 537,0**	**556,1**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil régional de Haute Normandie et documents internes DRAC

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques (théâtre des 2 rives)	460,0	520,0
Scènes nationales (le Volcan, DSN, SNEL, PQMSA)	1 205,0	3 049,4
Centres chorégraphiques nationaux (LeHavre)	240,0	615,0
Scènes de musiques actuelles (L'abordage, Tétris et le hangar 106)	240,0	277,7
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque (Atelier 231 et cirque théâtre d'Elbeuf)	607,0	580,0
Orchestres		
Opéras	6 000,0	1 100,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***8 752,0***	***6 142,1***
FRAC	375,0	337,5
Centres d'art (Yvetot – Galerie Duchamp)	22,0	24,2
Sous-total arts plastiques	***397,0***	***361,7***
Centres culturels de rencontres (Moulin d'Andé)	60,7	56,0
Pôles d'enseignements supérieurs (CEFEDEM, ESADhaR)		1 094,2
TOTAL	**9 209,74**	**7 653,98**

PAYS DE LA LOIRE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PAYS DE LA LOIRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	300,0	2 080,0	2 380,0
312 – Activités culturelles et artistiques	19 437,2	5 941,2	25 378,4
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	3 644,6	6 365,2	10 009,8
TOTAL	**23 381,8**	**14 386,4**	**37 768,2**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	14 447,0	46,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	5 710,0	18,3%
Cinéma et audiovisuel	3 409,0	10,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	2 850,0	9,1%
Livre et lecture	1 874,5	6,0%
Arts plastiques	1 202,0	3,9%
Éducation artistique et pratiques amateurs	959,1	3,1%
Autres domaines culturels	216,3	0,7%
Action culturelle internationale	278,0	0,9%
Aménagement du territoire / culture	96,5	0,3%
Langues régionales	59,0	0,2%
Presse et médias	40,4	0,1%
Pluri-disciplinaire	34,1	0,1%
TOTAL	**31 175,9**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		2 103,6	2 103,6	6,7%
Archéologie	58,9		58,9	0,2%
Musées		804,4	804,4	2,6%
Inventaire	99,5	200,0	299,5	1,0%
Architecture				
Spectacle vivant	13 180,5	1 266,5	14 447,0	46,3%
Arts plastiques	832,6	369,4	1 202,0	3,9%
Livre et lecture	1 773,5	101,0	1 874,5	6,0%
Cinéma et audiovisuel	1 323,1	2 086,0	3 409,0	10,9%
Enseignement	300,0	2 080,0	2 380,0	7,6%
Éducation artistique	30,4		30,4	0,1%
Formation professionnelle	470,0		470,0	1,5%
Langues régionales	59,0		59,0	0,2%
Presse et médias	40,4		40,4	0,1%
Action culturelle internationale	278,0		278,0	0,9%
Patrimoine industriel (*Patrimoine)*	20,0	40,0	60,0	0,2%
Patrimoine fluvial et maritime (*Patrimoine)*	33,5	164,0	197,5	0,6%
Parcs et jardin *(Patrimoine)*	27,0	65,0	92,0	0,3%
Patrimoine non protégé *(Patrimoine)*	99,3	1 686,9	1 786,2	5,7%
Peintures murales (*Patrimoine)*		92,4	92,4	0,3%
Patrimoine immatériel *(Patrimoine)*	43,6	32,1	75,7	0,2%
Mise en valeur du patrimoine *(Patrimoine)*	38,1	101,6	139,7	0,4%
Patrimoine et jeunesse *(éducation artistique et pratiques amateurs)*	53,4		53,4	0,2%
Autres *(autres domaines culturels)*	3,5		3,5	0,0%
Site Web culture (*autres domaines culturels)*	30,0	38,3	68,3	0,2%
Conférence régionale consultative de la culture *(aménagement du terr.)*	96,5		96,5	0,3%
Communication *(autres domaines culturels)*	144,5		144,5	0,5%
Visite de sites *(Pluri-disciplinaire)*	34,1		34,1	0,1%
Pratiques amateurs *(éducation artistique et pratiques amateurs)*	168,0		168,0	0,5%
Pass Culture et sport *(éducation artistique et pratiques amateurs)*	707,3		707,3	2,3%
TOTAL	**19 944,6**	**11 231,4**	**31 175,9**	**100,0%**

PAYS DE LA LOIRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	13,5	21	19,8	0	0	33,3
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	2	0,5					0,5
TOTAL	**16**	**14**	**21**	**19,8**	**0**	**0**	**33,8**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Projet régional Fontevraud -plate forme régionale d'innovation		780,4	
Centre de ressources du Livre		50,0	
Sous-total agences		***830,4***	
Bureau d'accueil des tournages	1,0	104,0	
TOTAL	**1,0**	**934,4**	**0,0**

Fontevraud CCO initialement mentionné au tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	140,0	1 223,8
Scènes nationales	400,0	2 504,3
Centres chorégraphiques nationaux	135,0	1 465,8
Scènes de musiques actuelles	258,0	766,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	100,0	213,1
Orchestres	2 947,1	2 075,0
Opéras	350,0	1 170,0
Centre de développement chorégraphiques	145,0	
Sous-total spectacle vivant	***4 475,1***	***9 418,0***
FRAC	435,0	540,0
Centres d'art	52,0	55,0
Sous-total arts plastiques	***487,0***	***595,0***
Centres culturels de rencontres	1 316,0	130,0
Pôles d'enseignements supérieurs	300,0	2 686,0
TOTAL	**6 578,13**	**12 828,95**

PICARDIE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PICARDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	13 890,3	4 467,4	18 357,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	119,4	5 575,3	5 694,6
TOTAL	**14 009,6**	**10 042,6**	**24 052,2**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	8 980,5	37,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	5 810,6	24,2%
Aménagement du territoire / culture	2 684,7	11,2%
Autres domaines culturels	1 954,4	8,1%
Cinéma et audiovisuel	1 393,6	5,8%
Pluri-disciplinaire	1 455,0	6,0%
Arts plastiques	987,2	4,1%
Livre et lecture	508,3	2,1%
Action culturelle internationale	278,0	1,2%
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Presse et médias		
Langues régionales		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
TOTAL	**24 052,2**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	75,0		75,0	0,3%
Archéologie				
Musées				
Inventaire	119,4	5 575,3	5 694,6	23,7%
Architecture				
Spectacle vivant	4 945,7	55,0	5 000,7	20,8%
Arts plastiques	812,2	175,0	987,2	4,1%
Livre et lecture	508,3		508,3	2,1%
Cinéma et audiovisuel	1 051,2	342,4	1 393,6	5,8%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	278,0		278,0	1,2%
Patrimoine historique *Patrimoine)*	41,0		41,0	0,2%
Projets pluri-disciplinaires	60,0	1 395,0	1 455,0	6,0%
CSTI *(autres domaines culturels)*	5,0		5,0	0,0%
Musique *(spectacle vivant)*	1 579,8	2 400,0	3 979,8	16,5%
Action culturelle en région *(aménagement culturel du terr.)*	1 504,7		1 504,7	6,3%
developpement culturel des territoires *(aménagement culturel du terr.)*	1 180,0		1 180,0	4,9%
Etudes *(autres domaines culturels)*		100,0	100,0	0,4%
Autres	1 849,4		1 849,4	7,7%
TOTAL	**14 009,6**	**10 042,6**	**24 052,2**	**100,0%**

PICARDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	16	15,5	14	13,2	0	0	28,7
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**16**	**15,5**	**14**	**13,2**	**0**	**0**	**28,7**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Nom de la structure *(intitulé complet)*	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional du livre et de la lecture CR2L	7,5	236,0	160,0
Pôle image Picardie ACAP	13,0	568,0	212,2
TOTAL	**20,5**	**804,0**	**372,2**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie et tableau de programmation interne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	56,9	1 885,6
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	209,2	225,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	75,0	153,0
Orchestres	2 954,5	599,4
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques	271,9	289,0
Sous-total spectacle vivant	***3 567,5***	***3 152,0***
FRAC	340,0	310,0
Centres d'art	73,5	65,5
Sous-total arts plastiques	***413,5***	***375,5***
Centres culturels de rencontres	75,0	40,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	**4 056,00**	**3 567,50**

POITOU-CHARENTES

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

POITOU-CHARENTES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	19 350,0	1 250,0	20 600,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	3 335,0	1 930,0	5 265,0
TOTAL	**22 685,0**	**3 180,0**	**25 865,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	7 942,0	38,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	3 670,0	17,9%
Cinéma et audiovisuel	3 472,0	17,0%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 713,0	8,4%
Livre et lecture	1 048,0	5,1%
Arts plastiques	972,0	4,7%
Éducation artistique et pratiques amateurs	660,0	3,2%
Aménagement du territoire / culture	799,0	3,9%
Langues régionales	190,0	0,9%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**20 466,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	1 418,0	2 023,0	3 441,0	16,8%
Archéologie	5,0		5,0	0,02%
Musées	134,0		134,0	0,7%
Inventaire	70,0		70,0	0,3%
Architecture	20,0		20,0	0,1%
Spectacle vivant	7 942,0		7 942,0	38,8%
Arts plastiques	960,0	12,0	972,0	4,7%
Livre et lecture	1 028,0	20,0	1 048,0	5,1%
Cinéma et audiovisuel	2 882,0	590,0	3 472,0	17,0%
Enseignement	1 163,0		1 163,0	5,7%
Éducation artistique	649,0	11,0	660,0	3,2%
Formation professionnelle	550,0		550,0	2,7%
Langues régionales	190,0		190,0	0,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Action culturelle territoriales	799,0		799,0	3,9%
TOTAL	**17 810,0**	**2 656,0**	**20 466,0**	**100,0%**

** les montants des tableaux 2 et 2 bis sont renseignés à partir des délibérations d'exécution du budget 2013 : la différence de 5.4 M€ entre le total du tableau 1 et celui du tableau 2 s'explique principalement par deux appels à projet initialement budgétés pour le patrimoine (3 M€) et pour les projets culturels des lycées (1.5 M€) qui n'ont pas été totalement utilisés.*

POITOU-CHARENTES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information des services du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres **		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP*	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	21	20,5	15	15	91	91	126,5
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**21**	**20,5**	**15**	**15**	**91**	**91**	**126,5**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP et 0.5 ETP à 1 PP

** intégration dans le champ culturel de médiateurs culturels de lycée

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes et synthèse des informations IGAC

Sources : DRAC sur informations des services du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence culturelle de Poitou-Charentes	8,6	458,0	300,0
Centre du livre et de la lecture	7,0	299,0	265,0
TOTAL	**15,6**	**757,0**	**565,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	305,0	610,0
Scènes nationales	1 389,0	3 757,0
Centres chorégraphiques nationaux	513,0	613,0
Scènes de musiques actuelles	289,0	641,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	173,0	150,0
Orchestres	800,0	711,0
Opéra		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***3 469,0***	***6 482,0***
FRAC	327,0	255,0
Centres d'art	165,0	155,0
Sous-total arts plastiques	***492,0***	***410,0***
Centres culturels de rencontres	201,0	155,0
Pôles d'enseignements supérieurs	1 166,0	2 771,0
TOTAL	**5 328,00**	**9 818,0**

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	922,0	790,0	1 712,0
312 – Activités culturelles et artistiques	41 395,0	11 249,0	52 644,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	556,0	8 480,0	9 036,0
TOTAL	**42 873,0**	**20 519,0**	**63 392,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	18 333,2	28,9%
Pluri-disciplinaire	14 077,4	22,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	9 035,9	14,3%
Livre et lecture	5 735,0	9,0%
Cinéma et audiovisuel	5 651,0	8,9%
Éducation artistique et pratiques amateurs	4 095,8	6,5%
Arts plastiques	3 657,6	5,8%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 872,0	3,0%
Aménagement du territoire / culture	612,0	1,0%
Action culturelle internationale	322,0	0,5%
Presse et médias		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**63 391,9**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	556,4	8 479,6	9 035,9	14,3%
Archéologie				
Musées				
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	16 347,0	1 986,2	18 333,2	28,9%
Arts plastiques	3 452,6	205,0	3 657,6	5,8%
Livre et lecture	2 235,0	3 500,0	5 735,0	9,0%
Cinéma et audiovisuel	2 162,0	3 489,0	5 651,0	8,9%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle	1 872,0		1 872,0	3,0%
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Régie culturelle régionale et autres mesures transversales *(Pluri-disciplinaire)*	12 002,4	470,0	12 472,4	19,7%
Politique de la Ville *(aménagement culturel du terr.)*	589,0	23,0	612,0	1,0%
Cultures régionales *(pluri-disciplinaire)*	1 554,9	50,0	1 604,9	2,5%
Publics éloignés et empêchés *(éduc.artist.et pratiques amateurs)*	493,2	40,0	533,2	0,8%
Coopération décentralisée *(action culturelle internationale)*	322,0		322,0	0,5%
Formations culturelles *(éducation artistique et pratiques amateurs)*	1 286,1	2 276,5	3 562,5	5,6%
TOTAL	**42 872,7**	**20 519,3**	**63 391,9**	**100,0%**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	52	52	21	21	0	0	73
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**52**	**52**	**21**	**21**	**0**	**0**	**73**

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence des arts du spectacle ARCADE	24.1	853,0	628,0
Régie culturelle régionale	39,0	2 662,0	
Agence régionale du livre ARL	9,0	470,0	210,0
TOTAL	**39,0**	**3 515,0**	**838,0**

Le FRAC mentionné dans le tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	174,0	4 260,0
Scènes nationales	850,0	3 530,0
Centres chorégraphiques nationaux	770,0	2 977,0
Scènes de musiques actuelles	664,5	728,0
Centres nationaux de création musicale	147,0	840,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	399,0	1 238,0
Orchestres	1 276,9	2 365,0
Opéras		795,0
Centre de développement chorégraphiques	110,0	215,0
Sous-total spectacle vivant	***4 391,4***	**16 948,0**
FRAC	1 101,0	710,0
Centres d'art	616,0	1 296,0
Sous-total arts plastiques	***1 717,0***	**2 006,0**
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	921,5	4 192,0
TOTAL	**7 029,85**	**23 146,0**

REUNION

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

REUNION

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	6 749,0	500,0	7 249,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 353,0	370,0	1 723,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)*	198,0	7 464,0	7 662,0
TOTAL	**8 300,0**	**8 334,0**	**16 634,0**

** le montant des crédits d'investissement correspond au PRR Médiathèques à hauteur de la dotation 2012*

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	7 499,0	42,6%
Aménagement du territoire / culture	7 426,0	42,2%
Spectacle vivant	1 723,0	9,8%
Action culturelle internationale	315,0	1,8%
Cinéma et audiovisuel	290,0	1,6%
Livre et lecture	236,0	1,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	110,0	0,6%
Arts plastiques		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Presse et médias		
Langues régionales		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	**17 599,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Réunion

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie		110,0	110,0	0,6%
Musées				
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	1 353,0	370,0	1 723,0	9,8%
Arts plastiques				
Livre et lecture	198,0	38,0	236,0	1,3%
Cinéma et audiovisuel	280,0	10,0	290,0	1,6%
Enseignement	6 749,0	500,0	7 249,0	41,2%
Éducation artistique				
Formation professionnelle	230,0	20,0	250,0	1,4%
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	315,0		315,0	1,8%
PRR Construction de médiathèques* *(aménagement culturel du terr.)*		7 426,0	7 426,0	42,2%
TOTAL	**9 125,0**	**8 474,0**	**17 599,0**	**100,0%**

REUNION

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	40	40	0	0	0	0	40
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	3	3					3
TOTAL	**43**	**43**	**0**	**0**	**0**	**0**	**43**

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence Film Réunion	4,0	2 056,0	239,0
Pôle régional de musiques actuelles PRMA		500,0	170,0
TOTAL	**4,0**	**2 556,0**	**409,0**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	300,0	776,0
Scènes nationales		
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	170,0	92,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	***470,0***	**868,0**
FRAC	140,0	132,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	***140,0***	**132,0**
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	1 615,0	200,5
TOTAL	**2 225,00**	**1 200,5**

RHONE ALPES

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

RHÔNE-ALPES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	32 120,0	12 700,0	44 820,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments …)	4 410,0	0,0	4 410,0
TOTAL	**36 530,0**	**12 700,0**	**49 230,0**

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône Alpes et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	20 670,0	41,8%
Cinéma et audiovisuel	8 560,0	17,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	3 830,0	7,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	3 500,0	7,1%
Pluri-disciplinaire	3 400,0	6,9%
Livre et lecture	2 201,0	4,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 200,0	4,4%
Arts plastiques	2 134,0	4,3%
Autres domaines culturels	1 350,0	2,7%
Aménagement du territoire / culture	892,0	1,8%
Action culturelle internationale	527,0	1,1%
Langues régionales	170,0	0,3%
Presse et médias	50,0	0,1%
TOTAL	**49 484,0**	**100,0%**

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône Alpes

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie	1 430,0	2 200,0	3 630,0	7,3%
Musées				
Inventaire	200,0		200,0	0,4%
Architecture				
Spectacle vivant	17 570,0	3 100,0	20 670,0	41,8%
Arts plastiques	1 945,0	189,0	2 134,0	4,3%
Livre et lecture	1 793,0	408,0	2 201,0	4,4%
Cinéma et audiovisuel	1 860,0	6 700,0	8 560,0	17,3%
Enseignement	2 500,0		2 500,0	5,1%
Éducation artistique	2 200,0		2 200,0	4,4%
Formation professionnelle	1 000,0		1 000,0	2,0%
Langues régionales	170,0		170,0	0,3%
Presse et médias		50,0	50,0	0,1%
Action culturelle internationale	527,0		527,0	1,1%
Médiation culturelle sur les territoires éloignés (*aménagt cult.du terr.)*	892,0		892,0	1,8%
Festivals *(pluri-disciplinaire)*	3 400,0		3 400,0	6,9%
Culture scientifique et technique (*autres domaines culturels)*	1 350,0		1 350,0	2,7%
TOTAL	**36 837,0**	**12 647,0**	**49 484,0**	**100,0%**

RHÔNE-ALPES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	35	30	12	12	0	0	42
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	**35**	**30**	**12**	**12**	**0**	**0**	**42**

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Nouvelle agence culturelle de Rhône-Alpes – NACRE	9,0	550,0	400,0
Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation ARALD	4,0	544,0	340,8
TOTAL	**13,0**	**1 094,0**	**740,8**

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	950,0	9 718,5
Scènes nationales	876,0	5 421,1
Centres chorégraphiques nationaux	345,0	1 227,0
Scènes de musiques actuelles	546,0	430,0
Centres nationaux de création musicale	180,0	665,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	100,0	160,0
Orchestres	577,0	2 950,0
Opéras	3 102,8	6 043,9
Centre de développement chorégraphiques	67,0	200,0
Sous-total spectacle vivant	***6 743,8***	**26 815,5**
FRAC	450,0	550,5
Centres d'art	270,0	475,0
Sous-total arts plastiques	***720,0***	**1 025,5**
Centres culturels de rencontres	310,0	302,0
Pôles d'enseignements supérieurs	1 955,0	2 792,8
TOTAL	**9 728,77**	**30 935,8**

ANNEXE

ELEMENTS DE METHODE SUR L'EXPLOITATION DES DONNEES CHIFFREES

ELEMENTS DE METHODE SUR L'EXPLOITATION DES DONNEES CHIFFREES

Cette note a pour objet de préciser les obstacles rencontrés pour chiffrer avec précision les dépenses consacrées par les Conseils régionaux au domaine de la culture en 2013.

1- Le chiffrage des dépenses de la majorité des Régions n'a pas tenu compte du périmètre budgétaire du budget primitif 2013 fixé par l'enquête et a retenu plus certainement les estimations de dépenses 2013 connues à la date de l'enquête (mars 2014).

A ce sujet, six régions ont clairement indiqué des montants correspondants à des données budgétaires différentes du périmètre imposé par le questionnaire : quatre réponses ont été faites toutes ou parties sur les montants du budget exécuté en 2012 (Guyane, Lorraine, Martinique et Réunion -PRR Médiathèque) et trois autres renseignent les montants exécutés en 2013 (Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes). Pour les vingt autres régions, la mission a constaté que les montants des dépenses sur la fonction culture (tableau n°1 des feuillets régionaux) pouvaient coïncider avec les chiffres transmis par la DGCL pour uniquement cinq budgets primitifs régionaux 2013. A la lumière de ce constat, il est manifeste que les dépenses estimées à la date de l'enquête et inscrites dans les tableaux, peuvent aussi bien correspondre au chiffrage du budget primitif ou du budget exécuté.

Pour la synthèse nationale, les chiffres concernant les DRAC ont été repris des travaux de la première phase relative à l'exécution budgétaire 2013 du Ministère de la culture et de la communication.

2- Une absence d'homogénéité dans la présentation des dépenses culturelles des Conseils régionaux.

Les DRAC ont ventilé le budget des dépenses d'intervention culturelle des Conseils régionaux selon une liste pré-établie mais non limitée (voir tableau 2 bis des fiches régionales). Le mode de présentation budgétaire proposé avait pour objectif de dépasser la simple maquette budgétaire des missions et programmes du ministère de la culture et de la communication, pour s'adapter aux logiques des présentations budgétaires des stratégies régionales et faciliter ainsi la collecte des données. Cependant, dans un souci de comparabilité, la liste pré-établie a été organisée autour de 15 rubriques, qui suivent le découpage du budget du ministère de la culture et de la communication au niveau de la sous-action et correspondent aux secteurs d'intervention suivants : monuments historiques, archéologie, musées, inventaire, architecture, spectacle vivant, arts plastiques, livre et lecture, cinéma et audiovisuel, enseignement, éducation artistique, formation professionnelle, langues régionales, presse et médias, action culturelle internationale.

En définitive, seules quatre budgets régionaux se sont inscrits dans le cadre budgétaire pré-défini. Pour les vingt-deux autres régions chaque réponse aux tableaux est particulière. Dans la

majorité des réponses, les rubriques initiales ont été respectées (mises à part les dépenses des secteurs d'interventions patrimoniales qui ont été pour cinq régions globalisées sur une seule rubrique) et des lignes supplémentaires ajoutées (de une à quinze lignes supplémentaires), dont les intitulés sont plus près des orientations stratégiques des Régions en matière culturelle. Pour exemple, à la réponse au tableau 2 de la Région Champagne-Ardenne sont ajoutées les dix lignes suivantes :

- Promotion
- Festivals
- Soutien centres de ressources
- Initiatives artistiques locales
- Résidences
- Projets culturels de territoires
- Équipements culturels
- Action culturelle
- Patrimoine autres qu'architecture
- CPER

Afin de pallier le manque d'homogénéité des données et pour les besoins de la synthèse, la mission IGAC a reconstruit le tableau 2 autour de treize secteurs d'intervention : action culturelle internationale, aménagement du territoire / culture, arts plastiques, autres domaines culturels, cinéma et audiovisuel, enseignement / formation professionnelle / aide à l'emploi, langues régionales, livre et lecture, éducation artistique et pratiques amateurs, patrimoines,pluri-disciplinaire, presse et médias, spectacle vivant.

3- Une visibilité du service de la culture plus ou moins complète des dépenses culturelles selon l'organisation administrative de la Région

La mission IGAC a relevé de nombreuses incohérences entre le total des dépenses culturelles ventilées par secteurs d'intervention et le total du budget culture du tableau 1 (reprise des comptes de la nomenclature budgétaire et comptable M 71) : les deux totaux devant *a minima* être égaux, voire supérieur pour le tableau 2, ce dernier pouvant englober des dépenses financées sur d'autres lignes du budget de la Région.

Après vérification auprès des DRAC, la mission IGAC a procédé à une correction des montants en intégrant les subventions versées aux agences et autres structures (tableau 4) dans les dépenses de fonctionnement[6] du tableau 2 lorsque celles-ci n'avaient pas été comptées. Cette correction concerne six régions : Alsace, Aquitaine, Guyane, Ile-de-France, Poitou-Charentes et la Réunion.

Par ailleurs, les DRAC ont indiqué que dans le délai imparti de la mission, la grande majorité des régions n'a pas été en mesure d'identifier avec précision les dépenses culturelles imputées sur d'autres budgets de la Région. Le montant des dépenses culturelles des Régions, toutes imputations budgétaires confondues, pourrait donc être supérieur aux données recensées par la mission.

Ainsi, la mission IGAC ne peut affirmer qu'il existe une absence effective de dépenses sur un secteur d'intervention du fait d'une absence de montant indiqué sur la ligne du tableau, la possibilité de prise en charge de ces dépenses sur une autre ligne budgétaire n'étant pas à écarter.

6 Le montant de la subvention inscrit au tableau 4 ne permettant pas de distinguer les parts respectives de la subvention en fonctionnement et en investissement, la mission IGAC a décidé d'inscrire par convention le montant de la subvention en fonctionnement dans le tableau 2.

4- Une fragilité de la nomenclature budgétaire et comptable des Régions concernant les dépenses de personnel

Comme cela a été montré dans l'enquête conduite par le DEPS « la grande majorité des régions n'est pas en mesure d'identifier avec précision les dépenses relatives au personnel régional intervenant dans le domaine culturel ».

Les réponses à l'enquête IGAC n'apportent pas un nouvel éclairage sur ce sujet puisque seule la DRAC Lorraine indique que les montants du tableau n°1 sont chiffrés hors personnel. Cependant, les services de la DGCL consultés sur ce point, indiquent que 26 % des régions ont intégré des dépenses relatives à des comptes de personnel à leur budget primitif 2013 majoritairement sur la sous-fonction « patrimoine ». En l'absence de chiffrage budgétaire détaillé pour ce type de dépenses, les données collectées par la mission IGAC permettent néanmoins d'approcher les moyens consacrés aux dépenses de personnel en mesurant les emplois équivalents temps plein des Régions affectés au domaine de la culture.